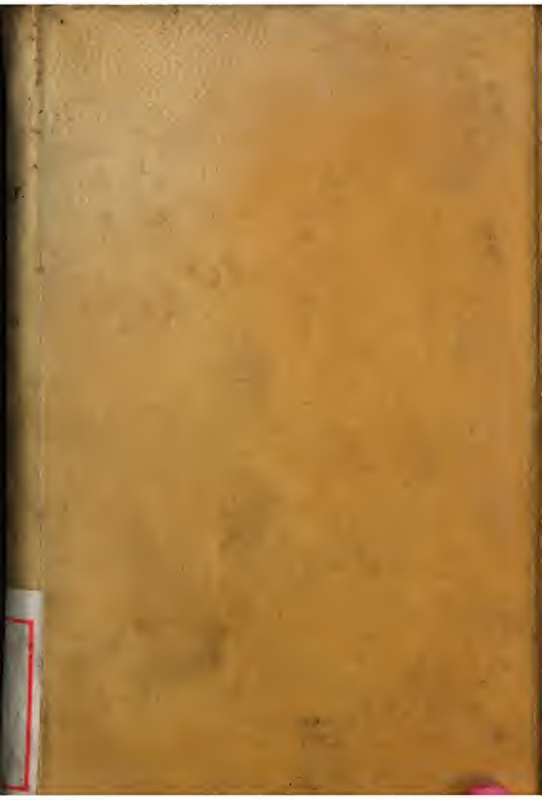
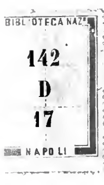



BIBLIOTECA NAZ.
142
D
17
NAPOLI





LA

GAULE POETIQUE.

Seconde Epoque.

De l'Imprimerie de C.-F. Patris, rue de la Colombe, n° 4, quai de la Cité.

LA GAULE POÉTIQUE,

OU

L'HISTOIRE DE FRANCE

CONSIDÉRÉE

Dans ses rapports avec la Poésie, l'Éloquence et les Beaux-Arts.

PAR M. DE MARCHANGY.

SECONDE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

IIe ÉPOQUE.

TOME IV.

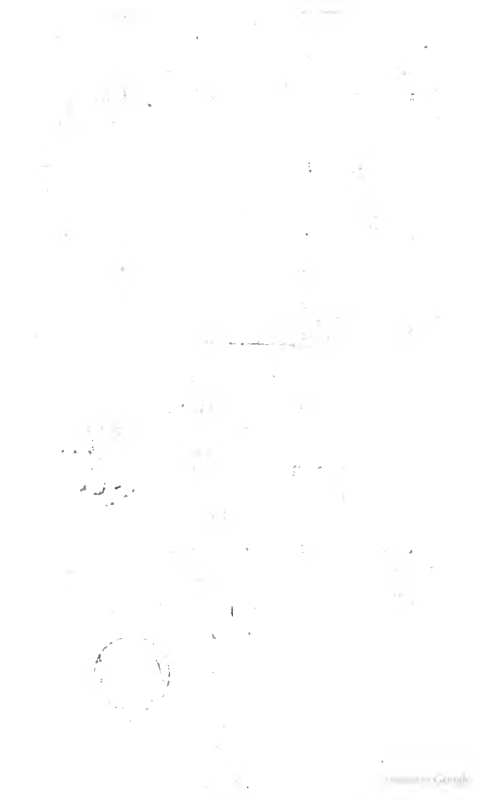


PARIS,

C.-F. PATRIS, Imprimeur-Libraire, rue de la Colombe, quai de la Cité, n° 4.
CHAUMEROT jeune, Libraire, Palais-Royal, galeries de bois, n° 188.

1819.





LA

GAULE POÉTIQUE.

Seconde Époque.

SEIZIÈME RÉCIT.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

Beautés des contrastes historiques. — Sujet d'une tragédie.

On a déjà remarqué plus d'une fois, dans ce qui précède, que les grands éléments de la poésie, tels que le merveilleux, les passions et les combats, constituaient particulièrement l'histoire de France.

Outre ces avantages, elle en possède un autre non moins précieux, c'est celui des contrastes, sans lesquels un sujet ne peut long-temps attacher.

Le sentiment que nous font éprouver les contrastes, loin d'être idéal et chimérique, est l'effet d'une de ces lois générales et positives de la création, qui embrassent à la fois tout le système physique et moral.

La nature relève l'éclat des diverses parties de ses trois règnes par des oppositions combinées avec la conservation, l'utilité et l'agrément de tout ce qui respire, et qui, loin de produire des disparates choquantes, sont les ressorts d'une harmonie universelle.

Mais les contrastes les plus favorables à la poésie, sont ceux qui se manifestent dans les destinées humaines et entre nos propres affections.

Les sensations contraires qui en résultent, comme les vents opposés qui bouleversent l'Océan et sèment ses rivages de

trésors, se heurtent dans notre cœur, et en arrachent des émotions et des pensées qui y sommeillaient profondément.

C'est aux contrastes et au sentiment de l'instabilité des choses d'ici-bas que l'on doit rapporter la mélancolie que nous inspire la vue des tombeaux et des ruines; mélancolie si douce, que l'art essaya de feindre dans nos bosquets ces monuments éloquents.

Dans tous les temps on se plut à mêler quelques larmes dans la coupe de la volupté, pour en tempérer l'ivresse. Les Égyptiens plaçaient une momie dans leurs festins, et faisaient de la mort un convive habituel (1). Les potentats de l'Asie, au milieu de la magnificence et des pompes, se faisaient précéder par un héraut qui répétait sans cesse à haute voix : *O roi, souviens-toi que tu es mortel!*

Le charme des poésies érotiques d'Ana-

(1) Hérod., lib. 2. — Diod., lib. 1, sect. 2.

créon, d'Horace, de Properce et de notre Chaulieu (1), vient de ce qu'au milieu de leur folie amoureuse, et de leurs plaisirs bachiques, ils font apercevoir un avenir menaçant, et investissent pour ainsi dire le moment présent de crainte, d'incertitude et de ténèbres, afin de concentrer dans ce moment rapide, qui est notre plus sûre propriété, toute notre puissance expansive et nos facultés de bonheur.

Tibulle, près de sa chère Délie, se plaît à entendre siffler l'aquilon autour de ses toits; Lucrèce aime à voir du port les tempêtes et les naufrages (2); Thompson, du coin des foyers brûlants, nous montre le lac glacé et les vastes neiges où le colon meurt de froid (3); le Poussin élève un tombeau sous les ombrages où vienent

(1) Voyez entr'autres son ode sur Fontenai, et celles adressées à M. de Lafare.

(2) Lucr., de Natur. Rer., lib. 2, init.

(3) Thompson, poëme des Saisons, ch. de l'hiver.

danser les folâtres bergères (1), et le sublime et bizarre Shakespeare fait avancer des fantômes sur la scène de la vie.

Les Français, bien que frivoles et légers dans leurs jouissances, aiment néanmoins, ainsi que les autres peuples, à s'abandonner aux profondes émotions qui naissent de ces contrastes. Il en est peut-être plus d'un encore qui, à l'issue d'une fête animée, a regrété l'asyle sévère que Rancé éleva entre le monde et l'éternité.

Ah! pourquoi, malgré notre goût pour le changement et pour les modes nouvelles, sommes-nous restés fidèles à la plaintive romance, quand nous avons oublié les fabliaux, les triolets, les sirventes, les jeux-

(1) Imitez le Poussin : aux fêtes bocagères
Il nous peint les bergers et les jeunes bergères,
Les bras entrelacés, dansant sous des ormeaux,
Et près d'eux une tombe où sont écrits ces mots :
Et moi je fus aussi pasteur dans l'Arcadie.
DELILLE, poème des Jardins, ch. 4.

partis, et autres genres de poésie du même temps? Pourquoi, si ce n'est que la romance, dont les refrains amoureux sont consacrés aux regrets et au souvenir des biens qu'on a perdus, sait au milieu des plaisirs bruyants faire sentir l'attrait voluptueux des contrastes.

Mais si les bons écrivains recherchent les effets qui résultent des contrastes, soit pour produire des impressions morales, soit pour répandre dans leurs écrits une agréable variété, on peut dire avec assurance qu'ils n'en trouveront nulle part plus que dans les fastes français.

Sans parler de la révolution que tant de chutes et de catastrophes ont récemment signalée, et qui, couvrant notre sol des ruines de tant d'édifices politiques et religieux, prépara à l'imagination de longues rêveries et de profondes méditations, on doit observer avec surprise qu'il n'est pas chez nous un siècle, un règne, un événement qui ressemble à l'événement, au

règne, au siècle qui le précède ou qui le suit (1). Tout, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout n'est qu'ondulation dans notre histoire, et le vaisseau de l'état, quoique toujours superbe et orné des couleurs nationales, semble tantôt s'élever jusqu'aux astres, et tantôt disparaître dans les abîmes.

Contrastes dans les usages, dans les coutumes, dans la civilisation; contrastes entre nos rois, dont chacun diffère de son prédécesseur par le caractère, l'esprit, les mœurs et la conduite; contrastes dans notre for-

---

(1) Il suffit, pour apprécier cette vérité, de comparer les règnes de Louis-le Jeune et de Philippe Auguste, du roi Jean et de Charles V, de Charles V et de son successeur, de Charles VII et de Louis XI, de Louis XI et de Charles VIII, dit le Courtois et l'Affable; de Louis XII, surnommé le Père du peuple, et du galant et chevaleresque François Ier; ceux des Médicis et de Henri IV, ceux de Louis XIII et de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

tune politique, qui offre un long enchaînement de victoires et de malheurs, et qui, par le plus sublime de tous ces contrastes, fait briller au milieu de nos revers nos héros les plus intrépides. En effet, Du Guesclin, Beaumanoir, Boucicaut, les Gaston, les Coucy, les Châtillon, Bayard, Nemours, Dunois, la Hire, et mille autres, apparurent aux époques les plus fatales (1), comme pour faire absoudre et admirer la France vaincue.

Enfin, qu'ajouterai-je sur les constrastes

(1) La plupart de nos héros ont vécu sous les règnes malheureux des rois Jean, de Charles VI, de Charles VII, etc. D'autres firent remarquer leur courage dans les revers que nous éprouvâmes en Palestine. On sait que Bayard mourut à la retraite de Rebec, et ce qui est remarquable, c'est que son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul furent tués; le premier à la bataille de Montlehery, en 1465; le second à la fatale journée d'Azincourt, où périt l'élite de la noblesse française, et le troisième à la journée non moins funeste de Poitiers.

historiques, si ce n'est que rien ne se ressemble dans les annales des Français, excepté leur courage qui fut le même dans tous les temps ; en sorte qu'il est facile de reconnaître encore en eux les descendants des Sicambres et des Gaulois ; seulement plus généreux que ces derniers, ils ne disent plus *malheur aux vaincus* (1) !

J'insisterai plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, sur la beauté des contrastes dont il s'agit, et dès à présent le siècle où nous voici arrivés en présente un bien remarquable, c'est le faible Louis Ier succédant au puissant Charlemagne, et laissant échapper le sceptre que ce héros portait avec gloire.

Cependant il faut l'avouer, les historiens (2) ont mal apprécié Louis-le-Débon-

(1) C'est le mot que proférèrent les Gaulois en entrant dans Rome.

(2) *Voyez* Mézeray, Daniël, Cordemoy, Velly, Legendre, Moreau, Mably, en leurs ouvrages sur l'Histoire de France.

naire, en le dépeignant comme un roi faible, dévôt, superstitieux, sans caractère, sans volonté, et que trahissent à la fois sa femme, ses enfants, son peuple et tous ceux qu'il avait comblés de bienfaits. Tel il fut en effet une grande partie de son règne; mais ce que les historiens n'ont pas assez fait remarquer, et ce qui rend Louis, je ne dis pas seulement un personnage intéressant, mais un personnage poétique et théâtral, c'est que ce prince né libéral, instruit, vaillant et superbe (1), ayant, par une excessive rigueur, ordonné le meurtre du jeune roi Bernard, son neveu, expia

(1) *Voyez* sur les qualités de ce prince Ermoldi Nigelli Carminis de Reb. gestis Ludov. pii. ap. D. Bouquet, t. 6. — Opus Thegani, de Gest. Lud. pii, c. 8 et seq. — Annal. Franc., Fuldens. — Vit. Lud. pii, c. 28. — Chartæ Ludov. pii, imper., ap. D. Bouq., t. 6. — Chron. Moiss., cœnob. — Grand. Chroniq. de S. Denis. — D. Rivet, Hist. littér. de la France. — Tablettes de nos rois, t. 1, p. 53.

cette faute par des regrets éternels qui lui firent abhorrer la vengeance, et qui le mirent en butte aux factieux et aux rebelles que sa pénitence encourageait (1).

Si l'infortuné Louis, dévoré d'ennuis secrets, vient languir aux pieds des autels, il y est traîné par son repentir comme une triste victime; et dès-lors sa faiblesse, son cilice, ses pieuses fondations, ses prières, ses craintes superstitieuses, tout s'agrandit, tout se colore aux sombres feux de ce remords terrible qui le consume insensiblement. C'est Oreste qui vient sacrifier aux Dieux pour conjurer des mânes redoutables.

Voici donc, ce me semble, comment l'histoire peut montrer Louis à la poésie (2).

---

(1) Nithard, hist., l. 1. — Vit. Ludov. pii, imp. — Flodoard, Hist. eccl., Rem. — Chron. Marian. Scot. — Velly, Hist. de France, t. 1, p. 28, éd. in-4°. — Mably, Obs. sur l'Hist. de Fr., t. 2, l. 2.

(2) *Voy.* à la fin du vol. la note 1re du 16e récit.

On voit d'abord le berceau de ce prince placé sous les trophées de la cour de son père. Le sceptre de l'Aquitaine est un des hochets de son enfance, et les chants de victoire sont ses premières leçons. Bientôt l'élève de Charlemagne devient son émule ; cet empereur remet à son fils, dans le camp de Ratisbonne, une épée et des éperons, avec les formalités observées depuis pour la réception des chevaliers ; en sorte que Louis peut être considéré comme le premier des paladins français. Le glaive consacré par cette cérémonie est rougi dans les combats, dont la harpe d'Ermoldus (1) a consacré la gloire. « *Quel bonheur pour moi, s'écriait Charlemagne, de trouver un modèle dans un fils, et la sagesse d'un vieillard dans un enfant* (2) ! »

(1) Les exploits de Louis I[er] ont été célébrés par Ermoldus Nigellus, contemporain de ce prince. Le poème élégiaque qu'il a composé sur ce sujet se trouve dans le tome 6 de D. Bouquet.

(2) Tabl. hist. de nos rois, t. 1, p. 53.

A l'aspect de Louis, les Sarrasins ne sont plus aggresseurs. Ils viènent solliciter la paix (1) aux lieux où naguère ils imposaient des tributs, et ils reçoivent des lois où ils osaient en dicter. Louis ne tarde pas à franchir les frontières de l'Ibérie pour soumettre ceux qui résistent; Lérida s'écroule devant lui, et les environs de Guescar portent les marques de sa colère (2). Il assiége Barcelonne, et y pénètre suivi des lévites qui célèbrent dans leurs hymnes le Dieu des armées (3). Tarragone et Tortose ne le voyent pas sans effroi; à sa voix ses braves comtes traversent l'Ebre à la nage, et poursuivent les Arabes étonnés (4).

---

(1) Vita Ludov. pii, imper., ap. D. Bouq., t. 6, p. 86. — Chron. de S. Denis.

(2) Vita Lud. pii, cap. 8. — Chron. de S. Denis, dans le recueil de D. Bouquet, t. 6., p. 131.

(3) Ermoldi Nigelli Carm., l. 1, loc. cit.—Vit. Lud. pii.—Ch. de S. Den., Rec. de D. Bouq., t. 6, p. 133.

(4) Ces comtes étaient Isambard, Hademar, Bera et Burel. *Vid.* Vit. Lud. pii et Chr. S. Den.

Il punit les Gascons turbulents ; leur duc Adalaric, qui prétendait renouveler contre les Français les embuches de Roncevaux, n'arrose que de son sang les gorges des Pyrénées (1).

Cependant la mort de Charlemagne est apprise à l'univers par des signes célestes (2). Louis est appelé à lui succéder; l'empire attristé renaît à l'espérance, en admirant ce prince à son passage (3) ; la seule Aquitaine, dont il abandonne le trône, ne peut être consolée.

Il chasse du palais impérial les courtisanes et les hommes corrompus (4). Il ou-

---

(1) Vit. Ludov. pii. — Chron. de S. Denis.

(2) Eginh., Vit. Carol. magn. — Nith., Hist., l. 1. — Annal. Metens. — Sigeb. Gembl., Chron. — Mézeray, Hist. de France, règne de Charlemagne. — *Voyez* à la fin du vol. la note 2 du seizième récit.

(3) Carmen de adventu Ludovici Augusti Aurelian. Théod., episc. Aurel., ap. D. Bouq., t. 6.

(4) Vit. Ludov. pii, c. 22. — Chr. de S. Denis.

vre aux pauvres les trésors de son père (1), ne laisse dans les prisons que les malfaiteurs (2) ; rend les exilés à leurs foyers, et envoie de toutes parts des juges équitables pour rendre la justice et réprimer les abus (3).

Il reçoit les ambassadeurs des Danois et des nations barbares (4), dompte les Sorabes (5), et plus heureux vainqueur des Saxons que ne le fut jamais Charlemagne, il s'en fait adorer en leur rendant le droit sacré d'héritier de leurs pères (6).

Il va chercher et combattre jusque dans leur pays les Scandinaves, qui avaient osé paraître vers le nôtre.

---

(1) Opus Thegani, de Gest. Ludov. pii, c. 8.

(2) Ermoldi Nigelli Carm., l. 2. — Annal. Franc., Fuldens. — Opus Thegani, ch. 13.

(3) Chartæ Ludov. pii, ap. D. Bouq., l. 6, p. 655. — Theg., ib. — Vit. Ludov. pii.

(4) Opus Theg., c. 14. — Mézeray, Hist. de Fr.

(5) Opus Theg., c. 15. — Vit. Lud. pii, c. 26.

(6) Vit. Ludov. pii, c. 24.

Les Arabes cessent de se réjouir de la mort de Charlemagne, en connaissant mieux son successeur. Ils voulaient combattre, ils supplient, et attendent les ordres du prince aux portes de son palais.

Le pape Étienne vient en France, et Louis, qui l'accueille sous les portiques de Rheims, en reçoit la couronne.

Cependant des ambitieux et des méchants murmurent contre les réglements qui gênent leur conduite licencieuse (1). Ils s'adressent au jeune Bernard, neveu de Louis, et roi d'Italie; ce prince aimable, vaillant et spirituel, était dès son aurore l'espérance et l'amour de ses sujets (2);

---

(1) Annal. Eginh. — Annal. Bertin. — Annal. Fuldens. — Mézeray, Hist. de France, règne de Louis-le-Débonnaire.

(2) Nithard, l. 1, c. 2. — Mézeray, lieu cité. — Velly, Histoire de France, tome 1, page 280, éd. in-4°.

mais son inexpérience et sa crédulité le firent tomber dans le piége des factieux (1).

Au bruit d'une révolte, Louis prend les armes, et les rebelles s'enfuyent; Bernard abandonné tombe aux pieds de l'empereur (2). Celui-ci n'aurait dû voir qu'un adolescent que les regrets excusaient et que protégeait une étroite parenté. Mais en même temps Sclaomir et Linduit, en Allemagne, Morman dans la Bretagne, et Lupus en Gascogne, tentaient de secouer le joug impérial. Louis crut qu'il fallait intimider les séditieux par un acte de sévérité d'autant plus remarquable, qu'il frapperait sur un membre de sa propre famille. Les meilleurs souverains cèdent quelquefois à des mouvements terribles, et la politique n'écoute point la nature. L'empereur fit crever les yeux à son neveu et à ses complices. Cet arrêt barbare, auquel ils ne survécurent pas,

(1) Theg., de Gest. Ludov., c. 22.

(2) Annal. Eginh. — Theg., ib. — Annal. Fuld.

changea le juge en coupable, et lui suscita des ennemis éternels. Mais il n'en eut pas de plus acharnés que ses remords (1). Il maudit sa sentence, et chercha à conjurer la vengeance divine par des aumônes et des prières. Soin inutile! Le ciel repoussait son repentir, comme lui-même avait rejeté celui de l'infortuné Bernard.

Le sac et la cendre dont il se couvrit, obscurcirent l'éclat du diadême aux yeux d'une foule de séditieux qui comptaient sur l'impunité (2). Plus ils osaient, et plus l'empereur se courbait sous leurs offenses, qu'il considérait comme des épreuves et des punitions du ciel. Souffrant avec résignation ce qu'il avait réprimé avec inhumanité, il croyait expier ainsi le passé (3).

---

(1) Eginh. in Annal. — Mézeray, lieu cité. — Velly, Histoire de France, t. 1, p. 281, éd. in-4°.

(2) Vit. Ludov. pii, imper.

(3) Louis-le-Débonnaire (dit Mézeray, Abrégé chron., t. 3, p. 532) se laissa si fort toucher de

Sa famille et son peuple le trahirent (1). Son fils Lothaire, qu'il avait associé à l'empire, voulait en jouir exclusivement (2); ce prince impie et téméraire, plus digne de descendre de Clovis que de Charlemagne, et que l'histoire croit devoir rejeter d'abord parmi les générations barbares de la première dynastie, fit revoir à la France les guerres parricides et les troubles civils des siècles précédents. Trois fois il s'arme contre son père, et trois fois le pardon

remords d'avoir fait mourir son neveu, qu'il en donna sa confession aux évêques, et en fit pénitence publique en présence de tout le peuple français pendant l'assemblée générale d'Attigni. Les devoirs de la pénitence publique étaient le cilice, les jeûnes, les oraisons, les aumônes, la réparation des maux commis, la satisfaction à ceux qu'on avait offensés; aussi promit-il de satisfaire à tous ceux qui auraient quelque sujet de se plaindre de lui, etc. etc.

(1) Opus Theg., de Gest. Ludov. pii. — Vita Lud. pii, c. 44. — Chron. de S. Denis, an. 830.

(2) Vita Lud. pii. — Nith. Hist., l. 1 et seq.

qu'il en obtient n'est qu'une trève à ses emportements sacrilèges (1). Enfin il attaque l'empereur, cerne son camp, séduit ses soldats (2). Louis, resté seul dans sa tente avec sa femme et le plus jeune de ses fils, entend ceux qu'il croyait ses sujets les plus fidèles conspirer contre lui, et lui signifier avec menace de se rendre à Lothaire. Sa vie était en danger au milieu de ces mutins, et pour épargner un parricide à son fils, il se constitue son prisonnier. Lothaire l'enlève comme une proie à travers les forêts des Ardennes, et vient le renfermer à Saint-Médard de Soissons, où cet infortuné monarque composa, le long des cloîtres de cette abbaye, l'histoire de ses malheurs (3).

---

(1) Thegan., c. 37. — Vita Lud. pii. — Nithard, loc. cit. — Annal. Bertin. — Annal. Fuldens.

(2) Vita Ludov. pii, c. 48.

(3) Selon nos Chroniqueurs, Louis fit une complainte sur la cruauté de ses fils; mais cette complainte, qu'on trouve dans plusieurs recueils, ne doit

Appelé dans l'assemblée des évêques et des grands, on lui ordonne de confesser ses crimes (1), et l'ingrat Ebbon, qui en avait reçu la tiare, lui arrache le couronne (2).

Témoins de cette dégradation, deux de ses fils, Pepin et Louis, sentent enfin le repentir (3). Lothaire résiste à leur projet de rétablir l'empereur; mais, vaincu par leurs armes et non par leur exemple, c'est seulement la crainte et non la nature qui le ramène aux genoux du roi débon-

---

pas être attribuée à cet empereur, et les bons historiens la croient fabuleuse avec raison.

(1) Vita Ludov. pii. — Ann. Fuld. — Flodoard, Hist. eccl. Rem. — Chron. Marian. Scot.

(2) Acta impiæ ac nefandæ exauctorationis Ludov. pii, apud Sirmondum, t. 2. — Conc. Gall., p. 560. — Flodoard, loc. cit. — Annal. Fuld. — Thegan., c. 42 et 43. — D. Bouq., t. 6, p. 113 et 114.

(3) Nithard. Hist. — Annal. Fuldens. — Chron. Saxon. — Chron. Adem. Chab. — Mar. Scot. Chr.

naire (1). Les chagrins de ce dernier ont affaibli son esprit, et il n'est plus pour lui désormais ni joie ni espérance. Il remonte sur le trône; mais le trône n'est qu'un but élevé où le sort doit encore le frapper. Il ne voit plus sur la terre que des perfides, et dans le ciel qu'un juge irrité.

La vue de deux comètes acheva d'abattre sa raison (2).

L'erreur populaire, qui voit dans les phénomènes et les signes célestes des marques de la colère divine, était généralement répandue en France (3). Louis, qui avait déjà tant de motifs de croire à la vengeance

---

(1) Nith., Hist. — Mariani Scot. Chron., ann. 835. — Annal. Fuldens. — Velly, t. 1, p. 298.

(2) Vit. Lud. pii, c. 58, an. 837. — Annal. Ful., an 837. — Chr. Sigeb., ann. 837. — Chron. de S. Denis, Gestes de Louis-le-Débonnaire, c. 22. — Dan., Hist. de France, règ. de Louis-le-Débonnaire.

(3) Vita Ludov., loco citato. — Annal. Fuldens. — Velly, Hist. de France, t. 1, p. 301, in-4°.

et au courroux de l'Éternel, pensa que c'était lui que regardaient de tels prodiges. Agenouillé devant les tombeaux des martyrs (1), les mains croisées sur son sein gros de soupirs, et les yeux fixés sur un ciel inflexible, cet infortuné ne voyait pas sans effroi, à travers les étroites fenêtres de la gothique église, luire la comète tour à tour pâle et brillante, et qui, comme un astre à l'agonie, semblait, dans les pulsations de sa sinistre lumière, exhaler ses derniers feux.

Louis, se rappelant d'ailleurs que la mort de Charlemagne avait été annoncée par de semblables présages, s'abandonna à une lente mélancolie (2). Dégoûté de la vie, il

---

(1) Vita Lud. pii. — Libellus Ardonii, de Vitâ S. Bened., sect. 3, p. 1, p. 215.

(2) Vit. Lud. pii. — Velly, p. 302. — Daniel, lieu cité. — Tablet. histor. des rois de France, t. 1, p. 54. — *Quod prodigium (deliquii solis) licet naturæ attribuatur, tamen lamentabili exitu consum-*

parée à l'Œdipe à Colone de Sophocle, et à la Mort d'Adam de Klopstock (1).

Dans Louis-le-Débonnaire, comme dans ces deux sujets, c'est un fils révolté contre son père, et désolant ses vieux jours. Caïn, Polynice et Lothaire ont des traits également tragiques.

Sur la scène grecque, la mort d'Œdipe est annoncée par un oracle : *Apollon*, dit le fils de Laïus, *m'annonce que je trouverai la fin de ma misère et de mes jours dans un lieu consacré à des déesses, et qu'un tremblement de terre, accompagné du tonnerre et des éclairs, serait l'avant-coureur de ma mort.*

Dans le drame allemand, l'ange fait entendre ces mots mystérieux au père du genre humain : *Homme formé de terre, avant que le soleil ait franchi la forêt des*

---

(1) Elle aurait aussi quelques traits de ressemblance avec le Vinceslas de Rotrou.

cèdres, tu recevras la mort. Dans l'ouvrage français, ne pourrait-il pas supposer que Louis, crédule, superstitieux et abattu par les remords et les malheurs, est dans l'attente d'un phénomène céleste que lui ont annoncé, comme le signe de sa fin, ou des songes ou des pressentiments sinistres que son esprit troublé devait facilement produire.

La frayeur et la mort que lui causa (1) l'apparition d'une comète, autorise suffisamment tout ce que le poète peut imaginer à cet égard.

Je hasarde ici l'esquisse légère de cette tragédie :

Imogène (2), sœur de Bernard, se rend

(1) Les historiens disent positivement qu'il mourut de la frayeur que lui causa la vue d'une comète. *Voyez* Daniel et Velly, lieux cités. — Tablettes historiques de nos rois, t. 1, p. 56. — *Voyez* la note 3 du 16e récit à la fin du volume.

(2) Cette Imogène est un personnage d'invention; l'histoire dit seulement que la mort de Bernard sus-

à la cour de France pour accomplir la promesse qu'elle a faite à son frère de venger son trépas. Sa nourrice l'accompagne, en s'étonnant de ce que cette princesse cherche un séjour qui doit lui rappeler de si douloureux souvenirs.

Mais Imogène dissipe en ces mots sa surprise :

Lorsqu'un oncle barbare eut condamné mon frère à perdre la vue, je m'introduisis en secret dans les prisons où il était retenu ; ma faible voix l'appelait ; sous les voûtes silencieuses il m'entendait ; mais, hélas ! il ne me voyait plus ; je m'approchais, et à la lueur d'une lampe, je l'aperçus étendant ses bras vers moi pour m'attirer à lui. O spectacle éternellement effroyable ! l'in-

---

cita beaucoup d'ennemis à Louis ; mais comme la vengeance était un devoir sacré dans ces temps barbares, tout ce que je dis est très-conforme aux usages.

fortuné sortait des mains des bourreaux, et de ses yeux morts à la lumière coulaient des ruisseaux de sang et de larmes (1). « Tendre Imogène ! me dit-il, mes tourments sont affreux, et je ne puis survivre au supplice barbare qui me prive du soleil et de ta présence. Un serviteur fidèle a su m'apporter cette épée ; aussitôt que je m'en serai percé le cœur, prends-la fumante encore, et que désormais elle soit consacrée à la vengeance. » J'abrège un récit trop funeste ; tu me vois en ces lieux pour remplir mes serments ; je n'ai plus de trône, plus d'armée ; mais s'il est vrai que ma faible beauté puisse me soumettre des héros, ma main est à celui qui, secondant mes projets, se servira du glaive sacré pour détrôner l'assassin de mon frère.

Ainsi parlerait Imogène ; cependant tels sont les caprices de l'amour, que cette

(1) Nith. Hist., l. 1, cap. 2. — Theg., de Gestis Ludov., imperat., c. 22.

princesse est aimée des deux fils de Louis, Lothaire et Pepin ; elle-même cherche vainement à se cacher l'intérêt que ce dernier lui inspire.

Lothaire, s'attachant à ses pas, lui explique enfin son amour : voici quelques motifs de cette seconde scène.

LOTHAIRE.

Vous verrai-je toujours m'éviter, et ne jeter que des regards de haine sur un prince qui vous adore ? le sang de Charlemagne ne doit point attirer vos mépris.

IMOGÈNE.

Charlemagne est votre aïeul ; mais quel est votre père ?

LOTHAIRE.

Je vous entends, Madame ; mais, au nom du ciel, que votre colère n'éclate ici que sur les coupables. Me vit-on seconder leurs affreux desseins ? Me vit-on siéger

avec eux au jour d'une sentence funeste? Me vit-on moissonner dans les champs qui vous furent ravis? Sans calomnier ici l'Empereur, je puis contre lui seul diriger votre haine. Il vous enleva un trône, et moi je vous offre celui où mes droits m'ont appelé.

IMOGÈNE.

Je désire un vengeur, et non pas un époux.

LOTHAIRE.

Je serai l'un et l'autre.

IMOGÈNE.

Que dites-vous, Seigneur? Osez-vous promettre la vengeance, vous qui connaissez la victime? N'êtes-vous pas le fils de Louis?

LOTHAIRE.

Je suis Lothaire (1).

(1) Lothaire s'était déjà fait connaître par ses complots parricides. Toute la vie de ce prince

IMOGÈNE.

Oui, je sais que Lothaire s'est armé plusieurs fois contre son père et son roi; mais je sais que le remords le ramena aux pieds de celui qu'il avait outragé. Pourrait-il donc étouffer de nouveau le cri de la nature, et perdre le souvenir de la clémence?

LOTHAIRE.

Ah! Madame, cessez d'honorer, par un doute généreux, un prince trop coupable... Mais que dis-je, le cœur qui s'offre à vous doit être justifié. Que ne pouvez-vous donc connaître mes combats, mes efforts, mon repentir, mes larmes (1)!... Que ne pouvez-vous connaître surtout mon orgueil,

---

furieux n'est qu'une suite de révoltes et de parjures. *Voy.* Nith., Hist., l. 1 et seq. — Annal. Fuldens. — Annal. Bertin. — Annal. Metens., etc.

(1) Vita Ludov. pii. — Opus Theg., de Gestis Lud. pii, imp., c. 37.

mon ambition et ma soif pour la gloire? Eh quoi ! lorsque, dès mon enfance, je fus nourri parmi les armes et les drapeaux ; quand, porté par les braves, leur bouclier fut souvent mon berceau et devint mon premier trône ; quand les chants du barde répétaient autour de moi les exploits des Sicambres et des Germains, pouvais-je donc sans rougir voir mon père, renonçant désormais à la victoire, se réfugier dans un cloître, et languir sous le cilice de la pénitence (1)? Pouvais-je, sans indignation, voir de toutes parts d'insolents vassaux profiter de son inertie pour envahir le royal héritage (2)? Non, non, si je voulus pos-

(1) Vit. Lud. pii. — Le reproche que fait ici Lothaire était fondé sur les canons qui défendaient aux pénitents de porter les armes, et de se mêler des affaires civiles. *Voyez* l'abbé Millot, Élém. de l'Hist. de France, t. 1, p. 158.

(2) Vita vener. Walæ, abb. Corb., inter acta SS. ord. S. Bened., t. 1. — Vita Ludov. pii. — Annal.

séder l'empire, c'est que Louis en abandonnait les rênes ; trois fois je tentai de les arracher à ses débiles mains, et trois fois la nature me fit tomber à ses genoux.

Mais je me lève aujourd'hui, et l'ambition rallume en moi ses fureurs. Louis, frappé de sombres vertiges, ne fait que soupirer, gémir et prier sous les voûtes de cette abbaye (1). Les grands, que sa faiblesse indigne, doivent s'assembler aujourd'hui pour me proclamer empereur. Alors, je vous proclame à mon tour mon épouse et leur souveraine. Je rendrai aux héritiers de votre frère les domaines de l'Italie, et j'appaiserai par des monuments et des expiations la mort de ce frère infortuné. Je cours hâter cet instant que mon ambition désire encore moins que mon amour.

Metens. — Mézeray, Hist. de Fr., règne de Louis-le-Débonnaire.

(1) Libellus Ardonii, de Vit. S. Bened., sect. 3, p. 1, p. 215. — Velly, Hist. de France, t. 1, p. 276.

Cependant Louis s'avance accompagné d'Adelard qui lui est resté fidèle (1).

Imogène recule à son aspect, en lui lançant un regard menaçant. Louis, pâle et timoré, sent un trouble secret à la vue de cette princesse qui, couverte de ses longs voiles, disparaît sous les arcs du cloître comme une ombre mystérieuse et fugitive.

Adelard essaye en vain de consoler l'empereur; celui-ci raconte l'origine de ses malheurs; c'est, dit-il, sous les murs vénérables où Charlemagne, mon père, avait si long-temps rendu la justice à tous ses sujets; c'est sur le trône, d'où ce héros descendait pour relever avec bonté ceux qui venaient à ses pieds implorer sa clémence (2); c'est là que sans pitié pour la

(1) Quelques historiens appèlent ce sujet fidèle *Theuther.* Il était prévôt de S. Médard, et détourna Louis de renoncer au monde, ainsi que le voulait ce prince. *Vid.*, de Transl. Rel., S. Sebast., etc., ap. Chesn., t. 2. — Mézeray, lieu cité.

(2) Eginh., Vit. Carol. magn.

jeunesse, les pleurs, le repentir du fils de mon frère, je le repoussai de mes bras, et l'envoyai au supplice.

Souvenir douloureux ! tu sais, Adelard, par combien de souffrances j'expiai ma barbarie ! Le sang de ce prince infortuné retomba lentement sur moi. Hélas ! le ciel n'a point encore épuisé sur moi sa colère. Vainement me suis-je couvert des habits du pénitent ; vainement ai-je veillé sur les tombeaux des saints, et comblé de richesses les temples que j'avais consacrés au seigneur ; vainement ai-je supporté avec résignation les offenses les plus cruelles ; rien de ce qui vient de moi n'est agréable à Dieu. Hier (ce moment terrible me glace encore d'horreur) je voulus le conjurer par de nouvelles prières ; mais l'encens que je brûlai sur ses autels, loin de s'élever à lui, rampa vers la terre et s'évapora sous la figure d'un fantôme. Alors les flambeaux pâlirent, les colonnes, les lambris se teignirent des couleurs du meurtre ; les

pierres des tombeaux se renversèrent (1), et du milieu des ténèbres dont je me sentis environné, et qui laissèrent une rosée de sueur sur mon front pâlissant, je crus entendre ces mots : « Quand tu verras la co-
» mète redoutée des rois coupables agiter
» dans l'air sa flamme échevelée, prépare-
» toi à comparaître devant le tribunal cé-
» leste où tu es cité ; un spectre s'y est
» rendu pour t'accuser (2). » Cependant

(1) Le poète pourrait parler ici d'un tremblement de terre qu'on ressentit en France à cette époque, ce qui causa de grandes frayeurs au prince superstitieux. *Voyez* le Recueil de D. Bouquet, t. 6, relatif à Louis-le-Débonnaire.

(2) Ceci rappèle les *ajournements* que donnaient en mourant les victimes innocentes. L'histoire de France en offre mille traits, parmi lesquels on remarque celui que le grand-maître des Templiers donna, au pied du bûcher, au pape et au roi qui le faisaient périr.

Louis croyait que le diable était au chevet de son lit, et il criait d'une voix assez forte : *Huz, huz,*

Lothaire et Pepin, son frère, ont convoqué l'assemblée des nobles et des évêques pour faire prononcer la dégradation de l'empereur. Ce serait un spectacle pompeux, et vraiment nouveau, que de voir sur notre scène cette assemblée à la fois ecclésiastique et guerrière, cette foule de princes, de ducs, de barons, couverts d'armes d'or et des dépouilles des bêtes féroces, siégeant sous les dômes d'un gothique monastère, d'où pendent les bannières et les trophées. Au milieu de cette grande réunion se lève un prélat orgueilleux, c'est le fameux Ebbon, que l'histoire regarde d'un œil sévère (1), à cause de son ambition et de son ingratitude envers Louis.

---

c'est-à-dire, *arrière*, *retire-toi*. Tablettes hist. de nos rois, t. 1, p. 57.

(1) Acta impiæ ac nefandæ exauctorationis Ludov. pii, ap. Sirmondum, t. 2. — Concil. Gall., p. 560. — Theg., de Gestis Lud. pii. — Mézeray, Daniel et Velly, en leur Hist. de Fr., règ. de Louis-le-Déb.

Cet homme altier harangue la multitude, et dans son discours insidieux percent pour la première fois les prétentions de l'église, et ce germe de la puissance temporelle qui depuis fut l'objet de tant de discussions.

Le poète opposerait un adversaire à Ebbon, afin de faire exposer de part et d'autre les droits de l'autel et du trône; et dans ces débats éminemment politiques il pourrait résumer en quelques tirades tout ce que l'on a dit sur la cause des rois et des papes.

Enfin, on arrête que Louis sera déchu de l'autorité, et que ses fils lui succèderont (1). Cet empereur est amené au milieu de ses sujets arrogants, et cette position, que l'histoire nous peint si humiliante pour Louis, peut encore devenir théâtrale. Ne sent-on pas, en effet, quel discours élo-

(1) Thegan., cap. 42 et 43. — Astronom., Vita Ludov. pii, c. 48, ap. D. Bouq. — Recueil des Hist. de France, t. 6, p. 113 et 114.

quent elle peut suggérer à ce prince, qui voit se convertir en juges et en maîtres ses serviteurs et ses enfants? Il terminerait ce discours en se dépouillant de la couronne, de la ceinture et du glaive, emblêmes du souverain pouvoir (1). Voici, dit-il, la couronne que Charlemagne posa sur l'autel du Seigneur, en m'ordonnant d'aller l'y chercher moi-même, afin d'apprendre aux prêtres qui m'entouraient que ce n'était pas de leurs mains que je la recevais, mais de la seule puissance divine (2)!

Voici l'épée que mon père me ceignit naguère sous les tentes de Ratisbonne, au milieu de ses preux et des rois ses vassaux (3)! Depuis elle fut trempée du sang des Sarrasins, des Huns et des Escla-

---

(1) Vita Ludov. pii. — Annal. Bertin. — Annal. Fuldens. — Annal. Metens.

(2) Eginh., Vit. Carol. magn.

(3) Eginh., Annal. — Vita Ludov., imperat., an. 791.

vons (1); peut-être est-elle assez illustrée pour que je puisse la déposer sans honte.

Ainsi dépouillé des apanages de ma grandeur, il ne me reste plus que le cilice et la cendre; mais sachez, ministres d'un Dieu humble et consolateur, que loin d'exciter vos mépris, ces gages sacrés d'un repentir véritable devaient attirer vos respects, en apprenant qu'un roi lava en des torrents de larmes le peu de sang qu'il a versé! Et vous, chefs turbulents, guerriers ambitieux, qui vous croyez avilis en obéissant à celui qui sait expier ses fautes, sachez que Théodose se couvrit ainsi que moi des habits de la pénitence, et que c'est depuis qu'il fut appelé Théodose-le-Grand (2)!

---

(1) Eginh., Annal. — Ernold. Nigell. Carm., ap. D. Bouq., t. 6. — Theg., de Gest. Lud. pii. — Annal. Metens.

(2) Après le massacre de Thessalonique ordonné par Théodose, saint Ambroise refusa à ce prince l'entrée du temple, et lui imposa une pénitence de

Le jeune Pepin, à la vue de son père dépossédé par sa famille et outragé par ses propres sujets, rougit de partager leur crime, et la nature l'emporte dans son cœur sur le désir de régner (1). Mais l'habitude de semblables forfaits rend le prince Lothaire insensible.

L'entretien qu'auraient ces deux frères, dont l'un veut redevenir fils et l'autre rester empereur, serait le motif d'une scène pathétique.

Persistant dans leurs desseins contraires, les deux princes se séparent en ennemis. Pepin court armer pour la querelle de Louis le peu de serviteurs qui lui sont dé-

---

huit mois à laquelle il se soumit. *Voyez* Socrate, Hist. ecclés. — Sozomène, Hist. — Vie de saint Ambroise.

(1) Nith., Hist. — Annal. Fuldens. — Chron. Ademari Chab. — Mariani Scoti Chron., an. 833. — Mézeray, Histoire de France, règne de Louis-le-Débonnaire.

voués; Lothaire, prêt à l'aller combattre, se présente devant Imogène pour se faire armer par elle de l'épée que Bernard lui remit en expirant. On n'a pas oublié que cette princesse ressentait un secret amour pour Pepin.

LOTHAIRE.

Enfin, Madame, voilà le jour où le fer sacré confié à vos mains doit armer votre défenseur. Louis était dégradé, vos vœux allaient être exaucés, et l'ombre de Bernard, si long-temps irritée, allait enfin rentrer satisfaite dans le sanglant mausolée, quand tout-à-coup s'opposant à nos projets, un jeune téméraire prétend rétablir sur le trône le meurtrier de votre frère. Songez donc à vos serments de vengeance, et n'hésitez pas à m'en remettre le gage.

IMOGÈNE.

Seigneur, je n'ai point oublié la promesse solennelle que je fis à mon frère. Sous l'autel expiatoire que Louis érigea en

ces lieux, et où il fit graver les traits de ce cher prince, j'ai déposé l'épée qu'il m'ordonna de remettre à celui qui voudrait attaquer le trône de son meurtrier; elle est à vous, Seigneur, vous pouvez vous en saisir.

(*Lothaire soulève la pierre de l'autel, et s'avance sur la scène en pressant l'épée sur son cœur.*)

Quel courage, quelle ardeur nouvelle, fait bouillonner mon sang en touchant ce glaive qui m'est remis par la beauté! Oui, Princesse, c'est pour vous, pour votre cause légitime, que je vais combattre et triompher; mais, au nom du ciel, si, dans l'aveugle transport où me jète un fanatique amour, mon bras égaré plonge cette épée dans le sein d'un frère, songez du moins, songez, cruelle, que j'ai sacrifié pour vous tout ce qu'un mortel a de plus respectable.

IMOGÈNE.

Que dites-vous, Seigneur? Eh! qu'ont de commun votre frère et ma vengeance?

LOTHAIRE.

C'est lui, Madame, c'est ce frère pusillanime qui, désertant notre entreprise, veut aujourd'hui rétablir l'empereur.

IMOGÈNE.

Ah! barbare, qu'ai-je entendu? Quoi! vous alliez combattre votre frère; et moi, complice de vos fureurs, j'armais vos mains effrénées! Rendez-moi, rendez ce fer que vous souillez par vos forfaits sacriléges, et fuyez à jamais loin de mes regards.

LOTHAIRE.

Ah! qu'ai-je entendu moi-même? Est-ce bien à vous à condamner des crimes que vous seule excitez? Quand vous m'envoyez attaquer celui qui me donna la vie, d'où vous vient tant d'intérêt pour un frère qui se ligue contre nous? En combattant l'un, je suis un vengeur que votre main doit couronner; en combattant l'autre, je ne suis plus qu'un monstre que vous maudissez.

Vos contradictions s'expliquent enfin, perfide, et j'entrevois des affronts et des malheurs que mon orgueil n'avait pas soupçonnés.

Vous chérissez mon frère, vous tremblez pour ses jours; eh bien! loin de me fléchir en sa faveur, le trouble qu'il vous cause, ces larmes qu'à peine vous retenez, cruelle, me montrent en lui un rival odieux que je ne dois plus ménager. S'il tombe sous mes coups, sachez, pour vous punir, qu'il tombera percé du glaive dont vous m'avez armé (1).

IMOGÈNE.

Détrompez-vous, prince sanguinaire et dénaturé! Puisque Pepin traverse ma vengeance au lieu de la servir, mes serments me défendent de voir en lui mon époux.

(1) Ce discours est d'autant plus digne de Lothaire, que ce prince entreprit à plusieurs reprises de déposséder et d'exterminer ses frères. *Voyez* Nithard, l. 1. — Annal. Bertin. — Annal. Fuld.

Quant à vous, je vous désavoue, et je me déclare innocente à la face des cieux de vos égarements fratricides. Aussi bien, vainement prétendez-vous m'abuser; ce n'est pas, en effet, le désir de venger mon frère qui vous fait détrôner votre maître. Avant votre fatal amour pour moi, vous aviez déjà contre lui signalé vos fureurs. Louis tomberait comme la proie de votre ambition, et non comme l'holocauste de ma vengeance. Bernard mérite la victime toute entière, et il lui faut pour sa querelle un héros qui n'ait qu'elle à servir, et dont le courage ne soit pas animé par des motifs étrangers (1).

A cette scène en succéderait une autre pleine d'un tendre intérêt entre Imogène et sa confidente.

Cette princesse chérit Pepin; l'amour

(1) On trouve une position à peu près semblable à celle-ci dans la mort de Pompée de Corneille, acte IV, scène 4, seconde tirade de Cornélie.

filial qu'il fait éclater ajoute peut-être encore à l'admiration et à l'amour qu'elle a pour lui ; mais, hélas! un fatal serment, un devoir rigoureux, l'associe à la vengeance de Bernard; et quand elle a juré que sa main serait le prix de celui qui détrônerait Louis, peut-elle sans crime la réserver à celui qui veut, au contraire, rétablir cet empereur?

Voilà cependant que Pepin et Lothaire, suivis de leurs partis, s'attaquent dans les plaines de Soissons; ce dernier est vaincu, et Pepin paraît sur la scène, entouré des chefs et des grands.

Louis est de nouveau proclamé empereur; cet infortuné s'assied sur le trône, et s'exprime en ces mots :

« Princes, et vous nobles vassaux du
» sceptre français, vainement me rendez-
» vous un diadême que j'ai porté trop long-
» temps. Voyez les chagrins et les pâles
» ennuis qui couvrent mon triste front; ce
» sont les marques ineffaçables de ce pesant

» diadême. N'est-ce point, en effet, parce
» que je fus empereur, que je dus com-
» battre et punir Bernard? N'est-ce pas
» parce que je fus empereur, que mes fils
» et mes sujets se sont révoltés contre moi?
» Tous mes maux viènent de ma puissance;
» je l'abdique en ce jour (1), je renonce à
» d'insidieuses grandeurs, pour reposer
» dans l'ombre des cloîtres et mes yeux
» fatigués de larmes et mon cœur accablé
» de remords. »

Pepin, ainsi que les ducs et les barons, se prosterne aux pieds de Louis pour le conjurer de régner.

Tout-à-coup un officier paraît, et s'adresse en ces mots à Louis :

« Ah! prince, montrez-vous à votre
» peuple qu'allarme l'apparition subite

(1) Il partagea son royaume entre ses fils Lothaire et Charles, car Pepin était mort quelque temps avant.

» d'un phénomène épouvantable! Une co-
» mète étincelante s'est montrée, et semble
» présager les plus grands malheurs. »

LOUIS.

O mon peuple! ô ma famille! voilà donc le signal de mon trépas! Je voulais quitter l'empire, et il me faut à présent quitter à la fois l'empire et la vie. Les noms de maître et de roi, les palais, les trônes, tout s'évanouit à mes regards; que dis-je, ah! je revois dans le sein de l'éternité un maître, un roi, un trône redoutable. Grand Dieu! me voilà prêt; mais aye pitié de mes larmes, et si tu pèses le crime, mesure aussi le repentir.

Au moment de quitter la terre, quelle soudaine clarté me fait entrevoir les événements futurs! Quoi! lorsque le présent même va m'échapper, mon esprit ose embrasser l'avenir!

(*Ici l'empereur, dans le transport prophétique dont souvent l'homme est agité*

dans ses derniers moments, annoncerait en quelques vers les guerres sacriléges de ses enfants, et les courses sanglantes des Scandinaves.)

Louis, soutenu par ses serviteurs, disparaît dans le fonds de l'abbaye; bientôt on annonce sa mort (1), et Imogène, que Dieu seule a vengée, redevient maîtresse de son cœur.

(1) Il mourut dans l'année de l'apparition de cette comète. Voici comment s'exprime une des vieilles chroniques de France : *Imperator Ludovicus Lothario, filio, et Carlo, minimo filio, regnum Francorum dividit. Cometes apparuit in signo Arietis, cœlum noctu in serenitate erubuit*, an. 839. Ainsi le poète se conforme à l'histoire, en parlant de ce phénomène immédiatement après l'abdication de Louis.

DIX-SEPTIÈME RÉCIT.

LES NORMANDS.

Les règnes des successeurs de Charlemagne font voir, comme ceux des descendants de Clovis, des troubles intérieurs, des conjurations fratricides, le trône mal occupé, l'autorité méconnue, la nuit de l'ignorance redoublant d'obscurité sur la France superstitieuse (1). Sous la seconde, comme sous la première dynastie, des chefs ambitieux envahissent la puissance

(1) *Voyez*, sur la décadence de la seconde race, Herman. Contract. Chronic. — Mariani Scot. Chron. — Hist. de l'empire d'Occid., par Louis Cousin, 2 vol. — Louis Maimbourg, Hist. de la décad. de l'empire de Charlemagne. — Antiq. fr. de Fauchet, 1re et 2e part. du t. 2.

royale, et ne lui laissent qu'une vaine représentation. L'état, pour employer ici l'expression hardie d'un savant publiciste(1); *l'état marcha ainsi quelque temps avec une tête double ; à la fin, celle de ces têtes qui avait la véritable vie, fit sécher et tomber l'autre.*

Il est encore une ressemblance remarquable entre les deux premières races ; c'est qu'au temps de leur décadence, la France fut en proie aux incursions de deux peuples idôlâtres et belliqueux.

On a vu, sous les rois fainéants, se répandre parmi nous les intrépides sectateurs de Mahomet, et voici maintenant que, sous les débiles héritiers de Louis-le-Débonnaire, accoururent les farouches enfants d'Odin, affamés de conquêtes et d'aventures (2).

---

(1) M. le comte de Montlosier, de la monarchie française, t. 1, p. 64.

(2) Aimoin., l. 4 et 5. — Herman. Contract. Mon.

Mais tout funestes que sont ces événements, tout déplorables que sont les excès, auxquels se livrèrent ces nations barbares, ils nous intéressent, sans doute, en les considérant sous le rapport poétique; ils prouvent que nos annales ne manquent à aucune époque de faits importants et de choses mémorables. Comme les débordements du Nil qui fécondent le sol inondé, ces grandes invasions enrichissent le fonds de notre histoire; ils y déposent des germes que l'imagination aime à développer.

Si les beaux-arts semblent quelques instants ne trouver rien à chanter et à peindre dans la France épuisée, l'Orient ou le Septentrion la remplissent bientôt d'hôtes cé-

---

Chron. — Le père Dubois, Hist. de l'église de Paris, t. 5 et suiv. — Histoire de Charles-le-Simple, par Belleforest, en son Hist. des neuf Charles. — Mém. de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres, t. 15, p. 639, et t. 17, p. 245. — Mézeray et Velly en leur Hist. de France.

lèbres, dont les actions héroïques, les mœurs, le culte et le costume, ajoutent de nouveaux tons à la lyre, de nouvelles couleurs à la palette.

Ces épisodes historiques, ces ressources imprévues, jètent sur la scène nationale une variété précieuse, et tout-à-coup la changent, comme par enchantement, de décorations et de personnages.

Les incursions des Scandinaves eurent pour nous des résultats bien autrement importants que celles des Sarrasins. Ces derniers, possesseurs éphémères de quelques-unes de nos villes méridionales, ne firent, pour ainsi dire, que passer en France sous l'épée de Martel et de Charlemagne, tandis que les fiers guerriers du Nord, connus sous le nom de Normands, séduits par nos rives fertiles, devinrent volontairement nos tributaires, et s'établirent dans une de nos provinces, qui porte encore aujourd'hui leur nom.

Les Normands, agréés par la patrie, et

naturalisés Français, ont, par une alliance éternelle, réuni à notre histoire tout ce que la leur avait de curieux, et au moyen de cette adoption, les fastes du Nord ne nous sont point étrangers.

Les mœurs et les usages d'un peuple ainsi incorporé à la France, et qui en devint une partie essentielle, appartiènent donc trop immédiatement à son histoire et à la poésie de son histoire, pour qu'on ne leur consacre pas ici quelques pages.

Plusieurs historiens racontent qu'Odin, législateur des Scandinaves, était originairement roi des Ases, peuple scythique des bords de la mer Caspienne. Alors vivait Mithridate; ce roi faisait face à l'empire romain depuis quarante ans. Étonnant dans ses victoires, plus étonnant encore dans ses revers, il tentait de nouveau, avec les débris de ses *naufrages élevés*, les chances d'une fortune qui long-temps hésita entre lui et les consuls de la république. Aquilius, Sylla, Lucullus, Glabrio, le combattirent

tour-à-tour avec ces puissantes armées, devant lesquelles se taisait l'univers asservi par le génie du Capitole.

Mithridate seul luttait encore; mais ses provinces épuisées, ses phalanges presque anéanties, faisaient présumer sa défaite prochaine. Mithridate ose encore espérer; il jète les yeux jusqu'au bout de la terre pour susciter des ennemis aux Romains. Il préparait contre eux une expédition à Byzance, lorsque le philosophe Mimer, le conseiller et l'ami d'Odin, voyageant à l'exemple des Scythes Zamolxis et Anacharsis, arriva dans Byzance, et fut présenté à la cour de Mithridate. Ce roi, qui parlait toutes les langues des peuples connus, s'entretint avec Mimer dans l'idiôme des Scythes. Quoique né au milieu d'une nation sauvage et nomade, Mimer avait acquis la réputation d'un sage par ses études, ses voyages et ses observations. Le roi du Pont goûta ses récits, et l'interrogea sur sa patrie; Mimer lui parla d'Odin et de la belle

Frigga, épouse de ce prince, qui l'avait méritée avec le trône, en triomphant de tous ses rivaux. Mithridate écoute avec joie ce qu'on lui raconte des exploits et de l'armée aguerrie de ce jeune conquérant; il conçoit l'espoir de lui faire embrasser sa cause, et dénonce à Mimer l'avidité romaine, qui bientôt ira troubler jusque dans leurs marais les peuples de la Scythie; enfin, il le charge de déterminer Odin à venir le joindre sans délai sur les rives du Bosphore.

Mimer, de retour à Asgard (c'était le centre du royaume des Ases), transmet à son prince les discours de Mithridate. Soudain un immense horizon de conquêtes, de gloire, d'aventures, semble se développer pour le belliqueux Odin, qui souvent se plaignait de voir enchaîner son courage dans les étroites contrées où le sort l'avait fait naître.

Il convoque ses soldats, leur promet un riche butin, des terres, des honneurs; il

s'autorise, dans le dessein qu'il leur annonce, des conseils du sage Mimer et d'un songe mystérieux de l'adroite Frigga, qui, confidente de son époux, fut érigée par lui aux fonctions politiques et religieuses de prêtresse et d'oracle. Ils partent. Arrivés à l'embouchure du Tanaïs, Mimer les devance pour avertir Mithridate de l'approche de ses auxiliaires ; mais il apprend que, vaincu par Pompée et trahi par son fils Pharnace, ce grand roi s'était donné la mort. Il revient désolé, porter cette triste nouvelle à l'impatient Odin. Voulant secrètement se concerter avec lui sur ce qu'il convenait de faire, il se glisse, pendant la nuit, dans le camp des Ases, pénètre sous la tente d'Odin, qui reste quelque temps abattu et pensif au récit de cet événement imprévu. Réveillant enfin son audace, il imagine, avec sa femme et son ami, un stratagême qui doit lui répondre de l'obéissance de son peuple superstitieux. Mimer feindra qu'ayant trouvé Mithridate expi-

rant, ce monarque lui a confié son épée, trempée de son sang, pour la remettre à Odin, qui devait, avec ce fer, accomplir la volonté des Dieux, punir les Romains, et leur arracher l'univers. Ce présage, révélé à l'armée au milieu des pompes d'un sacrifice par la belle et l'éloquente Frigga, appuyé de l'autorité du respectable Mimer et de l'intrépidité d'Odin, flatte les Scythes et redouble leur valeur ; ils jurent de suivre leur chef jusqu'aux extrémités du monde.

Odin les conduit des bords du Tanaïs à ceux du Boristhène; remontant jusqu'à la source de ce fleuve, il envahit le pays des Troglodites, et se trouve bientôt sur les bords de la mer des Suèves. Durant ce long trajet, à travers des contrées arides et sauvages, les guerriers d'Odin se rebutèrent plus d'une fois, ne trouvant rien dans leurs pénibles migrations qui pût satisfaire leur ambition. Pour contenir leur humeur turbulente, Odin sentit qu'il fallait

leur inspirer des craintes et des espérances, et n'ayant rien à leur donner sur la terre, il leur promit tout dans les cieux, dont il se dit l'envoyé. Il prouva bientôt sa mission par de prétendus miracles. Le philosophe Mimer avait étudié les lois de la physique dans les écoles de Byzance; il communiqua à son ami des secrets dont celui-ci se servit avec habileté pour entourer de prestiges et d'illusions ses sujets ignorants.

En traversant de ténébreuses forêts, Odin remarqua que, dans presque tous les vieux chênes, des abeilles sauvages avaient déposé le trésor de leur miel. Il en composa une boisson fermentée qui causait une agréable ivresse, et persuada à ses soldats qu'une fée lui avait appris à préparer ce nectar. L'hydromel anima dès-lors tous leurs banquets; tandis qu'il pétillait dans la coupe, ils chantaient l'amour et les combats, et souvent ils croisaient leurs glaives sur la table inondée des flots de leur sang.

Cependant, au milieu des déserts qu'ils traversaient, ils rencontrèrent et défirent plusieurs peuplades qui vivaient innocemment au fond des bois avec le lait de leurs troupeaux. Le barbare conquérant immolait les vieillards sous le couteau du sacrifice, livrait les jeunes filles à ses guerriers, et rangeait sous ses drapeaux ceux qui pouvaient porter les armes. Bientôt il se fit une armée nombreuse, toute formée de soldats à la fleur de l'âge, et d'autant plus redoutables, qu'ils croyaient marcher sur les pas d'un prophète, d'un demi-Dieu, d'un héros invincible.

C'est l'épée à la main, et à travers les champs qu'il ravageait et les villes incendiées, qu'Odin conçut le plan de la législation et du culte qu'il réservait à ses sujets. Le premier principe de cette religion sauvage consacrait le suicide comme une action méritoire, et frappait de honte et d'infamie quiconque mourait de mort naturelle. Ce principe, fortifié du dogme

de la résurrection et des récompenses analogues aux vertus guerrières qu'on avait pratiquées, faisait des soldats d'Odin autant de fanatiques empressés à verser leur sang dans les combats.

Mimer ne partageait point la crédulité de ses compagnons ; ce philosophe rougissait d'être initié à cette imposture, et plus d'une fois il avait reproché à son ami la grossière superstition où il plongeait ses peuples. Néanmoins ce sage servit lui-même le fanatisme qu'il réprouvait. Tout sage qu'il était, il n'avait pu résister aux charmes de Frigga ; mais fidèle à l'honneur et à l'amitié, il avait renfermé dans son cœur le secret d'une passion qui consumait sa vie. C'était pour oublier la séduisante Frigga, plus que pour connaître les lois et les sciences des nations, qu'il avait parcouru une partie de l'Europe et de l'Asie. Son absence n'avait pu l'affranchir du souvenir qui l'obsédait ; revenu près de Frigga, mais toujours silencieux, il ne pouvait en-

durer plus long-temps le mal dont il était agité. A ses derniers instants, il veut du moins obtenir une faveur de la belle Frigga. Triste faveur, et qui pourtant est le seul espoir de l'infortuné ! Il feint lui-même d'être convaincu des préceptes religieux que préconisent Odin et sa compagne. « Mes plus belles années sont écoulées, dit-il au chef des Scythes, sauve-moi de l'ignominie d'une mort obscure, et permets à la prêtresse de tes autels de me percer le cœur... » Odin hésite entre la crainte de perdre un ami, et le désir d'accréditer ses préceptes par le trépas volontaire d'un personnage révéré. L'ambition l'emporte, et Frigga frappe celui qui l'adore. Odin fit embaumer et enchâsser dans l'or la tête de Mimer; il la porta comme un talisman, et prétendait qu'il en recevait des oracles. Cet imposteur ordonne la construction d'une flotte sur les bords de la Baltique; il s'embarque, et attaque d'abord les Scaniens; leur roi périt dans la mêlée, et sa fille Uslalie

tombe au pouvoir du vainqueur. Maître de la Scanie, Odin s'empare de la Zélande, et en dix ans de temps il subjugue les Jutes, les Saxons, les Saliens, les Goths, les Vandales, et vingt autres peuples qui voyent dans Odin un envoyé du ciel, un Dieu dont les paroles sont des décrets suprêmes. Toutes les nations assujéties par ce conquérant reçoivent sa religion, et lui envoyent l'élite de leurs guerriers, pour qu'ils apprènent l'art de vaincre sous un chef immortel. Ce prince établit sa cour dans une ville de la Fionie, que de son nom il appela *Odinsée*. Tout-puissant, et maître de presque tout le Nord, il vécut long-temps avec Frigga. L'un et l'autre, avant que les infirmités et la décrépitude ne démentîssent la céleste origine dont ils s'étaient vantés, résolurent de sceller de leur propre sang les lois qu'ils avaient proclamées. En conséquence, ils assemblèrent tous les rois et les grands de leur domination à Odinsée. Après avoir partagé ses

états entre ses enfants, Odin prononça un discours qui a retenu le nom d'*Hamavaal*, ou *discours sublime d'Odin*, et qui est un résumé sententieux de tout son système moral, politique et religieux. Après avoir parlé, il se fit sur la poitrine un cercle de neuf blessures avec la pointe de son épée, en annonçant que sa mission était remplie, et qu'il remontait dans le séjour de bonheur où il reverrait ceux qui sauraient mourir en héros. Frigga l'imite et meurt. Les vieillards, jaloux de partager la gloire de ce trépas, et désirant échanger le peu de vie qui leur reste pour l'immortalité promise, tombent de tous côtés sur leurs épées, et c'est ainsi que le sanguinaire et féroce législateur du Nord eut des funérailles dignes de lui (1). Cependant il restait une jeunesse intrépide et nombreuse;

---

(1) *Voyez* sur ces faits Snorron, Verelius, Saxon le grammairien, Torfæus, Bartholin, Mallet, etc.

et tandis que les Arabes, entraînés par le fanatisme de Mahomet, soumettaient l'Afrique et l'Asie, les successeurs d'Odin, également agités d'un héroisme fanatique, envahissaient les régions septentrionales. Ces pontifes-rois eurent pour empire la Scandinavie, qui comprenait (1) la Suède, la Norwège, le Danemarck, la Fiarmie, la Finlande et plusieurs autres royaumes.

Les expéditions d'Odin sont peut-être fabuleuses, comme l'ont pensé de judicieux historiens; mais les conquêtes de ses descendants sont incontestables, bien qu'elles-mêmes ressemblent à des fables, tant elles sont accompagnées de merveilleux et de prodiges. Pendant plus de dix siècles, les Scandinaves, possédés d'une fureur guerrière, firent des incursions dans toute l'Eu-

(1) Le roi Alfred comprenait dans sa géographie la Biarmie, la Fimmarkie, le Queenland, la Gothie, la Suède, la Norwège et le Danemarck.



rope. La terre manquant, pour ainsi dire, à leur courage impétueux, ils firent de l'humide élément le théâtre de leurs plus brillantes expéditions. Plus d'une fois ces hardis pirates rendirent de grands services à la géographie et à l'art nautique par la relation exacte et détaillée de leurs voyages (1). Les Scandinaves jetèrent les fondements de l'empire russe (2); ils abordèrent en conquérants l'Écosse, l'Irlande (3), les Orcades, les Hébudes (4). Au neuvième siècle, leurs navigateurs visitèrent l'Islande,

---

(1) Suhm, sur les navig. des Norwégiens du temps du paganisme. *Herrauds Saga*, *Orvar odd's*, *Saga*, *Orkneyinga Saga*, *Nials Saga.*

(2) Malte-Brun, Précis de la géograph. univers., t. 1, l. 17, p. 388.

(3) Murray, de Coloniis scandin. in insulis Brit., p. 71, in comment. Gotting., t. 3. — Dalrymple, Annals of Scotland, t. 1, p. 138.

(4) *Orkeneyinga Saga*, seu Historia Orcadensium, ex edit. Jon. Jonaci. Hafniæ, 1730, p. 23 et suiv.

et découvrirent le Groenland (1). Les premiers qui abordèrent cette île rapportèrent qu'ils y avaient vu des rochers de glace et des géants marins (2). Enfin, au dixième siècle, ils découvrirent l'Amérique, et en firent une description si naïve et si détaillée, qu'on ne peut leur contester cette découverte (3).

Jamais le cœur humain ne fut entraîné par un fanatisme plus impétueux que celui du courage dans le soldat scandinave (4).

---

(1) Torfæus, Norweg. Hist., t. 2, l. 2, c. 2. — Annales de Groenland, mss. Arn. mag., n° 758, p. 46. — Malte-Brun, Précis de la géogr. univer., t. 1, l. 17, p. 390 et suiv.

(2) Torfæus, Groenlandia Antiq., 25, 44, 105.

(3) A la fin du dixième siècle, ou plutôt au commencement du onzième. Kalm, de Itin. prisc. Scand. in Americam. Abo, 1757. — Suhm, sur les navig. des Norwég. du temps du paganisme, dans les Mém. de la Soc. de Copenh., t. 8, p. 80 et suiv.

(4) *Voyez* les *Saga*, et les poésies scandinaves recueillies par Thormode Torfæus en ses Ant. sept.—

Sa vie n'était pour lui qu'une belle occasion de mourir les armes à la main; c'était peu de chercher un trépas héroïque, il fallait encore braver l'ennemi qui le donnait, rendre plus ingénieuse la rage des bourreaux, leur indiquer de nouvelles tortures (1), paraître moins leur victime que leur confident et leur complice, désavouer la pâleur et les souffrances par le sourire du dédain, et le corps tout sanglant tomber en exhalant un chant de triomphe pour dernier soupir (2).

C'était une honte de pleurer, même la

Barthol., de Caus. contemn. mort. — Wormius, Litt. runic. — Joh. magnus, Hist. Suec. — Saxo Gram., Hist. Dan. — Verelius in not. ad *Hervarar Saga*, etc.

(1) Barth., loc. cit. — *Jomswilkinga Saga*. (On en trouve un bon extrait dans la Bibl. univ. des Rom., avril 1777, p. 8.) — Le Voyageur franç., t. 21. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Danemarck.

(2) Barthol., loc. cit. — Mallet, lieu cité.

perte d'un parent ou de l'ami le plus cher; le sang et non les larmes devait seul répondre des regrets et de la fidélité (1).

Quand les Scandinaves étaient trop nombreux, et que leur pays ne pouvait plus leur suffire, on nommait par la voix du sort ceux qui devaient aller former des établissements en des contrées étrangères, dont ces belliqueux exilés s'emparaient à main armée (2).

Le jeune Scandinave, qui marchait pour la première fois au combat, ne portait qu'un bouclier blanc, appelé le *bouclier de l'attente* (3). Quand il s'était distingué, il obtenait l'insigne honneur d'y faire graver

---

(1) Northern. Antiq., v. 1, p. 117. — Strutt, t. 1, p. 196.

(2) Speed's Chronic. — Strutt, t. 1, p. 195.

(3) Strutt, t. 1, p. 203. Il en était de même des Goths et des Cimbres. *V.* Pomp. Mela, *de Situ Orbis*, lib. 2, c. 2. — Procop., Hist. Goth., l. 2. — Val. Max, l. 2, c. 6, *de Dictis memor. Antiq.*

les marques de sa bravoure (1). Si un guerrier sortait des rangs pour combattre au front de l'armée, il était annobli, et s'il était déjà noble, on le proclamait chef d'une légion. Mais s'il fuyait sans avoir été assailli par moins de quatre adversaires, il était déclaré infâme, et n'avait plus droit de paraître dans les assemblées publiques; ses parents le repoussaient de leurs demeures, et si dans la nuit il osait se glisser jusqu'à la porte de sa maîtresse, celle-ci restait insensible à la voix de son amant exposé au soufle meurtrier de l'aquilon. Couché sur un lit de frimas, à la lueur des étoiles scintillantes, il soupirait, la tête tristement baissée, et ses dogues fidèles semblaient seuls compâtir à sa douleur. Dès le point du jour, il se cachait dans les forêts, et

(1) La plus douce occupation du Scandinave était de peindre son bouclier, et d'y graver les emblèmes de ses exploits. (North. Antiq., v. 1, p. 242.)

gravissant les rochers couverts de noirs sapins, il perçait le timide chevreuil de ses flèches déshonorées.

Si le Scandinave, accablé par le nombre, était emmené captif, il refusait la liberté que lui offrait un ennemi généreux, et ne voulait être délivré que par un coup d'épée.

L'histoire nous a conservé ces mots d'un roi du Nord pris par un rival qui lui proposait de briser ses fers (1) :

« Qu'est-ce que l'avenir peut me garder encore pour compenser mes malheurs et ma honte ? Toutes les coupes du festin me seraient amères désormais, tous les chants des Scaldes seraient funèbres pour moi. Irais-je baisser un front humilié devant la harpe qui juge les héros, et devant les trophées de mes pères qui pendent aux

(1) Ce roi est Frothon. Il était si brave, qu'il défia Odin lui-même.

voûtes de mon palais ? Ah ! quand tu me rendrais mes trésors, quand tu reconduirais sous mes pavillons mon amante et ma sœur, tes bienfaits ne me rendraient pas ma gloire, et n'imposeraient point silence aux siècles futurs, qui diraient toujours que je connus un vainqueur. »

La religion des Scandinaves était bien capable de leur inspirer tant de courage (1).

(1) Cette belle mythologie a un ensemble régulier; les révolutions du monde intellectuel et matériel se succèdent comme les épisodes d'un grand poème qui commence à la naissance du monde et se termine à sa destruction. Ce serait une grande erreur, que de ne voir dans cette religion que les rêves incohérents et inexplicables d'une imagination sauvage. La lutte continuelle des dieux de la lumière contre les dieux des ténèbres explique d'une manière sublime le contraste du bien et du mal qui se fait remarquer trop souvent dans la nature. Sous ce rapport, un tel système offre plus de ressources au poète que la mythologie des Grecs et des Romains. Car, après la révolte des géants, qui ne forme qu'une action ins-

Le Dante n'aurait-il point eu connaissance de l'Edda, quand il traça pour son Enfer un plan pareil à celui qu'Odin imagina, et quand sa muse, prenant les attri-

---

tantanée, Jupiter règne paisiblement dans l'Olympe, et n'a plus à craindre que la mauvaise humeur de Junon ou les cajoleries de Vénus. Mais en admettant, comme les Scandinaves, un bon et un mauvais principe agissant toujours l'un contre l'autre, le poète trouve sans cesse dans un état de guerre et de rivalité les puissances surnaturelles. Dès-lors il peut les supposer divisées sur les grands événements qu'il décrit, leur faire prendre un parti contraire dans la cause dont il s'agit, et allier leurs dissensions aux querelles de ses héros.

Les autres conceptions de l'Odinisme ne sont pas moins élevées. On y voit la nature aveugle organisée par l'intelligence, le trouble introduit par l'avarice, l'harmonie du céleste séjour détruite par la mort du Dieu de la paix, le désordre moral amenant la fin des siècles, les Dieux bienfaiteurs victimes d'un destin inflexible qu'ils connaissent, et que cependant ils bravent, la mort assise sur l'univers en deuil, le plus grand des Dieux renaissant des cendres de cet uni-

buts des Furies, chassait l'Espérance loin des abîmes éternels, où il livrait les réprouvés à des supplices qu'on reconnaît dans la religion scandinave ?

Le *Nifl̃heim* était composé de neuf mondes (1), réceptables affreux des criminels, des lâches, et de ceux qui mouraient sans gloire (2). Dans le premier réside Héla, ou la Mort ; la moitié de son corps est bleue, le reste a la couleur de la chair vivante, et ces deux nuances marquent le passage de l'existence à la dissolution.

Le seuil de sa porte est un précipice ;

---

vers incendié par les mauvais génies, et posant sur des bases éternelles un meilleur ordre de choses.

L'Odinisme admettait des peines et des récompenses. Le Niflheim et le Valhalla sont le Tartare et l'Élysée des Scandinaves.

(1) Snorron, Edda myth. — Mallet, Introduction à l'Hist. de Danemarck.

(2) Snorron, Edda myth. — Barthol., Antiqu. Dan., l. 2, c. 4, p. 317.

ses esclaves sont l'Attente et la Lenteur; à sa table est la Famine, et dans sa couche est la Maigreur (1). Près de là se découvre le sombre *Nastrond*, ou *le rivage des cadavres* (2).

Là s'élève une maison, dont les fenêtres sont ouvertes du côté du nord, et laissent pénétrer le grésil et les rafales; ses cloisons sont tressées de serpents (3), dont les têtes tournées vers l'intérieur lancent des dards, mêlent des siflements au bruit de l'ouragan, et distillent des poisons qui s'écoulent en un lac verdâtre, où sont jetés les assassins, les parjures et les adultères (4), qu'engloutissent et rejètent vivants des monstres épouvantables (5).

---

(1) Edda mythol. — La doctrine de Vola.

(2) La Voluspa, strop. 36 et 37. — Spegel, Gloss. Sveogoth.

(3) *V.* la seconde Edda et la version de G. Andrëa.

(4) Edda myth. — Spegel, Gloss. Sveog.

(5) Au-dessus des assassins, des parjures et des

Plus loin est une forêt de fer (1), dont la mousse est une rouille épaisse. Le vent froisse les rameaux bruyants. C'est là que sont enchaînés les géants, ennemis du ciel; mais un jour, secondés de Surtur, prince des mauvais génies (2), ils doivent rompre leurs chaînes, et détruire le ciel et la terre;

---

adultères, vole un dragon noir qui les dévore et les vomit sans cesse. Ils expirent, ils renaissent tour-à-tour dans ses vastes flancs, et leur nouvelle vie n'est que le prélude d'un nouveau trépas. Ceux qui sont poussés au rivage sont déchirés par le *Managarmor*, ou le chien des ténèbres, qui s'y traîne lentement, en jetant à droite et à gauche son informe et lourde tête. De ces lieux réprouvés s'échappent des fleuves impurs nommés *le Séjour de la Mort*, *l'Ennemi de la Joie*, *la Tempête*, *la Perdition*, *le Rugissement*, *l'Abîme*, *l'Agonie*, *le Tourbillon*.

(1) Edda mytholog. — Barth., Antiq. Danem., liv. 2.

(2) Bartholin et Andréa sur ce passage de l'Edda; — La Doctr. des *Vola*, strophe 44.

alors arrivera le crépuscule, ou le dernier jour des Dieux prédit par la Voluspa (1).

Cette forêt métallique est environnée de trois côtés par une mer couverte de brouillards épais et de glaces vagabondes, sur lesquelles se tiènent les ombres des débiles vieillards et des guerriers pusillanimes (2).

Voici maintenant quel lieu de délices était promis aux valeureux Scandinaves.

---

(1) L'Edda myth. — Verelius et Andréa sur ce passage, et les poésies de Sined, en allem.

(2) L'Edda mythol. — Spegel, Gloss. Sveog. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Danemarck.

Vers ces rives sont le loup *Fenris* et le serpent de *Midgard*, engendrés par la géante *Angerbode*, messagère de malheur. A chaque instant ces deux monstres font des tentatives pour dévorer les astres, et leurs efforts causent de fréquentes éclipses, pendant lesquelles règnent sur ces tristes plages l'obscurité, l'angoisse et la confusion. Alors le dieu *Loke*, le Satan, l'Encelade de la mythologie scandinave, veut, à la faveur de ces ombres subites, soulever la montagne qui l'oppresse, et ses mouvements produisent des tremblements de terre.

Comme on l'a vu précédemment, Asgard était le pays des Ases, qu'Odin avait entraînés à sa suite. Ce peuple, qu'il établit dans le Nord, regréta long-temps la douce température et la fécondité d'Asgard, situé entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne (1). Les vieillards, comme il est d'usage, vantaient sans cesse l'ancien temps et les charmes de la primitive patrie dont un conquérant les avait privés. Bientôt des récits exagérés, des traditions mensongères, firent de cette patrie perdue un lieu de prédilection, que les divinités et les héros étaient seuls dignes d'habiter. Odin mit à profit ces regrets, et y mêla la douceur de l'espérance ; il persuada à ses sujets que, s'ils mouraient en braves, leurs âmes s'envoleraient à Asgard (2). Ainsi fut créé l'Olympe scandinave.

---

(1) Strab., rer. geogr., l. 2. — Pline, l. 6 et 17. — Loccenius, Antiq. Sveogoth.

(2) L'Edda myth. — Barth., Antiq. Dan. —

Selon l'Edda et l'*Hamavaal* d'Odin, le palais du Valhalla s'élevait à Asgard, vers l'extrémité méridionale du ciel ; c'était là que résidaient les héros après leur mort, et ils y prenaient leurs rangs d'après le nombre des ennemis qu'ils avaient tués (1). Nul ne pénétrait dans le Valhalla, s'il n'avait point péri de mort violente; aussi les femmes qui accouchaient d'un fils demandaient-elles aux Dieux qu'il mourût dans les combats ; et souvent, ainsi qu'on l'a vu, les guerriers et les vieillards, qui se sentaient malades, s'étranglaient ou se perçaient de leurs épées pour échapper à l'ignominie d'une mort naturelle (2).

Rudbeck, Atlant., t. 1, 2 et 3. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Dan. — Hist. d'Odin, par Saxon et autres.

(1) L'Edda myth. — Barth., de Caus. contem. mort. — Les *Saga*, ou histoires rapportées par Saxon le gram., par Wormius, Snorron, Torfæus, Olavius, Biorner, etc.

(2) Stalenb.; p. 76, not. 2. — Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 2, c. 12, p. 302, note 31.

Dès l'aube du jour, la bergère Gygur, assise sur une colline, réveille les hôtes heureux du Valhalla aux sons de la harpe. Bientôt *Fialar*, ou le *coq rouge* (1), perché sur un palmier d'or, fait entendre son chant matinal : c'est le signal des jeux guerriers. Aussitôt les habitants d'Asgard sortent de leurs pavillons ; ils sont couverts de leurs armes, c'est le seul bien qu'ils ayent voulu garder de tous ceux qu'ils eurent sur la terre. Leur foule héroïque traverse cinq cent quarante portes resplendissantes (2), pour se rendre, au son des clairons, dans la lice préparée pour le combat. Là ils s'attaquent mutuellement, se font de larges blessures, et se donnent le trépas (3) ; mais

(1) L'Edda myth.

(2) L'Edda myth. — La doctrine des *Vola*, str. 35. — Keysler, Antiq. septent. — Loccenius, Antiq. Sveogoth. — Barth., Antiq. Dan. — Torfæus, Ant. sept. — Mallet, Introduct. à l'Hist. de Danem. — Worm., Litt. runica.

(3) L'Edda myth. — Mallet, lieu cité.

ce trépas est aussi court qu'un léger sommeil, et interrompt à peine leur immortalité. Car aussitôt que l'heure du repos et des festins est arrivée, la lyre de Braga (1) les ressuscite. Des vierges roses comme l'aurore pansent les plaies de tous ces guerriers, qui n'éprouvent que des sensations voluptueuses sous la main de ces riantes beautés (2).

Les braves retournent dans les salles du Valhalla, où le banquet est préparé. Les chairs brûlantes du sanglier Serimner, qui renaît sous le couteau qui le divise (3), sont servies sur les disques des boucliers, et les Valkiries, couvertes d'armes blan-

---

(1) L'Edda myth. — Snorron, Resenius et Mallet.

(2) Barth., rais. de mépriser la mort. — L'Edda.

(3) Selon l'Edda, le cuisinier qui prépare le sanglier Serimner le retrouve tous les jours en entier. *Voyez*, sur ce passage, Snorron, Keysler, Resenius, etc.

ches (1), font couler la bière et l'hydromel dans les crânes des vaincus (2). Vidant à la lueur de mille flambeaux ces coupes écumantes, et qui sont couvertes de rayons et de célestes couleurs, ils savourent à longs traits l'allégresse et l'oubli des maux d'ici-bas.

Pendant le repas, les fées célèbrent sur la harpe les exploits des convives; elles racontent les guerres des Dieux et des Géants (3), la victoire du dieu Thor contre le grand serpent, la descente d'Hermode

(1) L'Edda myth. — La doctrine des Vola. — Keysler, Bartholin, Loccenius, Wormius, Torfæus, et autres en leurs Antiqu. du Nord. — Poésies de Gray. — Mallet, Intr. à l'Hist. de Danem.

(2) Tous les auteurs précédemment cités, et de plus Pelontier, Hist. des Celtes. — Puffendorf, Hist. de Suède, etc.

(3) L'Edda mythologique. — Keysler, Antiquit. septent. — Mallet, Introduction à l'Histoire de Danemarck.

aux Enfers (1), les délices du voluptueux séjour de *Gimle* et de *Glœsiswal* (2). Pendant ces concerts, Iduna offre aux assistants des pommes qui entretiènent en eux une éternelle jeunesse (3). Autour de la table folâtrent les bons génies et les compagnes de Frigga.

Odin, le plus puissant des immortels, est assis sous le frêne Ydrasil. La mémoire et l'esprit, sous la forme d'un corbeau et d'un écureuil, viènent tour-à-tour raconter à son oreille ce qui se passe chez les mor-

(1) Les fables de l'Edda. — La descente d'Odin aux Enfers dans les poésies de Gray. — M. Mallet, Introd. à l'Hist. de Danem. — Poésies de Sined, et Remarques sur ces poésies.

(2) L'Edda mythol. — La doctrine des *Vola* dans les poésies de Sined. — Keysler, Antiq. septent. — Spegel, Gloss. Sveog. — La doctrine des *Vola* dans Sined.

(3) L'Edda myth. — Bartholin, Wormius, Keysler, Resenius, Mallet, Saxon et autres sur ces divers passages de l'Edda

tels. Ce Dieu ne daigne pas toucher aux portions du festin qui lui sont servies ; mais il savoure le breuvage qui inspire l'art des vers. Ce breuvage composé par deux nains, avec du miel et le sang de *Weiser*, était gardé par la belle *Gunloda;* Odin la séduisit, s'enivra près d'elle de la boisson divine, et se tranforma tout-à-coup en un aigle audacieux (1).

Tel est le paradis des Scandinaves ; un grand pont, formé de l'arc-en-ciel, est son unique entrée. La garde en est confiée à *Heimdal*, dont les dents sont d'or pur. Ce Dieu vigilant voit dans la nuit comme dans le jour ; il dort plus légèrement qu'un oiseau ; il entend croître l'herbe des prés et la laine des agneaux (2).

Après le courage, nul sentiment plus

---

(1) Edd. Isl. myth., 65. — Mallet, t. 2, p. 259. — Grâberg, p. 53, § 16.

(2) L'Edda myth. — Remarques sur la doctrine des *Vola*, à la fin du recueil de Sined.

que l'amour n'avait d'empire sur le cœur des Scandinaves (1). Il est étonnant que dans les frimas du Nord, le délire et les transports de cette passion se soient élevés à un dégré aussi brûlant que dans l'Orient et sous le ciel embrâsé de la zône torride ; c'est pourtant ce que prouvent les annales des Scandinaves. Mais combien plus poétique et plus intéressant doit paraître chez eux l'amour que chez les Orientaux, dont l'exaltation n'est que le résultat physique du climat ! C'est aux flammes de leur soleil, et non point au feu pur et sacré du sentiment que cet amour allume pour ces derniers son flambeau. Alors même qu'ils sont entraînés par un instinct fougueux vers l'objet de leurs désirs, cet objet charmant n'est à leurs yeux qu'un esclave soumis par la nature au despotisme de leurs

(1) *Voyez* les *Saga* recueillis par Wormius, Snorron, Bartholin, Biorner, etc. — Mallet, Intr. à l'Hist. de Danemarck.

sens; ils veulent, jouissent et dédaignent. De ce court instant sont bannis les délais de la pudeur, l'ivresse de l'attente, et le bonheur d'imaginer.

Pour les Scandinaves, au contraire, comme pour toutes les nations celtiques, l'amour était une douce superstition et une idolâtrie. Les guerriers les plus barbares tombaient aux genoux des femmes, et leur adressaient des vœux et des prières comme aux arbitres de leurs destinées (1). C'est parmi eux, c'est parmi les Francs, qui, dans les bois de la Germanie, partageaient cette tendresse pour un sexe qu'ils divinisaient, que naquirent ces préceptes de galanterie, dont notre vieille France hérita, et dont s'embellit le code de la chevalerie.

Odin, ce terrible conquérant, dont la

---

(1) Barthol., Antiq. Dan. — Mallet, Intr. à l'Hist. de Danem., t. 1. — Peloutier, Hist. des Celtes, t. 1 et 2. — Millot, Intr. à l'Histoire des Troubadours.

législation est l'effroi de l'humanité, et que ses sujets surnommèrent *l'inhumain, l'exterminateur, le foudroyant, l'incendiaire;* Odin, en parlant des femmes, sentait appaiser ses fureurs, et comme s'il eût voulu se réconcilier avec la nature, il disait à son peuple (1) :

« Adorez les femmes, sans lesquelles vous » ne pouvez donner la vie ni goûter les » douceurs de celle que vous avez reçue ; » regardez-les comme des divinités visi- » bles, et comme les images et les oracles » des divinités invisibles ; que leur amour » soit le prix des belles actions, et leur in- » différence la punition des mauvaises. »

Si le luth des anciens n'oublia pas le dévoûment de Léandre, traversant à la nage

---

(1) Ces paroles sont tirées de l'*Hamavaal*, dont nous avons déjà parlé, et qu'on trouvera traduit en français dans Mallet et dans la Bibliot. univers. des Romans, volume de février 1777, p. 35. Résélius l'a traduit en latin avec des commentaires.

et à la lueur des éclairs le détroit d'Abydos pour sourire à la jeune prêtresse de Vénus, combien de fois les précipices et les écueils de la Scandinavie ont appris à la harpe du Scalde de pareilles aventures ! Que de fois dans cette contrée, l'amant, pour se rendre aux pieds des tours où le flambeau du sapin résineux était allumé par une main chérie, a-t-il franchi le pont de glace à peine formé sur les cataractes mugissantes ! Que de fois la barque a-t-elle disparu sous la triple chute de Trolhata, dans les gouffres de Lobræ et de Malstrone, ou parmi les cascades de Himelkar ! Oh ! que de fois ses rennes et son traîneau furent-ils perdus sous les avalanches détachées des roches pendantes sur sa tête, quand, aux lueurs mystérieuses de l'aurore boréale ou du *soleil de minuit* (1), il allait chercher des plaisirs

---

(1) *Voyez*, sur le phénomène du soleil de minuit, Skjoldbrand, Voy. pitt. au cap Nord, 2e cahier. — Acerbi, t. 2, p. 137.

promis ! Que de fois enfin cet amant audacieux n'a-t-il pas enlevé, au milieu des gardes vaincus, la beauté qu'un tyran opprimait ! Presque tous les premiers rois de la Suède, du Danemarck et de la Norwège se sont signalés par de pareils exploits, et ils se seraient crus déshonorés en épousant une femme qu'ils n'auraient point ainsi ravie ou méritée par un coup d'éclat (1).

Quand un souverain, qui possédait une fille, jeune et belle, voulait faire tenter une entreprise téméraire, il n'avait qu'à publier que son héritière serait l'épouse du héros qui réussirait ; aussitôt les salles hospitalières de son palais se remplissaient de concurrents, qui tous briguaient les périls que l'amour devait couronner (2).

---

(1) Le Voyageur français, t. 21, p. 275, de la Suède. — Les *Saga* recueillis par Snorron, Wormius, Bartholin et autres.

(2) *Regnara Lodbrog Saga.* — *Knitlinga Saga.* — *Hervarar Saga*, et autres rapportés par les auteurs précités. — Le rec. de Biorner. Stockolm, 1737.

Cet amour ne régnait pas avec moins de puissance dans le cœur des femmes; il leur inspirait une sorte d'héroïsme qui leur faisait envisager comme naturelles les actions les plus magnanimes. La belle Avilda arma mille femmes intrépides, et parcourut la Baltique avec elles pour chercher et secourir le roi Alfius, son époux (1).

Un prince de Suède, écarté du trône par une marâtre, était réduit à garder les troupeaux. Il languissait dans cet état abject, lorsque Svanthuite, fille du roi de Danemarck, vint trouver dans les champs cet infortuné qu'elle aimait, lui présenta un glaive, l'anima par ses discours, et lui fit reconquérir la couronne usurpée (2).

Si de pareils traits sont dignes des Lacédémoniens, le suivant nous rappèle Sapho, et ces tendres amantes de Mytilène, qui

(1) Montbron, dans ses remarques sur le poème des Scandinaves.

(2) *Voy.* le Voyageur français, t. 21, p. 274.

tentaient le saut de Leucade pour se délivrer d'une passion funeste.

Nidda aimait Altimer (1); celui-ci fut inconstant. L'ayant un jour rencontré sur le bord d'un torrent, elle lui dit : « O toi que mon âme contempla tant de fois dans mes songes, trop cher objet des pensées de mon jeune âge, vois-tu la cime de ce roc élevé sur l'abîme; c'est là que je reçus tes serments; c'est là qu'il faut te les rendre, puisque la fée aux larmes d'or n'a pu nous réconcilier (2) malgré mes nocturnes priè-

(1) Le fonds de cette aventure est rapporté par M. Montbron dans ses remarques sur le poème des Scandinaves. J'ai pris la liberté de faire parler Nidda, afin d'avoir occasion de placer dans ce discours quelques traits relatifs aux mœurs, aux usages, et aux superstitions des Scandinaves.

(2) La déesse *Freya*, protectrice des amants. *Voyez* l'Edda myth. — Bartholin, Snorron, Wormius, Resenius, et autres en leurs écrits sur l'Edda. — Keysler, Antiq. sept. — Mallet, Introduct. à l'Hist. de Danem.

res! » Altimer la suivit, et elle ajouta : « Pouvais-tu croire, ingrat, que je consentisse à vivre sans t'aimer? ta tendresse et ta constance se sont changées en perfidies, et les douceurs d'amour sont devenues d'amers poisons. Ton cœur ressemble au sol de l'île Dimen; lorsqu'on y conduit des brebis blanches, elles devienent noires en peu de temps (1); mais le mien emporte dans la tombe ton image adorée. Il n'est plus d'aurore ni de printemps pour la fille de Graïnar, et jamais la voix d'un amant ne me dira dès le matin : Éveille-toi, jeune chasseresse, et viens dans les forêts de Nidaros; le lac est bleu et paisible au fond du vallon, et tout nous promet un beau jour. » A ces mots elle s'élance, l'onde amère a roulé sur son beau corps, et le chevreuil du

(1) Cette île est une des îles Fero. *Voyez* ce que dit sur ce phénomène M. Montbron, notes sur le poème des Scandinaves, t. 2.

rivage tressaillit en voyant passer une ombre (1).

Les *Saga* et les poésies scandinaves sont remplies de semblables anecdotes (2). On y voit une amante, tantôt se couvrant d'armes pesantes pour accompagner à son insu celui qu'elle adore ; tantôt assise des jours entiers parmi les roseaux du fleuve, pour attendre le retour de son guerrier ; tantôt mourante de douleur au récit du messager qui lui apprend qu'elle l'attend en vain.

Les sombres plages du golfe Bothnique, les bords du Glomer, et mille autres lieux conservèrent long-temps des pierres couvertes de mousse et d'anémones blanches (3) ; c'étaient des tombeaux où le chas-

(1) Les Écossais croyent encore que si un animal tressaille sans cause apparente, c'est qu'il voit passer un fantôme. Macph., Rem. sur Ossian.

(2) Wormius, litt. runic. — Poésies de Sined. — Chants galliques d'Ossian.

(3) Au printemps, le sol des forêts de la Norwège

seur lisait les doux noms de ces victimes de la fidélité.

Les climats de la Scandinavie, si tristes, mais si pittoresques, semblaient en harmonie avec les amours mélancoliques de ces jeunes amantes. Des nuits sublimes éclairées par les feux du météore (1); les forêts de sapins s'élevant par étages sur les montagnes, et dessinant leurs noires pyramides sur l'albâtre des neiges, ou sur les flancs pourprés des rochers de granit (2);

et de la Finlande est couvert d'anémones blanches ou bleues. Skjoldbrand, Voyag. pittor. au cap Nord, 2e cahier.

(1) Voyez quel effet magnifique produisent dans le Nord les aurores boréales. Mairan, Traité des aurores boréales. — Malte-Brun, Précis de la géog. univ., t. 2, p. 377. — Skjoldbrand, Voyage pittor. au cap Nord.

(2) Pinkerton, Géog. mod., t. 3. — Descr. de la Finlande suédoise dans les Annales des Voyag. publ. par Malte-Brun. — Skjoldbrand, lieu cité. — William Coxe, Voy. en Danem., Suède, etc., part. 1 et 2.

les collines stériles où croissent seulement la bruyère et l'angélique (1), le bruit lointain des cascades (2), tout dans ces contrées donne au sentiment le ton et la couleur de la nature. Souvent, du milieu de ces déserts, on entend un oiseau, dont le chant est incomparablement plus doux que celui du rossignol; sa mélodie est si plaintive, qu'elle rend, dit-on, le souvenir des anciens chagrins, et fait répandre des pleurs involontaires (3).

Que dirais-je maintenant du goût des vers, qui était comme inné chez les Scandinaves? Ce qu'on a rapporté de la beauté de leur poésie, sera sans doute contesté par ceux qui pensent que ce talent ne peut être que

(1) Retzius, Fauna suecica, p. 51. — Pinkerton, Géogr. mod., t. 3.

(2) Will. Coxe, part. 1 et 2. — Catteau, t. 1. — Acerbi, Voy. au cap Nord, t. 1, p. 26, t. 2, p. 371. — Skjoldbrand, lieu cité. — Pinkerton, t. 3.

(3) Skjoldbrand, Voy. au cap Nord, 2e cah., in-f°.

le résultat de la civilisation. Mais outre qu'il nous reste de quoi persuader les esprits les plus incrédules, puisqu'il n'est point de matière qui, plus que la littérature runique, ait exercé les savants du Nord (1), on peut assurer que c'est une grande erreur que de croire les beaux vers étrangers aux nations barbares et guerrières.

Il est, sans doute, plus d'un genre de poésie qui n'a dû prendre naissance qu'au sein d'une société policée, tels que la comédie, les ouvrages didactiques, les épîtres, les épigrammes; mais est-ce donc là cette véritable poésie qui maîtrise les âmes et les pousse à l'héroïsme?

La société revendique l'élégance et la pureté du langage, la finesse du goût, la

---

(1) Consultez entr'autres Wormius, litt. runica. — Snorron, en ses divers ouvrages. — Bartholin, Ant. Dan. — Saxo gram., et Stephan. en ses Remarq. sur Saxo gram. — Mallet, Introduction à l'Hist. de Danemarck.

légèreté et la grâce des conceptions spirituelles et badines ; la nature réclame la vigueur et la majesté des idées, l'élan des passions et l'enthousiasme sans lequel il n'est point de véritable poésie.

Si la poésie, dans son style hardi, extraordinaire, représente la nature dans ses transports, et se manifeste comme elle par de vives et impétueuses saillies (1), en sorte qu'on peut définir ce divin talent une juste expression de la nature inspirée ; si les sources du génie poétique sont une profonde sensibilité et une grande vivacité d'imagination, chez quel peuple les vers durent-ils avoir plus d'énergie et de vérité que chez les Celtes et les Scandinaves, eux qui ne vivaient que pour la gloire et l'amour ; eux qui sans cesse émus par les frémissements de ces fortes passions, et

(1) Bossuet, Disc. sur l'Hist. univers. — Mém. sur la poésie naturelle, Mém. de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres, t. 6.

qui, pleins de mélancolie et de fierté, les deux sentiments les plus capables d'attendrir ou d'élever un cœur, erraient toujours parmi les tempêtes et les sombres forêts, spectacles imposants et solennels dont l'influence est infaillible sur les êtres sensibles!

Maintenant, au contraire, nous sommes retenus dans le cercle étroit d'un monde où les facultés physiques et morales, comprimées par les préjugés et l'éducation, n'ont plus cette mâle liberté du désert, et cette véhémence d'un être fortement affecté. Est-il donc besoin d'unir l'exemple à l'observation, et faut-il montrer l'enfance de tous les peuples, bercée par la poésie, cette ancienne institutrice du genre humain (1)? Les premières histoires d'Europe et d'Asie, celles des Incas du Pérou, de la Virginie, et de mille autres lieux, ne furent rédigées

(1) Vossius, de Poetis græcis. — Diction. histor. des cultes relig., au mot *cantique*, t. 1.

que sur des traditions poétiques (1). L'antiquité est toute enivrée des harpes du prophète et des accents du lyrique. Ici Moïse et les Israélites célèbrent dans un cantique le passage de la mer Rouge (2); là c'est Orphée, c'est Linus, c'est Amphion rassemblant aux sons du luth les hommes encore épars et sauvages; c'est Homère qui, sans autre maître que son génie, sans autre école que la nature, élève sa voix sublime pardessus tous les siècles. Le Barde que l'on a comparé à ce poète immortel, le vieil-

(1) Cæs., de Bell. gall., l. 6. — Tacit., de mor. German. — Pomp. Mela, Cosmogr., l. 3, c 2. — Schilter, t. 2, ad Epinic. Ludov., reg. Francorum. — Aventin, l. 1, Ann. Boj. — Vossius, loco citato. — Trithem., l. 2, Hist. Francor. — Jornandes, de Reb. Getic., c. 5. — Paul Diac., de Gest. Longob., l. 1, c. 27. — Goldast, in Epist. ad Schellenb. — Joh. Macpher. sur les Bardes. — Diction. histor. des cultes relig., au mot *cantique*.

(2) Exode, c. 15.

lard qui n'improvisa que sur les bords des torrents, et dont Macpherson a récemment fait connaître les chants, Ossian, est surtout une des preuves les plus éloquentes qu'on puisse invoquer ici (1).

(1) Il est vrai que selon quelques savants incrédules, ces chants galliques étaient une fraude ingénieuse de Macpherson, qui les avait composés lui-même. Mais sans rappeler comment ce septicisme fut combattu dans les dissertations de Campbell, de Césarotti, de Hill, de Sinclair, il semble que dans cette querelle littéraire les faits doivent triompher des simples objections. Or, il est certain que les voyageurs, en parcourant l'Écosse, retrouvent encore aujourd'hui la poésie héroïque des Bardes dans les ballades et les hymnes du montagnard. M. Smith, postérieurement à Macpherson, a recueilli dans cette contrée intéressante plusieurs poèmes échappés à celui-ci, et qu'il a publiés en 1780. De ces poèmes, dont on n'a pu contester l'antique origine, et qui sont comparables par leurs beautés à ceux attribués à Ossian, il résulte une présomption bien capable d'établir l'authenticité de ces derniers. (*Voyez* pour et contre John Smith, Antiq. galli-

Quant aux Scaldes, qui étaient les chantres des Scandinaves, ils paraissent avoir eu plus de célébrité que ceux des peuples celtiques et gothiques (1). Sans prétendre, avec M. Rudbeck (2), que les Grecs et les Latins empruntèrent beaucoup aux ouvrages des Scaldes, il suffit de dire que bien que la poésie soit très-ancienne dans le Nord, on ne doit guère en chercher les

---

ques, 1780. — Le docteur Blair, Dissert. — Mist. Grant, Essai sur les Superst. des Écossais. — Will. Shaw, Rech. sur l'authentic. des poèmes attribués à Ossian. — Clarke, Diss. cont. Shaw. — Le doct. Johnson, en sa relation aux îles occident. de l'Écosse.

(1) *Voyez* Torner, de Scaldis. — Snorron, in præf. ad *Heims Kringla Saga.* — Toland, act. erud. ad ann. 1729, p. 559.

(2) Rudb. Atlant., t. 2, c. 6. — Quelques-uns encore plus injustes envers les Scaldes, que Rudbeck n'est exagéré pour eux, ont écrit que ces chantres du Nord avaient appris la poésie des Troubadours de la France. Cette opinion a été combattue par Gråberg, *Saggio istorico su gli Scaldi*, p. 6.

traces dans les siècles qui précédèrent Odin. Ce héros, venu d'Orient avec les *Ases*, avait pris dans ce pays le goût des métaphores et des allégories. Il reçut le surnom de *Liodasmider*, c'est-à-dire, *faiseur de chansons*. Les Scandinaves, qui appelaient la poésie le nectar d'Odin, prétendaient que ce conquérant savait des airs si tendres, que les montagnes s'entrouvraient, et que les ombres sortaient des tombeaux (1).

Les Scaldes (2) transmettaient les actions d'éclat à la postérité, et leurs chants furent long-temps les seules chroniques de la Norwège, de la Suède et du Danemarck. Ils

---

(1) Torfæus, Ser. Dynast. et reg. Dan., l. 2, c. 4. — Snorron, *Ynglinga Saga*, c. 6. — Montbron, notes sur le poème des Scandinaves.

(2) *Skald* ou *Skiald* vient du mot svegothique *skalla* ou *skialdre*, qui signifie *résonner*, *retentir*, etc. Le mot *Barde* vient d'un mot celtique de même signification.

suivaient les héros au combat, afin de voir par leurs propres yeux ce qu'ils devaient raconter (1). Le roi Olaf Tryguason dit, en donnant le signal d'une grande bataille (2) : « Arbitres de la gloire, vous qui la partagez en la célébrant, vous ne chanterez point ce soir ce que vous aurez entendu, mais ce que vous-mêmes aurez vu. »

Durant les marches des guerriers, dans les camps et dans la mêlée, et surtout dans les expéditions maritimes, résonnait toujours la voix des Scaldes pour exalter la valeur et la tenir élevée dans la haute région de l'âme (3). Le matin du jour qui

---

(1) Wormius, Fast. Dan., l. 1, c. 6. — Loccen., Antiq. Sveogoth., l. 11, c. 15. — Koler, Dissert. de Scaldis, p. 6.

(2) Verelius, in not. ad *Hervarar Saga*, p. 178, edit. 1672.

(3) Koler, Dissert. de Scaldis. — Torner, de Scaldis. — Gråberg, Saggio istorico su gli Scaldi, p. 26, § 6.

éclaira la bataille de Stilastad, trois Scaldes éveillèrent le camp au son de la harpe, et Thormod, l'un d'eux, fit entendre ces paroles, que les autres accompagnaient en imitant le bruit sourd des forêts et des flots avant la tempête (1) :

« Le jour va luire, enfants des braves, et le moment de nos travaux approche ! Levez-vous, compagnons ; que votre bravoure prévième la voix des chefs, et vous montre à l'aurore foulant la bruyère de ces rives, couverts de l'acier des combats ! Toi, vaillant Evar, dont l'épée fait de si larges plaies ! toi, Germanor, dont l'arc est si terrible ! vous tous, ô mes héros ! vous qu'on ne vit jamais fuir ou céder, écoutez les paroles de Thormod ! Ce n'est point à la chasse du cerf timide ; ce n'est point aux

(1) Les Germains imitaient dans leurs *bardits* le bruit des vagues se brisant contre les rochers. Tac., *de Morib. German.*

délices du banquet, ni aux plaisirs de l'amour, que sa voix vous convie aujourd'hui, mais au choc des boucliers et des lances; mais au carnage, à la mort, où plutôt à l'immortalité (1). »

Ces poètes remplissaient aussi des fonctions pacifiques, soit qu'ils instruisissent la jeunesse, ou qu'initiés aux mystères de la religion, leur chant ajoutât à ses pompes (2); soit que, médiateurs entre les rois et les familles divisées, ils sussent calmer les ressentiments et rompre le cours des haines héréditaires (3); soit que, dans les fêtes

---

(1) Snorro, *Olafs Helges Saga*, c. 220. — Barth., Antiq. Dan., p. 179. — Stephanius, notæ ad Sax. gram., p. 82.

(2) *Brower*, *Pontanus*, *Spangenberg*, disent que les Bardes étaient initiés aux mystères de la religion; mais *Struve* et *Toland* disent le contraire.

(3) *Har. Harf Saga*, c. 26 et 39. — Schützens, sur la manière de penser des anciens poètes. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Danem.

nuptiales (1) et dans les funérailles (2), leur harpe, se conformant à la joie ou à la douleur, se plût à accroître ces sentiments en des cœurs dociles à la mélodie. Souvent même ils allaient, au nom de leur roi, demander la main d'une princesse que sa beauté rendait célèbre, et qui, séduite par leurs accords, les suivait sans hésiter. C'est ainsi que la princesse Astrid fut attirée sur le trône de Suède par les chants d'un Scalde ambassadeur (3).

Les Scaldes étaient quelquefois tourmentés d'un esprit prophétique. L'un d'eux, chantant un jour devant un roi breton, de-

---

(1) Snorro Sturles., præf. ad *Heims Kringla.* — Stephan., notæ ad Sax. gram., p. 12.

(2) Les Francs avaient aussi des Bardes à leurs cérémonies funèbres. Forcatulus (de Gall. imp., et Philip., l. 5) parle d'un chant funéraire composé pour la mort de Pharamond.

(3) *Olafs Helges Saga*, c. 92. — *Voyez* à la fin du volume la note 1re du 17e récit.

vina où était le tombeau du grand Arthur, qu'on n'avait pas encore découvert (1).

De quels honneurs, de quelles prérogatives (2) devaient jouir parmi des hommes enthousiastes de gloire et ivres d'amour, les poètes dont les chants pouvaient assurer ainsi l'immortalité des héros et le bonheur des amants!

Saxon le grammairien et Pontanus disent que les états de Danemarck proposèrent la couronne de ce royaume au Scalde qui composerait les plus beaux vers sur un sujet indiqué (3); Hiarn, célèbre Scalde, fut proclamé vainqueur, et reçut la couronne.

---

(1) Strutt, Angl. anc., t. 1, p. 297.

(2) Macph., sur les Bardes. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Danem., p. 238.

(3) Saxo gram., l. 5, fol. 52, edit. princ., 1514. — Pontan., l. 1, p. 23, edit. 1631. — Le même fait est aussi rapporté par le professeur Meursius, Hist. Dan., l. 2, p. 22.

Les chefs scandinaves étaient si orgueilleux et si jaloux d'être célébrés par leurs poètes, qu'un jour Harald *le brave*, écoutant les vers que le Scalde Arnor avait composés pour lui et pour Magnus de Norwège, et ceux-ci lui paraissant plus beaux, il s'écria avec l'accent de la douleur (1) :

« Roi des concerts ! ô Scalde ! que Magnus est heureux de t'avoir inspiré de si nobles chants ! mais, hélas ! ceux que tu m'as consacrés ne sont que les restes d'un génie épuisé sur la gloire d'autrui ; ils ne dureront point parmi les hommes, et avec eux passera le souvenir de mes exploits. A peine aurai-je cessé de vivre, que nul voyageur ne demandera au pâtre de ces vallées où se voit la tombe d'Harald *le brave* ; cependant Magnus, grâce à tes vers, sera l'entretien des héros, tant que le Nord sera peuplé. »

(1) Torfæus, Serv. Dynast. et reg. Dan., l. 1, cap. 6.

Le grand Alfred, voulant connaître la position de l'armée des Danois, crut pouvoir pénétrer dans leur camp avec sécurité sous le costume et le nom d'un Scalde, tant les fonctions de ces poètes étaient honorées. Alfred, la harpe en main, s'avance parmi les tentes de ses ennemis, qui le reconnaissent pour un Saxon; n'importe, on le croit un Scalde, sa personne est sacrée. Tandis qu'il captive les guerriers par la douceur de ses chants, son œil observateur a tout examiné. Il revient à la tête de ses soldats, et son plan d'attaque lui vaut la victoire (1), ou plutôt il la doit à la poésie. Ce fut par un pareil stratagême qu'Anlaff remonta sur le trône, dont l'avait dépossédé Athelstan (2).

Les rois prodiguaient les trésors et les

---

(1) Rapin Thoyras, Hist. of Engl., vol. 1, l. 4, et la note 2 du 17[e] récit à la fin du volume.

(2) Malmesbury, l. 2, c. 6. — Rapin Thoyras, lieu cité, l. 4, p. 101.

faveurs pour attirer les Scaldes à leurs cours (1). Souvent, comme le roi Lysten, ils leur donnaient la main de leurs filles (2); ils les faisaient asseoir près d'eux à leurs festins, de préférence aux plus grands seigneurs (3). Leur admiration allait même jusqu'à l'abus, puisqu'elle leur faisait absoudre les crimes que ces chantres célèbres commettaient. Sous le règne de Bero et d'Hakon, un Scalde, condamné à mort, obtint sa grâce à cause de ses vers (4). Éric

---

(1) *Olafs Tryguas. Saga*, c. 89. — *Olafs Helges Saga*, c. 41. — Toland, Act. erud. — Mallet, lieu cité. — Barthol., Antiq. Daniæ, Extrait du *Knytlinga Saga*, l. 1, c. 41. — Gråberg, Saggio istorico su gli Scaldi, p. 10.

(2) Torfæus, Serv. Dyn. et reg. Dan., l. 1, c. 6.

(3) *Egils Saga* ap. Barthol., Antiq. Dan., l. 1, c. 10. — Schlozer, Allgr. Nord. Gesch., t. 5, p. 567. — M. Montbron, notes sur le poème des Scandin.

(4) Olav. dans Steph., Rem. sur Sax. le gr., p. 13.

Blodoxe, pleurant encore son fils immolé par Égill, ayant entendu un hymne de ce Scalde, ne voulut point qu'il mourût, et cet hymne fut appelé *la rançon d'Egill* (1). Halfred, qui avait par un grand meurtre ensanglanté le palais d'Olaf, dut aussi le pardon à ses talents (2).

Les souverains, pour la plupart, cultivaient eux-mêmes la poésie, et se plaisaient à mêler aux voix des Scaldes leurs voix royales et guerrières. Plusieurs sont cités avec honneur dans la littérature runique. Harald, aux beaux cheveux, honora d'une élégie le tombeau de Snafrid, son épouse (3). Hakon, son fils, et cet Olaf Tryguason, dont j'ai déjà parlé, improvisèrent un chant ingénieux pour répondre

---

(1) Olavius, ibid. — Torf., Hist. nouv., t. 2.

(2) Olavius, ib.

(3) Disc. sur les Bardes, en tête du recueil des poés. de Sined, publ. en Allem. Vienne, 1791.

aux Scaldes Ewind et Alfred (1). Olaf composa un hymne après la victoire d'Erling (2). Regner, ayant été pris par Ella, et renfermé dans une tour pleine de vipères, fit un chant de mort qui fut justement admiré (3).

Les Scaldes improvisaient avec une merveilleuse facilité sur toutes sortes de sujets (4). Leur poésie était énergique, imitative et abondante en images frappantes et en expressions animées. Ils se plaisaient à y mêler des allégories, des fables, des allusions, et surtout des énigmes et des proverbes (5).

---

(1) Discours sur les Bardes, § 6.

(2) Snorron, chant d'Olaf, c. 187.

(3) J'ai donné une traduction de ce chant dans les notes de la Première époque de la Gaule poétique.

(4) Toland, Acta erud. ad an. 1729. — *Olafs Helges Saga*, c. 170. — Hist. Her. et Bosæ, c. 11, p. 49. — Wor., Lit. run., p. 195. — Ol., in Ep. ap. Wor., Lit. run. — Gråberg, Saggio ist. su gli Scaldi, p. 17.

(5) Fast. Dan., l. 1, c. 6. — Mallet, Intr. à l'Hist. de Danem. — Torfæus, in Hist. Norw.

La concision et la hardiesse de leur style rendent presqu'impossible une bonne traduction de leurs chants. Souvent ils n'employaient qu'un mot pour une grande pensée (1); d'autres fois ils se servaient de périphrases et de métaphores pour s'exprimer poétiquement : ainsi, par exemple, ils appelaient un roi, *la colonne du peuple* et *le gardien de la mer*; un combat, *le jugement des glaives* ou *le nuage des flèches*; un fils, *le bouclier du père*; un guerrier, *le destructeur des peuples*; une hache, *la main du meurtre*. Pour eux, les armes étaient *l'écorce de la guerre*; le sang était *la sueur du combat*, *la pluie des épées*, *le bain des cadavres*, *la boisson des corbeaux*, et ils disaient que ces oiseaux étaient *les cygnes d'Odin* et *les colombes du soldat*; la mer était *le camp des vaisseaux*; une forêt, *la chevelure de la terre*;

(1) Loccenius, Ant. Sveogoth., l. 2, c. 13.

la lune, *un être compatissant ;* la nuit, *le voile des soucis ;* le sommeil, *une halte dans un désert ;* l'amour, *un orage entrecoupé de l'arc-en-ciel* (1).

Il est étonnant qu'un peuple guerrier, impétueux et presque barbare, ait pu astreindre son génie poétique à des règles compliquées, à un mécanisme de vers non moins difficile, aussi minutieux que celui de nos rondeaux, de nos sonnets et de nos acrostiches (2). Ils possédaient cent trente-six espèces de vers (3), qu'ils employaient

---

(1) *Voy*. l'Edda myth. — Worm., Lit. run. — Les *Saga* recueillis par Snorron, Saxon le gram., Verelius, Olavius, Petreïus, Bartholin, Torfæus, etc.

(2) Voyez-en des exemples dans les auteurs suivants : Hickes, Gram. angl., c. 23. — Schilters, Thes. Ant. Tent., t. 1. — Wormius, app. ad Lit. runic. — Poésies d'Opitzs, en allemand. Breslau, 1690. — Barthol., Antiq. Dan.

(3) Worm., app. ad Litt. run. — Il paraît cependant que les Scaldes n'ont connu l'usage de la rime que passé le 10e siècle ; et à cette époque leurs

selon les genres de poésie et les circonstances qu'ils célébraient; tantôt ils assignaient à leurs syllabes finales et identiques un retour plus ou moins fréquent, et combinaient avec beaucoup d'adresse le redoublement de leurs sons et les effets qu'ils devaient produire (1); tantôt ils distribuaient leurs vers en strophes plus ou moins longues (2). Si c'était un chant de guerre ou un hymne religieux, leur rhythme était mâle et sévère, et divisé par des chœurs et des refrains que saisissaient toutes les voix de l'assemblée (3).

Ce que nous savons de la littérature des Scaldes, doit nous faire vivement regréter d'avoir perdu la plus grande partie de leurs

---

chants n'avaient plus les mêmes répétitions. C'est dans le cinquième siècle qu'ils fleurirent.

(1) Worm., loc. cit. — Loccenius, Ant. Sveog., l. 11, c. 15.

(2) Stephanius, notæ ad Sax. gram., p. 11. — Loccenius, loc. cit.

(3) Wormius, loco citato.

vers. Où sont les chants du fameux Starkotter, l'Hercule du Septentrion, qui célèbra ses propres victoires et ses diverses aventures (1)? Où sont les chants composés sur Attila (2), ceux du roi Biar, dont il ne nous reste que cette épitaphe : *Biar tomba, rit et mourut* (3)? Où sont les chants qu'Alboing fit sur les Gépides (4), ceux qu'Éginhard recueillit parmi les Saxons (5), et tous ceux enfin qu'avait rassemblés la bibliothèque de Tolède (6)?

Cependant nous possédons encore quelques morceaux anciens, qui peuvent don-

---

(1) Les vers de Starkotter sont perdus. On en trouve seulement quelques fragments dans Saxon le gram., l. 7, f° 57 et suiv.

(2) Avent., Annal. Boj., l. 2, p. 130.

(3) Torf., Serv. Dyn. et reg. Dan., l. 1, c. 7.

(4) Paul Diac., Hist. Longob., l. 2, c. 27.

(5) Eginh. in Vit. Carol. magn. — L'abbé Le Bœuf en ses divers écrits sur l'Histoire de France.

(6) Alv. Gomez, de reb. gest. Ximenii, l. 11.

ner une idée du génie et des mœurs scandinaves ; tels sont entr'autres l'Edda, qui est un manuel de la mythologie du Nord, et qui contient une foule de poëmes dans les éditions de Snorron et de Resenius (1), le dialogue de Hialt et de Biarkos avant le combat (2), le chant de mort de Regner Lodbrog, les fragments d'une ode d'Harald (3), les ouvrages d'Egill et d'Eiwind,

(1) *Voyez*, relativement aux altérations, aux commentaires, aux éditions, aux traductions de l'Edda, Stéphanius en ses remarques sur Saxon le gram., p. 15 et suiv. — Thes. Ling. sept., t. 3, p. 310. — Barthol., Antiq. Dan., l. 1, c. 11. — Keysler, Antiq. sept. — Torfæus, Ser. reg. Dan. — Wor., Litt. runica.

(2) Saxo gram., Hist., t. 2. — Cet auteur a mêlé plus de cinquante poëmes dans son Hist. de Dan., qu'il a continuée jusqu'en 1186.

(3) Torf., Serv. reg. Dan., l. 3, c. 10. — Wor., Lit. danic. — Cette belle ode a été traduite en français (*voy.* Mallet, Introd. à l'Hist. de Danem.) et en anglais (Five Pieces of runic Poetry, 1763), et en allemand (Bibl. der Schon. Wissenbch.)

la vie d'Odd *l'arbalétrier*, un recueil de vers danois publiés par Vellejus (1). Enfin, il nous reste un grand nombre de passages poétiques recueillis par Saxon, Olaüs Magnus, Bartholin, et récemment par M. Gråberg.

Au surplus, ce ne sont pas seulement ces antiques productions qui justifieront ce que je viens de dire sur la poésie des Scandinaves, mais encore les témoignages de ceux qui ont parcouru la partie septentrionale qu'ils habitèrent. Le même goût pour les vers, des mœurs et des amours aussi poétiques, s'y retrouvent actuellement sous les cabanes où la civilisation n'a point pénétré, et où règne l'ignorance des premiers siècles.

En Norwège, et surtout en Finlande,

---

(1) Barth., Antiq. Dan., l. 1, c. 10. — Biorner, dans son Schediasma de Varegis. Stock., 1743. — Worm., Litt. run. — Saxo gram., Hist. — Les poésies de Sined. — Les poésies de Gray, etc.

dans l'Ostro-Bothnie et le Canajaberg (1), des voyageurs ont entendu les habitants des campagnes réciter des vers runiques et improviser, selon l'expression d'Acerbi, avec autant de facilité que les improvisateurs italiens (2). Il n'y a point de noces, de banquets, d'assemblées, où ces hommes de la nature ne composent quelques chansons. Ils ont conservé, sous le nom de l'*harpu*, la harpe des Scaldes et des Bardes. Cet instrument, qui ne porte que cinq cordes de métal, et qui ne connaît que cinq notes, répète souvent les mêmes sons, et produit par cela même une harmonie touchante et mélancolique, surtout quand il exécute la *runa* (3). Cette pièce, de la plus ancienne mélodie, a autant d'empire sur les Finlan-

(1) Acerbi, Voy. au cap Nord, t. 1, p. 82.

(2) Acerbi, lieu cité. — Toland (Acta erudit. ad ann. 1729) avait dit la même chose des Scandinaves.

(3) Acerbi, Voy. au cap Nord, t. 1, p. 54. — Skjoldebrand, Voy. pitt. au cap Nord, 1er cahier.

dais, que *le ranz des vaches*, *la Tyrolienne*, *le l'isme*, *le Chant des regrets*, en exercent parmi les Suisses, les Grisons, les Illyriens et les paysans du Languedoc.

En Islande, en Norwège, en Finlande, et même en Laponie, les paysans les plus sauvages charment leurs travaux par des airs et des paroles rimées qu'ils chantent sans préparation (1).

Les batteurs de bled, les mouleurs de grain, et surtout les amants et les bergères, ont souvent étonné les étrangers par la grâce et la vivacité de leur génie poétique (2).

Voici la chanson d'une paysanne de la Finlande, qui en avait composé l'air et les paroles pendant l'absence de son amant.

---

(1) Acerbi, lieu cité, p. 54 et suiv. — Skjoldebrand, lieu cité. — Pinkerton, Géog. mod., t. 5.

(2) Acerbi, lieu cité. — Les Danois nomment encore aujourd'hui la poésie *Skaldekoust* ou *Skialdrekoust*, c'est-à-dire *art scaldique*.

« Ah! si mon bien-aimé paraissait! Le sang d'une bête féroce eût-il jailli sur son visage, ma bouche le couvrirait des plus tendres baisers? Un serpent se fût-il entrelacé à sa main, je la presserais amoureusement, et je la tiendrais sur mon sein? Hélas! pourquoi le vent si rapide n'a-t-il pas un esprit et un langage pour porter une pensée à un ami? Pourquoi ne peut-il pas échanger les paroles entre deux cœurs fidèles, etc. (1)? »

Le morceau suivant est le couplet d'une ballade, que chantait une nourrice en berçant son enfant.

« Dors, dors, aimable oiseau de la prairie; prends ton repos, rouge-gorge, prends ton repos; Dieu t'éveillera; il t'a préparé

---

(1) Cette jolie chanson est en vers dans l'original; elle commence ainsi :

Jos mun tullumi tulisi
Ennen nah tyni nakyssi.

un joli rameau pour t'y reposer, un rameau penché sous le poids de la rosée et des fleurs. Le sommeil est à la porte, et dit : N'y a-t-il pas un petit enfant endormi dans son berceau, un petit enfant emmailloté, un petit enfant reposant sur le sein d'une mère ou sous la toison d'un agneau, etc. (1) ? »

Je terminerai ce récit par quelques chants des anciens guerriers scandinaves ; ils ne sont point originaux, mais j'ai cherché à reproduire, dans ces libres imitations, les mœurs, les goûts, les images favorites, les maximes habituelles de ces peuples, dont la guerre et l'amour occupaient toute la vie au milieu de leurs campagnes sauvages. Sous ce rapport, ces espèces d'hymnes sont historiques ; offrant le Scandinave dans les diverses positions où l'on peut le peindre avec quelque fidélité, elles ne seront pas sans quelqu'intérêt pour le lecteur.

---

(1) Acerbi, Voy. au cap Nord, t. 1, p. 99.

Chant d'Halmar pour l'instruction des jeunes guerriers.

« Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Le pirate descend sur le rivage que laboure le mortel sans valeur, en disant : Les champs que tu cultives sont à moi, et je veux reposer cette nuit sous ta cabane. Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Qui défendra la beauté dans le moment du péril ? Qui la sauvera du cercle de remparts où la retient un ravisseur ? Sera-ce toi, dont la javeline fatigue un bras énervé ? Toi qui crains de nager dans les froides eaux du lac, aux lointains rivages ? Ah ! renonce à posséder la souveraine de ton cœur. Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Un jour, je m'en souviens, c'était dans la saison où les castors abondent dans les rivières de la Norwège, j'écoutais avec ravissement une fille douce comme le rayon qui réchauffe le voyageur engourdi par les neiges d'Hadémora; je lui contais à mon tour comment j'avais terrassé le blond Sisward, et conquis ses troupeaux de rennes. Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» La nuit vient promptement nous surprendre durant ces entretiens de gloire et d'amour, où l'on oublie quelle heure marquent les astres solitaires; le flambeau résineux qui nous éclairait fit voler sa dernière étincelle sur la couche de joncs où murmuraient nos soupirs et nos baisers; tout-à-coup la flamme s'élève et mugit, l'incendie remplit de tourbillons l'enceinte où nous étions enfermés; mais j'étais brave, et je m'écriai, en prenant dans mes bras ma maîtresse étonnée: malheur au jeune homme

que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Heureux de mon fardeau, je franchis les poutres ardentes ; mais la tour où nous étions n'offrait plus d'issue que du côté où la mer baignait ses piliers ; je m'élance dans les vagues que l'embrâsement colore, je nage à la clarté des feux sombres et j'atteins une île de la Baltique : là, sous des sapins aussi beaux que les austères monuments d'Upsal, à la vue de la Baltique enflammée, je presse, dans la joie de mon cœur, dans tout l'orgueil de ma vaillante jeunesse, celle qui trouve un si noble appui sur le sein qu'elle embrasse, tandis qu'elle me répète, avec un sourire divin : Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Oh ! mon amante, récompense-moi toujours ainsi de mes exploits ; car nul autre prix du courage que tes baisers, quand je reviendrai d'un combat naval où j'aurai bravé le glaive des guerriers et la foudre

d'Odin lui-même (1); quand, en m'élançant au rivage, mon pied repoussera sur les flots la nacelle sanglante, viens étancher mes sueurs ; viens délacer ma cuirasse pour

---

(1) Il n'y avait rien d'irréligieux dans l'exclamation du héros qui bravait ainsi la foudre du puissant Odin. Une telle audace plaisait à ce législateur féroce, qui n'imaginait rien de plus agréable dans son Olympe sanglant, que des luttes et des combats. J'ai lu dans un *Saga* cette singulière apostrophe du roi Frothon : « *Où est donc à présent celui que l'on nomme Odin, ce guerrier si valeureux et si bien armé ? Ah ! si je puis le rencontrer cet époux redouté de Frigga ! En vain se couvre-t-il d'un bouclier resplendissant ; en vain est-il monté sur un grand coursier, je ne le laisserai pas sortir sans blessure de son magnifique palais, car il est permis d'attaquer et de combattre un Dieu guerrier.* » Ne croit-on pas entendre les Diomède, les Ajax, qui défiaient, qui blessaient les immortels.

Dieu, rends-nous la lumière, et combats avec nous.

. . . .

Que n'es-tu donc mortel, puisque tu m'as blessé?

. . . .

sentir palpiter mon cœur ; alors je redirai, en te pressant dans mes bras : Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre !

» Voilà comme le héros sait plaire et jouir ; son audace arrête un sort contraire ; quand il voit les mauvais génies traverser les airs, son seul regard les trouble et déconcerte leur entreprise (1) ; et quand il meurt enfin, la froide pitié, les larmes qui sèchent si vite les fleurs qui ne durent qu'une aurore, ne sont point les stériles hommages décernés à ses dépouilles. Inhumé avec ses armes et ses trophées, il brave la mort, même au fond du cercueil ; et si les torrents orageux ont entraîné le sable qui le couvrait, le voyageur surpris aperçoit des ossements gigantesques et des ar-

---

(1) *Voyez* le *Hamavaal*, ou *Discours sublime d'Odin* rapporté dans Mallet, Introd. à l'Histoire de Danem., t. 2, p. 261, in-12.

mes pesantes, sa faible main ne peut soulever la lance du héros des siècles passés. Oh! qu'il était redoutable, dit-il, celui qui mania ce fer dans les batailles; puis il recouvre religieusement ces restes pour l'enseignement et l'exemple de la postérité. Malheur au jeune homme que fait pâlir la lueur de l'épée, rien n'est à lui sur la terre! »

Chant d'Eskil, rejoignant la belle Hedwige, après un combat sanglant.

« J'ai lavé ma chevelure dans le torrent du Dahl, et ses flots ont appaisé ma soif dévorante.

» Fille d'Halfadan, ô rêve de ma vie! toi qui viens à ma rencontre, aussi prompte que la nue effleurant les montagnes de Kiolway, je t'ouvre de loin mes bras; ils ne sont pas souillés du sang que je versai dans la bataille, dont tu as entendu de ces rescifs solitaires le rugissement et le fracas. Vois,

au lieu du carnage; vois à ces bras amoureux les cercles d'or et d'opale qui brillaient aux tiens, et que tes doigts ont détachés pour me donner un gage de tes paroles caressantes.

» J'ai lavé ma chevelure dans le torrent du Dahl, et ses flots ont appaisé ma soif dévorante.

» Blonde Hedwige, toi qui souris plus d'une fois en rougissant à mon adroite prudence, quand, m'éloignant à regret de l'asyle du bonheur, j'effaçais sur les neiges, des vestiges dont se fût éveillé le soupçon de ta nourrice Brinkilda, entends aujourd'hui ma voix! Elle n'est plus, comme au point du jour, menaçante et terrible, alors qu'elle arrachait nos guerriers au sommeil pour les entraîner contre les audacieux enfants d'Angeln. Tempérée par mes longs soupirs, amortie aux feux de l'amour, elle dit à ton oreille : O femme! souviens-toi de cette couche de roseaux où tu vis un homme trop heureux! couche flexible et

mille fois préférable au lit du puissant Éric, orné des pelleteries d'Helsingor.

» J'ai lavé ma chevelure dans le torrent du Dahl, et ses flots ont appaisé ma soif dévorante.

» Soit que la lune argente le nuage, ou que le météore rayonne sur les branches des sapins; soit que le soleil enflamme les eaux du lac, le printemps ou l'hiver, en tout temps, en tout lieu, il m'est agréable de rechercher la beauté dont le souvenir m'occupa des jours entiers sur la pierre de Danemore; mais l'instant le plus doux pour la revoir c'est au retour du combat, dans ce moment voluptueux où le héros, fier de sa force, mesure à grands pas la bruyère en balançant sa javeline. Sa poitrine s'élargit avec orgueil, une étincelle de son courage fait pétiller l'amour d'un feu nouveau.

» Fille d'Halfadan, l'orage de mon épée a grondé, sois l'arc-en-ciel de mon repos. »

Chant de Thorvald, après avoir fui pendant le combat.

« Un vent sinistre ébranle les sapins de Smaland, et les dogues du chasseur ont hurlé sur la montagne.

» Le choc des lances et des boucliers n'est plus répété par les échos, l'on n'entend sur le champ de bataille que le bruit du ruisseau rocailleux qui tresse dans ses ondes le sang de mille guerriers. Les vainqueurs, chargés de butin, reviènent dans la cité de Calmarie, et moi, plus timide que le cerf, j'ai fui à l'approche des ennemis, effrayé par la lueur des épées.

» Un vent sinistre ébranle les sapins de Smaland, et les dogues du chasseur ont hurlé sur la montagne.

» Qu'ai-je fait, indigne héritier de Fillar? Comment, en un seul jour, ai-je oublié tous les exploits de mes aïeux, dont les noms sont gravés sur les obélisques de Lun-

den ? Ombre de mes pères, j'abaisse sous le poids de votre courroux un front avili, et des yeux pleins de trouble et de honte. Épargnez-moi cet accent qui maudit, ce regard qui foudroie ; je suis assez puni, l'on ne me verra pas revenir en triomphe avec les compagnons de ma jeunesse.

» Un vent sinistre ébranle les sapins de Smaland, et les dogues du chasseur ont hurlé sur la montagne.

» De ce rocher, que fréquentent à minuit les nornes invisibles, je vois le palais, où la foule des braves est assemblée. D'où vient l'éclat rougeâtre que jètent leurs boucliers? Est-ce le reflet des flambeaux de la fête, ou la lueur des derniers rayons du soleil? Eh ! que m'importe, hélas ! Jamais à la clarté des pins brûlants je n'entendrai la harpe du Scalde, en vidant les coupes d'or du banquet ! Jamais la mourante lumière de cet astre à son déclin ne me conduira vers le lit solitaire, où repose la beauté qu'un doux rêve entretient de son amant!

Jamais une maîtresse aux longues paupières ne fera courir la navette dans un tissu réservé à mes vêtements ! Jamais ses douces mains ne teindront ma tunique avec les mousses de nos forêts !

» Un vent sinistre ébranle les sapins de Smaland, et les dogues du chasseur ont hurlé sur la montagne.

» Ah ! puisqu'il n'est plus pour toi de gloire et d'amour, meurs donc, lâche guerrier ; tombe sur ton épée, et que tes compagnons, voyant ta blessure, te couvrent d'un peu de terre, en disant : Son sang appaise le courroux des Dieux ; il n'a pas craint la mort, il est digne de nous.

» Puissances du Vahalla, que mon trépas nous réconcilie ! recevez mon sang pour la rançon de mon âme, et sauvez-la des rafales du triste Niflheim et des vipères de Nastrond.

» Un vent sinistre ébranle les sapins de Smaland, et les dogues du chasseur ont hurlé sur la montagne. »

Chant de mort de Walfader, fait prisonnier par un parti ennemi, qui l'a condamné aux plus affreux supplices.

« Je vais mourir : telle est la volonté d'Odin ! Dieu sanglant et superbe, tu n'entendras point les cris, la prière, la plainte déshonorer mes derniers instants; rien dans mon cœur inébranlable n'est indigne de toi-même et de moi. Mes bourreaux manqueront plutôt de patience et de force, que je ne manquerai de courage et de fermeté; aussi ne pourront-ils rien publier à ma honte, et tous ceux qui m'auront vu mourir diront avec orgueil à leurs enfants : *nous avons connu* WALFADER.

» Quelle est donc cette mort, dont les enfants et les femmes ont tant de frayeur? C'est un précipice couvert de ténèbres. Le lâche qui l'approche d'un pied chancelant, roule au fond, et gémit sous des frimas éternels; mais celui qui, sans frémir, s'é-

lance d'un bord à l'autre, et franchit ainsi l'ombre qui couvre l'abîme grondant, se trouve tout-à-coup dans un monde nouveau; il aperçoit les toits d'or du palais d'Asgard, ses champs azurés, ses fontaines d'hydromel, et la lice des combats sans fin, héroïques amusements des Dieux et des héros.

» Un guerrier s'avance : ses yeux enflammés de colère semblent rouler en tourbillons tous les feux d'Alfheimur (1); ma vue l'irrite; il brandit contre ma poitrine une épée altérée de mon sang. Quel es-tu, jeune homme aux armes noires? Si j'en crois le souvenir de mes jours heureux, je te vis sur la rive orageuse de Samsoë, quand trois de tes frères tombèrent sous ma lance, et que tu disparus devant ma colère, entraîné dans la foule de tes compagnons fugitifs.

(1) Le séjour des génies lumineux.

» Aujourd'hui qu'un imprudent sommeil sur la montagne du torrent m'a livré sans défense à ta famille, tu viens réclamer ta part dans la vengeance. Celui qui ne put être vaillant guerrier a toujours assez d'audace pour être un bourreau. Rassuré par mes chaînes, mesure celui qui te fit trembler autrefois, cherche une place à ta fureur sur mon corps sans cuirasse et sans bouclier, frappe et fais une issue à mon âme prête à s'échapper toute rayonnante d'une gloire immortelle.

» Soldat, ton bras n'a point molli, et le coup que tu m'as asséné t'aurait valu quelqu'honneur, s'il eût été donné sur un champ de bataille (1). Ton épée tranchante a brisé l'ivoire de mes dents, mes lèvres sont mu-

---

(1) Les Scandinaves faits prisonniers dans la bataille, et condamnés à périr, mettaient toute leur gloire à braver leurs bourreaux et à exciter leur rage. *Voyez* Barthol., de Caus. contemn. mort. — Grâberg, Saggio istor. su gli Scaldi, p. 71 et seq.

tilées, tous les os de mon visage ont crié sur le fer qui les a broyés. Un ruisseau de sang coule sur mes traits; filles de mon pays, nulle d'entre vous, je gage, ne voudrait maintenant me donner sans répugnance un baiser(1). Pour moi, je me crois le plus beau des mortels, et digne d'aller habiter parmi les Dieux, qui, tout défiguré que je suis, reconnaîtront en moi le brave fils d'Adestan, le vainqueur de la mort, celui dont l'ironie a fait le supplice des bourreaux.

» Mais du haut de la colline, les dogues affamés, qui gardent pendant la nuit les pavillons du féroce Halding, aboient en

(1) Ceci est purement historique. *Un guerrier de Jomsborg, fait prisonnier, eut la mâchoire emportée par un coup de hache; mais sans s'émouvoir il dit : Les filles du Danemarck ne m'embrasseront point facilement, si jamais je retourne dans mes foyers.* Bartholin rapporte beaucoup de traits semblables (*de Caus. contem. a Dan. gentil. mort.*)

s'élançant contre moi, plus noirs que la nuit qui couvre par un temps pluvieux les vallons du Daneborg. Mes entrailles vont bientôt repaître leur furie (1). Vous qui êtes témoins de mes tourments, dites-

---

(1) Le détail d'un si horrible supplice, raconté par celui qui le supporte, sera sans doute critiqué de ceux qui n'ont pas étudié les mœurs des Scandinaves. Tout ce que je dis ici, loin d'être invraisemblable, est le résumé des maximes de ce peuple héroïque, dont le chef, Odin lui-même, se donna volontairement la mort. Nous avons une ode authentique composée par *Regner Lodbrog*, pendant que les vipères, dont on avait rempli sa prison, lui dévoraient les entrailles. Tous les historiens qui ont parlé de cette pièce singulière, à l'exception de *Blair*, dans sa *Dissertation sur les poésies d'Ossian*, ont soutenu qu'en effet *Regner* avait chanté ces stances terribles pendant son supplice, et ils ont cité mille traits de ce genre, qui prouvent combien les Scandinaves mettaient d'orgueil et d'honneur à braver les tourments et la mort. *Voyez* Gråberg, *Saggio ist. su gli Scaldi*, p. 65—84.

bien aux races futures ; dites que nul soupir n'a trahi ma constance, et que mon sourire affronte la douleur (1). Jamais sourire ne vint sans épouvanter errer sur de plus larges plaies.

» Quel est celui à qui mon sort fait pitié ? Est-ce toi, faible mortel qui, redoutant l'éclat des armes plus que le sinistre météore, livre à l'ennemi tes foyers, quand ton vieux père, dont le bouclier couvre ta fuite et ta peur, tombe mortellement blessé à la place où la nature et l'honneur t'ordonnaient de périr pour lui ? Quel est celui qui me plaint ? Est-ce toi qui, errant de ville en ville, proscrit, infâme, avili, traîne à ta suite dans les forêts l'épouse qui rougit de toi, et les enfants menacés du funeste

---

(1) Tous ces faits sont également historiques. Il fallait qu'un soldat scandinave mourût en riant. *Voy. Halfs Recka Saga*, c. 13. — *Grettis Saga*, c. 71. — Saxo gram., l. 2, p. 17. — Barthol., Ant. Dan., l. 1, c. 11.

héritage de ton nom? Est-ce toi qui, au jour du péril, n'as point arrosé de ton sang et la tombe sacrée de tes pères, et le berceau de ton nouveau-né, et la couche où la beauté te croyait digne des mystérieux trésors de son cœur? Est-ce toi, dont les mains, souillées par d'ignobles chaînes, versent la bière dans les festins de ton vainqueur? Ma mort te fait pitié, ta vie me fait horreur.

» Mais je me sens mourir, déjà étranger aux tortures des bourreaux, je me dégage de la dépouille que je leur abandonne; déjà je n'entends plus les cris des barbares, un nuage m'entoure pour m'enlever dans un autre séjour, je suis sur la route des cieux; enfants des hommes, dites ce que vous savez de *Walfader.* »

Les Scandinaves apportèrent dans les divers pays qu'ils envahirent, les coutumes, les superstitions, le courage, l'amour et la poésie dont nous venons de donner une

légère idée (1). Maintenant il serait intéressant de suivre ces peuples téméraires dans toutes les expéditions qu'ils tentèrent dans la plupart de nos provinces; mais ce sujet nous conduirait trop loin, et je me bornerai à parler de la plus célèbre de ces expéditions, je veux parler du siége de Paris.

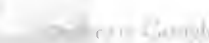
(1) Nous verrons ailleurs, en traitant des fables nationales, quelle influence les Scandinaves eurent sur notre merveilleux.

DIX-HUITIÈME RÉCIT.

SIÉGE DE PARIS PAR LES NORMANDS.

Depuis long-temps les Scandinaves s'efforçaient de pénétrer en France. Charlemagne voyant de loin croiser leurs flottes, et présageant leurs invasions, ne put retenir ses pleurs. *Helas !* s'écria-t-il, *si malgré toute ma puissance ils insultent mes frontières, qu'oseront-ils, quand je ne vivrai plus* (1)?

(1) Eginh., Vita Carol. magn., t. 2, p. 100. — Aimon., Contin., c. 7, l. 5 et l. 4, c. 90. — Mon. Engolism., t. 2, p. 85. — Chron. de Gest. Nort. ap. Chesn., t. 2, p. 524.



Tout servit, en effet, l'audace de ces aventuriers après la mort de cet empereur, qui était la seule colonne de l'édifice politique élevé par son courage et son génie.

La faiblesse de Louis-le-Débonnaire, son héritage laissé à ses trois enfants, et mutilé dans leurs guerres domestiques (1); la bataille qu'ils se livrèrent dans les champs de Fontenai, et où il périt tant de braves (2),

---

(1) *Voyez* à ce sujet les vers de Flore, diacre de l'église de Lyon, dans Mabillon (Annalecta, t. 1, p. 391), Nithard, Hist. — Herman., Contract. Chr. — Louis Maimbourg, Hist. de la décadence de l'empire de Charlemagne, 1682, in-12.

(2) On en porte le nombre à *cent mille*. *Voyez*, sur cette fameuse bataille, Nithard, l. 2, Hist., an. 841. — Chron. Lamberti Schafnaburgensis. — Mariani Scoti Chron. — Chr. Virdunens. ap. Labbeum, t. 1. — Chron. Sigeb. Gemblac. — Cette bataille s'est donnée en 841; elle a été l'objet d'une dissertation très-savante de l'abbé Lebeuf, en son Rec. de divers écrits, t. 1, p. 127.

que les vainqueurs, consternés d'un succès déplorable, ordonnèrent qu'il serait expié par le jeûne et la prière (1); le mépris des lois, les révoltes des seigneurs, et la naissance de la féodalité, la servitude et la misère du peuple (2), voilà quelles furent les calamités dont profitèrent les Normands; voilà les vastes brèches par où l'empire fut entamé.

Au milieu des dissensions et des troubles anarchiques, l'histoire respire un instant; elle contemple un règne innocent et pur, celui de Louis III et de Carloman, dont la tendresse fraternelle semble un doux fruit de l'âge d'or. Trouvant place sur le même trône, parce qu'ils s'y tenaient em-

(1) Nithard, loc. cit. — Annal. Fuld. — *Voyez* des vers latins sur cette bataille dans l'abbé Lebeuf, en ses *divers écrits*, et dans D. Bouquet, t. 7, p. 34.

(2) Potgiess, l. 2, c. 10. — Roberts., note 9, Hist. de Charles-Quint, Introduction.

brassés (1); se croyant assez de sujets, parce qu'ils voulaient les rendre heureux, ces deux jeunes princes d'une beauté parfaite régnèrent et triomphèrent ensemble (2), sans que ni l'ambition ni la gloire leur fît jeter un regard jaloux sur un sceptre et sur des lauriers. Tout fut commun entr'eux pendant leur vie, et leur mort fut également tragique et prématurée. Louis, emporté par son coursier à travers un portique, et ne s'étant point assez baissé pour le franchir, fut renversé baigné dans son sang (3). Peu de temps après Carloman, chassant dans la forêt d'Yveline, fut atteint d'une

---

(1) Nith., Hist. — Reginon in Chron. — Tabl. histor. des rois de France, t. 1, p. 54.

(2) Annal. Bertin. — Annal. Metens. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, p. 350.

(3) Annal. Berlin. — Paul. Emil., Hist. — Cordemoy, p. 351. — Velly, Hist. de France, t. 2, format in-12, p. 160. — Tablettes historiques, lieu cité.

flèche qu'un imprudent veneur avait lancée à un sanglier. Le prince, pour sauver un serviteur malheureux, persuada à sa cour éplorée qu'il avait été blessé par la bête furieuse, et il expira en souriant (1).

Voilà comment vécurent et moururent ces deux rois qui furent inhumés dans le même tombeau (2). L'antiquité faisant leur apothéose, aurait placé leur constellation près de celle de Castor et Pollux, et quelques siècles plus tôt les Sicambres et les Calédoniens, si religieux pour leurs nuages et leurs météores, auraient fait de ces tendres frères deux astres jumeaux que les compagnons d'armes auraient invoqués, lorsque buvant leur sang dans la même

(1) Chron. de Gest. Norm. — Annal. Metens. — Cordemoy, t. 2, p. 365. — Velly, t. 2, p. 161. — Millot, Elém. de l'Hist. de France, t. 1, p. 193.

(2) Tabl. hist., t. 1, p. 64. — Felib., Hist. de S. Denis.

coupe, ils se juraient une union fraternelle.

Mais le règne de Louis et de Carloman fut de courte durée, et il faut revenir aux récits des fureurs que, pendant plus de soixante ans, exercèrent parmi nous les Normands (1).

Toutes les provinces de l'empire furent successivement dévastées par eux : on voyait partout des villes en ruines, des forêts à moitié incendiées, des hameaux abandonnés, des troupes de captifs traînant le poids de leurs fers à la suite d'un vainqueur effréné.

---

(1) Chron. Fontanell. ap. D. Bouq., t. 7, p. 40. — Annal. Fuldens. — Annal. Metens. — Vita S. Faronis, sæcul. 2 Bened., p. 624. — Chron. de Gest. Nortm. ap. Chesn., t. 2, p. 524. — Chron. Ademari. — Annal Bertin. — Lib. Mirac. S. Germ. episc. par. inter acta SS. ord. Bened., part. 2, sæc. 3, p. 105. — Chron. Aquitan. ap. D. Bouq., t. 7, p. 223. — Herm. Contr. Chron.

Les fleuves de la France, et surtout la Seine et la Loire, jonchaient leurs bords dépeuplés de débris et de cadavres (1).

Paschase Ratbert, qui traduisait alors les plaintes de Jérémie, interrompit son travail à la vue de tant d'infortunes. *Ah! pourquoi*, dit-il, *consacrer mes veilles à chanter des maux qui nous sont étrangers? c'est à la patrie désolée qu'il faut réserver nos soupirs* (2).

Le diacre Flore, Abbon et quelques autres, couvrant leurs lyres des crêpes du deuil, déplorent dans les vers qui nous ont été conservés les ravages et les cruautés dont ils furent les témoins (3).

---

(1) Les autorités précitées. *Voyez* Mézeray, Hist. de France, t. 4, in-12. — Cordemoy, Histoire de France, t. 2, p. 100 et suiv. — Velly, t. 2.

(2) Bibl. PP., t. 14, p. 817, ed. Lugd.

(3) Mabill. Analect., t. 1, p. 391. — Abbo, de Bell. paris. urb. carm. — Lib. de mirac. S. Bened. ap. Chesn., t. 3, p. 446.

A l'aspect des Normands, le peuple éperdu se pressait dans les temples, où l'on n'entendait que ces mots pour toute prière : *Dieu protecteur, sauvez-nous de la fureur des Normands* (1); mais ces pirates forcenés, poursuivant leurs victimes jusqu'aux pieds des autels, massacraient les prêtres, les enfants, les femmes, les vieillards (2), puis dégoûtants de carnage, et chargés de butin, ils remontaient sur leurs navires, et revenaient bientôt de nouveau la flamme et le fer dans les mains.

C'était surtout à l'église que ces idolâtres se montraient redoutables, et jamais le culte d'Odin ne reçut plus de sacrifices qu'en ces temps désastreux, qui rappelaient

(1) *A furore Nortmanorum, libera nos, Domine.*

(2) Chron. Fontanel. — Fragm. hist. Britan. Armoricæ. — Chron. de Gestis Norm. in Franc. apud Chesn., t. 2, p. 524. — Mézeray, Abrégé chron. de l'Hist. de France, t. 4, in-12.

les persécutions des Dèce, des Dioclétien, des Galérius. Les Chrétiens fugitifs redemandaient aux antiques forêts des Gaules les grottes et les catacombes, où les premiers fidèles adoraient dans l'ombre celui qui créa la lumière (1).

Les cénobites, quittant leurs monastères aux approches des Normands, retiraient des tombeaux les corps de leurs saints martyrs pour les aller cacher dans le fond des déserts (2).

Ces translations célèbres, dont il est souvent parlé dans les annales du 9e et

---

(1) D. Bouquet, Hist. Franc., index chronol., t. 7, *initio*. — Mézeray, Abrégé chronologique, t. 4. — Fleuri, Hist. ecclés., 9e et 10e siècles.

(2) Chron. Fontanell. apud D. Bouquet, t. 7. — Lib. miracul. S. Germ., episc. par. inter acta SS ord. Bened., part. 2, sæc. 3, p. 105. — Chr. Becc. in append. ad Lanfranc. — D. Félibien, Histoire de S. Denis. — Mirac. S. Genov. ap. Boll., januar., t. 1, p. 149.

du 10e siècle, firent croire à beaucoup de prodiges; et la religion chrétienne, toujours victorieuse sous le glaive et dans les larmes, retrouva avec de nouveaux malheurs des triomphes et des miracles nouveaux.

On racontait, par exemple, qu'au sortir du sépulcre les ossements des martyrs avaient rendu la vue aux aveugles et la parole aux muets. On disait que pendant les marches nocturnes des fervents solitaires, qui, au clair de la lune, et vêtus de robes blanches, emportaient ces dépouilles sacrées, on vit plus d'une fois apparaître dans les airs des nuages sanglants et des armées de feu. *Igneæ acies apparuerunt in cœlo circà Gallicinium* (1).

(1) Lib. mirac. S. Germ., episc. par., loc. cit. — Abbo, de Bell. paris. carm. — D. Bouquet, loco cit. — Le P. Dubois, Hist. ecclésiast. Paris, t. 1. — Chron. S. Vincentii de Vult. — Mézeray, ib., t. 4.



Quand des religieuses, abandonnant leurs abbayes (1), emportaient aussi à la faveur des ténèbres les cendres de leurs vierges martyres, ces restes saints, objet de la vénération publique, manifestaient leur influence par de plus doux miracles. On assurait que les sentiers que suivaieut ces vestales du christianisme, chargées de leurs précieux fardeaux, se couvraient spontanément de violettes et de lys; que les étoiles répandaient sur leur exil une clarté plus vive, et que des colombes leur servaient de guides à travers les bois et les vallées.

Mais quand tout fuyait devant les Normands, et que la France saccagée devenait une effrayante solitude; quand la plupart de ses villes étaient consumées par les flammes (2), que les autres n'offraient plus

---

(1) D. Bouquet, t. 7 et 8. — Toussaints du Plessis, nouv. Annales de Paris.

(2) Chron. Fontanell. apud D. Bouquet; t. 7, p. 43. — Annal. Bertin. ap. D. Bouq., t. 7, p. 71.

que des enceintes désertes (1), où venaient paître les chevreuils et mugir les taureaux sauvages, Paris était le boulevard de la patrie et l'écueil où se brisaient les courses de ces féroces étrangers (2). Cette ville, qui naguère avait soutenu vaillamment les attaques de Labiénus, lieutenant de César, justifia, dans le siége qu'en firent les Scandinaves, l'honneur d'être la capitale d'une grande nation, et mérita dès-lors par sa conduite magnanime les destins glorieux que le ciel lui réservait, et qui en font aujourd'hui la plus belle cité de l'univers.

— Ann. Met. — Chron. Engolism. — Chr. Aquit. — Ann. Fuld. — Mézeray, Hist. de Fr., t. 4, in-12.

(1) Les autorités ci-dessus, et de plus, Chron. de Nortm. Gest. — Chron. Adem. — D. Bouq., t. 7 et 8. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, in-f°. — L'abbé des Thuileries, Dissert.

(2) Abbo, de Bell. paris. urb. Carm. — Annal. Vedastini. — Hist. eccl. Paris. — Félibien, Histoire de Paris, t. 1, liv. 3. — Cordemoy, t. 2, p. 368 et suiv. — Annales de du Plessis.

Attaques hardies, stratagêmes ingénieux, actions d'éclat, traits sublimes, dévoûment, persévérance (1); tout ce que l'antiquité a loué dans Codrus, dans Léonidas, dans Scévola; tout ce que l'amour national peut inspirer de plus généreux aux cités les plus fidèles, se réunit dans ce siége mémorable, auquel il n'a manqué qu'un Hérodote ou un Tite-Live.

Les Scandinaves, en arrivant du Nord, disaient avec orgueil : *Nous venons de la patrie des hommes* (2). Vaincus sous les murs de Paris, ils s'en retournaient étonnés et confus parmi leurs frères, qui venaient à leur tour échouer sur ses bords invincibles,

---

(1) Abbo, loc. cit. — Félibien, lieu cité. — Mézeray, t. 4, p. 99. — Velly, t. 2, p. 164.

(2) Le nom le plus général et le plus ancien donné à la Scandinavie est celui de *Mannaheim*, c'est-à-dire, *patrie des hommes*. *Voyez* Egvind Skaldaspiller apud Snor. *Heimskringla*, t. 1, c. 9, p. 10.

et qui en les abandonnant étaient remplacés par des armées nouvelles (1).

Je vais raconter avec exactitude ce siége qui dura plus de deux ans. La poésie y trouvera des beautés que ne pourraient éclipser les plus célèbres pages des histoires anciennes et modernes.

Paris était encore renfermé dans l'île qu'entourait un mur flanqué de tours (2).

---

(1) Chron. S. Vedast. — Villelm. Gemet., Hist. Norm., l. 2. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3. — En 820, les Normands se présentèrent à l'embouchure de la Seine pour la première fois; en 841, ils pénétrèrent par cette rivière dans l'intérieur du royaume; en 845, ils la remontèrent sous la conduite de Ragenaire. Ils y revinrent en 851, en 852, en 855, en 856, en 858, en 861, en 876.

(2) Les auteurs ne s'accordent pas sur l'espèce de clôture qui défendait alors Paris. Quelques-uns prétendent que la première enceinte de cette ville est postérieure aux attaques des Normands; mais les autres, dont je partage l'opinion, assurent qu'elle existait avant leurs invasions. *Voyez* le com. de la

Sur les deux bras du fleuve s'élevaient deux ponts, dont les extrémités étaient défendues par des forteresses (1). Hors de cette île, et sur les deux rives opposées, s'étendaient de grands faubourgs. Une partie de celui du nord était protégée par une enceinte (2). Cette ville était commandée par Eudes, qui en était le gouverneur et le comte, et par Robert, son frère. Tous

---

Marre, Traité de la Police, t. 1. — Daniel, Hist. de la milice franç., t. 2, p. 55. — M. Bonami, Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. 17, p. 291. — De Saint-Foix, Essais historiq. sur Paris, t. 2, p. 38 et suiv.

(1) Abbo, de Bell. paris. urb. Carm., l. 1. — M. Bonami, lieu cité. — Velly, t. 2, p. 164. — Daniel, Hist. de France, t. 1, in-f°, p. 844. — Lebeuf, Dissert., t. 1, p. 35 et 36. — D. Bouquet, t. 8, p. 4, note A. — Le président Fauchet dit qu'il y avait quatre forteresses, deux à chaque pont; mais c'est une erreur.

(2) De la Marre, lieu cité. — M. Bonami, lieu cité. — Félib., Hist. de la ville de Paris, t. 1, l. 3.

deux furent depuis couronnés rois de France (1).

Paris ayant déjà été assiégé plusieurs fois par les Normands, qui s'en étaient éloignés (2), ses habitants craignaient une surprise, et veillaient tour-à-tour sur les remparts.

Le 20 de novembre 885 (3), les sentinelles découvrent au loin des tourbillons de poussière, d'où partaient des bruits confus et de longues clameurs. C'était le peuple des campagnes et des faubourgs qui, ayant signalé une nouvelle flotte de Normands, accourait avec leurs troupeaux et leurs trésors chercher un refuge dans la

---

(1) Luitp., l. 1, c. 6. — Annal. Fuld. — Annal. Metens. — Cordem., t. 2, p. 383.

(2) *Voy*. la note 1re du 18e récit à la fin du volume.

(3) Toussaints du Plessis, dans ses Annales de Paris, fait arriver les Normands sous les murs de cette ville le 25 novembre 885, et fait commencer le premier assaut le 27 du même mois.

cité (1). Bientôt aux derniers feux du soleil, qui plongeait dans les eaux de la Seine, on a vu blanchir les voiles nombreuses des pirates, étinceler leurs lances et leurs pavois. On comptait sept cents nefs, qui portaient ensemble quarante mille hommes commandés par plusieurs souverains, dont le plus puissant était Sigefroy (2).

Ils débarquent sur la rive droite, près des toits solitaires où les veneurs de nos rois renfermaient les équipages de la chasse aux loups, ce qui faisait appeler ce lieu *Lupara* (3), d'où est venu le nom de Louvre. Leurs bataillons s'étendaient jusqu'à la vallée de Misère (4).

(1) Abbo, de Bell. paris. Carm., l. 1. — Félib., Hist. de la ville de Paris, t. 1, l. 3, p. 100.

(2) Abbo, loc. cit., v. 38 et seq. — Cord., t. 2, p. 368. — Velly, t. 2, p. 164. — Fél., t. 1, p. 102.

(3) Bonami, lieu cité, p. 690 et 691.

(4) Le quai de la Mégisserie. *Voy.* Jaillot, et l'ouvrage intitulé *Paris ancien, moderne*, etc., t. 1, p. 69, in-4°, à Paris, chez Barrois l'aîné, 1813.

Le lendemain, dès le point du jour, les barbares s'avancent en ordre de bataille vers la grosse tour, appelée depuis la tour du grand Châtelet, et bâtie à la tête du pont, qui menait de la rive du nord à la cité (1). Là, ils commencent l'attaque en lançant des milliers de flèches, et en déchargeant leurs frondes sifflantes sur ceux qui défendaient cette importante fortification (2).

---

(1) Ce pont était où est maintenant le pont aux Changes. *Voyez* de la Marre, Traité de la Police, t. 1. — Velly, Hist. de France, t. 2, p. 164. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 102. — Toussaints du Plessis prétend que cette tour était construite au bout d'un pont bâti à l'extrémité occidentale de la ville.

(2) Abbo, de Bell. paris. urb. Carm., l. 1, v. 82. — Histor. eccl. Paris, t. 1. — Félibien, Histoire de Paris, t. 1, l. 3, p. 102. — Cordemoy, Histoire de France, t. 2, in-f°, p. 370. — Cette tour était en charpente, mais elle était posée sur un ouvrage en maçonnerie. Abbo, l. 1, v. 79.

Eudes fait ouvrir les portes, et secondé de Robert et d'Ébole, il s'élance à la tête des Parisiens sur les Normands, qu'il combat jusqu'à la nuit (1).

Le jour suivant, ceux-ci revienent au même endroit, et voyent avec surprise la tour du pont exhaussée de deux étages en charpente (2). Désespérant de vaincre un tel peuple, ils se retirent; mais leurs femmes les accablent de reproches, et s'opposent à leur retraite (3). Pleins de dépit et de honte, ils recommencent leurs attaques. Les assiégés répandent sur ceux qui osent entreprendre l'escalade, des flots d'huile bouillante et de bitume enflammé. Ébole, favori du comte Eudes, se distingua entr'eux tous par la force de son bras; la flèche partie de

(1) Abbo, loco citato, l. 1. — Historia ecclesiast. Paris.

(2) Abbo, ib., v. 76, 77, 81 et seq.

(3) Fauchet, 2e part., p. 397.

l'arc qu'il a tendu perce plusieurs guerriers à la fois (1).

Les Normands, furieux d'une résistance qu'ils n'avaient point trouvée ailleurs, et dans le besoin d'assouvir leur rage accrue par l'obstacle, se répandent dans les faubourgs et dans les hameaux voisins (2), ils font des esclaves de tous ceux qui n'avaient pu se retirer dans la cité; ils livrent aux flammes leurs habitations et un grand nombre de monuments qui ornaient les dehors de Paris (3); ils détruisent l'aqueduc superbe

(1) Abbon, et d'après lui Félibien, Cordemoy et quelques autres, disent qu'Ébole, ou Ebles, avait percé sept hommes d'une seule flèche. Les Normands perdirent trois cents hommes dans cette attaque, l. 1, v. 167.

(2) Abbo, loc. citat., l. 1, v. 173 et seq. — Mézeray, Abrégé chron., t. 4, in-12, p. 100.

(3) De la Marre, Traité de la Police, t. 1, p. 73. — Bonami, Mémoires de l'Acad. des Inscr., t. 15, p. 657, et t. 17, p. 292.

qui, comme une longue suite d'arcs de triomphe, dominait la colline méridionale (1); ils ravagent le palais des Thermes (2), et ces jardins champêtres, où les rois de la première race venaient eux-mêmes cultiver les lys (3), et languir d'amour sous l'épais feuillage des figuiers et dans les bras de leurs courtisanes (4).

Les barbares, poursuivant leurs ravages, s'étendent depuis la porte funeste où rompit naguère le chariot d'or que l'infâme Chilpéric avait pris à ses peuples, et dont il fit la dot de Rigonte, promise au

---

(1) Duboulay, Hist. univers. Paris, t. 2, p. 483. — Bonami, lieu cité, t. 15, p. 680.

(2) Duboulay et Bonami, lieux cités.

(3) Duchesne, Hist. Franc., t. 1, p. 494. — Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, t. 1, p. 149.

(4) Gregor. Turon., Hist. — Frédegaire et ses continuateurs. — Moreau, Discours sur l'Histoire de France.

roi Recarède (1), jusqu'aux murs du célèbre monastère de Saint-Germain, qui, du côté du couchant, dominait les prairies (2). Les cloîtres sombres, les longs corridors, les voûtes sépulcrales de cette abbaye abandonnée et silencieuse frappent les Scandinaves d'une terreur secrète. Prêts à franchir le seuil de l'église, ils s'arrêtent comme contenus par une force surnaturelle. Tout-à-coup une de leurs prophétesses se sent agitée par un trouble inconnu, et avec le long sceptre dont un respect superstitieux avait armé ces femmes singulières (3), elle écarte les ronces qui couvraient un tombeau où elle reconnaît avec surprise une inscription runique ; elle approche, et les cheveux hérissés d'hor-

---

(1) Greg. Tur., l. 6, c. 45.

(2) De la Marre, Traité de la Police, t. 1. — Félibien, Histoire de Paris, t. 1.

(3) Barthol., de Causis contemn. mort. — *Voy.* le premier volume de *la Gaule poétique*, 4[e] récit.

reur, elle lit ces mots à la horde stupéfaite :

« Ragenaire, chef des Scandinaves, ayant
» osé pénétrer dans le temple du Seigneur,
» y fut flagellé par une main invisible, et
» tomba mort au milieu de ses guerriers,
» qui, en fuyant ces bords miraculeux,
» lui ont laissé ce monument (1). »

A ces paroles foudroyantes, que traînent lentement les échos de la gothique enceinte, les guerriers pâlissent, et craignant

---

(1) Ce miracle est attesté par plusieurs chroniques et monuments ecclésiastiques. *Voyez* entr'autres Libr. miracul. sanct. German., episc. Paris. inter acta SS. ord. Bened., part. 2, sæc. 3, p. 105. — D. Bouquet, Rec. des Hist. de France, t. 7. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 105. — Au reste, on raconte plusieurs miracles opérés à cette époque à l'abbaye de Saint-Germain, et qui, dit-on, épouvantèrent souvent les Normands. *Vide* Abbo, l. 2, v. 87, 358, etc. — Toussaints du Plessis, nouv. Annales de Paris, p. 179.

de lever les yeux sur les portes du temple, ils s'éloignent précipitamment de ces lieux marqués par la vengeance divine (1).

Sigefroy, à demi-vaincu par ces prodiges, délibère s'il doit continuer le siége de la ville héroïque. L'orgueil l'emporte enfin sur la crainte; il ordonne à ses Scaldes de ranimer le courage des guerriers par le récit de leurs anciens exploits.

---

(1) Le stratagême de M. Comte, *ventriloque*, renouvela, dit-on, il y a quelques années, une scène à peu près semblable. « Pendant les jours orageux de la révolution (dit le journal des Arts, n° 307, p. 67), on allait dévaster une église riche des chefs-d'œuvre de nos premiers sculpteurs. La bande des Vandales se précipite dans le temple; mais à peine a-t-elle passé le seuil, que les froides images des saints font entendre des paroles foudroyantes, et frappent de terreur les sacriléges. Éperdue, la bande des brigands s'enfuit avec autant de précipitation qu'elle était accourue, et les monuments des arts, consacrés par la piété des fidèles, durent leur conservation à l'ingénieux stratagême de M. Comte. »

Ce chef intelligent trace un camp sur la rive droite, et l'on creuse un fossé à l'entour. Il fait construire ensuite des machines de guerre de toute espèce; entr'autres mille mantelets, sous chacun desquels six hommes pouvaient combattre à couvert, et trois chariots à seize roues, qui portaient de grands édifices capables de contenir chacun soixante soldats (1).

Tout étant prêt, l'assaut commence dès l'aurore; les chariots des Normands sont dirigés vers la grosse tour du grand pont; les béliers et la catapulte ébranlent si fortement les murailles, que dans toute la ville les cris des femmes et des enfants se mêlent au son des cloches et des trompettes. Les Parisiens, intrépides à leurs postes, lancent

---

(1) Abbo., l. 1, v. 205 et seq. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 103. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, p. 371. — Mézeray, Abrégé chron., t. 4. — Velly, t. 2, p. 164 et 165.

sur les machines des Normands des quartiers de rochers, du plomb fondu, des torches allumées, et font jouer contre les chariots qu'ils brisent, de grosses poutres hérissées de pointes de fer (1).

Sigefroy ordonne à ses soldats de former la tortue, en couvrant leurs têtes de leurs boucliers, et d'essayer de poser des échelles autour de la forteresse (2). Le fossé qui l'environne s'oppose à leur bouillante ardeur; ils y jètent pour le combler des pierres, des fascines, des débris; mais les matériaux manquant pour applanir ce fossé, les forcenés, par une atrocité inouie et qu'on aurait peine à croire, si elle n'était attestée par des contemporains, font approcher tous les captifs qu'ils avaient faits

---

(1) Abbo, ibid.. — Félibien, lieu cité, p. 104. — Histor. eccl. Paris. — Daniel, Hist. de la milice française, t. 2. — Velly, lieu cité, p. 165.

(2) Abbo, de Bell. paris., l. 1, v. 227, 249, 250.

aux environs de Paris, et les égorgent pour remplir le fossé de leurs corps (1). Alors ils s'élancent à l'assaut sur ces degrés palpitants; ils foulent les cadavres entassés dans ce vaste cercueil, et font venir à sa surface un sang écumeux et fumant. A ce spectacle, les assiégés frissonnent d'épouvante. L'évêque Gozlin, couvert de ses ornements pontificaux, lève ses mains vers le ciel, puis saisit un javelot, le lance contre les Scandinaves, et renverse mort un de leurs chefs (2). Eudes veut de plus près frapper les ennemis; altéré de leur sang, il commande une sortie, et à la tête des

---

(1) Abbo, loco citato, v. 309 et 310. — Félibien, t. 1, p. 104, l. 3. — Histor. eccles. Paris, t. 1. — Cordemoy, Histoire de France, t. 2, in-f°, p. 372. — Toussaints du Plessis, nouvelles Annales de Paris, p. 175, vol. in-4°.

(2) Abbo, de Bell. paris. urb., ibid. — Félib., Hist. de la ville de Paris, t. 1, l. 3, p. 104. — Hist. eccl. Paris, t. 1, in-f°.

Parisiens il fait jusqu'à la fin du jour des prodiges de valeur (1).

Les Normands, de plus en plus étonnés, et las d'employer inutilement la force, veulent recourir aux stratagêmes. Ils chargent plusieurs barques de matières combustibles, et y laissent des brandons allumés, après les avoir conduites contre les piliers du pont de bois (2). L'alarme est générale parmi les assiégés, à la vue des feux rapides prêts à consumer ce pont qui, vers la rive du nord, joint la cité à la grosse tour. Soudain trois Français, se dévouant au salut de leurs concitoyens, se jètent dans le fleuve, afin d'écarter des piliers les nacelles incendiaires (3). Leurs mains qu'ils

(1) Abbo, loco citato.

(2) Ce pont était construit à l'emplacement du pont Saint-Michel. *Voyez* de la Marre et Félibien.

(3) Abbo, loc. cit., v. 375, 379. — Hist. eccl. Paris, t. 1. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 105.

osent y porter pour les repousser ou les entraîner sous les eaux, sont brûlées par les flammes, et tandis que ces hommes généreux sont suffoqués par les tourbillons de fumée que les matières embrâsées exhalent tumultueusement en s'éteignant dans les eaux, les assiégeants lancent contre eux mille et mille flèches acérées. La mort sifle, gronde, mugit autour d'eux sous mille aspects divers; mais triomphants des ondes, du fer et des flammes, ils remontent sanglants et noircis parmi leurs frères, qui les arrosent des pleurs de l'admiration et de la reconnaissance (1).

Cependant l'hiver allait finir, et la Seine, enflée par la fonte des neiges et par les pluies, inonda bientôt les rivages, et parut

---

(1) Ces hommes courageux furent secondés par le hasard qui poussa les barques contre un massif de pierres, où elles se brisèrent. *Vid.* Abb., loc. cit., v. 416 et seq. — Félibien, lieu cité, et Cordem., t. 2, p. 372.

à son tour assiéger les deux ponts des deux côtés de la ville (1). Celui de la rive méridionale, plus petit et moins solidement construit que l'autre, était surtout fortement ébranlé (2).

Les Normands contemplaient avec une horrible joie le rapide accroissement du fleuve. Comptant sur lui, et laissant agir son cours impétueux, ils suspendent leurs assauts et devienent spectateurs. On dirait qu'ils accueillent des auxiliaires et des compagnons long-temps attendus, en les voyant applaudir ces flots mutinés, qui vienent frapper avec fracas le pont chancelant. L'édifice ébranlé ne pouvant résister à l'humide attaque, se rompt et se disperse en éclats sur les vagues écumantes (3). Cette chute interdit toute com-

(1) Abbo, de Bell. paris. Carm., l. 1, v. 551. — Félibien, lieu cité, p. 105.

(2) Abbo, loco citato.

(3) Chron. S. Vedasti. — Abbo, ib., v. 551. —

munication entre la ville et la petite tour en bois qui défendait l'accès du pont. Eudes en avait donné la garde à douze seigneurs (1). Aux premières secousses qui se firent ressentir, ces héros, invités par leurs frères d'armes à rentrer dans la ville, étaient restés volontairement dans cette tour, où ils s'étaient renfermés en jurant de ne l'abandonner qu'à la mort.

Les étrangers l'investirent comme une proie assurée; dix mille d'entr'eux en forment l'attaque; mais ni la vue de tant de lances dressées vers eux, ni la faim qui les menaçait, ni l'évidence de leur perte prochaine, ne purent engager ces douze Français à quitter leurs postes, et leurs bras terrassaient tous ceux qui gravissaient jusqu'à leur portée (2).

Histor. eccl. Paris. — Félibien, lieu cité. — Cordemoy, t. 2, p. 373.

(1) Abbo, ib., v. 552 et seq.

(2) Abbo, loco citato.

Alors les assiégeants rassemblent les débris du pont qui couvraient le rivage, et en forment un grand bucher autour de cette forteresse (1), qui bientôt est enveloppée de flammes. A l'aspect du danger, les guerriers qu'elle renferme se rappèlent que cette même tour sert de volière à des faucons, appanages de leur noblesse et compagnons de leurs plaisirs. Alors ils se hâtent de délivrer ces oiseaux (2), qui s'envolent vers la ville. La tour embrâsée s'écroule, et ses sublimes défenseurs périssent tous dans cet incendie, à l'exception d'un seul qui, d'après ce qu'en dit Abbon, était d'une beauté si grande, qu'on ne pouvait la comparer qu'à son courage (3).

(1) Ils se seraient défendus plus long-temps encore, si le vase dans lequel ils puisaient de l'eau pour éteindre les flammes n'eût point échappé à l'un d'eux.

(2) Abbo, loc. cit. — Cordem., t. 2, p. 373.

(3) Abbo, loc. cit. — Fél., t. 1, l. 3, p. 105. —

Ce héros, par un miracle, était resté debout sur les ruines; il se montre à l'ennemi lançant sa dernière flèche, et comme porté par des tourbillons de flammes. A son port majestueux, à sa blonde chevelure, à l'exaltation de ses nobles traits, l'ancienne Grèce l'eût pris pour un Dieu descendant de l'Olympe, ou l'eût comparé à son bel Apollon, lorsque, vainqueur du serpent Pithon, il respirait dans un calme divin l'orgueil d'un triomphe éclatant.

Les Scandinaves qui, à la résistance des assiégés, croyaient voir sortir de cette tour embrâsée une foule de combattants, demeurent interdits en ne voyant qu'un seul homme. Sa grâce et son air surnaturel ont vaincu leur férocité, et par un mouvement spontané, ils baissent la pointe de leurs lances, et lui crient qu'ils lui laissent la

---

Cord., t. 2, p. 373.—Abbon met ces douze guerriers au nombre des martyrs, l. 1, v. 564.

vie et la liberté (1). Non, non, dit-il, je ne reçois point l'affront d'être épargné; levez vos armes, et combattez. Il dit, et tirant son épée, il fond dans l'épaisseur de leurs bataillons; percé de coups, il meurt en se tournant vers les murs de Lutèce.

Ainsi périrent les douze défenseurs de la forteresse. Quelques historiens nous ont conservé leurs noms, et l'on doit les proclamer ici. Ces héros se nommaient Ermenfroy, Arnolde, Solie, Ériland, Gozbert, Érivée, Vidon, Odoacer, Arrade, Ervic, Émar et Gosvin (2).

Ah ! si un jour les Muses, qui se plurent aux assauts de Pergame et de Solime, célébraient aussi dans leurs chants le siége de l'antique Lutèce. Consacrant les noms de ces braves, elles pourraient justement s'écrier : Généreux martyrs de la patrie, si

---

(1) Abbo, loco citato.

(2) *Voyez* à la fin du volume la note 2 du dix-huitième récit.

les vers ont quelque pouvoir parmi les hommes, votre souvenir vivra dans la cité que vous avez défendue, tant qu'aux voûtes de ses monuments seront suspendus les drapeaux de cent nations! tant que sous les portiques de son superbe Louvre les arts et la victoire viendront couronner de lauriers et de fleurs les chefs-d'œuvres de Rome et d'Athènes! tant que dans ses jardins magiques, ses théâtres et ses cirques enchanteurs, l'amour, le luxe, les talents et les plaisirs rassembleront ses habitants fortunés (1)!

Cependant l'empereur Charles, qui était

---

(1) Ce mouvement épique rappèle ces beaux vers de Virgile, que plusieurs modernes, ont imités plus ou moins heureusement.

Fortunati ambo! si quid mea carmina possunt,
Nulla dies unquam memori vos eximet ævo;
Dum domus Æneæ Capitoli immobile saxum
Accolet, imperiumque pater Romanus habebit.

ÆNEID., l. IX.

alors en Germanie, apprend la résistance de Paris, et rougit enfin de ne l'avoir pas secouru. Il lui envoye un renfort de quelques mille hommes, sous le commandement de Henri, duc de Saxe(1). Ce général arrive pendant la nuit près des murs de Paris, surprend les Scandinaves qui ne veillaient que du côté de la ville, et en tue un grand nombre aux avant-postes. Les Parisiens, au bruit de ce combat nocturne, courent aux armes, et croyent que les Normands veulent tenter un assaut. Mais, aux premiers rayons du jour, Eudes, qui reconnaît les bannières impériales, sort de la ville l'épée à la main, et appèle à sa suite les plus braves guerriers de la garnison. Sans voir si ces derniers marchaient de près sur ses traces, ce chef se précipite au milieu des

(1) Abbo, de Bell. paris. urb. Carmin., l. 2, v. 5 et seq. — Chron. S. Vedasti. — Continuat. Annal. Fuld. apud D. Bouq., t. 8, p. 46.

ennemis et s'en trouve enveloppé, séparé de ses compagnons (1). Sans être intimidé, il soutient lui seul pendant quelque temps l'effort de plusieurs légions, renverse des rangs entiers, se fait un rempart de morts et de mourants; rejoint par les siens, il se fait jour vers le duc Henri, et ces deux chefs, ayant surmonté tous ces obstacles, rentrent avec leurs troupes réunies dans les murs de Paris (2).

Sigefroy, né vaillant et généreux, admirait depuis loug-temps en secret les exploits des Français. Cette dernière action achève de leur soumettre le cœur du roi scandinave : Non, s'écria-t-il, je ne puis consentir désormais à combattre de semblables héros (3). Ah ! loin de désirer encore la

(1) Abbo, loco citato. — Félibien, lieu cité.

(2) Abbo, l. 2, v. 61. — Contin. Annal. Fuld. apud D. Bouq., t. 8, p. 46.

(3) Abbo, l. 2, v. 61 et 66. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, in-f°, p. 374.

ruine et l'esclavage de cette foule de braves, que ne puis-je être leur frère, leur ami, et boire avec eux l'hydromel dans la salle des fêtes !

Il dit, mais les chefs qui l'entourent refusent d'abandonner les rivages fumants du sang de leurs compagnons, et où tant de fois ils crurent pendant la nuit voir apparaître les Valkiries, leur demandant, au nom d'Odin, de la vengeance et des trophées (1).

Quant à Sigefroy, après avoir juré la paix dans les mains du gouverneur de Paris (2), il se sépare des autres rois normands, et descend la Seine suivi de ses seuls guerriers (3).

(1) L'Edda mythol. — Keysler, Antiq. septent. — Mallet, Introd. à l'Hist. de Danem. — Wormius, Litter. runic. — Bartholin, Snorron, et autres commentateurs de l'Edda.

(2) Abbo, loc. cit. — Hist. eccl. Paris, t. 2. — Cordemoy, lieu précité.

(3) Abbo, loc. cit. — Félibien, t. 1, l. 3, p. 106. — Cordemoy, lieu dit.

Si le poète racontait ces glorieux événements, que de beaux vers échapperaient à sa lyre, en voyant s'éloigner cette flotte scandinave, dont le départ est un aveu manifeste de la supériorité française!

Qu'il lui serait facile de supposer que les Devineresses et les Scaldes qui entouraient Sigefroy dans sa nacelle, et qui partageaient l'admiration de ce monarque pour une ville magnanime, éprouvèrent des pressentiments secrets, et une inspiration soudaine en voguant entre les deux bords que Paris devait couvrir un jour de tant d'admirables édifices!

« Pourquoi, chanteraient-ils sur la harpe sonore, pourquoi ces ondes rallenties semblent-elles toucher avec orgueil leurs nobles rivages? Pourquoi ces chênes, ces sapins (1), semblent-ils élever ici avec plus

(1) Le Louvre, les Tuileries, et les plus brillants quartiers de Paris n'étaient alors que des forêts et

de fierté que nulle part, et leurs cimes altières, et leurs pompeux ombrages?

» Sol héroïque des Français, un germe de gloire fermente en toi! Plages désertes de Lutèce, votre silence mystérieux est l'attente des merveilles qui doivent vous couronner! Un jour viendra qu'en ces lieux où nos rames ne fendent aujourd'hui qu'un ciel humide et que la verte image de ces forêts marécageuses, le marinier verra flotter l'image des palais et des jardins plus beaux que ceux qui sont promis aux âmes des braves dans l'immortel pays d'Asgard.»

A ces accents, la fée du fleuve, couronnée de boutons de lys, tressaille dans sa couche de roseaux; elle voit fuir les Scandinaves, et veut les poursuivre et les

---

des marécages. *Voyez* de la Marre, Traité de la Police, t. 1, p. 73, in-f°. — Bonami, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. 15, p. 657. —M. Chenedollé, dans son poëme sur le Génie de l'Homme, fait une belle peinture de la sauvage Lutèce.

épouvanter de sa gloire future, afin de les comprimer par un souvenir de terreur dans leurs climats septentrionaux. Inspirée par les hymnes prophétiques des Scaldes, elle profère des noms magiques, alors sans signification, mais depuis devenus chers à la France, les noms du Louvre, de Philippe-Auguste, de Louis XIV. En même temps elle déploie le long du rivage les vapeurs du fleuve et des marais, et ces voiles humides cachent momentanément, sous une architecture aérienne, les bois et les incultes lieux. Soudain un rayon de soleil frappe ces tentures fantastiques plus brillantes que les draperies diaphanes, que les jeunes princesses de Larisse et d'Argos étendaient près des fontaines. Le brouillard qui, sous ses portiques nébuleux, s'engouffre en rapides tourbillons, prend aux feux de l'astre du jour des formes et des couleurs. O prestige! ô merveille! et qui pourtant se réalisera pour les siècles à venir! ces vapeurs resplendissantes, ces

images éthérées, figurent, sous l'emblême de trois légions, trois époques de gloire, trois générations de héros. Les premiers guerriers s'avancent couverts d'acier et de pavois armoriés, ils tiènent dans leurs mains les palmes de l'Idumée et l'oriflamme de l'apôtre martyr; sur leurs cœurs est une croix, symbole de leur vœu. Ce sont les vainqueurs courtois et les preux chevaliers. La seconde phalange est composée de guerriers ardents, impétueux; ils sont vêtus de riches étoffes; leurs feutres sont ombragés de cent plumes flottantes, leur épaisse chevelure est aussi terrible que la crinière des lions, leurs coursiers fument encore, trempés des eaux du Rhin qu'ils ont franchi sous le feu des mousquets; mais ils ont souri : désarmés par les beautés d'une cour immortelle, ils laissent voir les aimables héros de Louis-le-Grand. La troisième légion, vingt fois plus nombreuse que les autres, marche avec la vélocité et le fracas des chars de guerre. Tous les foudres du ciel

semblent s'être concentrés dans les nuages ténébreux où roule et tonne une formidable artillerie. Quelle audace ! quels exploits ! Les voilà donc ces futurs conquérants de la Batavie, de la Belgique, du Piémont, de l'Italie, de l'Égypte, de la Germanie, et qui des bords du Tage et de l'Èbre s'élancent aux bords du Niémen et de la Newa, où leur imprudent courage ose réveiller dans les antres glacés de la Moscovie l'implacable démon des hivers ! Mais soudain l'aquilon soufle sur ces images, le prestige s'évapore, et l'on n'entend plus que l'aviron du Scandinave, qui frappe les ondes rembrunies par la verdure qui couronne ces rives sauvages. Plus de neuf siècles s'écouleront avant que ces fiers enfants du Nord puissent reparaître sous les murs de Paris ; mais enfin ils y reparaîtront, lorsque des frimas meurtriers, des guerres sans fin, des fléaux destructeurs, auront livré à leurs bataillons nombreux nos frontières sans défense. Un prince plus magnanime, plus

puissant que Sigefroy, respectera comme lui le malheur et la gloire d'un peuple brave et généreux, et il dira : *Il faut pour le repos du monde que la France soit forte et puissante.* Sigefroy ! Alexandre ! un intervalle de plus de neuf cents ans vous sépare; entre vos deux règnes que de révolutions ! que de changements ! que d'intérêts nouveaux ! et pourtant, au milieu de la mobilité et des vicissitudes humaines, l'un comme l'autre, vous apprenez à l'univers qu'il faut admirer la France, alors même qu'elle semble abattue; et par ce grand principe proclamé aux deux extrémités de la civilisation, vous semblez révéler le décret immuable de l'éternel.

Cependant les Normands, restés sous les murs de Paris, s'excitaient à de nouveaux assauts (1), et tout annonçait que cette ca-

(1) Abbo, l. 2. — Félib., Hist. de la ville de Paris, t. 1, l. 3, p. 107.

pitale ne pourrait encore leur résister long-temps; car, exténuée par ses propres victoires, elle avait perdu dans plusieurs sorties un grand nombre de ses défenseurs, et, cernée depuis long-temps, elle ne pouvait entretenir ses magasins épuisés (1). De plus en plus l'avenir lui paraissait menaçant. Ce fut en ce temps que mourut l'évêque Gozlin, victime des fatigues qu'il avait souffertes pour le salut de son troupeau (2). Son zèle apostolique et ses soins touchants soutenaient l'espérance des Parisiens; et comme sa vie semblait animer toute la population de la cité, sa mort parut aussi la frapper toute entière, et la stupeur où elle fut plongée n'était interrompue que par des gémissements et des cris (3).

---

(1) Abbo, loc. cit. — Félibien, lieu cité.

(2) Hist. eccl. Paris, t. 2. — Chron. S. Vedast. — Félib., t. 1, l. 3, p. 107. — D. Bouq., Rec. des Hist. de France, t. 8.

(3) Abbo, l. 2, v. 70.

Au milieu de cette désolation générale, Eudes assemble les citoyens, et après les avoir invités à supporter avec constance les maux dont ils étaient menacés, il leur annonce qu'il veut aller lui-même implorer des secours de l'empereur (1), et leur promet que bientôt il viendra les délivrer. Il part, en effet, à la faveur de la nuit, suivi de Henri, duc de Saxe, et laisse le commandement de la ville à Robert, à Ébole, et aux comtes Roger et Adelelme.

Des dangers plus imminents que tous ceux qu'elle avait déjà bravés assaillirent à la fois cette ville infortunée.

Les munitions manquèrent; les cadavres de tant de guerriers morts sur la brèche, et inhumés dans une étroite enceinte, avaient corrompu l'air, en sorte que les trois fléaux les plus épouvantables, la famine, la peste

(1) Abbo, l. 2, v. 163. — Félibien, t. 1, l. 3, p. 106. — Cordemoy, t. 2, p. 374.

et la guerre ravagèrent à la fois Paris au-dedans et au-dehors (1).

Alors succédèrent aux faits d'armes et aux attaques impétueuses l'héroïsme de la piété, de la tendre compassion, et le triomphe de tous les sentiments qui protègent et honorent l'humanité. Ce n'était plus aux portes de la ville, et le fer à la main, que les Parisiens allaient chercher la mort; c'était vers le lit d'un père, d'une épouse, d'un fils, qui, dans ses caresses et ses derniers adieux, exhalaient le mal contagieux dont ils étaient infectés. Toutefois si ces héros, quoique privés d'aliment, et le sang presque tari par le brûlant poison qui les dévorait, entendaient résonner la trompette, aussitôt leur énergie s'éveillait dans leurs corps languissants, et du haut de leurs mu-

---

(1) Abbo, loco citato, l. 2, v. 157 et 158. — Félibien, t. 1, l. 3, p. 107. — Velly, Histoire de France, t. 2, in-12, p. 166. — Toussaints du Plessis, p. 179.

railles ces pâles guerriers, dont les yeux étincelaient encore de l'amour des combats, effrayaient les Scandinaves, et les repoussaient vaillamment. Ces Français, tristes et mourants, se ranimant aux sons de l'airain belliqueux, ressemblaient à ces feux qui, presqu'éteints dans les foyers solitaires, s'avivent au soufle qui les excite et de la cendre qui les couvre, renaissent en pétillant.

Plus d'une fois, pendant la nuit, les Parisiens, malgré leur faiblesse, portaient dans le camp des ennemis le désordre et le trépas (1), ou se couvrant des armes de quelques prisonniers, et abusant ainsi les Normands, ils se mêlaient à leurs jeux, faisaient asseoir la peste à leurs banquets, et tout-à-coup tirant leurs glaives, ils commençaient de grands sacrifices (2).

---

(1) Abbo, l. 2, v. 166, 168 et seq.

(2) Chr. S. Vedast. — Abbo, ib. — Félib., t. 1, l. 3, p. 107. — Cordemoy, t. 2, p. 375.

Cependant la famine, la contagion amoncelaient tous les jours des cadavres dans Paris, et les tombeaux manquaient, lorsqu'un matin, les assiégés virent flotter sur la montagne de Mars (1), au nord de la Cité, les drapeaux de trois corps de cavalerie qu'Eudes amenait à leur secours. A ce spectacle, les Parisiens oublient leurs souffrances, courent aux armes, et poussent des cris de joie dans cette enceinte, où régnait peu d'instants avant le silence de la mort (2).

Adelelme sort de la ville pour aller avec une partie des citoyens à la rencontre d'Eudes, tandis que Robert et Ébole gar-

---

(1) Montmartre, qu'Abbon appèle le mont de Mars, et que d'autres appèlent le mont des Martyrs. *Voyez* de la Marre, Traité de la Police, t. 1. — Cordemoy, t. 2, p. 375. — Félibien, Histoire de S. Denis, au commencement du tome premier.

(2) Abbo, ib., l. 2, v. 195 et seq. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3.

dent les postes avec le reste des guerriers (1).

Eudes, du haut de la montagne où il s'était arrêté quelques instants, fond comme un torrent dans la campagne; rien ne peut s'opposer à son cours, et il entre dans la Cité avec des vivres et des armes (2).

La cavalerie, que ce héros consolateur avait guidée avec tant d'adresse, n'était que l'avant-garde d'une puissante armée, qui marchait sous les ordres de Henri, duc de Saxe, et qui en grande partie était composée d'Allemands.

Henri, croyant faire lever facilement le siége de Paris, s'avance en plein jour contre les Scandinaves qui lui préparaient un stratagême. Ces barbares se tiènent der-

---

(1) Abbo, *ibid.* — Félib., t. 1, p. 107. — Cordemoy, t. 2, p. 375.

(2) Abbo, ib., l. 2. — Félibien et Cordemoy, lieux cités.

rière les palissades de leur camp, après avoir couvert le fossé qui les défendait, de branchages légers, de paille et de gazon.

Le duc se présente devant eux; il les provoque tellement par l'insulte et la raillerie, que ce général se laissant aller à sa fougue imprudente, veut s'élancer dans leur camp, tombe renversé sous son coursier dans le fossé profond qu'un artifice dérobait à sa vue, et meurt percé des flèches que les Normands lui lancent (1).

Ses guerriers jurent de venger son trépas, et d'arracher son corps à l'ennemi (2); une action terrible s'engage dans toute la lon-

---

(1) Abbo, l. 2, v. 217. — Annal. Metens. apud D. Bouq., t. 8, p. 66. — Annal. Vedast. — Belleforest, Hist. des neuf rois Charles, volume unique, in-f°, l. 4, p. 109. — Mézeray, Histoire de France, t. 4, p. 100, form. in-12. — Félibien, Histoire de Paris, t. 1, l. 3, p. 107. — Cordemoy, Histoire de France, t. 2, p. 376.

(2) Abbo, loc. cit. — Félib., lieu cité.

gueur des deux armées ; les assiégés accourent se mêler à ce combat, qui fut sanglant des deux côtés. Les Parisiens rentrent avec honneur dans leurs murs ; mais les troupes de Henri, découragées par la mort de leur chef et par la perte qu'elles éprouvent, s'éloignent de Paris sans rien tenter de nouveau pour sa délivrance (1).

Cependant voilà qu'un nouveau péril va mettre à de nouvelles épreuves la valeur des assiégés.

L'été dardait tous ses feux, et les eaux tarissantes du fleuve ne lavaient plus le mur peu fortifié qui ceignait l'île, de manière que les Scandinaves pouvaient l'aborder aisément (2).

Réunissant tous leurs efforts, invoquant tous leurs Dieux, les guerriers d'Odin tra-

---

(1) Abbo, ib. — Mézeray, lieu cité. — Félibien, même lieu.

(2) Abbo, loc. cit. — Félib., Hist. de Paris, p. 108, t. 1, l. 3. — Cordemoy, t. 2, p. 376.

versent subitement la Seine (1), et vont à l'assaut avec tant d'impétuosité, que déjà les Parisiens voyent les panaches, les casques, et bientôt les corps gigantesques des assiégeants s'élever au-dessus des créneaux. Au milieu du tumulte et de la confusion, les Français saisissent leurs armes; Eudes et Anscheric, digne successeur de Gozlin (2), se hâtent de les rassembler et de les conduire contre les ennemis qui pénètrent dans la ville. Un guerrier, nommé Gerbolde, se plaçant comme un rocher à l'entrée d'une des rues principales par où les Normands débouchaient en grand nombre, leur ferme le passage avec son bouclier et son épée. Pendant deux heures il arrête seul la furie de plus de six mille barbares (3).

---

(1) Cette attaque se fit du côté du levant, vers la pointe de Notre-Dame. *Voyez* les auteurs cités.

(2) Hist. eccl. Paris, t. 2.

(3) Abbo, loc. cit., l. [illegible] v. 252. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 108. — Cordemoy, t. 2, p. 376.

Horatius Coclès fit admirer autrefois un semblable dévoûment sur les rivages du Tibre ; mais quand par là ce dernier mérita une statue (1) et l'immortalité, pourquoi le héros qui l'égale est-il oublié parmi nous ? Pourquoi les historiens daignent-ils à peine apprendre à la postérité le nom de l'intrépide Gerbolde ? Paris a-t-il moins que Rome le droit d'illustrer son libérateur, et les Étrusques, repoussés par les bras du Romain, étaient-ils plus redoutables que les Scandinaves, dont le guerrier français a soutenu lui seul tout l'effort ?

Les Parisiens, voyant l'ennemi dans leurs murs, ne comptent plus seulement sur leur courage, et c'est du ciel qu'ils attendent leur salut. Tandis que les infirmes et les malades se pressent autour du puits miraculeux creusé non loin du tombeau de saint Germain, qui lui communiquait, disait-on,

(1) Tite-Live, l. 2. — Florus, l. 5.

sa vertu (1), des religieux vont chercher solennellement sous les arceaux de la sombre cathédrale la châsse où était renfermé le corps de sainte Geneviève, et la promènent autour du temple (2), vers la pointe orientale de l'île.

A la vue des reliques de cette illustre bergère, qui tant de fois par ses prières avait protégé Paris, dont elle était la patronne, la confiance des Parisiens redouble (3); ils rejètent de leur enceinte les phalanges que leurs portes vomissaient par milliers, et font une sortie vigoureuse, afin de resserrer l'ennemi entre la Seine et la ville.

Ici vient s'offrir un spectacle digne d'être consacré sur la toile, comme un de nos tableaux historiques où seraient peintes ensemble les mœurs, les croyances et la

(1) Abbo, l. 2, v. 87, 358. — Toussaints du Plessis, Annal.

(2) On porta aussi le corps de saint Germain.

(3) Abbo, loc. cit. — Félib., t. 1, l. 3, p. 108.

bravoure de nos ancêtres. Trente mille combattants, insatiables de carnage, brisent les boucliers et les glaives, et couvrent le fleuve de funérailles; au-dessus des remparts qui dominent cette mêlée rugissante, les lévites, couverts de leurs tuniques de lin, portent lentement les restes de la vierge de Nanterre. Les jeunes filles de Lutèce vont dépouiller de fleurs les jardins qui ornaient le port aux Colombes et l'île aux Treilles(1), et font voltiger les feuilles des roses devant ce *palladium* des Chrétiens, devant cette espèce d'arche sainte, ornée de saphirs et d'émeraudes. A ces tributs printaniers, les jeunes élèves de l'église mêlent les odorantes fumées qui sortent de l'encensoir, et qui voilent à moitié de leurs nuages cette pompe auguste et sacrée, où tremblent les lumières de mille flambeaux.

---

(1) De la Marre, Traité de la Police, t. 1. — Tableau historique et pittoresque de Paris.

Les enfants, les femmes, les vieillards qui suivent le cortège, répètent un hymne à la fois religieux et champêtre en l'honneur de la douce Geneviève.

« Descends du séjour étoilé, divine bergère, abaisse tes regards vers les rivages » que tes miracles ont rendus fameux, et » qui sont toujours abondamment fleuris, depuis qu'on t'y vit conduire tes moutons. » O toi, qui jadis as sauvé nos murs de la » famine et de la guerre(1), daigne encore » triompher en ce jour, et que ta houlette » disperse les bataillons des Normands, » comme elle repoussa l'armée d'Attila! »

Mais quand cette invocation entretenait l'ardeur des Parisiens, de leur côté les Scandinaves étaient enflammés par les hymnes de leurs Scaldes, par l'espoir des délices du Valhalla, qui ne s'ouvre qu'aux

(1) Vita S. Genovefæ. — Sigeb. Gembl. Chron. — Bourdalone, Panégyr.

vainqueurs, et par la crainte des gouffres de glaces où vont languir les âmes des soldats sans honneur.

Jamais une bataille plus affreuse n'avait rougi les murs de Lutèce ; le sol trop étroit ne pouvant contenir tous les guerriers, le fleuve devenait aussi le théâtre de leur fureur : son cours était traversé par des débris et des monceaux de morts ; bouleversés par cette lutte inouie, ses flots convulsifs se débordent au loin en replis onduleux, et festonnent leur double rivage d'une écume sanglante.

Enfin, après des exploits incroyables et une audace vraiment surnaturelle (1), les Parisiens, sortant des eaux en vainqueurs, rentrent dans la ville impérissable, et la fumante humidité de leurs vêtements semble étendre un nuage sur ces héros, dont Homère eût fait des demi-Dieux.

---

(1) Abbo, l. 2, v. 282 et seq. — Félib., t. 1, l. 3, p. 108.

Peu de temps après ce combat mémorable, l'empereur Charles vint en personne à la tête d'une armée pour secourir Paris (1). Mais tandis que les Français, se livrant à l'allégresse, croyaient qu'il allait exterminer les Normands, ce monarque pusillanime, et dont l'esprit s'aliénait de jour en jour, fit, aux environs de Paris, et sans avoir combattu, un traité honteux par lequel ces barbares consentirent à s'éloigner, à condition qu'on leur donnerait, dans un délai fixé, sept cents livres d'argent, et des terres chez les Bourguignons, qui se révoltaient contre l'autorité de l'empereur (2).

---

(1) Abbo, l. 2, v. 332 et 333. — Félib., t. 1, l. 3, c. 7, pag. 108. — Toussaints du Plessis, p. 182.

(2) Annal. Metens. — Abbo, l. 2, v. 338 et seq. — Chron. de Gest. Nortm. — D. Martin Bouq., Rec. des Hist. de France, t. 8. — Crantz., l. 2, Norm., c. 6. — Félib., t. 1, l. 3, p. 108.

On ne saurait trouver des paroles assez énergiques pour exprimer quelle fut à cette nouvelle l'indignation de tous les Français (1), et surtout des Parisiens qui, désavouant hautement leur faible empereur, versaient des pleurs de rage.

Les plaintes, fermentant dans leurs cœurs ardents, s'aigrirent de plus en plus, et ils se décidèrent à continuer les hostilités contre les Normands. Ceux-ci s'autorisant du traité, voulurent se rendre dans la Bourgogne, lâchement abandonnée à leur fureur, et ils se disposèrent à remonter le cours de la Seine et à passer sous les ponts de Paris. La garnison de cette ville refusa ce passage, en protestant que le traité ne s'expliquait point à cet égard. Les Nor-

---

(1) Chron. de Gest. Norm. — Félib., lieu cité. — Cordemoy, t. 2, p. 377. — De Saint-Foix, Ess. histor. sur Paris, t. 2, p. 124. — Daniel, Histoire de France, t. 3, p. 68.

mands insistèrent, et à force de rames firent avancer vers les ponts leurs huit cents bateaux; mais ils furent assaillis par une grêle de traits et de pierres. Ébole perça d'une flèche le pilote de la flotille, et bientôt le désordre se mit dans tous ces bâtiments, dont plusieurs chavirèrent sous les murs de Paris. Les Normands, contraints de céder, entreprirent de transporter leurs barques par terre, et de gagner l'extrémité méridionale de l'île. Après de longs travaux, ils parvinrent à traîner leurs barques sur des roues et des machines construites à grands frais. Mais quand ils voulurent s'embarquer, les Parisiens firent une sortie, en disant : Ces barbares s'embarquent trop près de nos foyers; ne souffrons pas que les ondes qui lavent nos remparts inviolables portent les nefs de nos ennemis. Repoussés par les Parisiens, les Normands sont forcés de traîner plus loin leurs bâtiments, et ils ne purent les mettre à flot qu'à plus de deux lieues de la capitale.

Toutefois une partie des assiégeants resta autour de la place, attendant qu'on leur comptât la somme stipulée pour leur éloignement; celui qui la leur avait promise, le faible Charles, s'éloigne humilié de la Cité qui le méconnaît, et dans toute la France, qu'électrisait l'héroïsme des Parisiens, il trouve partout le silence du mépris. Ses sujets fuyaient sa présence; nul courtisan, nul flatteur, ne vint honorer son passage. Peu de temps après il fut déclaré incapable de régner dans l'assemblée générale, qui se tint au palais de Tribur (1). Sans asyle, sans serviteur, l'infortuné, dont la raison s'égara tout-à-fait, manqua même des plus simples aliments, et envoya son jeune fils chercher du pain pour le descendant de Charlemagne (2). Le sort en eut pitié : deux mois après cette dégradation il mourut.

---

(1) Annal. Metens. — Mézer., t. 1, p. 103.

(2) Otto Frissing., lib. 6, cap. 9.

Mais tandis que la fortune se jouait ainsi d'un empereur ; inspirée par la renommée et la victoire, elle indiquait le comte Eudes aux Français, comme le plus digne de les commander. Cet illustre défenseur de Paris fut en effet proclamé roi dans l'assemblée de la nation (1).

Cependant les Normands reviènent plus furieux que jamais sous les murs de la capitale, et leur armée se grossit de nouvelles bandes. Ils savaient que les provinces de la France, croyant désormais Paris invincible, avaient déposé dans cette ville des richesses immenses qui amorçaient l'avidité de ces pirates. De son côté, Eudes appèle au secours de Paris ceux de l'Aquitaine, de la Neustrie, et de plusieurs autres provinces (2). On voyait venir de toutes parts des

(1) Aimon., l. 5, c. 42. — Regin. in Chron. — Abbo, de Bell. paris. urb., l. 2. — Mézeray, ib.

(2) Abbo, l. 2, v. 467. — Annal. Vedast. ap. D. Bouq., t. 8, p. 87. — Toussaints du Plessis, p. 185.

phalanges envieuses de concourir à la défense de Paris, afin de faire participer la France entière à la gloire dont se couvraient les Parisiens. Un grand nombre d'assauts et de sorties signalèrent de nouveau le courage des Normands et des Français ; mais ces derniers eurent toujours l'avantage (1). Parmi cette longue suite d'attaques, on remarque surtout celle que les Normands entreprirent au moment où les assiégés prenaient le repas du milieu du jour. On vint avertir le roi Eudes, qui était à table avec l'évêque Anscheric, que l'ennemi entrait dans la ville ; saisissant la lance et le bouclier, il vole à eux, les repousse de la ville, et y rentre, après quelques heures de combat, avec un grand nombre de prisonniers (2).

---

(1) Abbo, ib. — Chron. S. Vedasti.

(2) Chron. S. Vedasti. — Abbo, l. 2, v. 485. — D. Bouquet, t. 8, p. 24.

Les Scandinaves, qui immolaient leurs captifs sur les autels d'Odin et de Frigga, attendent les représailles dans les fers des Français. Bientôt des gardes les conduisent à l'orient de la Cité, dans le temple où les Chrétiens adoraient la vierge mère.

A la vue du peuple assemblé, et dont les habits de deuil annonçaient les pertes qu'il avait faites dans un siége rigoureux ; à la vue des guerriers français, dont la pâleur et les cicatrices rappelaient les combats et les fatigues que les Normands leur avaient fait supporter, ces étrangers, mesurant la vengeance à l'offense, se croyaient réservés aux supplices les plus affreux. Déjà selon leur coutume ils bravent ceux qui les escortent, et chantent en chœur un hymne en l'honneur de leur mort future. Anscheric les interrompt. Ne rappelez point, leur dit-il, des trépas inhumains, des sacrifices barbares, et des divinités sans pitié dans un temple consacré au Dieu de clémence et de miséricorde. Son autel pacifique ne

sera point souillé du sang des hommes. Si nous vous amenons dans cette enceinte, ce n'est que pour y sacrifier nos justes ressentiments en vous donnant la liberté et en vous nommant nos frères (1). »

Les assiégeants s'étaient éloignés des bords de la Seine pour piller les provinces voisines (2). Eudes sortit, escorté de mille guerriers, pour aller à la découverte. Il était déjà vers les hauteurs de Montfaucon, lorsqu'un de ses éclaireurs lui annonça qu'on découvrait dans la plaine une armée de Normands, composée de neuf mille hommes (3).

---

(1) Chron. S. Vedasti. — Abbo, de Bell. paris. urb. Carm., l. 2. — Hist. eccles. Paris. — Félibien, Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 109.

(2) Chron. de Gest. Nortman. — Chron. S. Vedasti. — Abbo, ib. — Mèzeray, Histoire de France, t. 4, p. 100.

(3) Abbo, loc. cit. — Velly, t. 2, p. 177.

Le roi fait faire halte à sa troupe, en lui commandant de ne s'avancer que quand il sonnera du cor (1).

Ce héros monte seul sur la colline, et voit l'ennemi qui, sans défiance, venait de son côté, mais lentement et en désordre le long d'un bois.

Alors Eudes met un genou en terre, découvre sa belle chevelure, et, après avoir adressé sa prière à Dieu (2), il sonne du cor, et se jète avec impétuosité sur les Normands, qui, peu préparés à l'attaque, n'opposent d'abord qu'une faible résistance : par degrés la bataille devient plus terrible; mais les Français, animés par l'avantage du premier moment, se surpassaient eux-mêmes en intrépidité (3).

---

(1) Abbo, loco citato. — Félibien, lieu cité.

(2) Abbo, de Bell. paris. urb. Carmin., l. 2. — Félib., Hist. de Paris, t. 1, l. 3, p. 109.

(3) Chron. S. Vedasti. — Abbo, ib. — Chron. de Gest. Nortm. — Alb. Crantz, Norm., l. 2.

Au milieu de la mêlée, le chef de ces barbares déchargea un grand coup de hache sur la tête du roi français; mais son casque résista, et fit glisser le coup sur ses épaules couvertes d'acier (1).

On eût dit que l'Éternel, invoqué par Eudes, avait marqué cette journée pour récompenser Paris de tant d'énergie et de constance. Eudes, relevant son front courbé sous la hache du chef scandinave, plonge son épée dans le cœur du barbare, dont la mort fut pour ses soldats un signal de défaite. Ils se dispersent de toutes parts, et les Français qui les poursuivent, les immolent presque tous.

Cette victoire, que le petit nom brede nos guerriers rendait miraculeuse, mit fin au siége de Paris, que les vaincus abandonnèrent.

Vingt-cinq ans après tant de prodiges,

(1) Chron. S. Vedasti. — Abbo, ib.

Eudes étant mort, et Charles-le-Simple, qu'on surnommait ainsi à cause de sa sincérité (1), ayant été rétabli sur le trône de ses pères, une nouvelle armée de Normands remonta la Seine, et vint assiéger Paris, sous la conduite du fameux Rollon, le plus hardi et le plus heureux des guerriers du Nord (2).

Forcé de quitter sa patrie avec les guerriers désignés par le sort pour fonder des colonies sur le sol de la victoire, Rollon était descendu sur les côtes de l'Angleterre, où il prit à main armée des cités et des ports. Il eut sur les rives de la Tamise un songe qui, interprêté par les vieillards, l'engagea à chercher en France un établis-

---

(1) Tablettes hist. des rois de France, t. 1, p. 65.

(2) Willelmi Gemeticensis mon., Hist. Nortm., l. 2, c. 10, 13 et 14. — Chron. Adem. Brev. Chr. S. Martin. Turon. ap. Chesn., t. 3 Script. franc., p. 358, et D. Bouq., t. 8. — Dudon de S. Quentin, dans Duchesne, Hist. de Norm., p. 78.

sement glorieux (1). Sa flotte, poussée par la tempête sur les rives du Rhin, fut assaillie par les peuples du Hainaut et de la Frise; il les soumit, et poursuivant son entreprise, il arriva à l'embouchure de la Seine.

Je ne dirai pas comment ce chef, malgré sa bravoure, échoua, à trois reprises différentes, contre les remparts des Parisiens, qui ne démentirent, dans aucun des combats qu'ils soutinrent, la célébrité qu'ils s'étaient acquise. Abrégeant le récit de ces nouveaux assauts, j'arrive à l'événement qui les termina, événement dont l'importance, digne d'être consacrée par les Muses, présente surtout à la scène lyrique un sujet à la fois héroïque, gracieux, merveilleux et mémorable.

C'est l'établissement des Normands dans la Neustrie, comme tributaires du roi de

(1) Willelm. Gemetic., l. 2, c. 5.

France, dont Rollon, leur chef, épousa la fille (1).

Je dis que ce sujet est héroïque, parce qu'il met en scène les deux peuples les plus belliqueux ; les Français et les Scandinaves : que les premiers défendent une ville fameuse par mille exploits, et que les autres veulent conquérir une patrie.

Ce sujet est gracieux, parce qu'au milieu de ces combats, l'amour, heureux médiateur, enflamme le cœur de l'intrépide Rollon pour la jeune et belle Giselle, fille du monarque français, et que cet hymen pacificateur, auquel deux nations applaudissent, motiverait les chants et les danses; que dans ces chants résonneraient la harpe du Scalde et les voix du Citharède, et que dans ces danses figureraient les jeunes prophétesses du Nord, dont l'inspiration et le délire favoriseraient le génie de nos lyriques,

(2) Will. Gem., loc. cit. — Chr. Adem. — Cord., Hist. de Fr., t. 2, p. 444. — Velly, t. 2, p. 194.

et feraient inventer au chorégraphe une foule de pas et d'attitudes pittoresques.

Ce sujet est merveilleux, parce que les Scandinaves étaient encore idolâtres à cette époque, et que le poète, au moment de leur faire abjurer le culte d'Odin pour le Christianisme, pourrait amener d'une manière dramatique les dernières apparitions des Valkiries, des fées, et de toutes les déités dont les peuples du Nord avaient rempli leur ciel idéal.

Enfin, le sujet que j'indique est mémorable, parce qu'il rendit Français les valeureux Normands, d'où sortirent les Guillaume, les Robert, les Tancrède et les Guiscard, que nous verrons par la suite concourir puissamment à la gloire de la patrie commune, lorsqu'attachant plusieurs sceptres à leurs trophées, ils soumettront l'Apulie, la Calabre (1), la Sicile et l'Angleterre.

---

(1) Guillaume de Preaux, Gesta Guill. I. —

Rollon qui, depuis son baptême, se nomma Robert, et fut, sous ce nom, le premier duc de Normandie, est un personnage trop peu célébré. On ne peut voir, sans intérêt, ce héros qui, avant son hymen et sa conversion, n'était qu'un conquérant dévastateur et le plus féroce des barbares qu'il commandait, devenir, adouci par l'amour et la religion, le modèle des bons princes et des sages législateurs (1).

Sa mémoire est encore révérée en Normandie. Long-temps après sa mort, il suffisait à l'être faible d'invoquer son nom

---

Claude du Moulin, Hist. générale de Normandie. — Antoine de Sale, Hist. des princes de Normandie en Sicile. — Pasquier, Recherc. de la France, p. 32, et p. 740.

(1) Willelm. Gemetic., Histor. Nortm., l. 2. — Chron. de Normandie, chap. 25. — Abrégé de l'Hist. ecclés., 10e siècle, art. 2, t. 4, p. 21. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, p. 443.

pour fléchir un persécuteur, arrêter les injustices, et contraindre ceux qui les commettaient à se rendre devant le juge. Telle fut l'origine de la clameur de *Haro* (1), mot corrompu où l'on trouve les restes d'un invocation à Rollon, et qui même, dans les derniers siècles, était encore la sauvegarde des opprimés.

---

(1) Répertoire de jurisprudence, v°. clameur de *Haro*. — De Saint-Foix, Essais historiques sur Paris, t. 5, p. 95 et 96.

DIX-NEUVIÈME RÉCIT.

DE LA FÉODALITÉ ET DE LA NOBLESSE FRANÇAISE.

La féodalité, dont le germe fermentait depuis plusieurs siècles dans l'Europe (1),

(1) Les docteurs feudistes font remonter l'origine de la féodalité à l'entrée des Francs dans les Gaules; c'est du moins l'opinion de la plupart, et j'ai cru devoir l'adopter, quoique je n'ignore pas que plusieurs savants ont publié des systèmes contraires. Au surplus, il n'est point de matière plus obscure et plus controversée que la féodalité. *Voyez* à cet égard Montesquieu, Esprit des Lois, l. 30, ch. 3, et autres. — Mably, Observ. sur l'Histoire de Fr., t. 1, p. 356. — Hénault, Abrég. chron., t. 1. — De l'État civil des personnes et des terres dans les Gaules, t. 2, l. 7, p. 1, in-4°. — Robertson, In-

se développa rapidement sous les derniers successeurs de Charlemagne.

Rien ne distingue mieux l'histoire moderne de l'histoire ancienne, que le gouvernement féodal, inconnu aux Grecs et aux Romains (1). La grande influence qu'il eut sur notre monarchie, sur notre légis-

---

troduction à l'Histoire de Charles V, p. 12 et suiv. — Dubos, Hist. critiq. de l'établissement de la monârchie française, t. 1 et 2. — *Voyez* encore les ouvrages de MM. Houard, Chantereau Lefèvre, Brussel, et l'ouvrage des Milanais Obertus de Orto, et Gerardus Niger.

(1) Plusieurs sophistes ingénieux ont écrit que les fiefs étaient nés parmi les Romains. Mais ils se sont trompés, en qualifiant ainsi les terres martiales qu'Auguste, Alex. Sévère, Probus, et quelques autres empereurs accordaient à des soldats. Ces terres ne ressemblaient pas plus aux fiefs que nos majorats actuels ne leur ressemblent. *Voyez* cependant sur ce système Schæplin, Alsat. illust., t. 1, p. 242. — État civil des personnes et des terres dans les Gaules, t. 2, l. 7, ch. 5, p. 25.

lation, sur nos usages, en rend l'étude nécesssaire à quiconque veut lire avec fruit nos annales, et on le considère judicieusement comme le point d'où déconle toute notre histoire.

Ceux qui voudront approfondir le régime féodal, pourront consulter quelques-uns de nos écrivains profonds, tels que Brussel, Lefèvre, Salvaing et Mably (1). Fidèle au plan de cet ouvrage, je ne vais donner sur la féodalité que des notions indispensables pour l'intelligence des faits historiques et des détails pittoresques et curieux auquel ce récit est réservé.

La féodalité a son origine dans les clientelles et les bénéfices militaires. Sous le

(5) *Voyez* encore Loisel, Potgiesserus, Houard, Robertson, Dubos, et M. Lecomte de Montlosier dans le savant ouvrage qu'il vient de publier sur la monarchie française, et dans lequel il réfute les erreurs où sont tombés quelques-uns des écrivains précités.

gouvernement turbulent d'un peuple barbare, où le droit de la force n'était que mollement réprimé, les faibles n'avaient d'autres ressources que de mettre leurs personnes ou leurs biens sous la sauvegarde de ceux qui pouvaient les défendre. De ces sortes de clientelles et de *recommandations*, il naquit des devoirs réciproques. Le seigneur dut protection et assistance; le protégé dut obéissance et services. Les Francs, qui avaient des armes pour conquérir, et les Gaulois, qui avaient des propriétés à défendre, s'unirent par de semblables engagements (1).

D'un autre côté, lorsque les Francs firent la conquête des Gaules, on leur dis-

(1) On trouve la preuve de ces clientelles en vingt endroits des formules de Marculfe. Salvien s'exprime ainsi : « Celui qui ne voulait pas remettre ses biens à l'évêque, à l'abbé, au comte, au centenier, était poursuivi, jusqu'à ce que réduit à la détresse, il fût contraint de livrer ses propriétés. »

tribua des terres sous le nom de bénéfices ou de fiefs, pour lesquelles ils s'engagèrent à défendre la patrie (1).

Ces fiefs étaient amovibles. Le roi, pouvant les retirer à ceux qui lui désobéissaient, tenait dans un respect salutaire cette foule de vassaux qui relevaient immédiatement de sa puissance (2).

Il résulta également de ces dotations obligatoires une espèce de confédération que nos publicites ont appelé féodalité, du mot latin *fœdus*, qui signifie *alliance* (3).

---

(1) Quicumque beneficia habere videntur, omnes in hostem veniant. Const. Carol. mag. ap. D. Bouq., t. 5, p. 57. — La défense nationale, dit Robertson, était le principal objet du système féodal, Introduc. à l'Hist. de Charl. V, p. 13. — Brussel, tom. uniq., chap. 3.

(2) Montesq., Esprit des Lois, l. 30. — Mably, Observ. sur l'Histoire de France, t. 1 et 2, et les remarques à la fin du volume. — Robertson, Introd. à l'Histoire de Charles V, p. 14 et suiv.

(3) Plusieurs auteurs ont voulu établir une diffé-

Mais ce régime, dont les sages nations de l'antiquité se fussent applaudies, subit par degrés les plus funestes altérations. Les seigneurs, pour forcer les faibles à recourir à leur protection, les accablaient d'affronts et d'injustices, et souvent même exigeaient, de leurs propres vassaux, des services, des corvées, des redevances qui rendaient nulle et dérisoire cette protection onéreuse. D'un autre côté, les seigneurs, profitant des fautes et de la faiblesse de nos rois, exigèrent d'abord que les fiefs devinssent leur propriété irrévocable pendant leur vie (1); enhardis par cette concession im-

---

rence entre les fiefs et les bénifices; mais c'est une erreur, car ces deux mots sont employés indistinctement l'un pour l'autre dans tous les vieux titres. *Voyez* Chantereau Lefèvre, en son Traité des Fiefs. — Brussel, nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France, tome uniq., c. 4 et 5.

(1) *Feudorum*, l. 1, t. 1. — Ducange, Gloss. voc. Benef. — Montesquieu, Espr. des Lois, l. 30. —

prudente, bientôt ils les firent déclarer héréditaires dans leurs familles. Ainsi fut dépossédé le trône français, qui non seulement aliénait à perpétuité ses domaines, mais qui rompait tous les nœuds qui lui répondaient du dévoûment des grands(1).

Les seigneurs, maîtres absolus de leurs fiefs, en disposèrent envers d'autres comme

---

Robertson, note 8 de la section 1re, à la suite de l'Introd. de l'Histoire de Charles V.

(1) *Feudor.*, ibid. — Mably, Observations sur l'Histoire de France, t. 1, p. 429. — Ce changement s'opéra dès le milieu de la seconde race. Voyez-en les preuves dans Grégoire de Tours, Hist., l. 6, cap. 46. — Marculf., l. 1, Formul. — De l'état civil des pers. et des terres dans les Gaules, t. 2, p. 65, in-4°. — Les rois n'ayant plus de terres à transmettre, concédèrent les droits du trône, tels que le droit de rendre la justice, et de nommer à certaines charges. *Vid.* Marculf., Formul., l. 1. — Lindenbr., form. 7, libell. de form. Lud. pii. — Martenne, Thesaur. Aned. — Mém. de l'Académie des Inscript., t. 30, in-8°, p. 595. — Baluz. Cap.

le roi en avait primitivement disposé envers eux. Ceux qui les recevaient, prêtaient solennellement la foi et hommage à leurs suzerains; ils s'engagèrent à les suivre quand ils en seraient requis à la cour et à l'armée (1).

Les grands vassaux de la couronne eurent donc aussi des vassaux qui eux-mêmes en rangeaient d'autres sous leur domination; ces vassaux furent tour à tour opprimés et oppresseurs (2). De même qu'on voit sur une mer troublée par l'orage les flots pousser les flots, et gronder en écumant sur le

---

(1) *Feudorum*, l. 1, t. 1. — Robertson, Introd. à l'Hist. de Charles V, p. 14. — Brussel, chap. 5. — Loysel, Traité des Fiefs. — Montesquieu, Esprit des Lois, l. 31 et 31. — Renauldon, Dict. des fiefs, au mot *ban*. — La Roque, Traité de l'arrière ban. — Daniel, Hist. de la milice française, l. 1.

(2) *Feud.*, l. 1, t. 1. — Robertson, lieu cité. — Montesquieu, Esprit des Lois, l. 31, ch. 32. — Mably, Observ. sur l'Histoire de France, t. 1 et 2.

rivage qu'ils ébranlent ; de même aussi dans le gouvernement féodal que l'ambition agitait, on voit une longue suite de puissances les unes supérieures aux autres, se refouler mutuellement jusqu'aux extrémités de la société, et accabler le peuple infortuné de tout le poids d'une servitude intolérable (1). Telle est, en peu de mots, l'origine des fiefs, du vasselage et de l'arrière-vasselage, du ban et de l'arrière-ban (2).

Chaque seigneur s'étant ainsi créé une espèce de souveraineté, et voyant sous sa dépendance immédiate des hommes qu'un serment lui assurait, eut envie de faire usage de son autorité. Alors les ordres du monarque furent souvent reçus avec mépris

---

(1) Institutes de Litleton, lit. du Villenage, c. 11. — Joach. Potgiess., de Stat. Servor., l. 2. — Ducange, Gloss., v° *servus*. — Houard, Lois anc. des Français.

(2) La Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban. — Renauldon, Dictionnaire des Fiefs.

par le duc, le comte ou le baron, qui, environnés d'une cour nombreuse, croyaient pouvoir se soustraire à l'injonction royale; de là une anarchie sans exemple (1). Des révoltes, des séditions telles, mais plus fréquentes, que celles qui bouleversent encore de nos jours l'empire ottoman.

Si les seigneurs français ne craignaient point de lutter contre le roi lui-même, avec quelle audace ne s'armaient-ils pas les uns contre les autres pour agrandir leurs héritages (2)? Leurs châteaux étaient des embuscades, d'où ils tombaient à l'improviste sur leurs voisins, et même sur les voyageurs, qui ne cheminaient qu'en pâlis-

(1) Montesquieu, Esprit des Lois, l. 31, ch. 28. — Mably, Observat. sur l'Histoire de France, t. 2. — Robertson, Introduct. à l'Histoire de Charles V, p. 14, et notes à la suite.

(2) Mably, lieu cité, t. 2, 3 et 4. — Moreau, Discours sur l'Hist. de France. — Velly, Histoire de France, t. 2 et 3.

sant au pied des rochers où résidaient ces vautours.

La féodalité ouvre au poète un nouvel ordre de beautés dans la jalousie, les querelles, les vengeances héréditaires auxquelles elle donna naissance; les préséances, les limites des fiefs, les péages et les juridictions, étaient les causes fréquentes des plus sanglants procès. Les seigneurs, voisins les uns des autres, étaient continuellement irrités par la vue des manoirs et des terres de leurs adversaires, et à la première rencontre ils tiraient l'épée avec animosité. Ainsi répandant un sang qu'ordonnaient de respecter la nature et la patrie, on vit s'armer et s'attaquer des concitoyens et des parents divisés, dont les châteaux ennemis, élevés souvent sur deux rochers voisins, n'étaient séparés que par un vallon étroit; mais aussi que de fois, sous les ombrages de ce vallon solitaire, sur les bords verdoyants du ruisseau qui l'arrosait, les enfants de ces maisons rivales se ren-

contrèrent par hasard (1) ! Là, en dépit de leurs pères vindicatifs, leurs âmes s'ouvrirent à l'amour, et voilà que cet amour, tout naissant qu'il est, triomphe déjà de plusieurs siècles de haine et de dissensions ; tandis que la jeune et noble héritière, nouvellement éprise, rentre en rêvant dans le château gothique, où elle ne regarde plus qu'en tremblant les tapisseries où l'aiguille traça les combats de ses ancêtres, contre les ancêtres de celui qu'elle adore (2). Son amant, pour la voir, ose

---

(1) Bibliothèque universelle des Romans.

(2) Les reines et les grandes dames s'occupaient dans leurs châteaux à faire de la tapisserie, et ordinairement elles brodaient quelque trait de l'histoire ou de la légende. Nous avons conservé une tapisserie de Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, où cette princesse représenta à l'aiguille les exploits de son époux. La comtesse Marie d'Albret, aidée des dames de sa cour, fit de grandes tapisseries, où elle broda le martyre de saint Cyr, et dont elle fit

pénétrer dans le manoir où son nom fut souvent prononcé avec horreur.

Oh! que d'obstacles! que de chagrins durent éprouver les tendres cœurs qui brûlaient d'un amour caché dans les noirs châteaux des seigneurs de Bressieu, de Sassenage, de Viney, et des comtes de Valentinois, qui avaient juré une haine implacable aux seigneurs de Clermont, de Saint-Quentin, de Châteauneuf et de Saint-Vallier! Escalades inprudentes, déguisements, surprises nocturnes, coups de lances et d'épée, serments de s'aimer toujours, doux messages portés par les ramiers et les tourterelles, mystérieux langage des chiffres, des nœuds et des fleurs, fuite à travers la solitude, hymenée clandestin dans la grotte de l'ermite, mille et mille aven-

---

présent à l'église de Nevers, qui porte ce nom. Ces tapisseries ornent les deux côtés du chœur de cette cathédrale, où je les ai vues très-souvent.

tures inouics et terribles, mais que l'amour édulcore; peines cuisantes, mais tempérées par la volupté des larmes répandues à deux, voilà ce que la poésie trouvera en abondance dans ces passions mélancoliques, nées au sein de la féodalité.

Mais ce qui ne convient pas moins à la poésie dans les institutions de la féodalité, ce sont les noms de fief et d'appanage devenus ceux de la plus grande partie des nobles familles de France (1). Il est assez étonnant que ceux qui ont cru notre histoire peu favorable aux Muses, lui ayent sans cesse reproché de n'avoir que des noms durs et barbares. Avant de faire observer quel mélange de force et de grâces, et quelles syllabes harmonieuses on trouve dans presque tous les noms féodaux, qu'il soit permis de faire une réflexion préliminaire.

On ne peut se rendre compte de l'in-

(1) De la Roque, de l'origine des noms.

fluence que les noms ont en poésie. L'effet qu'ils produisent sur l'imagination est une des illusions les plus singulières. Tel ou tel nom rebelle au poète a frustré plus d'un héros des chants qui devaient consacrer sa gloire. Plusieurs auteurs, par exemple, ont tenté de célébrer la fondation de la liberté helvétique; le sujet était admirable, mais les trois héros se nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* et *Walterfurt*. Nul poète ne fut assez intrépide pour oser aborder de pareils noms.

Les anciens et les modernes ont pensé de même à l'égard des beaux noms, et Platon félicitait ceux qui en avaient d'agréables (1).

(1) Les Romains ne donnaient un nom à leurs enfants que le huitième ou le neuvième jour; afin d'avoir le temps de consulter les oracles, et d'invoquer les Dieux pour leur inspirer le choix d'un nom heureux. *Vide* Plut. in Probl. Roman., c. 10. — Macrob., Nomin. Saturnal., l. 1, c. 16. — Sca-

Virgile avait formé le dessein de composer un poème national; il en fut détourné par la bizarrerie des noms de *Decius Mus*, de *Lucumo* et de *Vibius Caudex*. Les Anglais ont souvent éprouvé de la bienveillance ou de l'antipathie, selon les noms des personnes, et l'on peut consulter à cet égard le traité de Cambden. L'enthousiasme des Espagnols pour les noms sonores va jusqu'à la folie; les Italiens, dont l'oreille est sensible à l'euphonie, évitent les noms peu séduisants, et le jeune *Trapasso* n'osa publier ses gracieuses compositions, qu'en substituant à ce nom ingrat le doux nom de *Metastasio*. Bien que M. de Voltaire puise presque toutes les plaisanteries qu'il répand sur notre histoire

---

liger, dans le traité qu'il adresse à Jérôme Cardan, *de subtil. exercitat.*, 266, *de nomine imponendo*. Chez les Grecs, les enfants n'étaient jamais nommés avant le septième jour de leur naissance. Arist., Natur. Anim., cap. 70.

dans ce qu'il appèle nos dénominations *welches*, il est certain que les Français, même dans les siècles grossiers, où leur esprit aurait pu méconnaître la délicatesse des noms poétiques, ont néanmoins témoigné leur goût pour cette sorte de noms. Les étrangers mêmes connaissaient sur ce point la prédilection de nos pères. La princesse *Brune*, devenue reine de France, crut plaire davantage à ses nouveaux sujets en se faisant appeler *Brunehault* (1). Louis VIII voulant contracter une alliance avec le roi d'Espagne, lui fit demander la main d'une de ses filles. *Uracca* était l'aînée et la plus belle; mais après plusieurs conférences on décida que le nom d'*Uracca* ne serait point accueilli en France, et les ambassadeurs demandèrent sa sœur *Blanche*, qui devint mère de saint Louis (1).

---

(1) Curiosités de la Littérature, traduit de l'anglais par Bertin, t. 2, p. 215.

(1) De la Roque, de l'origine des noms, chap. 8, p. 21. — Curiosités de la Littér., lieu cité.

L'origine, la composition et l'esprit des noms propres en France donneraient lieu à une dissertation très curieuse. En remontant aux premiers temps de notre monarchie, on trouverait d'abord l'usage des noms métaphoriques. Charles et Carlomau signifient *le compagnon, le frère du guerrier;* Colgar signifiait *soldat aux regards superbes;* Sigaldus, *nourrisson de la victoire;* Robert, *conquérant de la terre;* Léonard, *courage de lion;* Boson, *enfant de la forêt;* Philibert, *l'ami des combats* (1).

L'usage des surnoms qui s'introduisit plus tard répandit un intérêt particulier sur les compositions des romanciers et des historiens; tels sont les surnoms de Gyron

---

(1) Pharamond signifiait *homme véritable*, Dagobert, *habile aux armes;* Frédéric, *ami de la paix;* Marcomir, *gouverneur d'un pays;* Léodolfe, *secours du peuple;* Théoderic, *la richesse des nations;* Louis, Clovis, Clodoalde, qui sont les mêmes noms, signifient *très-estimé des hommes.*

le courtois, d'Hermin *le félon*, de Foulques *le noir*, d'Aggravin *l'orgueilleux*, de Richard *cœur de lion*, de Jean *sans peur*, de Charles *le mauvais*, de Guillaume *longue épée*, de Henri *l'oiseleur*, de Humbert *aux blanches mains*.

Arrivons maintenant aux noms féodaux, qui se composaient ordinairement du nom de baptême joint au nom d'un fief; tels que Henry de Colombières, Guillaume de Montélimar, Gaspard de Tavanes, François d'Avaugour, Charles de Clermont, Gilbert de Blanchefort, Pierre de Courtenay, Antoine de Montresor, etc.

A la cour, à la ville, dans leurs châteaux, on les appelait toujours de ces noms de baptême, auxquels on ajoutait ceux de leurs terres et leurs titres honorifiques.

Il y a dans cette alliance de noms, je ne sais quelle simplicité naïve unie à des souvenirs de puissance et de gloire. En même temps que le nom d'un modeste saint annonçait le patron du seigneur, le nom d'un

duché, d'un comté, d'une châtellenie, porté par ce noble suzerain, annonçait que lui-même servait de patron à une foule de vassaux; en sorte que les noms de Jean de Châlons, Jacques d'Avesnes, Pierre de Villemor, donnaient à la fois l'idée d'un protégé et d'un protecteur, et le double pacte du ciel et de la terre. Du reste, il était attendrissant de voir le nom du pauvre porté habituellement par les hauts et puissants seigneurs. Il y avait là une sorte de fraternité contractée entre tous les hommes sur les sources sacrées du baptême. C'était une des grandes harmonies morales de la religion du chrétien. Et quand on retrouvait ces noms de Jean, d'Hubert, de François, gravé sur le marbre des tombeaux qui renfermaient les restes d'un suzerain superbe; quand on les retrouvait avec ces mots, *pauvres pécheurs, priez pour lui*, ces mêmes noms, qui rappelaient à la femme pieuse et à l'humble vieillard le nom d'un fils éloigné, et peut-être captif ou errant

sur des mers lointaines, manquaient rarement d'attendrir, et l'on donnait des larmes et des prières au grand qui avait le nom d'un être obscur et indigent.

Mais c'était surtout chez les femmes que les noms féodaux avaient un charme inexprimable ; il me semble que ces noms de Marie de Montmirel, Loïse de Surgere, Claire de Grammont, Agathe de Lorraine, Guillemette de la Rochefoucault, Denyse de Montmorency, Isabelle de Foix, et autres, figurent assez bien dans nos romans de chevalerie, et dans les peintures ingénues des mœurs et des amours de nos pères.

Cette grande princesse, cette châtelaine charmante, cette dame de vingt fiefs opulents, a connu le tendre langage de l'amour, et dans ses entretiens sur les bords du puits, sous les marouniers du rempart, sous le treillis du parc ; dans ses entretiens avec le chevalier, le troubadour, le damoisel tendre et sensible, elle ne reçoit que le

nom de Blanche, d'Huguette, de Jacqueline, d'Annette, d'Étiennette. Eh! qui ne croirait, dans ce langage, qu'il s'agit ici d'une simple bergère, d'une pastourelle obscure, de la fille du forestier ou du pêcheur; et cependant, après le baiser des adieux, après le mot du mystère dit au clair de la lune, cette amante remontant émue et rêveuse sur le perron de son castel, rentrant dans son manoir antique, y sera environnée d'une cour brillante, et redeviendra Blanche de Saveuse, dame du Belloy, d'Hubermont, et autres lieux, ou bien Huguette de Sainte-Croix et d'Antigny, ou Jacqueline d'Aumières, dame d'Azay, d'Argy, et autres lieux, ou Annette de Trians, vicomtesse de Talla[illegible], ou Étiennette, dame de Baux.

Ce n'est pas seulement en amour que les noms ont une douceur infinie; ils conviènent encore à plusieurs situations poétiques. Ceux-là qui, abandonnés à leur naissance, et recueillis chez des pâtres,

vivent inconnus dans les champs, jusqu'au jour où repoussant les pirates descendus sur la rive prochaine, ils révèlent enfin leur noble origine ; ceux qui, les pieds nus et vêtus du cilice, vont en oraison aux lieux sacrés connus des pélerins ; ceux qui, à leur retour des croisades, mendient le pain de la pitié ; qui, égarés à la chasse, frappent à la maisonnette du chevrier, et passent la nuit sur une nate de roseaux ; ceux-là qui, dépossédés par un tyran des fiefs de leurs ancêtres, errent sans suite et proscrits ; tous ceux-là, dis-je, ne sont connus dans leur indigence, leur exil et leurs aventures, que sous les simples noms de Pierre, de Guillaume, de Louis, de Charles, de Henri. Cette femme qui va soulager les infirmes et les *souffreteux* ; qui, montée sur sa haquenée, et suivie d'un page discret et sans robe de livrée, va dans le village éloigné revoir sa nourrice et sa mie ; cette femme qui, dans les prisons et les hôpitaux, répand à pleines

mains les secours de la bienfaisance, n'est connue de ceux qui fêtent sa présence, que sous le nom d'Alix, d'Élisabeth, de Jeanne. Rien dans ces noms ne peut effaroucher la misère de ceux qu'elle vient secourir; ils les retiènent aisément pour les bénir et les apprendre à leurs familles. Mais cette dame, si bonne et si charitable, revient sous les toits paternels; dès qu'il l'aperçoit, le nain sonne du cor, les sergents prènent leurs pertuisanes et leurs hallebardes pour se ranger sur son passage, les trompettes étoffées répètent les fanfares accoutumés, le sénéchal et les chevaliers d'honneur vont saluer à son retour Alix d'Auxerre, Élisabeth de Blois, ou Jeanne de Béthune.

Si les noms précédents conviènent à la romance, aux tensons, aux fabliaux et aux simples récits du vieil âge, il en est d'autres dans les généalogies féodales qui semblent réservés à la haute poésie. Manassès de Châtillon, Hector de Sassenage, Olivier

de Clisson, Hercule de Rohan, Lancelot de Crisse, Albert de Vermandois, Artus de Vivone, Timoléon de Brissac, ont des consonnances épiques, d'autant plus agréables, qu'elles réveillent dans l'imagination d'héroïques souvenirs. Admirez ces femmes que, dans les cercles des cours galantes, sur les amphithéâtres des carrousels, environne une foule d'adorateurs; on dirait que, dans ces siècles lointains et merveilleux, elles ont été nommées par les fées, tant leurs noms sont élégants et harmonieux. C'est Adelaïs de Melun, Iseul de Varennes, Œnor de Saint-Valery, Amicie de Montfort, Helvide de Dampierre, Hellissente de la Rocheguyon, Adeline de Sully, et cent autres beautés qui, dans les plis de leurs ceintures, semblent porter des talismans vainqueurs.

Quand il suffit d'ouvrir l'armorial et le nobiliaire de France pour se convaincre des noms poétiques dont abonde notre histoire, qu'on cesse donc de leur opposer

les noms de l'antiquité, et de prétendre que ceux-là seuls ont une grâce et un attrait dont les nôtres seront toujours dépourvus. Les noms romains sont antipoétiques, et leurs terminaisons en *us* semblent l'exclusif apanage des pédants du moyen âge. Presque tous les noms anciens, dont nos poètes aiment tant à décorer leurs hémistiches, n'étaient pour la plupart que des surnoms et des sobriquets plus ou moins ridicules.

Lycos, Moschus, Mélas, Pyrrhus, signifiaient *le loup, le veau, le noir, le roux.* Les Grecs regardaient comme des noms malheureux, qui dévouaient à un sort funeste ceux qui les portaient, ces noms de Polyxène, d'Hippolyte, d'Hector, de Déjanire (1). Chez les Hébreux, Habal, Hamor, Rachel, signifiaient *le fou, l'âne,*

---

(1) De la Roque, Traité de l'origine des noms, ch. 45, p. 77. Les noms de lieux n'étaient pas plus poétiques. *Mycène* signifiait *le champignon; le Céramique* signifiait *les tuileries*, etc.

la brebis. Croit-on que les poètes de l'Attique ou de la Palestine fussent très-épris de semblables noms, et qu'ils n'eussent pas envié ceux dont abonde notre histoire?

Il semble que cette histoire s'est prêtée aux vœux de la poésie, et que par un accord secret elle a donné de beaux noms à tous ceux qui, par leur célébrité, sont dignes d'inspirer de beaux vers. En effet, si le poète veut chanter l'amour, il recueille, dans nos annales, les doux noms d'Emma, de Rosamonde, d'Héloïse, d'Aliénor, de Sorel, de Diane, de Châteaumorant, de Corisandre, de Limeuil, d'Ollebreuse, de la Vallière, de Fontange. S'il veut célébrer le courage et la victoire, il trouve les noms de Tancrède, d'Isambard, de Nemours, de Montbazon, de Sancerre, de Dunois, de Bayard, de Vendôme, de Turenne, de Luxembourg.

Il était éloquent l'orateur qui, implorant l'éternel pour un jeune roi français, pro-

férait ces mots, du haut de la chaire sacrée: *Dieu de mes pères ! sauvez le fils des Adelaïde, des Blanche et des Clotilde* (1). On aime ces vers que le poète met dans la bouche du vieux Lusignan, au sujet de la bataille de Bovine :

Je combattais, Seigneur, avec Montmorency,
Melun, d'Estaing, de Nesle, et ce fameux Coucy (2).

Développons maintenant les autres beautés poétiques de la féodalité.

Malgré les coupables excès dont nous aurons occasion de parler, ce régime n'en eut pas moins quelques avantages. Il ne faut pas adopter sans restriction l'opinion du président Hénaut, qui ne voit, dans une telle constitution, que barbarie, despotisme et brigandage ; non plus que le sytème du comte de Montlosier, qui loue avec exagération

(1) Massillon, petit Carême.

(2) Voltaire, tragédie de Zaïre.

la féodalité, et semble la préférer au siècle de Louis XIV (1).

En restant au milieu de ces deux extrêmes, on verra parmi des défectuosités réelles et des abus révoltants, les éléments d'une institution forte et vigoureuse, et une hiérarchie de pouvoirs solidement établie.

Les rois, qui souvent redoutaient leurs grands vassaux, en retiraient aussi une grande utilité. « N'admire-t-on pas, dit » M. de Boulainvilliers (2), un établissement qui les mettait en état de compter » les soldats par le nombre de leurs sujets? » qui obligeait également tout le monde de » les servir de leurs biens et de leurs vies, » sans qu'ils eussent besoin ni d'argent » pour faire des levées, ni de magasins

(1) Dans son ouvrage sur la monarchie française, t. 1, et notamment pag. 297 et suivantes.

(2) Lettres sur les Parlements, let. 4, page 124, t. 1.

» pour les faire subsister? On a vu une
» infinité de fois les rois de France porter
» sur les frontières, en moins de quarante
» jours, des armées de cent mille hommes
» de leurs seuls feudataires, et non seule-
» ment se défendre, mais désarmer l'Eu-
» rope entière avec un tel secours.....
» Temps heureux ! où le luxe, la mol-
» lesse et l'avarice insatiable n'avaient pas
» encore corrompu les mœurs ; où les
» grands seigneurs étaient obligés, comme
» tous les autres, à porter avec eux leurs
» provisions pour trois mois, à vivre avec
» économie pour achever la campagne sans
» être à charge à personne (1). » La féodalité,

---

(1) Ce passage de Boulainvilliers m'en rappèle un autre non moins décisif de Belleforêt, en ses grandes Annales de France. Il dit en parlant de nos anciens rois : « Ils avaient des soixante mille hommes à
» cheval, et plus de cent six-vingt mille combat-
» tants à pied, sans qu'il leur fallût épuiser leurs
» coffres ; chaque province soudoyant des hommes,

quand elle régnait sans abus, n'était pas moins avantageuse aux particuliers qu'aux rois eux-mêmes. On doit reconnaître que si des suzerains enivrés de leur autorité ont pesé avec inhumanité sur leurs vassaux, d'autres plus fidèles à leur pacte primitif ont lié à leur cause celle de leurs clients, et les ont couverts de leurs boucliers.

Les services et les respects que les vassaux rendaient à leur seigneur étaient le prix de l'aide et de l'appui que celui-ci accordait à des êtres faibles, qui n'eussent pu au milieu des orages politiques, des invasions étrangères et des guerres intes-

---

» et la noblesse faisant la guerre par l'obligation » qu'elle a de servir la couronne, ils n'avaient pas » besoin d'avoir des régiments de lansquenets, des » escadrons ou bataillons de suisses, des cornettes » de Reistres, des pistolliers d'Allemagne, et des » stradiots d'Albanie. Ils ne se servaient rien moins » de tout cela, car toute la noblesse servait le » roi, etc. »

tines, mettre leur personne et leurs biens à l'abri des persécutions journalières, sans cette espèce de patronage qui les faisait participer au crédit, à la force, à la gloire de leur suzerain.

Vue poétiquement, la féodalité nous intéresse; cette existence indépendante et militaire, qu'à l'instar des premiers Germains les nobles français menaient dans les champs; le mépris qu'ils avaient pour l'enceinte des villes, qu'ils considéraient comme le cercle de l'esclavage (1); l'hospitalité courageuse qu'ils exerçaient envers des malheureux injustement opprimés, le droit d'asyle qu'ils leur accordaient contre

(1) Tacit., de Mor. Germ. — Am. Marcell., l. 16. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, les nobles affectèrent long-temps de demeurer dans les champs, et se crurent plus nobles que ceux qui demeuraient dans les villes. *Voyez* Tiraqueau, de Nobil., c. 2, n° 61. — P. Mathieu, Historiogr. du roi, l. 1, narrat. 5, p. 157.

les rois mêmes, et qui assimilaient aux autels leurs généreux foyers; tout cela est digne des beaux jours de la vénérable antiquité.

« C'était déjà une assez belle chose, dit » un élégant écrivain (1), que cette vie » forte et active qui animait les temps féo- » daux, cette existence indépendante de » chaque seigneur dans son château; cette » persuasion où il était que Dieu seul était » son juge et son maître; cette confiance » dans ses propres forces, qui lui faisait » braver toute oppression, offrir un asyle » inviolable aux faibles et aux malheureux, » partager avec des amis les seuls biens » dont on connaît le prix, des armes et » des chevaux, et attendre de soi-même » sa liberté, sa gloire et son salut. »

Cette noble fierté, ce me semble, agran-

---

(1) M. Simonde Sismondi, Littérature du midi de l'Europe, t. 1, p. 87.

dit l'homme à ses propres yeux. Mais rien ne caractérise mieux la féodalité que l'horreur qu'elle avait pour l'esclavage. De là cette aversion insurmontable des suzerains pour tout ce qui les dégradait; de là cette promptitude à se venger des moindres injures. Ils ne voulaient être jugés que par leurs supérieurs ou leurs pairs (1).

Éloignés de la cour, ils ne voyaient le roi que dans les camps ou dans les tournois; nul d'entr'eux ne descendit jamais au rôle abject de flatteur et de courtisan; le sentiment de leur force les maintenait à un degré de dignité, où ils ne trouvaient pas aisément les expressions de l'adulation et de l'hypocrisie. Ils conservaient des formes libres, un langage plein de franchise, et l'on reconnaissait d'abord les descendants de ces Sicambres, qui n'opinaient au Champ-de-

(1) Établissements de saint Louis. — Beaumanoir, ch. 67. — Le recueil des ordonnances.

Mars que par ces mots, *je veux* ou *je ne veux pas;* et qui depuis, dans la cour des pairs, savaient dire avec courage : *Sire, cela n'est pas juste; vous ne le pouvez ni ne le devez* (1).

On doit observer que toutes les pratiques minutieuses actuellement usitées dans nos cours nous viènent toutes des étrangers. Les Espagnols, si prodigues de qualifications qu'un de leurs poètes donne au Mançanarès le titre de *vicomte des fleuves*, nous firent connaître le nom de *majesté*; les Italiens nous apportèrent l'usage de demeurer la tête découverte. Avant Charles VIII, on ne se découvrait devant le roi qu'en entrant dans son appartement, en lui parlant à table, ou lorsqu'il buvait (2). Les

---

(1) Lettres historiques sur les fonctions du parlement, 1re partie, p. 97.

(2) M. de Montlosier, Monarchie française, t. 1, p. 128.

révérences, les baisements de mains, les génuflexions, étaient exclusivement réservés à la galanterie qu'on professait généralement alors pour les dames. Les titres d'*altesse*, d'*excellence*, de *grandeur*, étaient également inconnus parmi ces nobles suzerains.

Dans leur style naïf ils donnaient à Dieu le nom de *sire;* c'est ainsi que saint Louis et ses barons l'appèlent fréquemment *beau sire Dieu* (1).

La qualité de *monseigneur* n'était donnée qu'aux vaillants chevaliers. Un héros, d'origine obscure, la recevait du prince ou du fils de roi auquel on ne l'accordait pas (2).

---

(1) *Voyez* Joinville, Histoire de saint Louis. Philippe-le-Long, dans son ordonnance de 1309, dit *messire Dieu.*

(2) M. de Montlosier, lieu cité. — Le titre d'*éminence* ne fut accordé aux cardinaux que par une bulle du pape Urbain, en date du 10 juin 1630. *Voyez* Selden, Titres d'honneur.

Les Anglais eux-mêmes, tout jaloux qu'ils se montrent de leurs libertés, de leurs droits, s'étonnèrent plus d'une fois de notre indépendance. Henri V, maître de Paris, que lui avait livré la perfide Isabelle de Bavière, demanda un jour au maréchal de l'île Adam, qui lui parlait avec franchise, comment il osait le regarder au visage? *Sire*, reprit notre gentilhomme, *la coutume des Français est telle, que si un homme parle à un autre, de quelque état ou autorité qu'il soit, la vue baissée, on dit que c'est un mauvais homme, puisqu'il n'ose regarder en face celui à qui il parle.* Ce n'est pas notre guise, reprit froidement le roi d'Angleterre, qui dégrada et fit jeter dans un cachot celui qui avait eu la témérité de lever les yeux sur un monarque (1).

Le style épistolaire des vassaux, lors-

---

(1) Chron. de Monstrelet.

qu'ils écrivaient au roi, n'était pas plus cérémonieux que leur langage, et leurs lettres finissaient tout simplement par l'énonciation du lieu, du jour et de l'année où elles étaient écrites (1).

Au surplus, quand le prestige utile aux rois dans toute nation civilisée, quand les formules de l'étiquette et les titres honorifiques se fussent introduits en France, les plus orgueilleux vassaux s'y soumirent. Il leur suffisait de ne les avoir point inventés. En s'y conformant, ils firent connaître une autre vertu non moins louable que leur fierté; c'était cette subordination, cette fidélité qui faisait incliner un vieux chevalier tout couvert de gloire devant un

(1) Martenne rapporte plusieurs de ces lettres écrites par Gui de Dampierre à Philippe-Auguste. Elles finissaient ainsi. *Fait à Paris l'an de N. S. 1215, la veille de saint Thomas, ou le vendredi avant Noël*, etc.

prince enfant, et appeler son seigneur et son maître un faible roi en tutèle. Le cérémonial devint vraiment intéressant, observé par des héros et de vénérables dignitaires, qui, loin de s'abaisser, donnaient une preuve touchante de respect, de candeur et de loyauté.

Ce qui n'est pas moins à remarquer, c'est que les seigneurs, non seulement aimaient la liberté pour eux-mêmes, mais la voulaient encore autour d'eux. Aussi ne doit-on pas imputer à la féodalité la cause de l'esclavage en France. Il y avait des esclaves dans les Gaules avant les Romains; et sous leur domination dans cette contrée, la féodalité eut des serfs attachés à la glèbe; et cette espèce de servitude était une suite d'usages antérieurs, et nullement incompatibles avec un gouvernement libre. Où la liberté fut-elle plus honorée qu'à Rome et à Sparte? Cependant ces républiques n'avaient-elles point des esclaves, des ilotes?

En voyant chez tous les peuples anciens et modernes des hommes d'un rang inférieur réduits au service des autres; en voyant les *Pélates* à Athènes, les *Corynophores* à Sycione, les *Penestes* en Thessalie, les *Marandiniens* d'Héraclée, les *serfs* sur presque tout notre continent, il faut croire que la domesticité avilie et rigoureuse, et que la servitude même est moins le signe d'un gouvernement despotique et arbitraire, qu'une triste conséquence de toute aggrégation sociale où les individus sont classés d'abord, non par droit naturel, mais selon leur force, leur crédit, leur fortune et leur mérite.

Quant à leurs vassaux, nos anciens seigneurs français, tout en les opprimant quelquefois, ne les dégradèrent jamais par les signes déshonorants de l'esclavage, et leur conservèrent au contraire tous les indices de la liberté. En effet, les suzerains eussent rougi d'être servis par des esclaves, et d'en laisser approcher de leurs personnes.

Les plus puissants se faisaient servir par des gentilshommes, les plus pauvres par leurs femmes et leurs enfants. Tous les serviteurs d'un seigneur étaient armés. La *livrée*, mot aujourd'hui corrompu et en butte à nos justes mépris, signifiait alors, sous le nom de *librée*, une réunion d'hommes libres, et seulement engagés par le serment de l'honneur à faire cause commune avec leur patron. Le nom de *vassal* était synonyme du nom de *soldat* (1), et *vasselage* signifiait souvent *vaillance* (2); les noms de *valets*, de *domestiques*, de *laquais*, n'avaient rien d'humiliant et d'abject, et ils étaient aussi honorables que ceux de militaires et d'écuyers. La plupart de ces gens étaient nobles, et loin de déroger par de

(1) Salvaing, de l'usage des Fiefs, chap. 11, pag. 58.

(2) Salv., ibid. — Ancien. chron. de Flandres, chap. 18.

semblables fonctions (1), ils s'en faisaient un titre pour parvenir aux plus brillantes

(1) *Nostradamus* prétend qu'à Fréjus, en Provence, on dérogeait en servant; et *Léger*, dans la relation de ses voyages, p. 42, dit qu'en Danemarck il est défendu à un noble de servir un autre noble. Quoi qu'il en soit, ce n'est guère que depuis deux siècles que la domesticité est avilie. M. de Montlosier, dans le premier volume de sa monarchie française, rapporte des faits curieux, qui prouvent que les fonctions de valets, de domestiques, et même de laquais, n'étaient point méprisables autrefois. En effet, le mot valet équivalait à celui d'écuyer, et souvent même il était une qualification illustre. Ville-Hardouin, dans son expédition de Constantinople, appèle le prince Alexis, fils de l'empereur, le *valet* de Constantinople. Parmi nous, Louis, roi de Navarre; Philippe, comte de Poitou, et Charles, enfants de Philippe-le-Bel, sont quelquefois appelés *valets*. De la Roque, Traité de la Noblesse, ch. 6.

Les valets étaient des serviteurs nobles, qui suivaient leurs maîtres à l'armée et dans les cours. Voilà pourquoi l'inventeur des cartes à jouer a mis

alliances, et aux plus hautes dignités. Avant d'être chevalier, il fallait être valet. Aussi voit-on que dans les veillées des châteaux, le seigneur est toujours avec ses domestiques, qui semblent ses égaux, ses amis, les compagnons de ses plaisirs (1).

---

les valets pour accompagner les rois et les reines. Quant au titre de domestique, il signifiait seulement un habitué de la maison. Mademoiselle de Montpensier annonça son mariage avec M. de Lauzun, en disant : *J'épouse un de mes domestiques*. Le cardinal de Retz emploie indistinctement les noms de domestiques ou de gentilshommes de sa maison. Exemples : *Mari, frère du maréchal de Granci, domestique de Monsieur, et qui servait de lieutenant-général dans ses troupes*. Et ailleurs, *le marquis de Sablière, mestre de camp du régiment de Valois, me donna cent des meilleurs hommes commandés par deux capitaines du même régiment, et qui étaient mes domestiques*.

(1) Extrait des poésies provençales, manuscrit de d'Urfé, pièce 980, f° 1411. — Lacurne de Sainte-Palaye, Mém. sur l'ancienne chevalerie.

Le pacte féodal était si énergiquement constitué pour la liberté, que les seigneurs pouvaient licitement s'armer contre leur roi même, si eux, ou l'un des leurs, en avaient éprouvé quelqu'injustice; et, chose remarquable! ce roi, loin de traiter de rebelles les vassaux insurgés, déclarait que, dans ce cas, ils devaient obéir à leur suzerain pour lui aider à obtenir le redressement d'un tort, et que s'ils refusaient sous de vains prétextes de le suivre à la guerre, leurs biens seraient confisqués (1); ce qui fait dire à un publiciste :

« Grand Dieu! quelle terre de liberté que cette terre de France, où, en cas de

---

(1) *Voyez* les établissements de saint Louis. On trouve' aussi plusieurs ordonnances qui autorisent à résister aux lettres du roi, dans le cas où leurs dispositions seraient contraires à la justice. *Voyez* entr'autres l'art. 70 de l'ordonnance de Charles VIII, du 11 juillet 1493; l'ordonnance de Henri II, du mois de février 1548, etc.

déni de justice, son roi ne permet pas seulement qu'on lui fasse la guerre, mais encore où il le commande sous peine de confiscation (1). »

Si, d'une part, les grands vassaux prêts à mourir pour leur prince, en exigeaient en retour une haute protection, et la religieuse observation des chartes constitutionnelles; d'une autre part, le prince mettait sa gloire, son honneur et sa force dans l'exécution scrupuleuse des lois fondamentales de l'État, qui avaient été rédigées dans l'assemblée de la nation. Il faut voir quel respect ces souverains des Francs avaient pour les clauses fédératives, qui les unissaient à leurs féaux et à leurs sujets. Jamais ce respect ne se démentit depuis Clovis, qui n'osa, avant le partage du butin conquis sur l'ennemi, distraire de la masse un vase sacré que réclamait un évêque,

---

(1) M. de Montlosier, t. 3, p. 304.

jusqu'à Henri IV, qui disait : *La première loi du souverain est de les observer toutes, et il a lui-même deux souverains, Dieu et la loi*(1).

Les Clotaire, les Gontran, les Childebert, princes d'ailleurs ignorants et barbares, se montrèrent aussi grands, aussi sages que saint Louis et Charles V, quand il s'agit d'exécuter les dispositions fondamentales du royaume. Ils déclarent aussi que *si par erreur, ambition ou faiblesse, ils donnent des ordres contraires à la loi, on doit regarder ces ordres comme nuls, et n'y avoir aucun égard*(2). Louis XI, tout despote qu'il était, disait : *Que le roi qui ne respecte pas la loi, perd son titre de roi, et que c'est pour lui plus belle*

(1) Mémoires de Sully, t. 1, p. 460.

(2) Capit., t. 1. *Quidquid legibus decernitur, observetur;... quæ (licentia contra legem) si impetrata fuerit, vel obtenta, à judicibus repudiata, inanis habeatur et vacuq.*

chose de savoir seigneurier sa volonté, que de seigneurier l'Orient et l'Occident (1).

C'est cet accord unanime et cette sollicitude de nos anciens rois pour le maintien des chartes et l'administration de la justice, qui a fait dire à Machiavel : *Parmi les royaumes bien ordonnés et bien gouvernés est celui de France ; car les rois y sont soumis à une infinité de lois qui assurent la liberté du peuple* (2).

C'est encore à la féodalité qu'on doit attribuer l'institution la plus célèbre de notre histoire, j'entends parler de la noblesse qui, à la vérité, est bien antérieure au régime féodal, puisque, d'après César et Tacite, il y avait des nobles parmi les

---

(1) *Le Rosier des Guerres*, dressé par ordre de Louis XI, ch. 3.

(2) Mach. Prince, c. 19, Discours, l. 1, c. 16, l. 3, c. 1.

Gaulois et les Germains (1) ; mais qui néanmoins doit à ce régime et son développement et sa puissance (2).

Comme la source cachée, dont les eaux, après avoir long-temps filtré à l'insu du voyageur parmi les sables et les rochers, se rassemblent dans un vaste bassin, et forment un beau miroir où se peint l'azur des cieux, la noblesse française, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui pendant plusieurs siècles se dérobe aux recherches de l'historien (3), frappe tout-à-

(1) Cæs., de Bell. gall., l. 6. — *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* Tacit., de morib. German. — Dubos, Hist. critique de la monarchie française, liv. 6, ch. 4.

(2) Hénault, Hist. de France, remarques sur la deuxième race, p. 112, 113, 6e éd. in-8°. — Mably, t. 2, l. 1, ch. 5, p. 1 et suiv.

(3) Il y a beaucoup de systèmes pour et contre l'existence d'une noblesse antérieure au gouvernement féodal. Il est certain que la noblesse existait avant ce gouvernement; mais elle avait moins d'éclat,

coup ses regards sous le règne de la féodalité qu'elle remplit de ses prérogatives et de son illustration.

C'est donc seulement ici qu'il convient de parler de la noblesse française. La noblesse française! c'est encore là une de ces paroles magiques dont abonde notre histoire, et qui font tressaillir le lecteur en réveillant en lui de glorieux souvenirs.

Ah! sans doute, qu'il était facile à ceux qui condamnent les plus belles institutions sur les abus qui en sont inséparables, de décrier un ordre que ses récentes infor-

---

parce qu'elle avait moins de puissance. *Voyez*, à l'appui de notre opinion, Leg. Frision., tit. 1, *de Homicidiis*, apud Lindembr., p. 490. — Baluz. Capitul., t. 1, p. 277. — Leg. Longob., l. 2, tit. 4, art. 2, et tit. 52, art. 24. — Leg. Visig., lib. 9, tit. 2, art. 8. — Greg. Turon., Hist., l. 2, l. 8, c. 16. — Le recueil des Bollandistes. — De l'état civil des personnes et des terres dans les Gaules, t. 1, p. 183, in-4°.

tunes ont trop accablé, pour que ses plus injustes détracteurs ne sachent pas entendre avec calme son apologie.

De profonds écrivains ont allégué l'égalité des conditions. Paradoxe trop ensanglanté, pour qu'on ose le reproduire encore ! Eh quoi ! le sauvage, ce libre enfant de la nature, s'enorgueillit aux yeux de ses semblables des peintures dont il s'est bigarré; il est fier des plumes dont il se couronne; il se croit fait pour commander aux autres, quand il sait mieux qu'eux atteindre de ses flèches l'animal du désert, et l'on voudrait que le courage, la vertu, l'éloquence, les talents, la fortune ne dussent pas établir dans la société des distinctions, des prééminences et de la supériorité, conséquences nécessaires de ces brillants avantages (1)!

(1) Aussi ne doit-on pas être étonné de trouver une noblesse établie au Japon, au Mexique, et en cent autres lieux de l'Amérique.

L'égalité des rangs n'est donc qu'un théorême absurde, incompatible avec les éléments de la société, dans laquelle les hommes ne pourraient pas long-temps suivre les mêmes chemins. Leurs penchants et leurs appétits divers les auraient bientôt fait dévier de ces lignes parallèles, pour les précipiter par des routes arbitraires vers le but secrètement indiqué à l'intérêt personnel, mobile de tout ce qui respire. Si des distinctions sont inévitables en société, le législateur ne doit-il point s'appliquer à les faire tourner au profit du bien public, en attachant à ces distinctions l'exercice obligé de plusieurs vertus recommandables? La noblesse avait résolu ce problême; un tel ordre est le soutien du trône, la splendeur d'une nation, et l'école des braves; c'est une espèce de sacerdoce auguste chargé d'alimenter sur l'autel de la patrie le feu sacré de l'honneur, qui seul peut vivifier un état monarchique.

Si l'on prohibe les prérogatives et les

distinctions honorifiques, comment donc payera-t-on les choses que l'or ne peut payer (1)? Où sera l'aiguillon des grandes actions? Où seront les véhicules de la gloire, et ses palmes et son prestige?

Le marin intrépide ira sous les feux de la zône torride, ou parmi les glaces de l'ourse, braver les tempêtes, les syrtes, les naufrages; chercher ces combats terribles où la mort est partout, où le salut n'est souvent pas même dans la victoire; le héros s'élancera le premier sur la brèche encore impraticable, et, à travers les bronzes qui tonnent et les glaives qui étincèlent, plantera sur les créneaux foudroyants l'étendard de son pays; et le souverain, appréciant mal ces grands cœurs, croira les satisfaire par des récompenses

---

(1) *Ces choses-là ne se font pas pour de l'argent*, dit au prince de Condé un soldat auquel il offrait de l'argent pour le récompenser d'une belle action.

pécuniaires ! Qu'importe les richesses à celui qui fuit les délices du repos et l'opulence de ses foyers, pour risquer à chaque instant sa vie sur les mers et dans les camps ? Il faut donc une autre monnaie à l'honneur ; il lui faut un salaire qui lui soit particulier, et qui n'ait pas été souillé comme l'or par le crime et les vices, car ce qui peut solder l'infamie ne saurait plaire à la vertu.

La Grèce et Rome avaient trouvé son digne prix dans les couronnes de chêne et de laurier qu'elles décernaient aux grands hommes, et nous l'avons trouvé dans les titres et les décorations qui distinguent le mérite en tout genre (1).

(1) On annoblissait par lettres du prince, par la possession des fiefs, par la promotion à certaines charges et à l'ordre de la chevalerie. *Voyez*, sur les annoblissements et les dérogations, la Roque, Traité de la Noblesse. — Christin, Jurisprudentia heroïca. — Tiraqueau, de Nobilitate. — Lucas de Penna, in L. universas, cod. — Loiseau, des Ordres.

Ah! si c'est un préjugé, c'en est un sans doute bien merveilleux que celui qui peut récompenser les services sans être onéreux à l'état, et qui peut payer avec une simple parole des exploits et des sacrifices que les plus grands trésors ne pourraient acquitter.

Quelques auteurs, forcés de reconnaître l'utilité des distinctions, ont néanmoins censuré l'annoblissement héréditaire. Il est certain que le génie et les vertus d'un grand homme ne font point partie de son patrimoine, et passent rarement à ses descendants; mais quand ce grand homme n'est plus, ses concitoyens ne doivent-ils accorder qu'à la tombe, cet unique autel des ingrats, les récompenses et les honneurs que ses services lui ont mérités?

Ce fils, objet de son amour, de ses vœux, de ses espérances, qui peut-être fut le motif secret de ses travaux, de ses efforts, en pensant qu'un rayon de la gloire paternelle pourrait tomber sur son front;

ce fils qu'anime une parcelle de sa vie, n'est-il point, plus qu'un marbre insensible, son représentant, son image fidèle, dans laquelle on doit encore l'honorer (1)?

O vous ! poètes inspirés, voyageurs érudits, pourquoi palpitez-vous à la vue des muets débris de Palmyre et d'Athènes? Pourquoi la pierre qui roule sous vos pieds dans les champs où fut Troie vous remplit-elle d'une religieuse émotion? Pourquoi vous plaisez-vous à visiter dans notre illustre France les vénérables maisons qu'ont habitées les Raoul de Créqui, les Clisson, les Nemours? N'est-ce point parce que votre imagination, demandant à ces ruines historiques ce qu'elles ont vu de tant d'ac-

(1) De l'état civil des personnes, et de la condition des terres dans les Gaules, t. 1, in-4°, ch. 17, p. 252. — Lacurne de Sainte-Palaye, note 3, sur la cinquième partie de ses Mémoires sur l'ancienne chevalerie.

tions mémorables, leur prête son langage, et converse avec ces témoins des siècles fameux? Eh bien! si tel est en effet le pouvoir d'un objet inanimé, verrez-vous donc sans intérêt l'héritier vivant d'un héros? Ce n'est plus sans doute ce héros; mais c'est du moins le plus pur de son sang; il porte le même nom, les mêmes armes, les mêmes devises; son cœur bat au souvenir des maximes, des faits et gestes de ses ancêtres, et s'il n'ajoute pas à leur gloire, il en est du moins le dépositaire.

Mais un des premiers avantages d'une noblesse héréditaire, c'est qu'en transmettant de grands noms, elle impose aussi de grands devoirs, dont l'état sait profiter, et qui font tourner au bien général des intérêts particuliers (1).

---

(1) De l'état civil eccl., t. 1, ch. 17, p. 235 et suiv — Montesq., Esprit des Lois, l. 3, ch. 6 et 7. — Traité du vrai mérite, t. 1, p. 72 et 73, et l'excellent Essai sur la Nob., par M. le comte d'Escherny.

Quand un revers dispersait nos armées, le guerrier inconnu pouvait sans honte céder à la destinée; mais un gentilhomme devait, avant de songer à sa vie, préserver sa famille de la tache la plus légère. Si le premier quittait le champ de bataille, nul regard ne s'attachait à sa fuite; mais si le second osait l'imiter, son nom brillant laissait après lui comme un sillon de lumière qui décelait son ignominie, et guidait sur ses pas les mépris et les disgrâces. Si le premier arrive dans ses foyers obscurs, sa compagne et ses enfants bénissent son retour, et ne s'inquiètent plus de savoir s'ils le doivent à une défaite ou à la victoire; il existe, sa vie suffit à leur bonheur; le reste est pour eux arbitraire. Mais comment le second pourra-t-il revenir dans ce château séculaire, décoré de ses écussons et des dépouilles enlevées à l'ennemi par ses aïeux, dont les portraits rangés dans les vastes salles lui paraissent alors un tribunal sévère assemblé pour le juger? Ces anciens preux,

qui vécurent sans cainte et sans reproche, semblent regarder si derrière lui marchent les écuyers chargés de bannières et d'armures conquises, et s'il amène à sa suite des captifs enchaînés ; tels que les Du Guesclin, les sire de Couci, les Vendôme en présentaient à leurs nobles épouses. On dirait que l'isolement et le front consterné du fugitif ont allumé leur colère. Comme le vieil Horace, chacun d'eux voudrait *qu'il mourût;* chacun d'eux pleure sa vie comme d'autres auraient pleuré son trépas.

Mille exemples attestent cette obligation où était un gentilhomme de vaincre ou de périr les armes à la main.

Voyez les murs croulants de la Massoure fumants du plus beau sang français ! Voyez aux champs de Créci, de Poitiers, la fleur de notre noblesse moissonnée autour du roi, ce lys de la France ! Rappelez-vous le fameux combat des Trente, alors que Beaumanoir, Tinteniac, Gui de Rochefort, Olivier Arrel, Guillaume de Montauban,

et vingt-cinq autres chevaliers, combattirent aux yeux de toute la noblesse assemblée, et firent mordre la poussière aux Anglais qu'ils avaient défiés (1)!

Que dire de la bataille d'Azincourt, où cinq princes du sang et huit cents gentilshommes voulurent mourir aux premiers rangs (2)? Que dire surtout de ces journées où la victoire couronna les drapeaux français par les mains de notre noblesse, qui, toujours enflammée par cet inaltérable sentiment d'honneur, fit des prodiges auxquels notre histoire doit son plus beau lustre?

Si la noblesse a donné de si grands exemples d'héroïsme durant la guerre, elle a pendant la paix favorisé le commerce par son luxe, encouragé les beaux-arts par sa

---

(1) Froissard et Juvénal des Ursins. — D'Argentré, Histoire de Bretagne, ch. 27, p. 391.

(2) Histoire de Charles VI, par un moine de S. Denis. — Chronique de Monstrelet. — L'honneur français, t. 2, p. 467.

munificence, et fait éclore cette fleur de politesse qu'on appela l'urbanité, et qui sied si bien mêlée aux lauriers (1).

Mais, quand on se plaît à louer la noblesse française, on n'entend point en dissimuler les vices et les abus, d'autant plus qu'eux-mêmes ont fourni, et peuvent fournir encore de nombreux sujets à la poésie.

Eh ! qui sut mieux l'enflammer d'indignation que les rigueurs de la tyrannie dont souvent une caste trop vaine a désolé de fidèles amours, en traitant de mésalliance et de dérogation la sympathie de deux cœurs que le sentiment avait unis, et que les préjugés de la naissance voulaient séparer ?

---

(1) Olivier de la Marche en ses Mémoires. — Brantôme, Dames illustres de France. — Histoire de Bayard, édition de Godefroy. — Petit Jehan de Saintré. — Lacurne de Sainte-Palaye, Mémoires de l'anc. chev. — Lettres de Madame de Sévigné.

Ce qui paraîtra toujours absurde à tout être doué de raison, c'est le mépris qu'affectaient quelques nobles envers ceux qu'ils nommaient roturiers, comme si, au contraire, ils n'eussent point dû se montrer plus modestes que les autres, en songeant qu'on voulait bien récompenser en eux un mérite qui ne leur était point personnel, et en se rappelant qu'ils n'étaient rien par eux-mêmes, et tout par leurs aïeux.

Mais ces affronts, long-temps déversés sur des classes respectables et laborieuses, étaient surtout bien révoltants de la part de ces gentillâtres obscurs, de ces nobles de contrebande, dont le nom ne rappèle aucun souvenir, et n'a point d'écho dans l'histoire.

On doit faire observer que cette hauteur dédaigneuse ne se rencontrait guère que dans ceux qui ne sentaient pas en eux de mérite réel et de véritable grandeur. Personne ne fut plus affable et plus accessible que Turenne, Villars, Conti et Penthièvre.

Un abus bien autrement déplorable était le droit qu'avait la noblesse d'occuper seule certains emplois civils et militaires (1). Ces exclusions sont également contraires à la justice et à la politique. Rome aussi avait une noblesse, mais elle n'éloignait aucun citoyen des premières dignités (2). Marius et Cicéron étaient d'une naissance obscure (3), et la patrie appela le premier à la tête de ses armées, et fit porter devant le second les

---

(1) Nos rois avaient cependant introduit de sages exceptions à ce système. *Voyez* le présid. Hénault, Remarques sur la 2e race, pag. 112 de la sixième édition in-8°. — De l'état civil des personnes dans les Gaules, t. 1, ch. 8, p. 188, et ch. 17, p. 237. — Williams, Hist. du gouvernement du Nord, t. 4, p. 140. — La Roque, Traité de la Noblesse.

(2) Il paraît cependant que les patriciens avaient eu cette prétention; mais le génie de la république romaine s'opposa à ses progrès.

(3) Les Décius étaient plébéiens, et ils sauvèrent la patrie. *Voyez* Juvénal, sat. 8.

faisceaux du consulat. Des familles patriciennes adoptèrent les Caton, les Scipion; Auguste donna la main de la princesse Julie au plébéien Agrippa, et Tibère maria sa petite-fille Drusile à Lucius Cassius.

La France eut à se féliciter, toutes les fois que la fortune et la politique, terrassant l'orgueil et les préjugés, brisèrent la barrière où ils veillaient, pour ne point laisser entrer dans la carrière des honneurs des hommes recommandables, mais sans aïeux. C'est à de pareilles exceptions que l'état dut le chancelier Lhôpital, Jean-Bart, Duguay-Trouin (1), Catinat, Rose, Chevert et Fabert (2). Cependant combien d'autres

---

(1) Louis XIV en annoblissant Dugay-Trouin, orna ses armoiries de cette devise : *dedit hæc insignia virtus*.

(2) L'histoire compte une foule de grands hommes qui, nés dans une classe roturière, devinrent dans tous les genres la gloire et l'honneur de leur pays je citerai entr'autres l'abbé Suger, Ximenès, Albe-

Catinat et d'autres Fabert, dont le génie étouffé dans l'ombre ne put se développer aux rayons bienfaisants de l'émulation!

Au surplus, il faut l'avouer en terminant, la noblesse en France a singulièrement perdu de sa puissance, depuis l'abolition du système féodal, qui seul donnait une signification et une valeur à ces titres de ducs, de comtes, de marquis, de barons, titres maintenant sans acception. On conçoit aisément toute l'importance qu'avait la noblesse, quand chaque seigneur tenait sous ses ordres immédiats des vassaux prêts à le suivre en tous lieux et à mourir pour lui. De tels seigneurs, maîtres

---

roni, d'Ossat, le président Jannin, le chancelier Olivier, Guillaume-Tell, Ruyter, les deux Tromp, Franklin, Christophe, Colomb, Corneille, Boileau, Molière, les deux Rousseau, etc. etc. etc. etc. Au reste, qui pourrait compter les grands hommes d'état et les grands capitaines sortis depuis vingt-cinq ans des classes les plus obscures?

absolus sur leurs terres, donnaient l'idée d'une force imposante, et c'est alors que la noblesse, suivant l'expression de nos vieilles ordonnances, était le nerf et la force du royaume (1). A présent que le faisceau du pacte féodal est rompu, que la foi et hommage ne groupe plus autour du noble désormais isolé une foule de gens dévoués à sa cause, quelle ressource présenteraient les hommes titrés, si au prestige affaibli de leurs grands noms ils n'ajoutaient pas d'autres avantages? Mais quand ils ne peuvent se rendre utiles par les mêmes moyens que leurs devanciers, ils le peuvent encore par des qualités et des services

---

(1) On lit dans le cahier des états de Tours, en 1483 : *Pour ce que l'état de noblesse est nécessaire à la tuition, garde de la république, car c'est le nerf et la force du royaume.* L'ordonnance de Blois, art. 26, porte : *Pour ce que la principale force de notre couronne gît et consiste en notre noblesse. Voyez* aussi M. Montlosier, Monarchie française, t. 1.

analogues à l'organisation sociale. Qu'ils mettent désormais leur honneur et les devoirs de leur ordre à donner le type du beau caractère français par leur courtoisie et leur politesse envers toutes les classes des citoyens, par l'élévation et la dignité de leurs opinions dans le sein du conseil, par leur bravoure et leur générosité dans les armées; en un mot, que la noblesse soit la décoration et l'appui du trône, et qu'à l'avenir elle ne soit décernée qu'au vrai mérite; car, il faut le dire, la chute du système féodal, l'oubli des chartes, des priviléges, des immunités, des statuts qui constituaient ce grand système, a moins nui encore à la noblesse, que la profusion des annoblissements sous quelques-uns de nos princes (1). La chevalerie tomba en

(1) De la Roque, Traité de la Noblesse. — De Boulainvilliers, Lettr. sur les anciens parlements, lettre 4.

discrédit, quand on vit nos rois créer à la fois cinq cents chevaliers, et chacun de ceux-ci conférer à leur tour à des postulants sans nombre une dignité qui, ainsi prodiguée, ne parut plus désirable. Si la noblesse ne s'est point anéantie ainsi que la chevalerie, son éclat s'est du moins éclipsé, depuis que l'on a pu s'annoblir par l'acquisition des fiefs et par l'occupation de certaines charges, que leur vénalité mettait à la discrétion du premier venu, par le trafic toléré que les anciennes chancelleries faisaient des lettres de noblesse; par des aggrégations, des alliances, des usurpations et des subterfuges de tout genre. C'est par ces abus, et d'autres semblables, que la noblesse a pour ainsi dire cessé d'exister sérieusement dans plusieurs états.

Quant à notre noblesse, il faut qu'elle ait des racines bien profondes, et qu'elle soit entourée d'illusions bien favorables, pour n'avoir pas été avilie par les abus qui l'attaquent sourdement depuis long-temps.

Que devait être la noblesse à Paris, lorsque Charles V l'accorda à tous les bourgeois de cette capitale, faveur imprudente que confirmèrent plusieurs rois, et que Henri III crut néanmoins devoir restreindre aux prévôts des marchands et aux échevins (1)? Que devait être réellement la noblesse dans toutes nos provinces, quand des corporations entières, et même les habitants de plusieurs cantons, se prétendaient annoblis par suite d'un privilége chimérique? quand des ducs, des comtes s'arrogèrent le droit d'annoblir et de conférer des armoiries? Que devait être la noblesse, lorsqu'on vit des usuriers, des capitalistes, de lourds financiers, et les gens de la maltôte acheter

(1) Plusieurs villes de France se disaient également nobles; telles que *Poitiers*, *la Rochelle*, *Saint-Jean d'Angely*, *Angoulême*, *Tours*, *Niort*, *Cognac*, *Toulouse*, *Bourges*, *Angers*, *Abbeville*, *Lyon*, *Péronne* et *Nantes*.

des baronnies, des marquisats, des seigneuries, et s'affubler burlesquement de titres naguère si imposants, et maintenant livrés à de grossiers, à d'insolents parvenus; comme ces habits de cour qui, après avoir brillé dans les galas, vont à la friperie tenter la vanité d'un faquin? Et n'est-ce point une grande pitié de voir ces acheteurs de noblesse gonflés d'un risible orgueil, et au bout de quelques années se croire nobles et privilégiés?

Mais rapprochons-nous davantage de notre sujet; visitons les campagnes et les villes françaises, et observons les mœurs de leurs habitants sous le règne de la féodalité.

L'architecture d'un peuple donne ordinairement l'idée exacte de son génie, de ses penchants et de sa vie privée. L'Égyptien, grave et religieux, a construit des temples, des tombeaux indestructibles et mystérieux; les élégants monuments de la

Grèce rappelaient l'imagination gracieuse de ses citoyens; les constructions romaines portent le sceau du pouvoir et de la durée. Les édifices moresques, élancés, hardis, irréguliers et bizarres, annoncent la civilisation trop précoce d'un peuple amoureux et chevaleresque. Les demeures féodales appartinrent à des hommes altiers, nobles, ignorants et belliqueux.

En parcourant les bords du Rhin, le Brabant, l'Alsace, la Lorraine, les départements des Vosges, de l'Isère, et vingt autres lieux de la France, on s'arrête souvent pour contempler, durant des heures entières, les hautes tours crénelées, les donjons, les mâchicoulis des manoirs féodaux qui dominent des rochers inaccessibles, et à l'occasion desquels on raconte dans le pays de grands faits d'armes et des singularités historiques.

Mais il n'était point de châteaux plus étonnants que ceux qui s'élevaient en grand

nombre dans cette Auvergne, que tant de volcans et de feux souterrains ont autrefois bouleversée, et qui de toutes parts offre encore des fleuves de lave éteints dans leur course destructive, des cratères et de lugubres abîmes.

Dans cette contrée, les châteaux forts étaient construits sur les rochers du *tripoli* brillant et sonore, comme sur des masses du plus précieux métal (1).

Ces réduits gothiques étaient bâtis de pierres volcaniques, et des débris rejetés des entrailles de la terre avec le soufre et le bitume. Leurs pans de murs rouges et noirâtres, leurs tours ténébreuses, avaient un aspect funèbre. On voyait à l'entour des montagnes de pissasphalte, des lits de cendre et de pouzzolane, des eaux chaudes, et des champs qui, couverts de *perelle* blan-

---

(1) Salaberry, Voyage au mont d'Or, lettre 34, pag. 175.

châtre, avaient l'air d'un vaste ossuaire desséché par le souffle du temps (1). L'on eût pris ces lieux pour une image de l'enfer, si, par un contraste singulier, on n'eût point admiré près de là cette délicieuse Limagne, ces belles prairies que la Sioule arrose, et que couronnent les monts d'Or.

On voit sur la double chaîne de montagnes, qui s'étend de Clermont à Riom, les ruines de ces châteaux, que l'ennemi de la noblesse, Richelieu, fit abattre lors de son passage dans cette province, comme Tarquin abattait les têtes des pavots de ses jardins (2).

Cependant quelle que soit l'impression qu'on éprouve à la vue de ces ruines, il faut néanmoins se reporter au temps où ces asyles étaient habités par leurs premiers maîtres; car aujourd'hui leur horreur est

(1) Salab., lieu cité, lettre 21, p. 94.
(2) Salab., lieu cité, lettre 31, p. 159.

égayée par une nature cultivée et riante, qui leur ôte la sombre couleur et les marques du siècle barbare qui les vit ériger. Les oiseaux et les bergers chantent dans ces enceintes dégradées, où l'on n'entendait naguère que le cri de la sentinelle et les tintements du beffroi; le lierre, la clématite, les lilas serpentent et se balancent avec grâce sur les glacis et les créneaux, où des vassaux levaient leurs lances et faisaient flotter les gonfanons; les tours sont couronnées de giroflée, la biche broute les arbustes qui croissent à travers les pierres disjointes des arcades et des perrons.

La contrée, dont ces retraites oppressives étaient souvent l'épouvante, est maintenant peuplée d'hommes libres et heureux qui vont gaîment à la moisson ou aux vendanges. On ne peut donc facilement se représenter quelles étaient les mœurs féodales, d'après les débris de ces châteaux depuis long-temps inhabités et ouverts à la nature qui les revêt de ses mousses, de ses

gazons, qui les pare de ses guirlandes, et dont ils reçoivent pour ainsi dire la paix et l'innocence.

Ces ruines ressemblent au tombeau d'un tyran au milieu d'un bosquet de fleurs; mais qu'on se figure ce tyran soulevant la pierre du sépulcre, et sortant couvert de ses vieilles armes, l'œil farouche et les mains sanglantes.

L'histoire peut, en évoquant les temps passés, opérer cette sorte de *fantasmagorie,* et nous allons essayer de reproduire dans le récit suivant quelques scènes de la vie féodale.

VINGTIÈME RÉCIT.

DÉTAILS HISTORIQUES.

Vie poétique des anciens châteaux, tableau des campagnes et des villes sous la féodalité.

Les seigneurs n'habitaient que des châteaux forts, presque toujours construits dans un lieu favorable à la défense.

Si la montagne avait un accès difficile et un revers rapide; si près de là le torrent s'était creusé de profonds abîmes, on ne bâtissait pas ailleurs. De loin se voyaient ces retraites guerrières, qui s'élevaient au-dessus des plus hautes forêts, et semblaient subjuguer la nature.

Il n'était pas rare de voir des châteaux

habités, et dont les portes étaient *jetées hors des gonds;* car lorsque des seigneurs, condamnés par la cour des pairs pour crime de félonie, refusaient d'ouvrir aux sergents du roi, des arrêts ordonnaient que les portes seraient enlevées et brûlées sur la place publique, et qu'on ne pourrait en remettre d'autres. Seulement quand le pays était infesté de bêtes dangereuses, on permettait au seigneur de fermer sa demeure avec des épines (1).

Les châteaux se composaient ordinairement de grosses tours rondes ou carrées, dont la plate-forme était couronnée de créneaux saillants; quelquefois elles étaient flanquées de massifs de pierre qui supportaient des espèces de belveders. Ces tours étaient tellement un appanage de noblesse, que souvent en parlant d'un gentilhomme,

---

(1) Lettres historiq. sur le parlement, 2e partie, page 339.



dont on voulait vanter la dignité, on disait *il a une tour* (1).

Parmi les tours des châteaux, il y en avait une moins grosse, mais beaucoup plus élevée que les autres, et dont les lucarnes étaient ouvertes aux quatre vents. Elle s'appelait le beffroi (2) : c'était le lieu d'observation où deux solives suspendaient la cloche d'alarme, et le tocsin que l'on sonnait pour prévenir qu'on découvrait des soldats dans la campagne. A ce signal, les serfs quittaient leurs travaux, et se rassemblaient dans le château pour s'y défendre sous les ordres de leur seigneur. Dans le beffroi se tenait la *guaite*, espèce de sentinelle, dont l'emploi était d'annoncer avec un cornet le point du jour et le lever

(1) Muratori, Antiq. med. æv., t. 2, p. 495. — Fabliaux de le Grand, t. 1, p. 241.

(2) Beneton, Traité des marques nationales, pag. 86.



du soleil, pour appeler les gens de la campagne à leurs travaux (1). La *guaite* donnait encore le signal de la *huée*. On appelait ainsi le cri qui partait du château, quand un vol ou un meurtre était commis, cri que devait répéter à l'instant chaque vassal, afin qu'averti dans toute l'étendue du fief on pût saisir le coupable (2).

Sur les tours des châteaux méridionaux on voyait des coqs en forme de girouettes. Ce simulacre de la vigilance, qu'on place encore de nos jours sur les flèches des clochers villageois, a parmi nous l'origine la plus ancienne. Le coq était le symbole de quelques tribus gauloises et des Visigoths établis dans notre Occitanie. Ces peuples avaient l'usage de placer l'effigie de cet oiseau sur le faîte de

---

(1) Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. 1, p. 303 et 309.

(2) Glossaire de la langue rom., v° *harauder*.

leurs forteresses, et cet usage se perpétua jusqu'à nous. Le droit de placer des girouettes sur un château n'appartint, dans l'origine, qu'à ceux qui les premiers étaient montés à l'assaut, et qui avaient arboré leur bannière sur le rempart ennemi. Aussi donnait-on à ces girouettes la figure d'un drapeau, et l'on y peignait les armoiries du maître du lieu.

Les grosses tours des châteaux forts étaient séparées par des galeries créuelées ou par divers corps de bâtiments percés de fenêtres inégales, dont l'embrâsure indiquait l'épaisseur des murailles et des parapets. Ces fenêtres étaient rondes ou carrées; on leur donnait quelquefois la forme d'yeux, d'oreilles, de feuilles de trèfle; les volets étaient de simple toile (1). Quant à l'intérieur de ces lourdes fabriques, l'étranger ne pouvait y pénétrer sans appréhension.

(1) Miéville, Voyage en France sous Charlemagne, t. 2, p. 112.

Les ouvertures secrètes, les meurtrières, les couloirs, les guichets, les poutres retenues en l'air par des cables de fer, les portes basses et souterraines dont le seuil était enfoncé dans un terrain humide et glissant, les citernes sans rebords, les ponts sans *gardes-foux*, le bruit des eaux invisibles grondant sourdement sous des voûtes lugubres et sonores, tout faisait redouter quelque surprise dans ces lieux étranges, et justifiait les contes populaires des hameaux voisins. Les créneaux étaient couverts de claies appelées *hourdis*; les entrées étaient défendues par des mâchicoulis, des fossés, des palissades et des barbacanes (1). Les appartements étaient mal distribués; on n'y voyait que des cabinets noirs, de vastes chambres où étaient des lits larges de douze

---

(1) Descript. d'un siége dans le roman de Claris, mss. de la Bibliothèque, n° 7534. — Guill. Guiart, dans les *royaux lignages*, mss.

pieds (1), de grandes salles mal fermées, où l'araignée filait ses gazes, où la chauve-souris venait voltiger autour des piliers en forme de potence, qui servaient de supports aux plafonds; dans l'angle poudreux de la galerie, les chiens, dressés à ce manége par les veneurs, épiaient les loirs, les mulots et les rats (2).

Les cheminées étaient immenses; des chênes entiers y brûlaient à la fois durant l'hiver. Le seigneur, sa famille, ses écuyers, tous et ses commenseaux, pouvaient s'y chauffer à leur aise, et même placer entre eux la table d'échecs, la mandore, la harpe, le métier à broderies, et les petits pages,

(1) Miéville, Voyage en France sous Charlemagne, t. 2, p. 112.

(2) On se servait alors de ces chiens comme on se sert aujourd'hui des chats. *Voyez* les divers traités de vénerie, et la fable de Marie de France, intitulée : *De deux Soris, l'une borgoise et l'autre vileine.*

dont les bras enchaînés dans l'écheveau de soie ou de lin servaient de dévidoir *aux belles cousines*. Le dessus de ce vaste foyer était orné quelquefois de lances, de *plombées*, de hallebardes placées en travers ; plus souvent on y voyait des sculptures et des bas-reliefs, les timbres et les écussons du maître du logis. Quand le mauvais temps ne permettait pas de siéger sur le perron du château, la plus grande de ces salles, lambrissées d'armures et d'enseignes, servait de tribunal au seigneur justicier, qui rendait arbitrairement ses arrêts; législation incohérente, confuse, barbare, créée trop souvent par le caprice et l'intérêt d'un despote, et qui variait selon les diverses juridictions de tous ces suzerains, usurpateurs du plus sacré, du plus précieux des droits, celui de prononcer sur la fortune et sur la vie des hommes (1).

---

(1) *Nous avons en France*, dit Montaigne, *plus de lois que tout le reste du monde ensemble, et*

C'était dans ce tribunal redouté que les vassaux venaient porter *la foi* et *hommage* avec les cérémonies usitées; ceux qui n'avaient point de terres à engager, donnaient à fief de simples droits; tels que la *gruerie* des forêts, une part dans le péage ou rouage d'un lieu, une part dans les droits paroissiens; tels que les offrandes, les baptêmes, les relèvements des femmes accouchées, les bénedictions des fiançailles, et les visites des malades (1). Rien n'est plus curieux que la plupart des conditions auxquelles les vassaux possédaient leurs fiefs. Un ecclésiastique, appelé

---

plus qu'il n'en faudrait à régler tout le monde d'Épicurus. Ut olim flagitiis, sic nunc legibus laboramus. (Tacit., Annal., l. 3, c. 25.) *Je crois qu'il vaudrait mieux n'en point avoir que de les avoir en tel nombre que nous avons*, liv. 5 de ses Essais, ch. 13.

(1) Brussel, Usage des Fiefs. — M. de Montlosier, Monarchie française, t. 1, p. 116.

Borel, tenait un domaine à la charge de pendre ou de faire pendre les voleurs du canton. Les *olim*, ou registres du parlement, nous apprènent que c'est du nom de cet individu que dérive le nom de *bourreau*, donné depuis aux exécuteurs de la justice. L'humeur facétieuse, ou bizarre, ou cruelle des seigneurs imposait aux vassaux, lors de la prestation de foi, des conditions d'une rare extravagance; là le vassal devait contrefaire l'ivrogne, quelque sobre qu'il fût, et quoiqu'à jeun, en face de son seigneur, dont il était obligé de divertir la femme par une chanson burlesque (1); ici le vassal devait présenter au baron de Moncontour une alouette attachée sur un char à bœufs (2); ailleurs, il devait jeter et ramasser tour à tour son chapeau en courant, ou prendre un bain dans l'étang glacé, ou porter sa

(1) Salvaing, de l'Usage des Fiefs, ch. 4, p. 22.
(2) Salvaing, lieu cité.

fiancée sur ses épaules jusqu'au sommet d'une roche escarpée, ou passer la première nuit de son mariage au faîte d'un ormeau, et céder le lit nuptial à son seigneur (1).

C'était encore dans cette salle de sévère accès que les vilains, les roturiers et les vassaux venaient présenter leur requête et supplique, pour qu'on leur permît de se marier, ou de faire apprendre à lire à leurs enfants; pour qu'on les dispensât, attendu la maladie ou des causes graves, de la *chevauchée*, du guet pendant la nuit autour du château, et de mille autres corvées; pour qu'on les autorisât à vendre les fruits de leur industrie et de leur travail; car les seigneurs se réservaient quelquefois le droit exclusif de vendre les denrées de leurs domaines, sans qu'il fût libre à leurs vassaux

---

(1) *Voyez* à la fin du vol. la note 1re du vingtième récit.

d'établir à leur préjudice une concurrence en exposant des marchandises. Si le seigneur daignait, par grâce spéciale, faire une exception à cette défense rigoureuse, c'était à condition qu'on n'apporterait aux marchés publics que des productions altérées ou à demi-corrompues (1).

Dans les vestibules de ces tribunaux iniques, les gens de la maison du seigneur, tels que les gros varlets, *voire même* les palefreniers et marmitons, se faisaient une seigneurie en sous-ordre, établissaient à leur guise des impôts sur les mariages, rançonnaient les marchands, accordaient leur protection aux malfaiteurs, moyennant un petit droit de rachat (2); et l'exercice de cette tyrannie subalterne, tolérée par le seigneur, tenait lieu de gage à ses agents.

(1) Mably, Observations sur l'Hist. de France, t. 2, l. 3, ch. 1, p. 150, in-12, édit. de Kell.

(2) Mably, lieu cité, p. 151.

La coutume voulait que le vassal, qui ne trouvait ni son seigneur, ni personne pour lui dans le *fief dominant* où il se rendait pour prêter la foi et hommage, *fît son devoir en baisant le verrouil de la porte* (1).

Il serait cependant injuste d'envelopper tout le système féodal dans l'indignation que font naître ces procédés oppresseurs ; on le répète, ce n'étaient là que les abus, qui, comme on l'a dit souvent, sont inséparables des institutions humaines. Eh! dans quelle institution dut-il plus s'en introduire que dans celle où l'on balançait les intérêts du puissant et du faible, sans autre garantie pour celui-ci que la bonne-foi et l'humanité, trop souvent méconnues dans ces siècles de fer?

La chasse était l'exercice habituel, et presque l'unique occupation des seigneurs,

---

(1) Salvaing, de l'Usage des Fiefs, chapit. 4, pag. 21.



quand ils n'étaient pas à la guerre (1). Souvent ils allaient passer dans les forêts des semaines entières avec leurs feudataires et les officiers de leur maison, chassant tout le jour, et la nuit dormant sous la tente ou sous la ramée.

La chasse féodale prête assurément plus que celle des anciens à des descriptions poétiques ; on ne peut en disconvenir, en se rappelant que la fauconnerie est une invention de nos pères.

La fauconnerie est l'art de gouverner certains oiseaux, et de leur apprendre à saisir dans les airs la proie du chasseur. Le faucon était le plus habile de ces oiseaux. Il devint cher à la noblesse, qui considérait le droit de le posséder comme

(1) La Curne de Sainte-Palaye, Mém. sur l'anc. chevalerie, 5e partie, p. 15, et note 14, en ses Mém. historiques sur la chasse, t. 3. — Selincourt, dans son ouvrage intitulé *le Parfait chasseur.*

une prérogative (1). Non seulement à la chasse, mais encore en visites, dans les pélerinages, et même à l'église pendant l'office divin, les seigneurs et les dames portaient cet oiseau favori, orné de sonnettes, de vervelles ou d'anneaux (2); souvent le poing sur lequel il reposait était couvert d'un gant brodé de perles et de pierreries (3). Les ecclésiastiques voulurent partager avec les chevaliers l'honneur de porter le faucon; souvent ils l'avaient avec

(1) Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, et sa traduction des Fabliaux, t. 1, pag. 103, 118, t. 2, p. 88.

(2) Le Bœuf, Histoire de l'église d'Auxerre, t. 1, p. 766. — Ducange, Gloss. supplém., v° *acceptor*. — Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, t. 2, pag. 3. — Saint-Foix, Essais sur Paris, t. 5, pag. 154.

(3) La Curne de Sainte-Palaye, Mém. historiques sur la chasse, à la suite des Mémoires sur l'ancienne chevalerie, t. 3, 2e partie, p. 248.

eux dans l'église, et le posaient sur le bord de la chaire et sur le coin de l'autel.

Un de nos rois, allant rétablir le comte de Flandres, dépossédé de ses États, rêva un jour que, pour reconnaître ce bienfait, son vassal lui offrait un faucon, en disant: *Monseigneur, je vous donne en étrenne ce faucon pour le meilleur que je veisse onques, le plus gravement chaçant et le mieux abattant oiseaux* (1).

Le faucon fut tellement considéré de nos pères, si l'on peut s'exprimer ainsi, que la loi qui permettait au noble fait prisonnier de donner pour sa rançon tout son or et jusqu'à deux cents paysans de ses terres, ne l'autorisait pas à recouvrer sa liberté en donnant son faucon. Celui qui dérobait un faucon était puni comme s'il eût tué un esclave. Des châtelains voulurent être inhumés avec cet oiseau; quelquefois

(2) Froissard, t. 1, c. 105.



on le léguait à son meilleur ami. Un chevalier n'ayant plus pour tout bien que son faucon, et s'en étant défait pour sa maîtresse, triompha, par cette preuve d'amour, d'un cœur jusqu'alors insensible (1).

Le continuateur anonyme du roman de *Brutus de Bretagne*, parle d'un sage qui, en présence de Guillaume-le-Bâtard, demanda à l'un des fils de ce conquérant (2): *Bel enfant, si Dieu, qui est tout-puissant, avait eu l'intention de vous faire oiseau, de quelle espèce auriez-vous préféré être?* Sur cette singulière interpellation, le prince répond sans hésiter : *J'aurais désiré être faucon ; il est noble, courageux et toujours prêt à saisir sa proie ;*

---

(1) La Fontaine a imité ce conte de Bocace, qui l'avait emprunté d'un Fabliau.

(2) Archæologia, t. 13, p. 241. Cette continuation du *Brut* est dans les mss. du *Museum Britannicum*, Bibl. Cottoniene, Vitellius A. X.

il est le compagnon et l'ami des rois et des héros. Comme lui, je souhaite être vaillant, audacieux, respecté des miens et redouté de mes ennemis. Sur cette réponse, le sage prédit au fils du duc de Normandie, valeur, gloire et conquêtes en lointain pays.

Cependant un de nos rois ordonna qu'on mît à mort un faucon, parce qu'il avait eu l'audace de tuer un aigle, et que l'aigle était le roi des oiseaux.

Outre le faucon, l'émerillon et l'épervier, nos aïeux dressaient plusieurs autres animaux de proie, entr'autres l'aigle et le vautour.

Plus tard, et au temps des Croisades, nos pères se piquèrent d'imiter, dans leurs équipages de chasse, le luxe et la magnificence que les Orientaux étalaient pour ces sortes de jeux (1).

Alors on établit en maxime que les chasses des seigneurs devaient se faire à

(1) *Voy.* la note 2 du 20e récit à la fin du volume.

grands frais et à grand bruit. Dans l'équipage d'un duc, on comptait *six pages pour les chiens courants, six pour les levriers, douze sous-pages de chiens, six gouverneurs de valets de chiens limiers, six valets de chiens levriers, douze valets de chiens courants, six valets d'épagneuls, six valets de petits chiens, six valets de chiens anglais et de chiens d'Artois.* Le chasseur avait un habillement élégant; il portait le pourpoint fourré de gris, la robe courte et verte, serrée avec une ceinture de cuir d'Irlande, des brodequins étroits, le *quenivet* ou couteau de chasse, l'arc et les flèches, et le cornet d'ivoire pendant au col par une chaîne d'or ou d'acier poli.

Nos pères, que séduisaient tous les exercices propres à déployer leur force et leur adresse, voulurent également, à l'instar des Orientaux, avoir des chasses aux bêtes féroces; et, plus d'une fois, rendant de simples jeux aussi périlleux que la guerre, ils s'élancèrent dans une vaste enceinte

fermée de pieux ; ils attaquèrent le lion, le tigre, les panthères et les ours qu'ils faisaient venir d'Afrique ou du Nord en des cages grillées et escortées de leurs vassaux. Ils firent plus encore, ils voulurent plier l'instinct sanguinaire de ces animaux au caprice de leurs divertissements ; leurs veneurs, personnages très-importants alors, y réussirent de telle manière, qu'on vit des lions, parmi les meutes de chiens, courir au son des trompes sur les daims et les sangliers, ou, selon l'expression du temps, sur *les bêtes rouges et noires* réservées au plaisir des nobles seigneurs. On vit même, chose incroyable, on vit des léopards apprivoisés montés derrière les chasseurs à cheval, sauter à terre pour y poursuivre leur proie, et remonter en croupe derrière les cavaliers, la gueule sanglante et les yeux flamboyants(1).

(1) Papon, Hist. de Prov., t. 2, l. 4, p. 561, et à la fin du vol. la note 3 du 20e récit.

La fauconnerie et la vénerie, en un mot l'art de la chasse était extrêmement honoré. Ses principes ormaient la partie la plus importante de l'éducation des princes. Un seigneur, expert dans *les déduits de chiens et d'oiseaux*, et qui savait *corner du cor*, était loué et recherché comme un homme vraiment célèbre. Cette science, qui nous semble aujourd'hui bien puérile, était alors singulièrement compliquée, et nos pères, selon Gaston, comte de Foix, eurent *de beaux langages, belles consonances et belles manières de parler à leurs chiens*, selon l'usage de France.

L'art de sonner du cor, sur lequel Hardouin composa un poème, pour se désennuyer durant sa détention dans la prison de la vicomtesse de Turenne, au château de Mezargues, était plus cultivé et plus vanté que ne l'est de nos jours l'art de la musique, perfectionné par nos grands maîtres.

Les cors, dont on se servait en ces temps-

là, étaient incomparablement plus grands que les nôtres. Si l'on en croit Selincourt, on les entendait à plus de deux lieues à la ronde (1). Les corneurs devaient entremêler les sons de ce bruyant instrument *de langages plaisants*, propres à animer les chiens, et à diriger leur instinct sur les traces de la bête.

Ces chasses, déjà si magnifiques par l'appareil et la dépense des seigneurs, le devinrent davantage encore par quelques institutions et usages de la chevalerie. Telle était, par exemple, *la chasse au cerf blanc* (2), fête célèbre donnée par les rois

(1) Gaston Phébus en son ouvrage sur la chasse. — Selincourt, *Parfait chasseur*, ann. 1683. — Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, t. 1, pag. 346.

(2) Beaucoup de romanciers, et particulièrement ceux de la Table-Ronde, parlent de la chasse au cerf blanc, et M. de Sainte-Palaye prétend que tout ce qu'ils en disent n'est point un effet de leur

et les grands princes, qui seuls pouvaient subvenir aux frais de pareils amusements. Lorsqu'après des recherches pénibles on avait trouvé un *cerf blanc*, dont l'espèce est très-rare, on le lâchait dans une forêt. Au lever du soleil, les chevaliers montaient leurs palefrois aux *douces allures*; après eux venaient *les dames montées sur belles haquenées, portant sur le poing, mignonement engantelé, un épervier, ou un laneret, ou un émerillon.*

Celui qui frappait le premier le cerf blanc, avait le droit de choisir une dame ou demoiselle entre toutes celles de la cour, et de lui donner un baiser. L'espoir d'un prix si doux excitait l'émulation des concurrents, et souvent aussi allumait leur

---

imagination. En effet, la chasse au cerf blanc eut lieu plusieurs fois en Angleterre et en France. Elle avait lieu même encore dans le siècle dernier en Allemagne. Les gazettes de 1748 annoncent que le duc de Bavière donna ce divertissement à sa cour.

courroux. Plusieurs d'entr'eux, prêts à frapper l'animal, se repoussaient, s'écartaient avec fureur, et le cerf, profitant de ces rixes, échappait à ces paladins rivaux, qui teignaient de leur sang les fougères des bois. Parfois un plus grave sujet de discorde s'élevait au milieu de cette noblesse turbulente. Le chevalier devait choisir la plus belle pour lui donner un baiser : les autres chevaliers, qui tant de fois s'étaient battus à outrance pour soutenir que leurs maîtresses étaient les plus belles femmes de l'univers (1), ne souffraient pas qu'un audacieux osât, par une préférence injurieuse, démentir leurs proclamations romanesques. Chacun d'eux, la lance à la main, persistait à *dire et déclarer* que sa dame était *l'incomparable*, en sorte que la chasse du cerf blanc était

(1) La Colombière, Théâtre d'honneur et de chevalerie, t. 1, p. 19.

souvent terminée par des duels et des combats singuliers (1).

La superstition des temps vient encore ajouter des couleurs gothiques au tableau de ces sauvages plaisirs de nos aïeux.

A la suite de presque toutes les parties de chasse, on racontait un miracle (2).

Si après avoir, tout le jour, poursuivi une biche, la meute lassée s'arrêtait vers le soir, et que près de là s'élevât une chapelle ou un ermitage, le veneur, au retour dans les salles basses du château, ne manquait pas de dire que les levriers et les braques avaient été arrêtés par une force surnaturelle, parce que la biche qu'ils menaçaient s'était retirée dans la cellule d'un

---

(1) La Curne de Sainte-Palaye, Mém. historiques sur la chasse, à la suite de ses Mémoires sur l'anc. chevalerie, t. 3, part. 1re, p. 183 et suiv.

(2) La Curne de Sainte-Palaye, lieu cité, p. 172. — Chorier, Hist. du Dauph., t. 1.

bon solitaire. Souvent le chasseur ardent voyait sortir de la grotte, où s'était réfugié le cerf qu'il courait, un anachorète demandant grâce pour cet hôte innocent des hautes futaies. Si le chasseur, impatient d'une proie qui l'avait fatigué sur ses traces, voulait s'en saisir nonobstant la prière du saint homme, et s'il arrivait ensuite un malheur dans la maison de ce châtelain, on l'attribuait à ce refus sacrilége.

Quelquefois un seigneur, égaré dans la forêt, faisait des rencontres merveilleuses; tantôt c'était la file des pénitents noirs rentrant dans leurs moustiers aux trois clochers, ou la procession des pélerins revenant d'une station à l'oratoire de Notre-Dame-des-Bois; tantôt c'était un château abandonné, sur les ruines duquel errait une fille sauvage ou un enfant muet de naissance; tantôt le noble chasseur recevait l'hospitalité sous les toits d'une bergère, dont il devenait amoureux, ou faisait, près des alisiers, la découverte d'une fontaine

miraculeuse, et d'un arbre aux fruits d'or, sur lequel chantait un oiseau, dont le chant *donnait à rêver ;* tantôt il avait, au fond de ces bois infréquentés, des apparitions mystérieuses qui le rendaient distrait et mélancolique, et qui le conduisaient dans un cloître où il se faisait religieux pour vivre et mourir saintement (1).

Parlerai-je de l'enfant trouvé par les chasseurs dans la caverne où une biche l'avait allaité? Dirai-je quels songes prophétiques eurent au fond des bois les souverains

---

(1) On peut encore mettre au nombre de ces rencontres singulières celle que fit le maréchal de Beaumanoir en chassant dans la forêt du Maine. Il trouva endormi dans un buisson un homme qui avait au milieu du front deux cornes faites et placées comme celles d'un bélier; il était chauve, et avait une barbe rousse et à flocons, comme celle des satyres. On le fit voir pour de l'argent dans les marchés publics; mais il mourut de chagrin au bout de deux mois. (De Thou, l. 123.)

endormis dans leur lassitude (1)? Et ces complots tramés contr'eux par des sujets perfides qui, s'élançant hors du feuillage, paraissaient armés devant celui dont le coup-d'œil et les paroles foudroyantes glaçaient d'une invincible terreur? Faut-raconter les morts tragiques des chevaliers et des princes atteints mortellement par la flèche égarée, ou renversés sous leurs coursiers expirants par un sanglier

---

(1) Un poète, contemporain de Charlemagne, fit un poème latin sur l'entrevue de ce monarque et de Léon III. Une partie de l'ouvrage est employée à la pompeuse description d'une chasse, après laquelle le fils de Pepin s'endormit, et eut en songe une révélation des malheurs dont ce pape était menacé. (*Voyez* la nouvelle collection des historiens de France, t. 5, p. 388 et suiv.) On sait que Hugues Capet, s'étant pareillement endormi dans les bois, eut une vision sur la prospérité de sa race, et que Rollon en eut une non moins singulière sur son établissement en Neustrie.

furieux (1)? Combien de héros, qui semblaient invulnérables dans les combats, périrent au milieu de ces plaisirs périlleux ! Combien de preux courtois exhalèrent leurs derniers soupirs dans les bras de leurs amantes, qui gémirent sur le corps des Méléagres de notre âge ! Dans toutes les fontaines de nos bois ont trempé les voiles de ces tendres beautés, qui lavaient la blessure de ceux qu'elles adoraient, et souvent mouraient avec eux. Ah ! qui peut sans tressaillir, qui peut, sans abandonner son imagination aux souvenirs de nos vieux

(1) Plusieurs rois et princes moururent de cette manière à la chasse. *Voyez* l'art de vérifier les dates, col. 542, et col. 551. — Le livre de la Toison d'Or, in-fol. goth., t. 1, fol. 88, v°. — Legendre, Hist. de France, t. 1, p. 552. — L'ouvrage de Gaston Phébus sur la chasse. — De Saint-Foix, Essais historiques, p. 18, 119 et 120. — La Curne de Sainte-Palaye, Mém. historiques sur la chasse.

temps, errer dans les forêts des Vosges, de l'Aigue et des Ardennes, où Lothaire aperçut l'ombre menaçante de son père, et les forêts de Senlis, de Verberie, dont les ombrages séculaires virent les princes offrir la hure du sanglier et la patte blanche de la biche aux favorites de la cour. Le soir, l'ombre du grand veneur apparaît sous leurs voûtes, et leurs échos semblent répéter le bruit du cor des chevaliers.

On croira sans peine, d'après ce que nous avons dit des plaisirs de la chasse, que les seigneurs se soient montrés singulièrement jaloux de s'en réserver exclusivement la jouissance (1); mais on croirait

(1) On trouve les premières défenses de chasse dans la *loi Salique et des Francs ripuaires. Voyez* une foule de prohibitions sur ce sujet dans Bouteiller, Somme rurale; dans le recueil des ordonnances des rois de France, t. 1, p. 231, t. 2, p. 247, art. 21. — Répertoire de Jurisprudence, au mot *chasse*.

difficilement aux excès de barbarie dont ils se rendirent coupables envers les braconniers et les maraudeurs. Les défenses de chasser dans l'étendue de leur domaine étaient si sévères, qu'à leurs yeux il était plus rémissible de tuer un homme que de tuer un cerf ou un sanglier. Un évêque d'Auxerre fit crucifier un malheureux qui avait détourné un oiseau dressé pour la chasse; les moindres seigneurs ne se faisaient pas scrupule de condamner à mort ceux de leurs vassaux qui chassaient sur leurs terres; mais saint Louis mit dans la suite un frein à ces excès, en soumettant à la peine du talion Enguerrand, qui avait fait pendre plusieurs gentilshommes surpris dans ses forêts.

Nous avons vu que les seigneurs partageaient leur vie entre la chasse et la guerre. C'est ici le cas de dire quelque chose de la convocation du ban et de l'arrière-ban. Cette matière, négligée par nos historiens, qui parlent de la levée d'une armée fran-

çaise comme ils parleraient de la formation d'une armée grecque ou romaine ; cette matière, disons-nous, est essentiellement propre à faire connaître le système militaire de la féodalité.

Chaque seigneur, selon la nature de son fief, devait un service au roi.

Chaque vassal devait également un service à son seigneur pour raison des *arrière-fiefs*.

Quand le roi avait intimé à ses grands vassaux l'ordre de se trouver en tel endroit, pour de là partir en guerre, ceux-ci à leur tour, pressés par le mandement de leur suzerain, faisaient publier dans l'étendue de leur terre que *leurs hommes* eussent à se trouver en armes au lieu indiqué pour se rendre à *l'ost* du roi, à peine d'amende et de privation de leurs fiefs.

A cette semonce, tous les vassaux, jaloux de garder *leur honneur*, *leurs corps et leurs terres*, se disposaient à *la chevauchée*, selon leurs obligations ; et dès-

lors on ne voyait par voies et par chemins que brigadiers, vidames, sergents, messagers, troupes à pied et à cheval, chariots et bagages.

L'importance du fief réglait, non seulement le nombre des hommes exigés de chaque seigneur, mais encore le genre des services et des *prestations*, les différentes pièces de l'armure et la qualité des équipages.

Les hauts et puissants seigneurs, tels que les ducs de Bourgogne et de Bretagne ; les comtes de Flandres, de Ponthieu, de Blois, amenaient un grand nombre de chevaliers et de bannerets. Chaque banneret avait sous lui vingt-cinq hommes d'armes, complètement équipés (1). Chaque homme d'armes

(1) Un banneret devait avoir un château et au moins vingt-quatre feux, et le moyen d'entretenir une troupe de gens à cheval. Il fallait de plus, pour lever bannière, être noble et chevalier. Loiseau, *Traité des Ordres*.



était suivi de deux archers bien montés, et en outre de trois chevaux, l'un pour lui, le second pour son page, qui portait sa lance, le troisième pour son *varlet* (1).

Celui qui avait dans son fief *terre et château*, devait le service à *armes pleines*, et ne pouvait se présenter au rendez-vous qu'avec une cuirasse, un armet ou *bourguignote*, des gantelets, des gardes-bras ou brassards, des harnois de jambes, un casque à visière, une épée et une lance. Celui qui n'avait qu'un simple fief *d'écuyer*, venait sur un roussin avec l'écu et la lance (2).

Tel ou tel pays fournissait un corps de telle ou telle arme; là c'étaient des *vougers*, ainsi nommés, parce qu'ils portaient des *vouges* ou *épieux*; ici s'organisait une

---

(1) Ordon. de Henri II, 9 février 1547. — De la Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban, ch. 5, pag. 12. — Fauchet, de la Milice franç., l. 2.

(2) De la Roque, lieu cité.

troupe de *coutilliers*, qui portaient des *coutilles*, espèce de glaive long, menu et tranchant; plus loin se formaient des phalanges d'archers et d'arbalêtriers; ceux-ci avaient la trousse ou carquois de dix huit flèches, des casques sans visière, une dague, une casaque, ou tissu de mailles de fer, et par-dessus un hoqueton de gros drap, où étaient brodées les armoiries de leurs villes ou de leurs seigneurs (1). Les archers étaient couverts d'un tricot d'acier; ils portaient une hache à la main, une dague à leur ceinture, et leurs harnois étaient garnis d'argent, ou de cuivre doré.

Les autres corps, selon le genre de combat auxquels ils étaient destinés, portaient diverses armes. On se servait, outre la lance et l'épée, de *massues*, de *brandaciers*, de *badelaires*, de *couteaux*, de *hallebardes*, de *hanicroches*, de *fourches-fières*, de *pieux* et de *pertuisanes*.

---

(1) De la Roque, *ib.*, p. 13. — Fauchet, *ib.*

Tous ceux qui étaient tenus, à raison de leurs fiefs, du ban et de l'arrière-ban, devaient à leurs frais un service de trois mois dans le royaume, et de quarante jours au-delà des frontières, sans compter le temps de se rendre au camp. Les femmes, qui tenaient des fiefs, étaient obligées d'envoyer des hommes d'armes en leur nom. Les évêques, abbés, et autres gens d'église, qui avaient des seigneuries relevant d'une puissance supérieure, étaient contraints de se rendre en personne à l'assemblée du ban (1). *Il n'y avait ecclésiastique*, dit Belleforêt, *tant grand et saint fût-il, qui ne vînt faire service, à peine de voir son fief saisi.* Ils y venaient revêtus

(1) Fleury, Histoire ecclés. — De la Roque, lieu cité. Les Francs n'avaient point trouvé cet usage chez les Gaulois; car chez ces derniers, les Druides étaient exempts des exercices militaires. *Druides à bello abesse consueverunt.* Cæs., de Bell. Gallic., l. 6.

de leurs ornements sacerdotaux, coiffés d'un casque et ceints d'une épée. Souvent, à la vérité, on ne les employait dans les armées qu'à célébrer les saints mystères, à bénir les drapeaux, et à persuader aux guerriers que Dieu combattait pour eux; mais plus souvent encore les ecclésiastiques servaient d'une manière active. Comme les chevaliers, ils se distinguaient sur la brèche et dans la mêlée (1); et nos prélats, pour emprunter ici l'expression de Monstrelet, portaient *un bassinet pour mitre, une pièce d'acier pour chasuble, et pour crosse une hache d'armes*. Les plus scrupuleux se servaient de massues au lieu d'épées, en disant qu'assommer ce n'était point répandre le sang (2). Hincmar, Hervien et Philippes de Dreux, archevêques de Reims,

---

(1) Orderic. Vital., Hist. ecclés., l. 8. — De la Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban, pag. 14 et 15. — Chron. de Monts.

(2) Guillelm. Armorici Philipp.. l. 10.

ont commandé des armées : au siége de la forteresse de Breval, en 1094, les curés commandaient leurs paroissiens et les abbés leurs vassaux. Dans les deux siècles suivants, plus de cent prélats se firent remarquer, dans nos armées, les armes à la main (1). Les ecclésiastiques *tenant fiefs* qui, *admonestés* pour le service du roi, négligeaient de se rendre à l'assemblée du ban, étaient notés et privés de leur temporel. On sentit par la suite qu'il était peu convenable d'en requérir un service militaire ; mais en les dispensant de marcher en personne, on les astreignait néanmoins à se faire représenter, ou à fournir des *chariots*, *charettes*, *sommiers*, et autres pièces d'équipages.

La ville de Laon justifiait de trois cents sergents. Saint-Quentin, Péronne, Montdidier, Compiègne, Amiens, Roye, four-

(1) Chroniq. de France. — La Roque, *ib.*, p. 14, 15 et 16.



nissaient le même nombre. Corbie en levait quatre cents, et six cents villes de France se cotisaient dans cette proportion ; mais les campagnes envoyaient un plus grand nombre de guerriers à l'assemblée du ban ; car c'était là que se faisait le dénombrement des fiefs, et que demeuraient presque tous les gentilshommes. D'après le relevé des anciens rôles, si le roi eût convoqué à-la-fois ses vassaux et arrière-vassaux, il aurait eu plus de cinq cent mille fantassins et de trois cent mille cavaliers tous équipés.

Les chefs d'armes et les contrôleurs commis à la vérification des contingents, procédaient à la revue de toutes les troupes. Cette cérémonie militaire, qu'on appelait la *montre* ou la preuve, se faisait dans un grand champ, après avoir entendu la messe sous un chêne.

Chaque seigneur répondait à l'appel, et justifiait du nombre de ses gens et de la qualité des armes, selon que l'obligeaient les *aveux* de son fief.

L'inspecteur faisait consigner sur un registre les *dires*, protestations et remontrances des comparants. Les uns faisaient valoir un privilége, les autres prétendaient restreindre les termes de leur obligation. Ainsi, par exemple, dans les anciens rôles de ces revues, Jehan de la Bretonnière reconnaît qu'il doit un service de quarante jours, mais il ne sait qui payera les frais (1).

Pierre Ceigoignal déclare qu'il est de la châtellenie d'Issoudun, qui ne doit point de service au roi.

Pierre de Saint-Palès dit qu'il ne doit *ost* ni *chevauchée ;* que cependant lui et ses deux chevaliers se rendent au mandement du roi, non par force, mais de leur propre volonté.

Robert de Mangny dit qu'il ne doit

---

(1) Les Rôles, rapport. par la Roque à la fin de son traité du *ban* et de l'*arrière-ban*.

qu'un chevalier et *demi* pour toute sa terre (1).

Les deux fils de Jean Auvray disent que leur père est *débile et ancien*, et qu'ils viènent servir pour lui avec deux arbalêtriers et quatre chevaux.

Jean d'Avesnes affirme qu'il ne doit pas d'armes, mais seulement cent sous de rente annuelle.

Charles de Rochefort dit qu'il ne doit point servir hors le diocèse de Poitiers.

Bertrand Desconfelent, écuyer, se présente pour sa mère, faisant observer que c'est elle et non lui qui doit l'hommage.

---

(1) On ne conçoit pas d'abord comment ce vassal pouvait fournir un chevalier et *demi*. Cette expression, qui se répète fréquemment dans les rôles du ban, demande une petite explication. Chaque vassal devait un service de quarante jours; ceux qui ne devaient qu'un demi-chevalier, servaient pendant vingt jours; ceux qui en devaient un et demi, servaient soixante jours, etc.

Guillaume de Villers, à cause de sa pauvreté, se fait dispenser de mettre une cuirasse par-dessus sa robe.

Charles de Varie déclare être exempt, parce qu'il est pannetier ordinaire du roi.

Morel et deux archers se présentent pour les religieux de Saint-Wandrille.

Gabriel de Regnier, sieur de la Tour, a déclaré être exempt, parce qu'il est officier de la fauconnerie du roi.

Loïse de Surgère exhibe des lettres-patentes du roi, qui la dispensent de fournir des hommes de guerre à raison de son fief.

Les revues particulières et générales étant faites, on se mettait en marche. Au milieu de la confusion que devaient causer tant de troupes sans uniforme et sans discipline, chaque soldat reconnaissait néanmoins très-aisément sa compagnie, non seulement par la bannière aux armes de son seigneur, mais surtout par le cri particulier à la maison de ce gentilhomme, et

qui faisait, comme ses nom et armes, partie de son héritage *féodal* (1). Les querelles et les procès de tous ceux qui marchaient par suite du ban, étaient suspendus et différés de plein droit, et sans qu'il fût besoin d'un ordre spécial (2).

Les femmes adoucissaient un peu l'âpreté des mœurs féodales. Souvent laissées dans un grand manoir par leurs *époux et seigneurs* partis pour la guerre, elles restaient en butte aux stratagêmes d'un voisin puissant et amoureux. Souvent même leurs sénéchaux, les officiers de leur maison,

---

(1) La coutume de Bar-le-Duc, art. 111 et 117; celle de Chaumont, art. 8; celle de Sens, art. 200; celle de Troyes, art. 14, mettent au nombre des prérogatives de l'aîné le *cri de la maison*. Nul n'était reconnu pour gentilhomme de nom, d'armes et *de cri*, s'il n'avait le droit de lever bannière. *Voy*. Institut. de Loisel, l. 4, tit. 3, § 64 et 83. — Dissert. 11 et 12 de Ducange, sur Joinville.

(2) Coutume de Normandie, c. 49.

osaient les menacer, si elles refusaient leurs hommages, de les dénoncer à leurs maris comme *déloyales* et *adultères.* Il arrivait aussi qu'un prince, un grand roi, se rendant à sa maison de plaisance, s'arrêtait quelques instants chez la belle châtelaine, et la priait d'amour; mais elle lui répondait : *Haa, cher sire, ne me veuillez pas mocquer ni tenter, je ne pourrais croire que ce fût à certes ce que vous me dites, ni que si noble et gentil prince, comme vous estes, eût pensé à déshonorer moi et mon mari, qui est si vaillant chevalier, et qui tant vous a servi, et encore gist pour vous en prison* (1).

Souvent paraissant avec l'aurore sur le perron du manoir héréditaire, la fille du baron ou du comte traversait l'arcade des tours, et après s'être agenouillée devant les statues de pierre grise qui décoraient les

(1) Froissard, 1 vol., c. 78.

dehors de la chapelle gothique, elle franchissait le pont-levis, et venait sur les flancs du côteau choisir les plantes dont elle composait des spécifiques et des baumes; car en ces temps-là les plus nobles demoiselles apprenaient la botanique et la chirurgie, afin de secourir les guerriers blessés dans les attaques journalières. On en trouve mille exemples touchants et naïfs dans les vieux auteurs. Gérard étant blessé, fut porté dans un chastel; là une demoiselle le fit désarmer, *puis le fist moult souefvement coucher en ung lit, et après une pucelle le prist en cure, et le pansa si gentiment, que en peu d'espace commença fort à amender, tant elle le fist à propos et compétemment mangier et boire, tellement et si bien en usa la demoiselle, que avant le mois passé, il fut remis et du tout guéri.*

Elles faisaient souvent des opérations chirurgicales. Aucassin étant tombé sur une pierre, *Nicolette trova qu'il avait l'épaule*

hors du lieu. Ele le mania tant de ses blances mains qu'il revint à lui, et puis elle prist des flors, de l'erbe fresce et des fuelles verdes, et le logea sur un pan de sa robbe, et il fut tôt gari(1).

Je suis surpris que ces faits historiques n'ayent point inspiré le peintre, comme il a souvent inspiré le poète et le romancier. Il me semble cependant que ce pourrait être un sujet digne du pinceau de nos artistes, que de montrer dans une salle, ornée de panonceaux et d'armures, une jeune fille, appliquant des aromates et les simples du vallon sur la blessure d'un preux qu'elle aime en secret, et dont elle est adorée.

Dans cette naïve pratique de nos coutumes anciennes, le médecin est une jeune beauté qui rappèle facilement à la vie,

---

(1) Le Fabliau d'Aucassin et de Nicolette, mss., n° 7989. — Legrand d'Aussy, t. 2, p. 201.

qu'elle peut embellir et faire aimer. Il n'y a dans cette cure poétique et merveilleuse aucun des tristes moyens de l'art ; toute la science est dans un cœur de seize ans, tous les remèdes sont pris dans une corbeille de fleurs ; une tresse de cheveux retient l'appareil, le tissu de lin que livra la jeune Bachelette pour étancher un sang précieux, devient pour elle un trésor secret, un talisman d'amour. Tableau de douce pitié où celui qui souffre sourit enchanté, où celle qui va guérir et consoler, paraît seule ressentir la douleur d'un autre! Mais si le peintre pénètre dans cet endroit du château, qu'on appelait le *gynécée*, ou appartement des femmes (1), il y trouvera encore des sujets de tableaux d'un genre tout à fait gracieux. Tantôt dans cet asyle, qui était tapissé de nattes, de joncs pendant l'hiver, et de feuillages en été, et où

(1) Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, t. 1, p. 39 et 40, et traduction des Fabliaux.

l'on voyait sur des tables sculptées l'*aiguière poinçonnée*, le *fermelet* garni de pierreries, et autres objets *richement ouvrés ;* il représentera ce sexe sédentaire occupé à des ouvrages de laine, tandis qu'un citharède ou un page, chante, raconte, folâtre, et leur sert des *passerilles*, des *azebits*, des tortels, et les graines confites de l'anis et de la coriandre (1).

Tantôt l'artiste nous montrera ces jeunes beautés, prenant des fenêtres de leurs appartements, ouvertes sur la campagne, le plaisir de la chasse à l'oiseau (2). Sortis de leurs mains, les faucons et l'épervier, s'élancent dans les airs, et bientôt leur rapportent l'alouette ou le pluvier tremblants qu'elles caressent et qu'elles rassurent. Le pinceau n'oubliera pas d'imiter les vives

(1) Legrand d'Aussy, t. 1, p. 74, et pag. 243 et 244, et t. 2, p. 277.

(2) Saint-Aulaire, an 1619, Fauconnerie. — Roman de Florès et Blanchef. — Legr., t. 2, p. 12.

couleurs du soir qui teignent l'horizon, et dont on voit resplendir les feux prophétiques à travers les arcades, les portiques et les croisées du château. Ces nuances rouges et animées qui annoncent le vent et le froid, rappèleront au spectateur les veillées d'automne, si agréables dans ces anciens manoirs, alors que leurs habitants, réunis autour d'un large foyer, entendaient le mugissement de l'aquilon dans les tours et les corridors, et le cri du héron et du cormoran parmi les roseaux des étangs voisins (1). C'est avec une adresse et des intentions semblables que la peinture, qui paraît n'étendre son empire que sur le moment présent, peut encore faire pressentir celui qui doit suivre. Le costume des femmes était fort agréable sous la seconde race.

(1) Ces oiseaux étaient alors très-communs en France, ainsi que les grues, les butors, les cigognes, etc. On les servait ordinairement sur les tables. *Legrand d'Aussy*, t. 2, p. 15.

Au lieu de cet ajustement ridicule, qui plus tard conspira contre la beauté, on voyait des vêtements, dont la coupe élégante rappelait encore la parure des Grecques et des Romaines. Les femmes avaient alors des robes qui, nouées au-dessous de leur sein, révélaient avec décence de gracieux contours. Leurs fronts étaient ornés de bandeaux de pierreries, ou de couronnes de roses, ou de résilles d'or, ou de voiles de lin d'une finesse extrême. A leur côté pendaient de longs rosaires, et des chaînes brillantes qui rattachaient des sachets de parfums et des pelotes de drap d'argent.

Outre les châteaux forts dont on vient de parler, il y avait encore dans les campagnes une autre sorte d'édifices non moins féodaux et plus puissants; c'étaient les nombreuses abbayes que la piété et la munificence de nos souverains avaient fondées ou enrichies.

Les évêques et les abbés étaient, sous la

première et la seconde race, de véritables seigneurs, qui, pour la plupart, malgré la modestie et l'humanité dont la pratique leur est recommandée par la religion, revendiquaient avec hauteur des prérogatives et des préséances. Dans les diplômes de nos rois, ils sont nommés avant les ducs et les comtes; les titres de très-grands, de très-illustres, et de princes de l'État, leur sont positivement conférés.

L'injure commise envers eux était plus sévèrement punie que celle dont on se rendait coupable envers un séculier (1). Ces hommes privilégiés étaient souvent choisis pour arbitres dans les démêlés des souverains; ils s'arrogeaient le droit de faire fortifier les villes et les châteaux, de battre monnaie, de rendre la justice en leur pro-

(1) Marculfi Formul., l. 1, Formul. 18. — Rec. des Hist. des Gaules et de France, t. 4, p. 147, 196 et 241.



pre nom, et dans les conseils du prince ou de la nation ils siégeaient aux places d'honneur. Les abbayes se faisaient quelquefois la guerre entr'elles, et soutenaient des assauts contre l'autorité. Saint Odon avait été nommé abbé de Fleuri-sur-Loire ; mais les religieux, craignant que l'austérité de cet homme vertueux leur imposât une réforme, ne voulurent point le recevoir, et se défendirent à main armée ; on fit dans les règles le siége de leur monastère (1) ; souvent les cloîtres, les préaux, étaient le théâtre des duels, que l'église autorisait, même entre cousins germains (2).

Les souverains et les grands étant persuadés que la plus sûre manière d'être agréable à Dieu était de doter l'église et de combler ses ministres de leurs faveurs, ne

---

(1) Mabill., Élog. de S. Adon, p. 153. — *Voyez* aussi Baillet, les Bollandistes, et les douze premiers volumes de Fleury.

(2) La Colombière, Théâtre d'Honneur, p. 204.

manquaient pas d'accorder aux monastères des immunités, des titres honorifiques et des fiefs, soit que ces donateurs généreux fussent inspirés par un sentiment religieux; soit que, tourmentés en secret par le souvenir d'une faute, ils crussent se faire ainsi un intercesseur en crédit près du tribunal suprême.

Des villes, des pays entiers, étaient quelquefois concédés à une simple abbaye. Gontran avait fait présent à l'église de Maurienne de toute la belle vallée qui environne cette cité. Dagobert abandonna à l'évêque de Toul des palais, des forteresses et plusieurs terres avec droit de juridiction et exemption d'impôt (1). Dagobert II céda à l'église de Strasbourg un grand pays et une ville si peuplée, que, selon l'expression naïve d'un vieux au-

(1) Histoire de Lorraine, de Calmet, t. 1, p. 419.

teur, *elle aurait pu au besoin doter convenablement la reine du ciel*(1).

Il serait injuste néanmoins de regarder comme des extorsions toutes les dîmes et les tributs payés à l'église. La plupart de ces redevances avaient été stipulées en faveur du clergé, pour l'indemniser des spoliations que firent de ses biens le maire Ébroïn et Charles Martel. Si d'énormes abus s'introduisirent, il faut en accuser l'ignorance et des guerres continuelles. D'ailleurs, les richesses et les prérogatives du clergé avaient tenté les puissants du siècle. Ils convoitèrent ardemment des fonctions ecclésiastiques, et les crurent compatibles avec la dépravation de leur vie et leurs occupations mondaines. Il y avait alors des abbés et des évêques capitaines de cavalerie et commandants de place (2). Il y

---

(1) *Vita Arbogasti apud Bolland.*, 21 juillet.

(2) Orderic. Vital., Hist. eccl., l. 8, et de la Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban, ch. 6.



avait des religieux charpentiers, maçons et bouchers (1). Des hommes mariés publiquement osèrent se revêtir des habits sacerdotaux. Un Herbert, comte de Vermandois, séduit par les trésors de l'archevêché de Reims, sut, à force de brigues, faire élire à cet archevêché son fils, âgé de cinq ans (2).

D'après ce qu'on vient de dire, on pense bien que les monastères n'offraient pas ordinairement cette simplicité de mœurs et cet extérieur de pauvreté conformes à leur première institution. Quoique leurs bâtiments n'eussent point, comme les autres manoirs féodaux, la position formidable, et si l'on peut s'exprimer ainsi, l'architecture hostile, qui faisait surnommer leurs habitants *des batailleurs* et *des conquérants*, l'enceinte des abbayes était

---

(1) Courtépée, description de la Bourg., t. 1.
(2) Fleury, t. 12, l. 55, p. 2.

néanmoins environnée de murs, de fossés, et même de bastions (1). Dans la première cour était la maison, ou plutôt le palais de l'abbé, qui avait, pour ainsi dire, droit de vie et de mort sur ses religieux, puisqu'au lieu de leur infliger les peines canoniques, il avait droit de leur mutiler les membres ou de leur crever les yeux. Si un moine osait porter des plaintes contre son supérieur, un capitulaire autorisait ce dernier à lui infliger la bastonnade (2).

Quand il sortait, des coureurs le précédaient; un chambellan, des secrétaires, des clercs, composaient son cortége (3). Allait-il à la chasse, il quittait les habits de son état pour endosser des fourrures de grand

---

(1) Legrand d'Aussy, Fabliaux, t. 1, p. 242.

(2) *Voyez* le trentième article d'un capitulaire de Pepin-le-Bref, de 755.

(3) Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis. — Bullet, Dissert. sur l'état des évêques en France.

prix, et se coiffer d'un chaperon à la mode nouvelle (1).

L'encens fumait devant lui à l'église; des honneurs, des prières, des génuflexions, signalaient son passage dans les domaines qui relevaient de sa puissance. La nuit, les vassaux de service venaient, armés de longues perches, battre à petit bruit l'eau des fossés du château pour faire taire les grenouilles, dont le cri rauque pouvait troubler le sommeil du suzerain (2). D'anciens titres conservent le couplet que chantaient en chœur, et à voix basse, les paysans de Montureaux, employés à cette besogne singulière autour du château de M. l'abbé de Luxeuil, leur seigneur.

(1) Fleury, t. 12, l. 57, p. 289.

(2) On trouve dans le livre des fiefs de l'abbaye d'Étival, l'obligation de cette servitude personnelle. Beaucoup d'autres titres portent une semblable clause. Boursault en a fait le sujet d'une scène plaisante dans sa comédie d'*Ésope à la ville*.

Pâ, pâ, reinotte, pâ,
Voici Monsieu,
L'abbé de Luxeu,
Que Dieu gâ, gâ, gâ (1).

Quand l'abbé de Figeac faisait son entrée dans la ville de ce nom, le seigneur de Montauban, vêtu en habit d'arlequin, et ayant une jambe nue, était obligé, d'après une coutume fort ancienne, de le conduire à la porte de son abbaye par la bride de son cheval (2).

Lorsque l'évêque de Cahors prenait possession de son évêché, le vicomte de Cessac, son premier vassal, l'attendait à la porte de la ville, tête nue, la jambe droite

---

(1) *Pâ, pâ* signifie *paix*. *Reinotte* est un vieux mot qui vient de *rana*, grenouille. *Que Dieu gâ*, c'est-à-dire, *que Dieu garde*.

(2) Curiosités de la littérature, tr. de l'anglais par Bertin, t. 1, p. 198.

nue, et le pied nu dans une pantoufle; il le conduisait humblement au palais épiscopal et le servait à table (1). Lors de l'intronisation de l'évêque de Nevers, quatre barons le portaient dans sa chaise, couverte de taffetas violet. Les évêques d'Autun et de Rennes avaient le même privilége. Ceux du Dauphiné étaient de véritables souverains. L'évêque de Paris comptait parmi ses vassaux MM. de Chevreuse, de Montmorency, à cause de sa terre d'Ecouen; de Maci, de Montjay, de Couflans et de Luzarches; ces seigneurs, lors de l'entrée de l'évêque, étaient obligés de le porter jusqu'à l'église de *Madame Sainte-Geneviève*.

L'abbé de Saint-Denis ayant été pris par les Normands, en 858, on donna pour sa rançon 685 livres d'or, 3250 livres d'argent, des chevaux, des bœufs, et plusieurs serfs

(1) Registres de la ville de *Cahors*.

de l'abbaye avec leurs femmes et leurs enfants (1).

Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons, désirant acquérir un beau cheval pour faire son entrée dans son évêché, on lui en présenta un, pour lequel il donna cinq serfs de sa terre. Il est vrai qu'alors les hommes étaient marchandise, puisqu'on mettait en vente dans les marchés publics des serfs et des prisonniers de guerre (2).

Près de l'évêché, de l'abbaye, ou du monastère, se voyait le fief de la vidamie, ou l'hôtel du vidame. On appelait ainsi le seigneur, à qui les suzerains ecclésiastiques avaient confié le droit d'agir pour eux dans leurs affaires temporelles (3). Ses fonctions consistaient principalement à conduire à l'armée et à commander dans les

(1) Annal. Bened., t. 3, l. 35, Mém. 33.

(2) 6e art., 5e Capit. de Charlemagne, an. 808. — Courtépée, descript. de la Bourg., t. 1, p. 222.

(3) Loiseau, des Seigneuries, ch. 7, n° 31.

combats les vassaux du prélat, de l'abbé ou de l'abbesse, à défendre les terres ecclésiastiques contre les entreprises hostiles et les invasions, à garder le palais épiscopal après le décès de l'évêque, afin d'empêcher le pillage des meubles et effets dont les ducs, les comtes et les barons du voisinage tentaient de s'emparer en semblables circonstances, alléguant le défaut d'héritiers. Pour prix de ses soins, le vidame était le dépositaire de l'anneau du prélat; il était son chancelier, le juge de tous ses vassaux; il avait droit de préséance sur tous les autres officiers de l'évêché, et prélevait une part dans les amendes, les *morte-mains*, les *formariages*, et autres profits casuels.

Les simples religieux, sur le dérèglement desquels ne peuvent tarir les romanciers et les Troubadours, s'amusaient à jouer et à boire, à siffler les linottes, et à faire des cordes d'arbalêtes et des po-

ches de furets pour prendre les lapins (1). Dans leurs bâtiments on entendait jour et nuit les aboiements des chiens et les cris des oiseaux de proie; car aux termes des ordonnances, les monastères étaient obligés de loger les équipages de chasse des rois de France (2).

Outre cette obligation, les abbayes fondées par nos princes étaient tenues de loger un pauvre soldat estropié, et de lui faire servir une portion monacale. Cet invalide sonnait les cloches et balayait l'église (3).

Lorsqu'un laïc rencontrait un prêtre ou un diacre dans la campagne, il devait se courber devant lui, et lui présenter son bras pour s'appuyer. Si tous deux étaient à

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. 12. — Brantôme, Capit. fr., t. 1, p. 254. — Vie de S. Bernard.

(2) La Curne de Sainte-Palaye, Mém. historiques sur la chasse, t. 3, p. 257.

(3) Daniel, Hist. de la milice fr., t. 2, p. 565.

cheval, le laïc s'arrêtait et saluait profondément l'ecclésiastique; si celui-ci était seul à pied, le séculier était obligé de descendre, et ne pouvait remonter que lorsqu'il avait perdu de vue le ministre de l'autel.

Le clergé était excessivement jaloux de ses immunités; ainsi, par exemple, si l'on empiétait sur ses droits, soit en jugeant un clerc sans l'assentiment de son évêque, soit en arrêtant un coupable dans une église, les ecclésiastiques exigeaient qu'en réparation le juge habillât un mannequin en clerc, le pendît, le dépendît ensuite, et le rapportât à l'église pour le remettre pompeusement au prélat, qui, accompagné de tout son clergé, venait recevoir l'effigie, représentant son *homme*, et l'inhumait en terre sainte avec solennité.

La dévotion de ces siècles éloignés engageait souvent les nobles et les bourgeois à prescrire, par leurs testaments, qu'on les

inhumât avec l'habit religieux (1). Souvent encore ils se faisaient les serfs de telle ou telle église. Alors ils portaient le reste de leur vie un pourpoint de la couleur des bannières de cette église, et faisaient river à leurs poignets ou à leurs jambes un anneau de fer, emblême de leur pieux servage (2).

C'était alors l'usage, disent l'abbé Charvet et Chorier, d'exiger aux portes des églises un tribut de ceux qui voulaient y entrer, et souvent on employait la violence contre ceux qui s'obstinaient à ne vouloir rien donner (3).

L'ignorance et les restes du paganisme mêlaient alors aux rits ecclésiastiques, et

(1) Velly, dans les douze premiers volumes de son Hist.

(2) Saint-Foix, Essais hist., t. 2, p. 183.

(3) L'abbé Charvet, Hist. de l'égl. de Vienne, p. 237. — Chorier, Hist. du Dauphiné, t. 1, l. 10.

à la célébration des mystères et des offices, une foule de scènes extravagantes et d'une indécence inouie. On pouvait dire en ces temps-là qu'il n'y avait pas d'église où le diable n'eût une chapelle. Pour donner une idée de ces cérémonies obscènes et stupides (1), il suffit de rappeler l'orgie connue sous le nom de la fête de l'*âne*, imitée de la procession des ânes dans les mystères de Vesta, la fête du *bœuf* (2), la fête des fous, celle des *noircis*, celle des soudiacres, où, par une impertinente équivoque, ces prêtres, se prévalant de la première syllabe de leur nom, se croyaient obligés de s'enivrer dévotement à certains

(1) L'abbé d'Artigny, Mém. d'Hist., de Crit. et de Littér., t. 4, art. 64, p. 270, et t. 7, art. 4, p. 67. — Ducange, Gloss., v° *Festum asinorum*, *kalendæ*. — Du Tillet, *Fête des fous*, p. 5.

(2) D'Artigny, lieu cité. — Bibl. Sebus., p. 380. — Le P. jésuite Théophile Raynaud, *Heterv. spirit. et anomalia pietatis cœlest.*, etc. — Pap., Hist. de Provence, t. 3, l. 7, p. 312.

jours (1). Chaque église avait sa coutume absurde ; là, les évêques jouaient avec leurs inférieurs, à la boule, à la paume et au ballon (2). Ici c'était une pratique religieuse qu'une femme battît son mari la troisième fête de Pâques, et que le mari rendît la pareille à sa femme. L'*alleluia* était personnifié ; on le faisait mourir et ressusciter. Les enfants de chœur portaient une bierre, dans laquelle était censé renfermé l'*alleluia* décédé. D'autres fois, les choristes, armés d'un fouet, faisaient tourner sur le pavé de l'église une toupie, autour de laquelle était écrit en lettres d'or *alleluia*. A la Pentecôte, lorsqu'on chantait le *veni creator*, un pigeon blanc descendait de la voûte ; en même temps, dans les différentes parties de l'église, voltigeaient des oiseaux, auxquels étaient

(1) Duradier, Récréat. histor., t. 1, p. 122.

(2) Jean Belet, Explicat. de l'office divin au chap. intitulé *Libertate decembris*.

attachées des étoupes enflammées, pour figurer les langues de feu.

Dans l'église d'Auxerre, les bons chanoines dansaient avec ferveur la danse du *pilota* (1). Dans beaucoup d'églises on conservait l'usage antique de danser pendant l'office, soit au chœur, soit sur les tombes des cimetières, et l'on disait avec saint Grégoire de Nazianze que *ces danses étaient des mystères qui annonçaient la joie et l'agilité avec lesquelles on doit aller à Dieu.* Aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie, le chapitre d'Arles se livrait à des mascarades dont l'impudence égalait la stupidité. Les prêtres jouaient aux dés dans la nef, et mangeaient sur l'autel des saucisses et des jambons, en débitant de grossières bouffonneries (2).

---

(1) L'abbé Lebeuf, Dissertat. sur la danse mystérieuse du *pilota*, Mercure, mai 1726, p. 911.

(2) Hist. de Nim., t. 3, pr., p. 135. — Pap., Hist. de Prov., t. 2, l. 7, p. 213. — Arch. de l'arch. d'Arles.

Tout ce qu'on vient de dire sur le clergé et sur les pratiques de l'église des 9e et 10e siècles, loin de faire douter des sublimes résultats de la religion, prouvent au contraire à quels condamnables excès l'homme peut se laisser entraîner, quand, au lieu d'embrasser avec foi les divins préceptes de cette religion, il n'écoute que les passions et les folles erreurs de son siècle.

Alors la plupart des prêtres ne suivaient pas l'état ecclésiastique pour céder à une vocation religieuse, mais bien, comme on l'a vu, pour satisfaire leur secrète cupidité, séduite par le temporel des gros bénéfices. On ne saurait en douter, les abus qui souillaient alors une grande partie des monastères, avaient leur germe dans les barbares coutumes de la féodalité, dans les ténèbres d'une ignorance absolue, dans les restes de l'idolâtrie et les pratiques de ces siècles guerriers; car à mesure que se dissipèrent les funestes causes de tant de déréglements, la religion, épurée de tout

alliage étranger, brilla de cette splendeur qui lui est propre. Au temps même dont nous parlons, quels prodiges n'opéra-t-elle pas en se révélant à quelques élus, qu'elle arrachait à la corruption générale pour les ceindre d'une auréole de gloire (1)? Si des abbés et des prélats, sans honte et sans mœurs, consumaient leurs jours dans les festins, à la chasse et dans les combats, plusieurs de leurs contemporains offraient des modèles de toutes les vertus chrétiennes. Saint Odon, saint Gérard de Brogne, saint Mayeul, se dépouillaient de leurs fortunes au profit des pauvres, refusaient les honneurs pour se consacrer exclusivement au culte de l'Éternel, et donner à leurs disciples l'exemple de la modestie, de la douceur, de la tempérance

(1) C'est ce qui faisait dire alors à saint Volfang: *Les religieux qui suivent la règle ressemblent aux bons anges, ceux qui la violent aux mauvais.* Vita sæc. 5. Bened., c. 13, p. 819.

et de la charité (1). On les voyait, même au péril de leurs jours, rétablir la discipline dont la règle s'était perdue, et rallumer, dans les cœurs éteints par le souffle empoisonné du siècle, l'antique ferveur des Thébaïdes et des catacombes.

C'était, il faut le dire, c'était un spectacle bien auguste et bien touchant que celui de ces hommes pieux, rassemblés par le besoin d'élever en chœur leurs voix pures vers le trône de Dieu, et de glorifier son nom en soulageant les infirmes et en ramenant les mortels égarés dans les sentiers de la vertu. Comme alors on eût vainement cherché, dans le sein de la nation, des principes de morale, de sages lois, de l'instruction, une police éclairée, et e

(1) Mabill., Elog. Odon., n° 16 et seq. — Vita S. Odon., l. 1 sæc. 5. Bened. et Bibliot. clun. — Molan. ad usuard. 18 ang. — Boll., 11 mai, t. 15, p. 657. — Fleury, Hist. ecclésiast., t. 12, l. 55, 56 et 57.

sentiment du juste et de l'injuste; ces réunions monastiques, les admirables statuts qu'on y observait, ne pouvaient être que l'ouvrage de la religion, dont l'ascendant ressortait d'autant mieux, qu'il ne se confondait point avec les miracles de l'étude et les métamorphoses de la civilisation.

Les noms de la plupart de ces abbayes, telles que celles de *Vallombreuse*, de *Montfleuri*, de *Hauteselve*, du *Val-d'Or*, de la *Montagne des ruisseaux* (1), donnaient une idée de leur position champêtre et romantique. Le silence, le recueillement et la simplicité qu'on remarquait dans les cloîtres; l'encens, les hymnes et les fleurs de l'église; les montagnes, les torrents, les vastes ombrages du dehors, tout donnait à ces retraites sacrées un air de grandeur et

(1) Aujourd'hui *Montrieux*. *Voy*. l'étym. de ce nom dans Papon, Hist. gén. de Provence, t. 2, p. 205 du l. 3, note.

de mélancolie sublime. La vue de ces monuments religieux suffisait quelquefois pour dégoûter les souverains de leurs vaines grandeurs et de l'inanité de leurs illusions. Ainsi plus tard Humbert, en contemplant des sommets du Saint-Eynard les déserts de la Chartreuse, abdiqua pour la vie ascétique la couronne du Dauphiné (1); ainsi Charles-Quint, frappé des sites majestueux du monastère de Saint-Just, conçut, en les voyant, le premier désir d'une retraite qui étonna l'univers.

Les châteaux forts et les gothiques monastères, seuls monuments qu'on vît alors, eussent suffi pour donner à nos campagnes un aspect triste et sauvage, si la servitude et le mépris de l'agriculture ne leur eussent point imprimé ce caractère.

Nos ancêtres, guerroyant sans cesse,

---

(1) Chorier, Histoire du Dauphiné, t. 2, l. 9, p. 293, et l. 10.



étaient étrangers à tout système d'économie domestique; les serfs attachés à la glèbe, rebutés dans leurs travaux sans espérance, n'étant point stimulés par l'intérêt personnel, ne faisaient qu'effleurer une terre seigneuriale; les champs étaient encore si mal cultivés sous la seconde race, que la France tirait de l'Angleterre et des contrées voisines du bétail et des grains (1).

Mais ces campagnes, livrées à leur vigueur naturelle, à leur énergie indépendante, gardant encore dans leurs cascades, leurs fleuves, leurs bois, et leurs montagnes, les penchants d'une nature sauvage et capricieuse, ces campagnes cachant aux yeux de leur contemplateur les ressources et les détails d'une vie matérielle, pour ne lui montrer que de profondes solitudes où l'homme ne semble être nourri

(1) L'abbé Carlier, Dissert. sur l'état du commerce pendant la première et la deuxième race, p. 19.

que du miel qui coule dans les creux des chênes ; ces campagnes, dis-je, n'en auraient été que plus pittoresques, si les institutions féodales ne les eussent point flétries à chaque pas des marques du despotisme. Ainsi, par exemple, çà et là étaient des garennes, retraites buissonneuses où les lapins foisonnaient, et d'où ils sortaient par milliers sur les terres voisines, sans qu'il fût permis d'empêcher leur ravage, car la garenne était un droit seigneurial.

Toutes les chaussées élevées au-dessus des lacs et des marais, qui baignaient des lieues entières de pays, étaient dominées par des poteaux, par des fourches patibulaires, indices du droit de justice (1); les péages étaient si nombreux, qu'on les prenait au premier coup-d'œil pour des bornes milliaires. Le tarif des péages réglait toutes

---

(1) Bacquet, Traité des droits de justice. — Bouchcul, sur la coutume de Poitou.

sortes de rétributions. Si l'on ne répugnait pas à emprunter le langage barbare de cette jurisprudence anarchique, et de cette puissance exercée sur les grands chemins et au coin des bois, il serait curieux d'entendre l'énumération de ces mille et mille droits. Des moutons passaient-ils sur la terre d'un seigneur? leur maître payait le droit de *pulvérage*, à cause de la poussière que causait son troupeau. Un pêcheur amarrait-il sa barque au rivage ? il devait se rendre à l'échoppe de l'agent fiscal. Si le voyageur était à pied et sans fardeau, il en était quitte pour un simple droit; mais s'il portait un fardeau, ou s'il était à cheval, ou s'il conduisait une voiture, et si cette voiture était vide ou chargée, si elle était attelée d'une seule ou de plusieurs bêtes de somme, et si elle allait au pas ou avec rapidité, les droits variaient selon ces diverses circonstances. Ils étaient également modifiés, selon qu'on passait sur un pont, dans un bac, sur une chaussée, et sur un chemin pavé.

Aussitôt que le voyageur avait payé à la frontière du domaine inféodé, les préposés du seigneur lui donnaient une escorte, et répondaient de lui jusqu'au coucher du soleil. Arrivé aux limites de ce domaine, le voyageur arrivait sur un territoire où il devait acheter d'un nouveau suzerain droit de passage et protection. Il parcourait ainsi la France d'escorte en escorte. Heureux en répandant son or, s'il n'était pas quelquefois attaqué par ceux-mêmes qui devaient le défendre, et si ses mulets, ses coffrets et ses ballots n'étaient point convoités par le baron ou le châtelain, qui les avait entrevus des créneaux et des poternes de son manoir !

Quand un bâtiment échouait sur les côtes, les malheureux naufragés ne pouvaient y venir chercher les débris de leur fortune, car le seigneur alléguait son droit sur les *épaves* et sur les choses avariées.

Aux bords du large étang, parmi les saules et les glaïeuls, étaient les moulins

où tous les vassaux du seigneur étaient obligés de faire moudre leur blé et de payer la rétribution. Il en était de même du four, du pressoir et des autres usines; on ne pouvait en avoir à soi (1).

Çà et là des croix étaient dressées en grand nombre. Ce signe de miséricorde était multiplié par les pauvres paysans, car ils venaient s'y réfugier pour se soustraire à la cruauté de leurs maîtres, qui n'osaient les arracher à ce refuge (2).

Après avoir dépeint nos campagnes telles qu'on les vit depuis la fin de la seconde race jusqu'au règne de saint Louis, il reste à parler de nos cités.

Les grands, comme on l'a vu, demeuraient presque toujours dans leurs châteaux forts, et la cour résidait une partie de l'année dans les maisons de plaisance que

---

(1) Salvaing, de l'Usage des Fiefs.

(2) Courtépée, Desc. de la Bourg., t. 1, p. 137.

les rois affectionnaient, en sorte que l'enceinte des villes n'était guère peuplée que de prêtres et d'artisans (1).

Presque toutes les maisons étaient bâties en terre et en bois. On ne connaissait pas encore les lois de police, de commodité et d'agrément. A voir la manière irrégulière dont les rues étaient tracées, on eût dit que chaque particulier bâtissait selon sa fantaisie et aux dépens de la voie publique. L'égoïsme et le mauvais goût présidaient à toutes ces constructions confusément entassées. Du faîte des maisons, des goutières en saillie déversaient les eaux pluviales sur les passants, des perches tendues à travers la rue obscurcie servaient aux lavandières et aux teinturiers à tendre le linge et les étoffes fumantes qui distillaient l'eau de savon et les couleurs. Il n'y avait point

(1) Dissertation sur l'état du commerce en France sous les deux premières races, p. 2.

alors d'aqueducs et de fontaines, seulement on voyait quelques puits où les amants se donnaient ordinairement rendez-vous (1). Les rues n'étaient point pavées, des pourceaux cherchant leur pâture dans les quartiers les plus fréquentés, labouraient les immondices et pénétraient dans les rez-de-chaussée, où souvent ils renversaient les berceaux des enfants (2).

De grandes églises, quelques beaux monuments, étaient élevés au milieu de ces tristes asyles; mais leur ensemble était offusqué par les masures de l'indigence et les baraques des marchands forains. L'échoppe osait fixer ses cloisons populaires aux murs

---

(1) L'auteur des *Événements nocturnes*. — *Pierre-le-Long* et *Blanche Bazu*, par M. de Sauvigny. — Sauval, t. 1, p. 184. — Saint-Foix, Essais sur Paris, t. 1, p. 322 et 323.

(2) La Marre, Traité de la police, t. 1. — Legrand d'Aussy, Vie privée des Français, t. 1, p. 256. — Saint-Foix, Essais histor. sur Paris.

de ces pompeux édifices. Le maréchal ferrant établissait près d'un portique majestueux ses poteaux et ses atteliers enfumés. Sur les degrés du temple et du palais le mendiant et l'aveugle jouaient de la *vielle* ou de la *flûte des chaudronniers* (1), et les pélerins venaient chanter des noëls et des complaintes. Sur la place angulaire, dans le carrefour aux côtés inégaux, les marchands ambulants et les juifs, qui expiaient leurs gains par des humiliations et des taxes, étalaient leurs marchandises, et restaient en extase devant le *jacquemar*, dont le marteau frappait les heures dans le clocher de la grande basilique. Durant la nuit, lorsqu'un citoyen mourait, un clerc parcourait la ville, en agitant la crecelle bruyante, il s'arrêtait dans les carrefours, et criait d'une voix lamentable : *Réveillez-*

(1) Legrand, notes sur le fabliau des *Deux Menestriers*, t. 2, p. 320.

vous, et priez pour les trépassés (1). Quand quelqu'un était à l'agonie, une cloche lugubre tintait par intervalle, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, semblait répandre des larmes sur les douleurs humaines, et marquer le triste éboulement de la vie. Comme en plusieurs endroits on accordait des indulgences à tous ceux qui accompagnaient le prêtre quand il allait administrer les sacrements, une foule inombrable et tumultueuse le suivait dans la maison du malade, et s'agenouillait pour prier à haute voix autour de son lit, sur les escaliers, et jusque dans la cour de sa demeure.

Tous les artisans d'une même profession demeuraient dans une même rue; ainsi, par exemple, à Paris, les baigneurs étaient établis rue des Étuves, les orfèvres sur le quai de ce nom, les marchands de flèches, de carquois et d'arcs, rue Saint-André-

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. 18, p. 358.

des-Arcs. Les rues des Lavandières, des Boucheries, de la Tixeranderie ou des Tisserands, de la Verrerie et des Écrivains, indiquent encore leur ancienne destination.

Les boutiques n'avaient point d'enseigne et d'étalage. Des crieurs se tenaient sur le seuil de la porte pour annoncer aux passants l'espèce de denrées qu'ils débitaient, et les engageaient à venir se pourvoir par des propos engageants (1).

Les *mires*, qui étaient alors les médecins consultants, s'annonçaient eux-mêmes par des cris; et comme l'un des remèdes les plus fréquents étaient alors les ventouses, ils criaient ordinairement *ventouses à ventouser*, et portaient un petit coffret contenant leurs instruments, les drogues et la charpie (2); ils menaient avec eux des

(1) *Voyez* les Cris de Paris, par Guill. de Villen.

(2) Le fabliau de *la Saineresse*, ms., n° 7218, f° 211. — Les médecins consultants étaient appelés

femmes pour accoucher et pour saigner, et qu'on appelait *saineresses*, *ventrières* et *matrones* (1).

Les affaires du commerce se traitaient en commun ; les marchands allaient s'entretenir de leurs affaires en un lieu appelé *le parlouer aux bourgeois*. Ces marchands formaient des confréries liées par des statuts et des réglements. Chacune de ces confréries, ou communautés, avait son costume particulier pour les jours de réjouissance, et portait dans les grandes processions la bannière, la châsse et l'image de son patron. De temps en temps les membres de la confrérie donnaient un repas de corps, où l'on renouvelait, en se touchant la main et en

---

phrysiciens. Leur science était de deviner les maladies par l'inspection des urines. Gilles de Corbeil, chanoine de Paris, et médecin de Philippe-Auguste, composa au 12e siècle le traité *de Judiciis urinarum*

(1) Gloss. de la langue romance, aux mots *matrone* et *ventrière*.

mangeant aux mêmes plats, le pacte de la loyauté et de la bonne foi. Le roi ne dédaignait point de paraître quelquefois à ces assemblées. Sa présence y était prévue par des réglements où l'on trouve cette clause naïve : *Le roi, notre seigneur, doit avoir son méts entier* (1).

A sept heures du soir, en hiver, et à huit, en été, on sonnait la cloche du couvre-feu ; à ce signal, les habitants devaient rentrer chez eux, éteindre la flamme de leurs foyers, faire la prière de l'*Angelus,* et se mettre au lit (2). L'ordonnance du couvre-feu était maintenue avec sévérité, afin de prévenir les incendies qui sont fréquents et contagieux dans les villes construites en bois, comme l'étaient alors pres-

---

(1) Trésor des chartres, rég. 24. — Livre rouge du Châtelet, p. 78. — Recueil des Ordonnances.

(2) Ducange, Glossaire, ad verb. *ignitagium* et *angelus*.

que toutes celles de France. Cependant, lorsque des affaires pressantes appelaient au-dehors les citoyens après l'heure du couvre-feu, ils étaient obligés de se munir d'un flambeau, à cause des brigandages qui se commettaient dans les rues obscures (1).

On ne peut se faire une idée du morne silence qui régnait dans les villes pendant les dimanches et les fêtes. La cessation absolue de *toutes les œuvres serviles*, prescrite dès les premiers siècles de l'église, fut renouvelée avec une austérité plus scrupuleuse encore par Louis-le-Débonnaire (2). Non seulement ce pieux monarque voulut que, conformément aux précédents édits, nul marchand, nul artisan, ne vendît et ne travaillât; mais il défendit en outre de s'ar-

---

(1) Ducange, ib. — Velly, Hist. de France, t. 9, p. 352, en note.

(2) Conc. Laod., can. 24 — Capitul. Reg. Franc. Baluz. col. 219, cap. 15, col. 239, cap. 79, et lib. 6, col. 958, cap. 205.

rêter dans les rues et sur les places publiques, de consumer un temps, réclamé par la prière, en promenades et en récréations (1). Il prohiba même la conversation qu'on tenait sur des sujets frivoles et mondains; c'était réduire au silence la population toute entière.

L'interruption du labeur pendant les fêtes chômées par l'église est conforme aux dogmes de la religion. Ici, comme en mille autres circonstances, elle associe des pensées morales et politiques. En même temps qu'elle prépare à l'homme un repos salutaire, et que de son voile sacré elle essuie pour ainsi dire les sueurs qui baignent son pauvre corps, elle fait succéder à ce pain d'amertume qu'il doit à d'âpres travaux, un peu de cette manne céleste, vraie nourriture de l'âme, qui sans elle languirait

(1) Capitul. cit. — De la Mare, Traité de la Police, t. 1, l. 2, tit. 8, p. 362, 2e colon.

dans la défaillance. Les solennités religieuses sont donc des ressorts sublimes ; elles relèvent vers les cieux le mortel courbé sous le poids des soucis d'une vie matérielle qui le refoule vers cette terre, où pour mettre fin à ses peines la tombe seule lui est offerte.

Cependant, on ne peut se le dissimuler, le repos absolu ordonné pendant les fêtes avait alors de graves inconvénients ; car dans les premiers siècles de l'église, non seulement ces fêtes étaient très-nombreuses, mais encore il en était dont la célébration se chômait durant des semaines entières. Celle de Pâques, par laquelle s'ouvrait l'année, était célébrée originairement pendant quinze jours ; celle de la Pentecôte l'était pendant une semaine (1).

Les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, avaient également

---

(1) Les fêtes de Pâques ne furent réduites à trois jours que par le concile de Mayence, en 1085. *Voy.* de la Mare, lieu cité, t. 1, l. 2, tit. 8, p. 366.

leurs fêtes de même que les époques mystérieuses et célèbres du nouveau testament; telles que la Nativité de la Vierge et l'exaltation de la Sainte-Croix. Chaque ville, chaque bourg, avait aussi quelque patron à fêter (1). Les lois ordonnaient la cessation du travail pour toutes ces fêtes; et même à l'égard des dimanches, cette cessation commençait dès le samedi après vêpres. On diminua progressivement la sévérité des prohibitions; mais au temps dont il s'agit, elles paralysaient tellement les villes et les campagnes, qu'il était défendu aux hommes de conduire des voitures et de faire des réparations urgentes, et aux femmes de pétrir le pain, de laver à la fontaine, d'arroser les fleurs, de cueillir des fruits ou de tondre des brebis. La veille des grandes fêtes, les *tameliers* ou boulangers, les rôtisseurs, et autres marchands de co-

(1) Thomass., *de Fest.*, p. 479. — Front. Kal., pag. 71. — Fleury, Hist. eccl., t. 5, 6, 7, 9, 10.

mestibles, se hâtaient d'approvisionner leurs maisons pour leurs chalants; chaque citoyen faisait ses provisions, comme s'il s'agissait de faire un long voyage ou de soutenir un siége (1). Il existait encore un autre abus plus singulier, et qui n'était pas moins nuisible aux relations commerciales et aux commodités de la vie, c'était le défaut d'ensemble et d'accord qui, sous les deux premières dynasties, régna dans l'église à l'égard du cycle solaire et des supputations astronomiques, d'après lesquelles on fixait les fêtes; il en résultait dans l'échéance arbitraire des jours *fériés*, des variations fréquentes (2). Chaque diocèse, selon sa manière de calculer les solstices et les équinoxes, précisait l'époque de sa solennité. Telle fête se chômait ici en mars, qui plus loin se chômait en avril.

(1) De la Mare, lieu cité.

(2) Epiph. hæres. 50. — Theod. hær. Fab., l. 5, c. 4. — Conc., t. 2, col. 561, can. 2. — Fleury, *ib.*

Au sortir d'une paroisse, où tous les citoyens vaquaient à leurs affaires, le voyageur, le négociant, arrivaient dans une province qui, retenue dans le recueillement canonique et l'oisiveté légale, refusait de lui fournir des chevaux. Le mandataire, le correspondant avec lequel il allait traiter, était alors en oraison, et quelquefois quand la fête finissait pour ce dernier, elle commençait pour lui-même.

On a vu plus haut que l'absence d'une police éclairée et vigilante rendait insalubre et mal sain le séjour des villes, qui d'ailleurs n'étaient pas alors pavées, et dans lesquelles, lors de la saison des pluies, on ne pouvait cheminer qu'avec des bottes ou des échasses (1). L'infection était insupportable, la rouille et le vert-de-gris couvraient spontanément les métaux qui étaient à l'extérieur des maisons. Cette malpro-

---

(1) De la Marre, Traité de la police, t. 1, p. 560.

preté contagieuse exerçait une maligne influence sur les personnes condamnées à végéter dans ces cloaques. L'air fétide et corrompu qu'elles respiraient allumait dans leur sang plusieurs maladies que les précautions de l'hygiène auraient facilement écartées de notre continent, d'où elles sont maintenant exilées. C'était le pourpre, le *feu sacré*, le *mal des ardents*. La lèpre surtout était très-commune alors, si l'on en juge par toutes les ordonnances et les réglements dont elle fut l'objet (1). Celui qui en était infecté, devenait pour ses concitoyens un être réprouvé qu'on fuyait avec terreur. Au huitième siècle, un parlement, convoqué à Compiègne, jugea que la lèpre était une cause de divorce (2). En quelques

---

(1) Le défaut de police dans les villes, et de culture dans les campagnes, furent les premières causes de la lèpre que l'on connut dans les Gaules dès le 6e siècle. *Vide* Greg. Turon., de Glor. conf., c. 88.

(2) Fleury, Hist. eccl., t. 9, l. 43, p. 405.

endroits le lépreux était déclaré mort civilement et incapable de succéder(1), l'on exigeait les droits auxquels son décès eût donné ouverture, et l'on célébrait ses funérailles comme s'il eût été véritablement trépassé (2). Si cet infortuné était un vagabond, sans état et sans domicile, les magistrats du lieu lui donnaient, sur les deniers de l'aumône, un chapeau, un manteau gris, une cliquette, une besace, et le faisaient conduire hors de leur juridiction, en lui défendant d'y reparaître sous peine de la vie (3). Si le lépreux était un habitant du lieu, on ne l'exilait pas; mais la pitié, glacée par l'égoïsme, ne lui donnait pour tout secours qu'un abri bâti sur quatre épieux, dans un quartier éloigné où personne ne voulait communiquer avec

---

(1) Coutume de Normandie, art. 224.

(2) Répertoire de Jurisprudence, v° *meilleur cattel*, et v° *Lepreux*.

(3) Coutume du Hainaut, chap. 109.

lui. Il mourait bientôt, alors on faisait brûler son toit chétif et tout ce qui lui avait appartenu (1).

A Paris, il y avait plusieurs maladreries où l'on recueillait les lépreux, mais elles étaient négligées ; les malades, sous le prétexte qu'ils y manquaient du nécessaire, cherchaient à s'en évader. On en voyait souvent errer dans les rues de cette capitale. Leur pâleur et les ulcères que cachait mal leur *esclavine* (2), effrayaient les citoyens. On sonnait le tocsin pour les chasser comme des bêtes fauves (3). L'humanité, qui se croyait quitte envers eux par le bienfait qu'ils avaient dédaigné, abandonnait à la fureur publique ces êtres bannis de la société.

---

(1) La Marre, t. 1, l. 4, p. 636 et suiv.

(2) C'était un vêtement fait de grosse étoffe, et qui était le costume des lépreux.

(3) Rég. du Châtel., liv. rouge anc., fol. 219.

Le tableau qu'on vient de faire des villes françaises semble n'inspirer que de la tristesse et de l'ennui, et l'on ne saurait concevoir sous quel rapport on peut considérer poétiquement ces funèbres enceintes; elles avaient pourtant leurs jours d'allégresse, leurs pompes, leur enthousiasme, et tout ce qui peut enflammer la verve de l'écrivain. Si le dégoût et l'horreur nous en ont éloignés, retournons-y aux accents du héraut d'armes, qui vient publier, à son de trompe, la cour plénière, ou l'entrée solennelle et le joyeux avénement du roi, ou la réception de quelque prince étranger. Quelle surprenante métamorphose! la ville de boue et de fumée se changeait tout-à-coup en un bosquet de fleurs et de verdure, en un labyrinthe embaumé, où coulaient des flots de lait et de miel; les chemins étaient couverts d'une litière de joncs, de feuilles et d'herbes aromatiques; les murs étaient tapissés de guirlandes, de rameaux, de tapisseries de haute lice, faites

dans les riches ateliers de Flandres. Les balcons, les balustres, étaient revêtus de draps *camelotés*, d'étoffes de soie à crépines d'or et d'argent (1); les façades, les péristyles, les parois des monumens publics, étaient ornés d'écus armoriés et de devises; à toutes les fenêtres des maisons particulières flottaient les étendards des paladins et des bannerets qui étaient venus s'y héberger (2). Les rues étaient jonchées de roseaux verts, des jets d'eau de senteur parfumaient l'air (3), les fontaines versaient à grands flots le lait, le vin et l'hypocras (4); le peuple en habit de fêtes, les jeunes

(1) Félibien, Histoire de la ville de Paris, t. 1.

(2) La Colombière, Théâtre d'honneur et de chevalerie, t. 1. — Labbe, t. 2, p. 226. — Savaron, Traité de l'épée.

(3) Félib., Hist. de Paris, t. 2, pag. 707. — De Saint-Foix, Essais historiq. sur Paris, t. 1, p. 124.

(4) De Saint-Foix, lieu cité. — Le Cérémon. fr., t. 1 et 2. — Félib., Hist. de Paris, t. 1, p. 936.

femmes vêtues de blanc, et couronnées de roses (1), les corps de bourgeoisie en longues robes vertes ou bleues, les artisans divisés par classes, dont chacune avait sa livrée particulière, se rangeaient sur le passage du souverain, précédé du clergé portant les croix d'or et les bannières des abbayes voisines, dont toutes les cloches carillonnaient durant la cérémonie. Entouré de la noblesse, et suivi du parlement et de l'université qui avait plus de cinquante mille étudiants (2), le prince s'avançait lentement monté sur un coursier blanc qui agitait avec orgueil son collier de sonnettes et sa crinière empanachée (3). Au bruit des cymbales et des buccines, la plus

(1) Legrand d'Aussy, Vie privée des Fr., t. 1.

(2) Egas. Bul., Hist. univ. Paris. — M. Levesque, Hist. des premiers Valois, t. 3.

(3) Les rois faisaient leur *joyeuse entrée* sur un cheval blanc, et nul autre prince n'avait le droit de prendre cette monture. *Voyez* le Cérém. fr., t. 1.

belle fille, les cheveux flottants, et ornée d'un chapel d'églantiers, venait à la rencontre de l'illustre personnage lui présenter les clefs de la ville (1). De toutes parts on criait *Noël* et *vive le roi* (2), et l'on répétait, suivant l'adage du temps, *bon roi amende le pays.*

Mais si le poète veut encore chercher dans nos villes gothiques de puissantes inspirations, qu'il monte sur leurs remparts, qu'il médite sur les débris de ces bastions héroïques, de ces créneaux entamés par vingt siéges, et tant de fois arrosés d'un sang généreux, lorsqu'au milieu du fer et des flammes, le Français, rejetant avec horreur l'enseigne étrangère qu'on voulait planter sur ces tours, faisait retentir les noms de sa patrie et de son roi. Ah! qui pourrait entendre, sans être attendri, sans répandre

---

(1) Saint-Foix, Essais historiques sur Paris.

(2) Continuat. de Monstrelet, fol. 79, r°.

des larmes d'admiration, sans être fier de porter ce beau nom de Français, le récit des blocus et des assauts de nos villes magnanimes !

Voyez leurs citoyens armés dans leurs murs appauvris, sans secours, sans munitions, sans espérance, expirant de faim et de misère, répondre au capitaine étranger, qui leur offre l'abondance et la liberté s'ils veulent déposer leurs armes. « Ne sommes-nous pas Français ! » Ils disent et revolent sur la brêche pour y mourir à l'ombre des fleurs de lys (1).

Calais a déjà trouvé la poésie sensible à ses vertus civiques; mais combien d'autres villes ont droit à de pareils hommages ! Paris bornant les courses des Scandinaves, Orléans qui arrêta sous ses murs toute l'armée d'Attila, et laissa un moment respirer l'univers, en se chargeant d'occuper le

(1) M. de Saci, Honneur français, t. 1, 2 et 3.

barbare; Orléans donne encore, huit siècles après, une nouvelle preuve de son infatigable constance en résistant aux Anglais, que Salisbery conduisait à l'escalade (1). Rennes seconde le bras de Duguesclin contre les légions de Lancastre; Mézières est digne d'être défendue par Bayard; Beauvais et Saint-Lô couvrent leurs murailles d'une armée d'amazones françaises (2); Caen, Nantes, Melun, font de leurs rues étroites d'inexpugnables Thermopyles ; Saint-Quentin, après onze assauts, voit entrer par cinq brèches les Espagnols, dont la piété veut en vain retenir les religieux dans cette ville; mais ceux-ci fuient comme leurs concitoyens l'aspect de ces étrangers, en

(1) Villaret, t. 14. — Tripault, Hist. du siége d'Orléans.

(2) L'Honneur français, t. 3, p. 275—301. — *Voyez* aussi le trait héroïque de Constance de Cezelli, rapporté par Saint-Foix, Essais historiques sur Paris, t. 4, p. 69, et le procès ms. de la Pucelle.

disant : *Non, nous ne pouvons point demeurer dans une ville où il ne nous serait point permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité des armes de France.*

Saint-Jean de Lône, dont les fortifications sont renversées par l'artillerie, oppose quatre cents Français à quatre-vingt mille ennemis, et dans le nocturne intervalle de deux assauts inspire à ses habitants la résolution de s'ensevelir sous les décombres de leurs maisons, et de faire le serment solennel de mourir plutôt que de se rendre.

Ce qu'on a dit plus haut de l'état des villes et des campagnes, ne doit pas faire concevoir une haute opinion des lettres et des sciences sous les successeurs de Charlemagne.

Ce serait une belle entreprise qu'une histoire littéraire de la France; on en pourrait classer les matières dans l'ordre suivant. Les siècles antérieurs à Clovis, la première race jusqu'à Charlemagne, le règne de cet empereur, l'état des lettres

sous ses descendants jusqu'au roi Robert, l'état des lettres depuis ce monarque jusqu'à Philippe-Auguste, les Trouvères, les Romanciers et les Troubadours, depuis le douzième siècle jusqu'à Charles V, fondateur de la bibliothèque royale ; depuis Charles V jusqu'à François Ier ; le règne de ce restaurateur des lettres, celui de Louis XIV ; le 18e siècle, et enfin la littérature de nos jours, semblable au Rhin qui se perd dans les sables.

Conformément au plan que je me suis tracé, je terminerai ce récit, réservé aux détails historiques, par un abrégé succinct de l'état des lettres sous la seconde race.

Charlemagne, dont le coup-d'œil sut embrasser et féconder toutes les parties d'un grand gouvernement, apporta principalement ses soins à dissiper l'ignorance dans laquelle il trouva ses peuples. Il invitait, il conjurait les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles qu'il avait fondées dans les monastères et dans les maisons

épiscopales, où professaient des savants qu'il avait attirés des royaumes voisins (1). La sollicitude paternelle de Charlemagne pour les progrès de l'enseignement le fit considérer comme le fondateur de l'université (2). On peut, en effet, lui déférer ce titre glorieux, que plusieurs auteurs lui contestèrent; car si le nom et la forme de l'université ne furent point l'ouvrage de Charlemagne, et si cette institution semble appartenir plus spécialement au règne de Philippe-Auguste, on peut dire qu'elle prit sa naissance dans les écoles publiques, et que c'est le fils de Pepin qui le premier fit ouvrir ces sortes

(1) Concil. Cabilon., ann. 813, cap. 3 apud Labbœum, Concil., t. 7, p. 1272 et 1273. — Capitul. Aquisgr.—Epist. Alcu.— Gaillard, Hist. de Charlem.

(2) Du Boulay, Hist. de l'Université, t. 1. — Félibien, Hist. de Paris, t. 2, p. 164. — D. Rivet, Hist. littér., t. 4, p. 10. — (Pasquier, Recherches de la France, pag. 242 et suiv. soutient la thèse contraire.)

d'écoles en France, où, depuis lui, on continua d'élever la jeunesse sans interruption, quoiqu'avec des succès variés (1).

Ne pourrait-on pas encore, et toujours en remontant à la cause première, considérer Charlemagne comme le fondateur de l'académie? Il est certain qu'il réunissait, dans son propre palais, une école célèbre où siégeaient l'anglais Alcuin, Pierre de Pise, Hilduin, Leirade et Théodulphe. L'empereur, ses sœurs et ses filles, ainsi que les principaux seigneurs de sa cour, étaient les disciples de ces doctes personnages, et en recevaient des leçons de grammaire, de belles-lettres, de mathématiques et d'astronomie. Les maîtres et les élèves tenaient fréquemment des réunions, dont l'objet était de converser sur la dialectique et les beaux-arts. Les illustres membres de cette première société

(1) D. Rivet, Hist. litt. de Fr., t. 4, 5, 6 et 7.

société savante prenaient les noms de quelques grands hommes de l'antiquité, pour s'en faire des espèces de patrons et de modèles. Charlemagne adopta le nom de David, les autres choisirent ceux d'Homère, de Pindare, de Damétas (1).

Après la mort de cet empereur, les lettres perdirent de leur éclat. Cependant Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve les protégèrent avec munificence, et les cultivèrent eux-mêmes avec ardeur; mais les troubles politiques et les invasions de l'étranger les arrachèrent à de si doux loisirs. Tandis que les irruptions des Normands répandaient parmi nous une stupeur générale, Alfrède régnait en Angleterre, et ce prince, ami des lettres, appelait à sa cour les savants français, qui, heureux de trouver un asyle garanti par la victoire,

(1) Alc., epist. 28, t. 2.

emportèrent loin du leur triste patrie l'espérance de la jeunesse (1).

On peut comparer l'état des lettres, depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert, à une lampe mourante, qui d'intervalle en intervalle semble tour-à-tour se ranimer et s'éteindre.

Voici quel était à peu près sous la seconde race le degré de chaque partie de l'enseignement. L'étude des langues fut en honneur sous Louis-le-Débonnaire et ses premiers successeurs. Hilduin, Jean Scot, Pascase Radbert, Hincmar, Remi d'Auxerre, écrivaient le grec avec facilité. Cette langue était même en usage à la cour de Charles-le-Chauve. Quant au latin, bien qu'il fût, sinon la langue maternelle, du moins celle qu'on parlait généralement dans les écoles

(1) L'abbé Lebeuf, État des sciences en France depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert, en ses divers écrits, t. 2, p. 9.



et dans les réunions publiques (1). Il était enflé d'épithètes barbares et de constructions gothiques. On ne retrouvait quelques traits de sa beauté primitive que dans plusieurs passages de le Loup de Ferrière et d'Héric (2).

Les savants sentirent le besoin de s'opposer au débordement des idiômes modernes qui se mêlaient tumultueusement à la latinité. Cette louable résolution rendit très-scrupuleux sur les règles de la grammaire, et souvent des discussions puériles

---

(1) La langue latine n'a jamais été langue maternelle en France, comme plusieurs auteurs l'ont écrit. *Voyez* la Ravallière, t. 1 des poésies du roi de Navarre.

(2) Le Loup de Ferrière rendit de grands services aux lettres en faisant transcrire et répandre les ouvrages de Cicéron, d'Aulu-Gelle, de Salluste, de Tite-Live, et de quelques autres bons auteurs qu'il empruntait à l'Italie ou aux abbayes françaises. *Voy.* Lup. Fer., epist. 7, 9, 39, 74, 104, 134.

et vétilleuses s'engagèrent à cet égard. Un moine de l'abbaye de Saint-Gal ayant osé reprendre l'évêque de Sainte-Colombe d'avoir employé dans la conversation un accusatif pour un ablatif, le prélat composa un écrit polémique pour sa justification, et cette petite querelle fit un grand bruit en ces temps-là (1).

Mais par degrés on se montra moins sévère. L'ignorance était déjà si profonde dans le cours du dixième siècle, que l'examen des prêtres se bornait à deux questions élémentaires de grammaire (2).

Les matières ecclésiastiques occupèrent beaucoup les esprits sous la seconde race. On agita plusieurs sujets mystiques ; on publia grand nombre de traités sur la prédestination. Un prêtre de Mayence avança

---

(1) Annal. Bened., t. 3, pag. 233. — Ampliss. collect. mart., t. 1.

(2) Codex mss. martialis, 73, reg. 4459. 6.

que Cicéron et Virgile ne seraient pas damnés (1) ; quelques-uns en furent fort aises, d'autres le trouvèrent mauvais, et l'on disserta fort gravement sur cette allégation.

La théologie était alors, ce que du reste elle fut presque toujours, une science minutieuse et sophistique.

L'apocalypse, ce texte éternel de commentaires et d'interprétations absurdes, exerça les génies d'alors ; ils voulurent savoir ce que signifiait le *gog* et le *magog* dont parle ce livre obscur; après avoir long-temps rêvé, quelques-uns prétendirent que ces mots prophétiques annonçaient que les Hongrois devaient faire un jour des ravages en Europe (2); et cette belle définition donna lieu à beaucoup d'autres hypothèses.

---

(1) Lup. Fer., epist. 20.

(2) Amplissim. collect. mart. — Lebeuf, p. 41.

L'histoire ne fut pas tout à fait négligée à l'époque dont il s'agit. Eginhard, le meilleur de nos anciens annalistes, fut véridique et fidèle, quoiqu'écrivant à la cour; mais c'était la cour de Charlemagne, où raconter c'était louer. Son style est assez pur, et comme le remarque judicieusement Casaubon, il affecte visiblement la latinité de Suétone.

L'astronomie était enseignée publiquement, mais elle reposait sur une base vicieuse; car on regardait l'apparition des comètes et des météores comme les présages de malheurs publics. Frodoard, Glaber, Hugues de Flavigny, les hommes les plus instruits de leur siècle, n'avaient pas une autre manière de définir les signes célestes (1).

(1) Duchesne, t. 3, p. 462. — Hugo Flavin. ad ann. 957. — Alberic. ad ann. 946. — Glaber, l. 3, cap. 3.

Le tonnerre, selon qu'il se faisait entendre à l'orient ou à l'occident, leur semblait annoncer d'illustres naissances ou des guerres malheureuses (1).

L'arithmétique fut en honneur sous les Carlovingiens ; on appliquait ses abstractions spéculatives à toutes les opérations de l'esprit humain. L'astronomie s'en servait pour calculer les distances des astres, et pour mesurer l'ombre des cadrans solaires. Le commerce l'employait dans ses comptoirs et pour l'établissement des foires périodiques, très-fréquentes en ce temps-là.

Mais l'église se livra surtout, à l'aide de l'arithmétique, à des combinaisons spécieuses et mystiques. Les clercs dissertèrent longuement sur le retour de la lune pascale. Un docte personnage de l'Aquitaine s'occupa à faire la supputation des grains de blé qui entraient dans la confec-

(1) Ex mss. Floriac., 240, fol. 122.

tion d'une hostie, et des gouttes de vin et d'eau que contenaient les burettes du sacristain (1).

La géographie était presqu'ignorée sous la seconde race; on voit, il est vrai, plusieurs auteurs avancer qu'il y avait quatre parties du monde; mais une proposition aussi hardie et seule capable d'illustrer un siècle, si elle eût été inspirée par le génie qui plus tard entraîna Christophe Colomb sur des mers inconnues, n'était tout simplement soutenue que parce que la croix, disait-on, figurait nécessairement les quatre parties du monde (2). Cette opinion eut des censeurs, non point qu'on prétendît la réfuter par des raisonnements scientifiques,

---

(1) Son ouvrage est à la bibliothèque royale. *Voyez* Lebeuf, lieu cité.

(2) Hincmar cite ce distique à l'appui de son raisonnement :

> Respice distinctis quadratum partibus orbem,
> Ut signum fidei cuncta tenere probes.

mais parce que les trois corbeilles dont parle l'Évangile, étaient évidemment les symboles des trois parties de l'univers, et que c'eût été commettre une hérésie que de s'obstiner à en chercher une quatrième (1).

On fit beaucoup de vers dans les 9e et 10e siècles, et le nombre des poètes fut considérable (2). Mais comme il n'est pas de poésie sans verve et sans chaleur, on devine ce que devaient être les conceptions rampantes qui n'offraient, au lieu de génie et de pensées, qu'un mécanisme vétilleux et un arrangement systématique, où tout l'art consistait à placer des mots d'une certaine manière. Ainsi, par exemple, on trouvait fort ingénieux de faire commencer tous les vers d'un poème par la même ini-

---

(1) Hincmar lui-même se contredit en opposant cette nouvelle démonstration à celle qu'il avait donnée d'abord. *Voy.* son traité *de Ferculo Salomonis.*

(2) D. Rivet, Histoire littéraire de la France, t. 5 et 6.

tiale (1). Huebaud de Saint-Amand passa pour un très-habile homme, parce qu'il composa, à la louange de Charles-le-Chauve, cent trente-six vers, qui tous commencent par la lettre C. On trouve aussi, à la même époque, plusieurs acrostiches, et des épîtres qui riment à la césure.

A travers ce fatras de pièces latines, dont l'exécution rendue volontairement épineuse, faisait le ridicule mérite, on doit cependant distinguer plusieurs ouvrages dignes d'un siècle plus lettré.

Théodulphe composa des hymnes que l'église garde encore pour ses grandes solennités (2). Ermoldus Nigellus, exilé par Louis-le-Débonnaire, fit à la louange de cet empereur des vers qui rappèlent surtout

---

(1) Lebeuf, État des sciences depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert, en ses divers écrits, t. 2, pag. 105. — D. Rivet, Hist. littér. de la France.

(2) L'élégie *gloria, laus et honor*, est de Théodulphe ; le *Veni creator*, est de Charlemagne.

par cette circonstance ceux qu'Ovide composa pour Auguste en pareille occasion.

Abbon, plus heureux dans son sujet, fit un poème sur le siége de Paris, et en ne le considérant même que comme une histoire platement rimée, l'exactitude des faits recueillis par l'auteur qui en fut le témoin oculaire, donne une véritable importance à cet ouvrage. Florus de Lyon, Raban qui composa des épitaphes, Vandalbert qui fit en vers un martyrologe, et plusieurs autres savants, cultivèrent la poésie avec plus ou moins de succès(1); mais nul d'entr'eux ne peut être comparé à Walafride Strabon, leur contemporain, surnommé le Virgile de son siècle, et qui, malgré l'exagération de cet éloge, semble parfois le justifier par la pureté de sa versification et l'élégance de son latin.

---

(1) Duchesne, t. 2, p. 398. — Hist. univ. Par., t. 1, p. 173 et suiv.

Ce mérite se fait principalement remarquer dans la description de quelques plantes potagères et médicinales (1). Du reste, Walafride, si habile dans la facture des vers, n'avait point d'imagination et de noblesse dans les pensées. Il pousse le mauvais goût jusqu'à se comparer à *un petit rat* devant Thegan, qu'il appèle *un géant* (2). C'était assurément beaucoup de modestie dans un poète que Pierre de Pise félicitait de la meilleure foi du monde d'être un Philon en hébreu, un Homère en grec, et un Horace en latin (3).

Dans le dixième siècle, la poésie dépérit tout à fait : un scrupule y contribua

(1) Lebeuf, t. 2, p. 128.

(2) Nos parvos humiles murem sibi forma subegit,
Vosque gigantem esse gloria molis habet.

(3) Levêque la Ravallière, Dissertat. sur la langue romance dans son édit. des chansons de Thibaut, comte de Champagne, t. 1, p. 84.

singulièrement. On crut dans les abbayes et dans les écoles ecclésiastiques qu'on offensait la religion en se livrant à l'étude des auteurs profanes (1). Saint Odon fut arraché à la poésie profane par un songe où il vit un vase très-beau en dehors, mais plein de serpents et de poisons. Notker de Saint-Gal, saint Mayeul, et plusieurs oracles du temps, arrachèrent des mains de la jeunesse Homère, Virgile, Cicéron, Horace, et substituèrent à ces livres classiques les édifiantes poésies de saint Prudence, de saint Avit, de Juvencus et de Sédulius. Ce burlesque échange, écartant loin des disciples leurs seuls guides, leurs seuls modèles, acheva de perdre la poésie. Sur la fin du 10ᵉ siècle, on ne composait que des vers aussi rampants que la plus vile prose.

Les sciences naturelles étaient couvertes

(1) Vita Odonis. — Vita Majoli. — Lebeuf, lieu cité, t. 2, p. 113 et 114.

de ténèbres ; la médecine surtout faisait pitié. L'indifférence que Charlemagne témoigna pour cet art, qu'il trouva conjectural, en retarda peut-être les progrès (1); mais comme il est une providence, on ne mourait pas plus en ces temps-là que de nos jours. Ce n'était pas assurément, grâce aux gens de l'art qui, consultés dans le 9e siècle sur des toux violentes, répondirent que le tremblement de terre dont on avait récemment éprouvé la commotion, était probablement la cause de cette maladie (2); ils en abandonnèrent la cure à l'éternel, et c'est ce qu'ils pouvaient faire de mieux; car quel remède raisonnable auraient prescrit ces docteurs fourrés d'ignorance, qui écrivaient sérieusement qu'une fontaine minérale s'était changée en sang, parce que ses eaux s'étaient accidentellement

(1) Mille, Hist. de Bourgogne, t. 2, p. 167.
(2) Chron. Fontenell., t. 2, Duchesn., p. 387.

colorées par un limon rougeâtre ou par de certains végétaux (1). Quand la petite vérole faisait des ravages, ils conseillaient de barricader la maison du malade, et d'interdire toute communication entre lui et les autres, en sorte que le malheureux mourait abandonné et sans secours (2). Si le siége du mal était à la tête, et que ce traitement exigeât que l'on coupât les cheveux, il fallait préalablement en obtenir la permission de l'autorité locale (3). Mais

(1) Alber. ad. an. 1011. — Dans le même temps un ouragan ayant fait des dégâts sur Montmartre, on attribua ce ravage aux démons (Frodoard in Chr.). Il n'y avait pas de pharmaciens, tous les remèdes se bornaient à quelques drogues, et souvent les rois s'en envoyaient réciproquement en présent. (*Formulæ Alsaticæ* in cod. canon. Pelleterii.)

(2) Miéville, Voyage en France sous Charlemagne, t. 2, p. 128.

(3) Capit. de 805, cap. 15. Cette loi était raisonnable, car un homme rasé ne pouvait plus être soldat, la chevelure étant encore l'emblême de la liberté.

l'audace des médecins, qu'on appelait aussi *mires* et *physiciens*, égalait leür stupidité. Plusieurs d'entr'eux se vantaient de guérir radicalement toutes les maladies connues. La chirurgie dut faire plus de progrès en des siècles où les guerres continuelles, les épreuves judiciaires et les duels, rendirent ses secours d'une urgence journalière. Mais, comme on l'a dit ailleurs, c'étaient les femmes qui, presque toujours, pansaient alors les blessés, et appliquaient sur leurs plaies les simples dont elles apprenaient à connaître les vertus.

Les arts ne furent point cultivés avec un égal succès. On ignorait, par exemple, les procédés élémentaires du dessin et de la peinture (1); la distribution des ombres, de la lumière et du clair-obscur, le mélange et l'emploi des couleurs; la perspective linéaire, étaient tout à fait incon-

(1) Lebeuf, lieu cité, p. 138.

nus ; le vert, le rouge, le bleu, appliqués dans leur crudité, charmaient par leur vif éclat la vue grossière de nos ancêtres, qui n'imaginaient rien de plus ingénieux (1).

Et cependant la musique, dont l'art semble exiger des combinaisons aussi compliquées, et peut-être encore un sens interne plus exercé, plus délicat, fit dans les 9e et 10e siècles des progrès vraiment surprenants. A la vérité Charlemagne, qui aimait beaucoup la musique, avait appelé d'Italie des artistes habiles, et prenait soin d'exciter l'émulation entr'eux et les musiciens français. Dans les camps, cet empereur faisait chanter à ses citharèdes des airs guerriers et des paroles nationales. Il avait rapporté de Rome le chant Grégorien, qui, reçu dans toutes nos églises, rendit encore

(1) Il y avait de pareilles peintures dans les églises de Toul, de Fontenelle, de Saumur, etc. Annal. Bened., t. 3, p. 670. — Duchesne, t. 2, p. 720. — Annal. Bened., t. 4, p. 30.

plus solennelle la célébration de l'office divin. On fit plusieurs orgues, et les sons de ce bel instrument parurent si ravissants, qu'une femme mourut dans son extase (1). Le clerc Aurélien composa un livre sur *la nature de tous les chants*, et Remi d'Auxerre, d'après Boëce et le vénérable Bede, fit un traité sur la musique des Grecs (2). Ce fut, sans doute, à la vogue de cet ouvrage, qu'on doit attribuer la manie qu'on avait alors, et qui s'est reproduite de nos jours, de donner des noms grecs à tous les instruments de musique (3).

La sculpture n'essaya, sous la seconde race, que d'informes ébauches; il n'en pouvait être autrement, car nous n'avions point de modèles en ce genre, puisqu'on

(1) Walafride Strabon rapporte ce fait. *Vide* Can. antiq. lection., t. 2.

(2) Marten. Ampl. collect., t. 1, p. 121.

(3) Ex mss. Floriac, 64. — Lebeuf, p. 114.

proscrivait les figures antiques comme souillées par le paganisme (1); que d'ailleurs l'exhibition des formes nues était regardée comme une indécence, et l'étude de l'anatomie comme un sacrilége. Cependant le ciseau s'exerça plus souvent à imiter des fruits et des fleurs. Il nous reste des frises, des chapiteaux et des vases de ce temps-là, qui ne sont point sans grâce et sans légèreté (2).

La piété des rois et des peuples, le voisinage des Arabes, les relations rendues plus fréquentes entre l'Italie et la France, depuis que les victoires de Charlemagne avaient abaissé les Alpes et les Pyrénées, la munificence que cet empereur déployait dans la ville d'Aix, tout, jusqu'aux ravages des Normands qui semblaient appeler sur les

(1) Aim. paris. de Mirac. S. Germ. — Duchesne, t. 2, p. 658.

(2) Ekkeard. junior., sæc. 5 Bened., p. 17.

ruines de nos monuments civils et religieux des arts réparateurs, tout devait favoriser les progrès de l'architecture dans le dixième siècle; mais soudain on cessa de construire. Les édifices commencés restèrent imparfaits; les machines, les roues, les beliers demeurèrent oisifs sur les murailles (1).

Le bruit s'était répandu que l'antéchrist devait paraître à la fin du dixième siècle, et que le monde touchait à sa fin (2). Cette erreur produisit une stupeur générale dans toute la France. Ses habitants n'ayant plus d'avenir, et découragés dans leurs projets, ne songèrent plus à planter ou à bâtir; les plus promptes moissons étaient pour eux les meilleures; pour eux l'espérance n'avait plus de crédit et d'illusions. Bornant leurs soins à l'heure présente, ils attendaient,

---

(1) Lebeuf, divers écrits, t. 2, p. 139.

(2) Odo in præf. vitæ S. Geraldi. — Hist. génér. de Provence, par Papon, t. 2, l. 3, p. 180.

comme des voyageurs que l'aurore prochaine ne retrouvera point aux mêmes lieux, le moment où les trompettes des quatre vents les appèleraient dans la vallée de Josaphat, rendez-vous de toutes les générations que devait juger le fils de Dieu.

En ce temps-là, le système de la législation était informe et barbare : des ordonnances et des capitulaires régissaient la plus grande partie des Français, quelques provinces avaient leurs lois particulières. Charlemagne avait fait tomber quelques rayons de son génie sur l'administration de la justice. Le parlement ambulant et les délégués du prince parcouraient le royaume et jugeaient en dernier ressort; il y avait, en outre, des autorités locales et sédentaires, chargées de terminer les petites discussions journalières.

Charlemagne rendit aux Français leurs droits aliénés, les rappela dans leurs assemblées générales, et soumit leurs grands intérêts à des conseils d'hommes éclairés,

dont il stimulait la vigilance et le zèle, en présidant leurs travaux, sans cependant vouloir que son avis pût servir de règle; car il craignait que la flatterie n'érigeât en oracles ses erreurs, et ne lui fit hommage d'une injustice. Il alla même jusqu'à déclarer nul tout acte contraire à la loi, et que les juges auraient pu faire par ordre du monarque, ou dans la crainte de lui déplaire.

Ce grand homme ébaucha l'une des plus belles institutions des temps modernes, celle du ministère public (1). L'antiquité ne lui avait point fourni les éléments de cette conception profonde (2); les Romains, dans tout l'effort de leur sagesse, n'avaient imaginé sous le nom de procureur de César, qu'un officier dont l'unique fonction

---

(1) *Voyez* le Répertoire de Jurisprudence, v° *Ministère public*, t. 11, p. 538.

(2) *Voy.* à la fin du volume la note 4 du 20e récit.

était de veiller aux intérêts du fisc, et de stimuler, par des poursuites, le payement des tributs et des redevances. Charlemagne, qui trouva encore cet office en vigueur, rougit d'entendre qualifier de procureur du souverain, un homme dont toutes les paroles commandaient les privations et les sacrifices; il voulut que le mandataire du chef suprême se fît reconnaître à de plus nobles marques, et fût comme le prince lui-même, l'image de la Providence. Cassiodore nous apprend que Charlemagne créa des magistrats, qui, sous le nom de *saïons*, non seulement protégeaient les droits du trésor, mais qui poursuivaient les malfaiteurs, étendaient une égide inviolable sur les faibles et les opprimés, surveillaient les biens des absents et des orphelins, se rendaient partie contre les violateurs des lois, et faisaient exécuter les sentences et les réglements.

(1) Joly, Traité des Offices.

Mais cette institution fut ensevelie, comme tant d'autres, sous les débris de l'empire de Charlemagne, et ne reparut qu'au treizième siècle. Les faibles successeurs de ce héros législateur, laissèrent l'arbitraire, l'injustice et l'ignorance, envahir les tribunaux et le domaine des lois; on en revint aux épreuves judiciaires, aux jugements de Dieu; et selon le caprice de chaque suzerain, des coutumes bizarres commencèrent à s'introduire en mille endroits de la France. Pendant une longue suite de siècles, la justice prononça dans les ténèbres des arrêts extravagants. Un pourceau qui avait tué un enfant fut assigné pour être ouï, et sur le refus de comparaître, décrété de prise de corps (1); un taureau fut condamné, au parlement de Paris, à être pendu (2); des sauterelles,

(1) Guypape, décis. 238.

(2) Arrêt du parlement de Paris, du 7 janvier 1314.

qui faisaient du dégât dans un champ, furent tenues, par sentence, de déguerpir dans la quinzaine (1); un corbeau fut excommunié pour cause de vol (2), et le célèbre Chassanée plaida fort disertement à Autun, sur l'appel qu'il interjeta en faveur des rats, accusés d'avoir commis des dommages dans le diocèse (3).

---

(1) Les paysans de la Lozère font encore tous les ans le procès aux chenilles pour lesquelles un avocat est nommé ; les parties entendues, on condamne ces insectes à s'aller noyer, et tout cela se fait sérieusement. Dans le quatorzième siècle, l'official de Troyes et l'évêque de Laon excommunièrent des chenilles. (Saint-Foix, Essais sur Paris, t. 2, p. 156 et 157).

(2) M. Salgues, Erreurs et Préj. rép. dans la société, t. 2, p. 549, et suiv.

(3) Cassan., Catalog. glor. mund. Une foule de traits semblables sont rapportés dans un livre intitulé : *Des Procès faits aux Cadavres, aux Cendres, aux Bêtes brutes*, etc., par Pierre Ayrault, lieutenant criminel. Angers, 1591, petit in-4°. On le

Au surplus, quoiqu'absurdes, de pareils jugements prouvent du moins l'application rigoureuse d'un principe en lui-même incontestable; c'est que l'auteur du mal doit être puni; c'est que l'objet animé ou inanimé, dès qu'il est rougi du sang humain, doit disparaître de la surface de la terre; c'est qu'il convient de réprimer tout ce qui fait éprouver un tort véritable. Si l'on ajoute que le peuple, par suite de quelques traditions fautives sur la transmigration des âmes, croyait que, sous la forme d'un cheval, d'un bélier ou d'un chien, on pouvait perpétuer l'existence humaine; que même le démon se logeait volontiers dans quelques animaux (1), on

---

trouve analysé dans les Questions illustres, ou Bibliothèque des livres singuliers en droit, par *Julien-Michel Dufour*. Paris, 1813, in-12.

(1) Saint-Foix, Essais hist. sur Paris, t. 5, p. 35. — Thiers, Traité des superstitions, t. 1, 2 et 3.

cessera de s'étonner qu'on ait pu soumettre à notre jurisprudence des êtres que les sciences d'alors n'avaient pas dédaigneusement repoussés loin de notre espèce.

L'enfance des peuples les plus sages de l'antiquité fut marquée par les traits d'une naïve barbarie. A Athènes, les fonctions des prytanes étaient de faire faire le procès aux choses inanimées qui avaient causé la mort de quelqu'un (1). Les éphores condamnèrent la lyre de Terpandre à être pendue, pour avoir tenté d'amollir, par les rafinements de sa mélodie, les mœurs de Lacédémone. Domitien fit juger et punir un lion ingrat, qui avait blessé son maître. Ælien rapporte que l'épée des sacrifices fut condamnée à être brisée, pour avoir percé la main d'un prêtre (2). Moïse condamna un bœuf à être lapidé, parce qu'il

(1) Pausan, l. 1, c. 28, p. 70; l. 5, c. 27, p. 449; l. 6, c. 11, p. 478.

(2) Ælien, lib. 8.

avait éventré un homme. Plusieurs peuples de l'Afrique, accablés par une excessive chaleur, ont excommunié le soleil (1).

Nous terminerons par une réflexion générale sur ce qui précède et ce qui va suivre.

Les deux premières races que nous venons de parcourir ne sont guères que l'introduction de notre histoire, dont le caractère se développe seulement sous la troisième dynastie.

Si l'on excepte le règne de Charlemagne, que d'ailleurs on doit exclusivement attribuer à ce héros comme son unique ouvrage, et non point aux Français, qui, trop aveugles instruments de son génie, et incapables d'hériter de ses sublimes conceptions, ne lui durent, pour ainsi dire, qu'une illustration viagère; si l'on excepte encore quelques mémorables événements, présages d'une grandeur future, on n'a vu

(1) Saint-Foix, t. 2, p. 157; t. 5, p. 99.

jusqu'à présent, dans nos annales, que des mœurs, des coutumes, des lois et des guerres semblables à celles de toutes les nations du moyen âge. Mais ces nations, qui, pour la plupart de même origine, eurent d'abord entr'elles tant de conformité, se fixant aux lieux que le hasard ou la victoire leur assignèrent, se distinguèrent graduellement par des nuances fortement prononcées.

Les habitudes qu'elles contractèrent, l'influence de leurs climats respectifs, leur civilisation plus ou moins rapide, leurs découvertes, leurs conquêtes, l'attitude qu'elles gardèrent dans leurs revers ou dans leur prospérité; enfin, un grand nombre d'autres circonstances durent modifier leur existence primitive et imprimer à leurs traits les marques de leurs destins divers.

Il est donc évident que l'histoire de chacun des peuples modernes, n'en devient réellement la propre histoire, que quand ce changement s'est opéré.

C'est alors que ces peuples forment des corps indépendants, mûs par une âme particulière, stimulés par des intérêts locaux, échauffés par l'amour de la patrie ; c'est alors qu'ils placent entre les temples de leur Dieu et les vieux tombeaux de leurs pères, le dépôt de leur honneur et les archives de leur gloire.

Voilà ce que nous aurons à remarquer dans la dernière race de nos rois. Dans cette dernière et importante partie de notre ouvrage, que d'institutions politiques, morales et religieuses; que d'événements et de choses mémorables! Les conquêtes de l'Apulie, de la Calabre, de la Sicile et de l'Angleterre ; les croisades, la chevalerie ; les Troubadours, les pélerinages; la langue romane bégayant ses premiers mots sur le sein des amours; le cérémonial réglant les préséances et l'ordre des pompes royales; la suite généalogique des grandes maisons devenant de plus en plus vénérables; l'art héraldique enseignant les aventures et les

services de ces nobles familles, par des allégories et des emblêmes conservés en des champs d'azur, de sinople et d'or; la soumission totale des grands vassaux; les relations et les rivalités de la France et des autres puissances de l'Europe; des factions et des guerres intestines; les lettres et les arts montrant leur douce aurore au temps de François Ier, puis s'élevant à leur midi sous le règne de Louis XIV, qu'ils couvrent de leurs rayons; l'honneur français se manifestant par mille et mille traits héroïques; tels sont les faits principaux qui rendent à jamais intéressante cette époque dont l'étude est d'ailleurs facilitée par des historiens incomparablement plus fidèles et plus judicieux que leurs prédécesseurs.

FIN DE LA SECONDE ÉPOQUE.

PREUVES ET REMARQUES

A L'APPUI DE CE QUATRIÈME VOLUME.

SEIZIÈME RÉCIT.

NOTE 1re, PAGE 11.

On aura de la peine à croire que Louis Ier puisse être un personnage dramatique fort intéressant. Le surnom *de Pieux*, *de Débonnaire*, que lui ont donné les historiens, semble, dans l'opinion vulgaire, exclure les grandes qualités dont les héros de la scène doivent être revêtus. Mais il ne faut pas non plus oublier que ces mêmes historiens, qui n'ont assurément point flatté le fils de Charlemagne, lui ont tous reconnu des vertus et un mérite qui le rendent digne de figurer avec noblesse dans une épopée ou une tragédie. Ce prince, dit Daniel (t. 2, p. 294, éd. in-4°), était né avec le plus beau naturel et les plus belles inclinations; libéral, bienfaisant, ennemi de la violence, porté

à rendre ses sujets heureux, et capable de le faire s'il l'avait moins souhaité, etc.

Voici ce qu'en dit Velly (t. 2, p. 31 de son histoire).

« Il était pieux, libéral, bienfaisant, ami de la justice, ennemi de toute violence, brave, intrépide ; et sa valeur, signalée par plusieurs victoires, avait été funeste aux Sarrasins, aux Huns et aux Normands, dont on place la première incursion sous son règne. Il passait pour grand astronome, parlait bien latin, entendait le grec, était très-versé dans la connaissance des lois, etc. »

NOTE 2, PAGE 14.

« La mort de ce grand prince, dit Mézeray en parlant de Charlemagne (Abr. chron., t. 3, p. 476), fut précédée de toutes sortes de prodiges au ciel et en la terre, capables d'étonner ceux mêmes qui n'y ajoutaient point de foi. » Plusieurs historiens racontent avec détail ces phénomènes, qui, selon la superstition de ces temps, étaient considérés comme des présages de la mort prochaine de l'empereur.

L'auteur des Voyages dans l'ancienne France en

parle ainsi (1) : « Tout espoir de conserver ce bon prince s'est évanoui de nos cœurs, et des prodiges alarmants semblent annoncer que sa fin est prochaine. On dirait que la nature se bouleverse à l'approche de cet événement. Le soleil s'obscurcit, la terre tremble, les eaux s'élancent par torrents de leurs lits. Chaque fois qu'on entre dans son appartement, on entend un bruit souterrain semblable à celui d'un édifice qui s'écroule. La magnifique galerie qui communiquait de la basilique au palais, n'offre plus que des tas de débris. La foudre a frappé la chapelle, et l'inscription simple et touchante qui y rappelait le nom de son fondateur, semble s'effacer depuis quelques jours, comme si tout ce qu'il a fait de grand dédaignait de lui survivre.

« L'empereur reste insensible à ces événements, et assure même qu'une physique éclairée pourrait en donner le secret, etc. »

« L'idée populaire, dit M. Daniel (2), fut que sa mort avait été marquée clairement par quantité d'accidents extraordinaires qui la précédèrent : de fréquentes éclipses de lune et de soleil, et d'autres

(1) Voyages dans l'ancienne France, t. 1, p. 324.

(2) Hist. de France, t. 2, p. 178, in-8°.

phénomènes qui parurent dans ces temps-là, étaient, disait-on, des signes trop visibles de sa prochaine défaillance. Un grand portique, qu'il avait bâti avec beaucoup de dépense, pour faire la communication entre l'église et son palais d'Aix-la-Chapelle, s'écroula tout-à-coup le jour de l'Ascension, d'un bout à l'autre, comme si on l'eût frappé par les fondements. Le pont de Mayence, qu'il avait été dix ans à faire bâtir, et qui passait pour un prodige en cette matière, fut brûlé en trois heures, sans qu'il en restât rien que ce qui était dans le fond de l'eau. Comme il marchait à la tête de son armée contre Godefroy, roi des Normands, un peu avant le lever du soleil, le ciel étant fort serein, on vit comme une flamme tomber d'en haut, qui passa de sa droite à sa gauche, et au même moment son cheval tomba mort sur la tête, et le jeta fort loin et fort rudement, de sorte que l'agrafe de son saïe et la boucle de son baudrier se rompirent, et le javelot qu'il tenait à sa main lui ayant échappé, fut porté, par cette secousse, à plus de vingt pieds de lui. On imagina souvent sentir une espèce de tremblement dans le palais d'Aix-la-Chapelle; la tonnerre tomba sur l'église, et abattit une grosse boule d'or qu'il avait fait placer au sommet. Il y avait dans la même église une inscription où étaient mar-

qués le temps de la fondation de l'église et le nom du fondateur, *Carolus princeps*; elle était autour d'une corniche qui régnait à l'entour de l'église, et séparait les deux rangs d'arcades. On remarqua, peu de mois avant la mort du prince, que les lettres qui composaient le mot *princeps* étaient tellement effacées, qu'elles ne paraissaient plus du tout. Il n'ignorait pas les réflexions qu'on faisait sur toutes ces choses parmi le peuple et à la cour; mais il affecta toujours de n'en paraître ni ému, ni inquiet, parlant de tous ces accidents, comme de plusieurs autres, qui n'avaient nul rapport à lui ».

NOTE 3, PAGE 26.

Tous les historiens s'accordent à dire que l'apparition d'une comète causa tant de frayeur à Louis-le-Débonnaire, qu'elle abrégea ses jours. Cet incident n'eut cependant point, sur cet empereur, un effet aussi immédiat que je le suppose dans l'esquisse dramatique dont il s'agit, puisque Louis ne mourut que quelque temps après avoir vu cette comète, atteint d'une maladie de langueur qu'irritaient encore d'autres infirmités. En proie au chagrin et aux terreurs de la superstition, il se laissa mourir de faim, n'ayant voulu prendre, pendant six semaines, d'autre nourriture que le

corps de Notre-Seigneur, dit l'auteur latin de la vie de cet infortuné monarque. Il mourut dans une île du Rhin où on l'avait transporté. On sent que ces diverses circonstances de sa mort ne pouvaient être reproduites dans le cadre déterminé d'une tragédie. L'unité de temps et de lieu exigeait la suppression des événements intermédiaires, et faisait une loi de concentrer les faits principaux dans une action limitée.

DIX-SEPTIÈME RÉCIT.

NOTE UNIQUE, PAGE 107.

Les Scaldes avaient encore des fonctions plus honorables; ils rappelaient sans cesse aux princes la gloire de leurs ancêtres, réprimandaient leurs vices, et les arrachaient à la mollesse.

Ingeld, fils de Frod, roi de Danemarck, eut pour gouverneur le scalde Starkotter. Cet héritier du trône, oubliant les vertus de son père, consumait sa vie dans l'indolence et les plaisirs. Starkotter ayant osé lui reprócher sa conduite, encourut sa disgrâce; il reçut l'ordre de quitter la cour et de ne jamais reparaître devant le souverain, dont son

langage austère avait blessé l'oreille. Le Scalde, moins offensé de l'injure qu'il reçoit, qu'affligé du déshonneur dont le fils d'un roi qu'il aimait va se couvrir aux yeux de la postérité, veut tenter un dernier effort pour le sauver de la corruption. Ce vieillard prend sa harpe; il se rend la nuit sous les fenêtres du palais, où le prince efféminé veillait à la lueur des feux au milieu de ses courtisanes et de ses esclaves, qui lui versaient la liqueur du miel fermenté, et chantaient des airs d'amour. Tout-à-coup les sons de la harpe se font entendre, l'assemblée écoute dans le silence, et Ingeld distingue ces paroles (1) :

« Cède au vieillard, jeunesse sans expérience et » sans courage, respecte l'ouvrage du temps, res- » pecte l'homme dont l'âge n'a point engourdi la » bravoure.

» A l'heure où l'indigent, oubliant un moment sa » misère, peut du moins reposer sur sa couche ses » membres fatigués, et jouir des illusions d'un doux » sommeil, moi, l'ami de ton père, moi, qui tant

---

(1) Je ne donne ici qu'une imitation de cette pièce, que M. Gråberg a traduite en vers italiens avec plus d'exactitude que de talent poétique.

» de fois animai le courage de ses guerriers par » mes chants; moi, qui ne suis coupable que d'avoir » voulu te faire chérir la gloire et la vertu, je » n'ai pas un lieu pour reposer ma tête blanchie » par les années. Tes favoris s'éloignent de moi; » parce que ton arrêt et ta colère me rendent un » être contagieux qu'il faut éviter et mépriser; je » souffre maintenant les insultes du faible; la déri- » sion accueille ma détresse, et nul asyle ne m'est » ouvert.

» Que dis-je! le sort d'un Scalde est-il si changé, » que je ne puisse espérer ailleurs les faveurs de la » fortune ? Non, sans doute, les palais des rois de » Suède, de Norwège et d'Islande, seront tous à » moi, quand ma harpe aura préludé sur leur seuil » hospitalier : les tentes de tes ennemis m'appèlent » à l'envi. Que j'y causerais de joie, si j'allais y » révéler ton inertie, ta faiblesse, et l'ordre bar- » bare qui m'expulse de ta présence ! Ceux que ton » père a vaincus, s'écrieraient alors : Allons nous » venger des exploits du père sur un fils dégénéré, » dont le bras ne peut supporter le poids du bou- » clier.

» Mais dussent les frimas et les aquilons arrêter » dans mes veines les sources de la vie; dussent la » faim et la soif tuer à ta porte celui qui prit soin

» de ta jeunesse, je n'irai point me placer au foyer
» de tes adversaires, ni m'asseoir à leur table; et
» puisqu'on assure que les derniers accents d'un
» vieillard ont une force irrésistible sur les cœurs
» les plus durs, je veux rester ici jusqu'à la mort,
» pour que ma voix trouve le moment d'aller jus-
» qu'à toi! »

Ingeld ne put résister à ces paroles; il courut embrasser Starkotter, suivit désormais ses conseils, et devint un prince digne d'éloges.

DIX-HUITIÈME RÉCIT.

NOTE 1re, PAGE 158.

Pour donner de l'unité à l'action que j'indique comme le sujet d'un poème national, je passe sous silence les autres siéges que les Normands livrèrent à Paris, soit avant, soit après celui dont j'ai parlé, et qui est le plus mémorable de tous. Les autres ont cependant quelque intérêt, et cette partie de notre histoire serait ici incomplète, si je n'en disais point quelque chose.

L'an 845, *mars*. Les Normands qui, dès l'an 800, infestaient les côtes de France, qui avaient été

chassés, en 820, de l'embouchure de la Seine (1), et qui étaient entrés en 841 pour la première fois par cette rivière dans l'intérieur du royaume, où ils avaient fait d'épouvantables ravages, la remontent cette année, pour la seconde fois, sous la conduite de Ragenaire ou Renier avec cent vingt voiles, et marquent leur passage par les excès les plus affreux (2).

28 *mars*, *veille de Pâques*. Ils vienent jusqu'à Paris sans trouver de résistance; les habitants avaient pris la fuite, dit un historien, et la ville n'était plus qu'un désert. Les religieux de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, pour sauver du moins ce qu'ils avaient de plus précieux, avaient emporté, les uns, le corps de Sainte-Geneviève, leur patrone, à *Athies*, et de là à *Dravers*; les autres, celui de Saint-Germain à *Combes la ville*, en Brie. Cependant le jour de Pâques même, les Normands se jètent avec furie sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont ils enlèvent tout ce qu'ils peuvent em-

(1) Mirac. S. Wandregis. ap. D. Bouq., t. 7, p. 358. — Astron., c. 33. — Les Annales de Toussaints du Plessis, dont sont tirés presque tous les faits suivants.

(2) Annal. Bertin. et Chron. — Font. apud D. Bouq., t. 7 p. 63 et 41.

porter; mais la dyssenterie en fait périr un grand nombre. Charles-le-Chauve était alors à Saint-Denis, et Renier, dissimulant ses pertes; lui fait proposer un accommodement. On lui donne sept mille livres d'argent, et il se retire (1). L'historien des miracles de Sainte-Geneviève ajoute (2), que lorsqu'il fut de retour en Danemarck, il présenta à son roi Héric la serrure d'une des portes de la ville et une poutre de l'église de Saint-Germain-des-Prés : il exagéra sans doute ses prouesses, et l'on ne doute nullement que l'historien n'ait aussi un peu enflé sa narration, en disant que les Parisiens ayant pris la fuite, leur ville ne fut qu'un désert. La ville ne signifie apparemment ici que l'enceinte de la ville, à la gauche de la rivière, ou ce qu'on appèle aujourd'hui *le faubourg Saint-Germain*. Les habitants de ce quartier se réfugièrent en partie dans la cité, qui vraisemblablement, à cause de ses fortifications, fut à l'abri des barbares.

L'an 857, 28 *décembre*. Les Normands, qui, depuis le brigandage qu'ils avaient exercé en 845 jusque sous les murs de Paris, n'avaient pas cessé de

(1) Miracul. S. German. sup. et Annal. Bertin.

(2) Miracul. S. German. in act. SS. Benedict., sect. 3, part. 2, p. 109.

ravager les bords de la Seine en 851, en 852, et enfin au mois d'août 856, se présentent pour la seconde fois devant cette ville; ils mettent le feu à presque toutes les églises des faubourgs, et ravagent celle de Sainte-Geneviève (1). Cependant ils épargnent la maison de saint Étienne et les églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, parce que celles-ci furent rachetées moyennant une somme d'argent. Un ancien fragment de l'histoire de France porte que l'abbaye de Saint-Denis fut aussi brûlée à la même époque (2).

Dom Mabillon avait avancé en 1680 que les Normands avaient brûlé pour la première fois l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 853 (3); et après lui dom Bouquet avait dit aussi, en 1741, que cette même année 853 les Normands avaient pillé ce monastère pour la seconde fois (4) : mais dans la suite ils ont l'un et l'autre abandonné cette date, puisqu'ils ont jugé à propos de n'en faire aucun usage, le premier dans le troisième tome de ses Annales béné-

(1) Annal. Bertin. et Chronic. Norman. ap. D. Bouq., t. 7, p. 72 et 153, et surtout les Annales de Toussaints du Plessis.

(2) Fragm. hist. Franc. ap. D. Bouq., t. 7, p. 224.

(3) Mabill., acta SS. Bened., sec. 4, part. 2, p. 598.

(4) Bouquet, Rec. des Hist. de France, t. 3, p. 437, not. D.

dictines, imprimées en 1706, et le second dans le septième tome de sa collection des historiens de France, imprimé en 1749. Il eût pourtant été à propos qu'ils se fussent rétractés eux-mêmes positivement, et c'est peut-être parce que dom Mabillon ne l'a point fait, que l'auteur de l'histoire littéraire de la France a perpétué inconsidérément cette fausse date de l'an 855 à l'article de Gislémar, dans son cinquième tome imprimé en 1740.

D'autres écrivains, tant anciens que modernes, ont aussi rapporté faussement, à certaines années, diverses incursions que ces barbares ont faites, soit dans le royaume en général, soit à Paris en particulier, et à peine conviennent-ils entr'eux de la date d'un même événement. Il serait long et ennuyeux de faire ici cette narration et de réfuter tant de diverses erreurs (1).

L'an 858. Les Normands, qui s'étaient cantonnés et fortifiés dans l'île d'Oissel, entre Rouen et le pont de l'Arche, remontaient souvent de là jusqu'à Paris; les monastères d'alentour ne se rachetaient qu'à prix d'argent pour n'être pas réduits en cendres. Les barbares se saisirent dans l'une de ces

(1) Dumoulin, Hist. génér. de Normandie, l. 1. — Annales de Toussaints du Plessis.

courses de Louis, abbé de Saint-Denis en France, et de Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

L'AN 861, 6 *avril, jour de Pâques*. Les Normands revenus pour la troisième fois à Paris, et chargés des dépouilles des négociants de cette ville, qui avaient pris la fuite, mais qui étaient tombés entre leurs mains, entrent dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pendant que les moines chantaient matines. Ces religieux, au nombre d'une vingtaine seulement, parce que le reste était dispersé ou à Esmont ou à Nogent l'Artaud avec le corps de S. Germain, ou dans quelques autres terres de leurs dépendances, se cachent dans les forêts, dans les marécages; un seul d'entr'eux fut découvert et tué. Les Normands égorgent plusieurs domestiques, pillent le monastère et mettent le feu au cellier; les faubourgs de la ville, et surtout celui du midi, durent souffrir considérablement de cette troisième irruption; mais Charles-le-Chauve ordonna quelque temps après de réparer tout le dommage à ses frais (1).

AN 876, 27 *septembre*. Les Normands entrent de nouveau dans la Seine avec une centaine de navires,

(1) Capitul. Caroli calvi.

conduits par le fameux Rollon, qui fut depuis duc de Normandie.

An 885, 27 *juillet*. Sur la nouvelle de l'approche des Normands, les religieux de Saint-Germain-des-Prés se retirent dans la ville avec le corps de saint Germain, le bois de la vraie Croix, et tous les autres reliquaires; les prêtres et les moines des autres églises voisines s'y réfugient pareillement, et y portent les châsses de leurs saints patrons, pour les soustraire à la fureur des barbares (1).

25 *novembre*. Premier siége de Paris par les Normands. Quelques savants en comptent trois avant celui ci (2) : le premier en 845, le second en 857, et le troisième en 861 ; mais on a vu plus haut, sous ces mêmes années, que ce furent moins là de véritables siéges, que des courses et des irruptions, tandis que celui de cette année est un siége dans toutes les formes. Les Normands, au nombre de trente ou quarante mille hommes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs de ceux qui avaient un éta-

---

(1) Abbo, I, 467. — Lebeuf, Dissertation, t. 1, p. 117, 131 et 132.

(2) Mabill., act. SS. Benedict., sect. 4, part. 2, p. 128. — L'abbé des Thuileries, Dissert., p. 27.

blissement sur la Loire et dans le pays Bessin (1), se présentent devant Paris, conduits par quatre rois de leur nation, avec 700 grandes barques, sans compter un grand nombre de nacelles ou de petits bateaux. Cet armement couvrait plus de deux lieues de la rivière.

L'an 887, et après le fameux siége auquel nous avons consacré le dix-huitième récit de cet ouvrage, les Normands revienent à Paris dès le mois de mars suivant (2); ils y occupent leur ancien camp de Saint-Germain-des-Prés. Leurs bateaux s'étaient arrêtés au-dessus de la ville; la somme d'argent qui leur avait été promise par ce traité leur ayant été comptée, ils s'en retournent (3); mais par une trahison dont ils n'avaient déjà donné que trop d'exemples, au lieu de reprendre le chemin de la mer, ils remontent la Seine pour faire de nouvelles courses dans l'intérieur du pays. L'abbé Ebles dînait avec l'évêque Anschéric.

---

(1) Abbo, II, 355.

(2) Chronic. Odoran. apud D. Bouquet, t. 8, p. 237. — Chron. Senonense sanctæ Columbæ apud Martenn., Anecd., t. 3, p. 1450.

(3) Annal. Vedast., D. Bouq., t. 8, p. 86.

Lorsqu'il fut informé de cette perfidie, sur-le-champ il se lève de table, va à la rencontre des traîtres, et abat leur chef d'un coup de flèche. Les Normands, étonnés de cet événement, cessent de ramer, demandent pardon, prient qu'on les laisse retourner en Bourgogne, promettent de laisser aux Parisiens le cours de la Marne entièrement libre, et donnent des ôtages pour sûreté de leur parole (1) ; on se fie à eux, on les reçoit dans la ville, on les traite comme frères, et les deux peuples paraissent n'en former qu'un seul. Les Normands, au bout de quelques jours, reprènent donc le chemin de la Bourgogne; mais les Parisiens, pleins de respect pour la sainteté du serment, comptaient trop sur celui de ces barbares. Non seulement ils emmenèrent avec eux en se rembarquant une vingtaine de Chrétiens qu'ils firent mourir à force de mauvais traitements; mais n'espérant plus trouver un grand butin à faire du côté de Sens, ils ne se virent pas plutôt au confluent de la Seine et de la Marne, qu'ils entrèrent dans cette seconde rivière pour se répandre dans la Brie et dans la Champagne. Sur cette nouvelle, les Parisiens ne se possédant pas, firent main-basse sur tout ce qui était resté de Normands dans la ville; ils en mas-

(1) Abbo, II, 414.

sacrèrent cinq cents. Cependant l'évêque Anschéric, fidèle observateur du traité, sauva la vie à plusieurs qui sans doute allèrent rejoindre leurs compatriotes dans la Brie.

L'an 889, vers l'automne, second siége de Paris par les Normands; ils ne voulaient, disaient-ils, que traverser la ville par eau pour reprendre le chemin de la mer, car ils venaient encore de Sens. On leur refusa le passage; ils attaquèrent la ville de toutes leurs forces; mais Eudes leur fit quelques présents, et ils s'en retournèrent. C'est tout ce qu'on sait de ce nouveau siége (1).

L'an. 890, *vers l'automne*. Troisième siége de Paris par les Normands (2). Ces barbares, sortant de la Marne, descendent jusqu'à Paris, qu'ils assiégent encore sans succès. Cependant ils voulaient se retirer vers la Bretagne; mais la permission de traverser la ville avec leurs bateaux, qu'ils n'avaient pu obtenir en 886 et 889, leur ayant été encore refusée cette fois, ils firent ce qu'ils avaient déjà fait en 866; il les transportèrent par terre jusqu'au-dessus de la ville, où on les laissa se rembarquer.

---

(1) Annal. Vedast. et Annal. Metens. apud D. Bouq., t. 8, p. 70 et 88.

(2) Duchesne, Hist. Normann., p. 12.

Alors les Parisiens délivrés pour toujours de la crainte, ou du moins des insultes de ces brigands trop formidables, commencèrent enfin à jouir des douceurs de la paix. On dit que depuis l'an 890 les Normands, bien qu'ils ayent continué de dévaster nos provinces, n'ont plus attaqué la ville de Paris. L'abbé des Thuileries les fait pourtant reparaître aux portes de cette ville en 891 (1); mais comme il ne parle point de leur expédition ou de leur tentative de l'an 890, il paraît que c'est celle-ci qu'il a cru devoir reculer jusqu'en 891. Au reste, peut-être a-t-il raison, car ces faits sont obscurs et compliqués. Dom Félibien dit aussi qu'en 910 Rollon, ce fameux chef des Normands, à qui Charles-le-Simple céda enfin en 912 une partie de l'ancienne Neustrie, assiégea encore Paris; qu'il se présenta même trois fois devant cette ville, et que ce fut toujours inutilement; mais il ne se trouve rien dans l'histoire qui puisse prouver ce quatrième siége. On lit bien dans Dudon de Saint-Quentin (2), et dans Guillaume de Jumiège (3), dont l'historien de

(1) Dissert., p. 33, et Toussaints du Plessis, dont la plupart de ces faits sont extraits.

(2) Dudo, ap. Duchesn., Hist. Normann., p. 78.

(3) Guill. Gemet., l. 2, c. 10, 13 et 114.

Paris s'autorise (il aurait pu ajouter Orderic Vital (1)) que Rollon assiégea Paris; mais il est visible que ces trois écrivains n'ont eu en vue que le siége des années 885 et 886, où, en effet, il a bien pu se trouver, quoiqu'il n'y ait pas commandé en chef.

NOTE 2, PAGE 176.

Sur le siége de Paris, par Abbon.

Mézeray, dom Félibien, dom Bouillard, le père Daniel, Cordemoy, et tous ceux qui ont écrit avec quelques détails sur le siége de Paris par les Normands, ont invoqué l'autorité d'Abbon, moine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le poème qu'il a composé est à peu près le seul ouvrage qui nous soit parvenu sur ce siége fameux, c'est du moins le seul auquel on puisse ajouter foi, puisque l'auteur a été le témoin oculaire des événements qu'il raconte. Aussi tous les historiens ont-ils loué avec raison l'exactitude et la sévérité qu'Abbon a mise dans ses récits. Ce mérite est grand, sans

(1) Orderic. Vital., l. 3, p. 459 du Rec. de Duchesne. — Dumoulin, Histoire générale de Normandie, l. 1.

doute ; mais c'est le seul qu'on trouve dans un poème dépourvu de chaleur, d'imagination, d'élégance, et qui a grandement embarrassé les érudits par les expressions barbares et obscures dont il est encombré, par sa mauvaise orthographe et sa ponctuation vicieuse, défauts qu'à la vérité on peut imputer à des copistes inhabiles. De temps en temps ce bon religieux, qui sentait apparemment qu'il fallait animer ses vers pour les distinguer de la prose, essaye de prendre un essor qui rend encore plus ridicule sa marche rampante. Malgré tous ces défauts et beaucoup d'autres, son prétendu poème n'en est pas moins, je le répète, une chronique excellente, dont la perte eût laissé une lacune dans nos annales.

C'est, sous ce rapport, qu'il a été jugé digne d'acquérir des commentateurs aussi savants que Pierre Pithou, D. Jacques du Breul, André Duchesne, Jean du Bouchet, D. Martin Bouquet et Toussaints Duplessis.

Plusieurs erreurs sont évidemment échappées à quelques-uns de ces éditeurs, et une nouvelle édition ne serait peut-être pas inutile, surtout si l'on donnait une traduction française, en regard, du texte, car je ne crois point que ce poème ait été traduit.

J'en vais extraire un passage à l'appui de ce que

j'ai dit sur la chute du pont et la défense des chevaliers de la tour.

Proh dolor ! en medius cecidit pons nocte silenti
Obsitus alluviis tumidà Bacchantibus irà;
Nam sparsìm Sequana circumfudit sua regna,
Exuviisque suis obtexerat æquora campûm.
Australis gestabat eum vertex; sed et arcem (1)
Quæ tellure manet sancti fundata beati :
Urbis inhærebant dextris, alter sed et altri.
Manè quidem surgente Dani surgunt simul acres,
Atque rates subeunt, armis onerant clypeisque;
Transque natant Sequanam, turrim cinguntque misellam.
Multa dabant illi densis certamina telis.
Urbs tremuit, lituique boant, lachrymisque rigantur
Mœnia, rusque gemit totum, pelagusque remugit :
Æra circumeunt lapides, et spicula mixtìm.
Exclamant nostri, clamantque Dani, simul omnis (2)
Terra tremit, nostri lugent, lætantur et illi;
Dumque volunt cives, nequeunt succurrere turri,
Atque viris bello defetre juvamen anhelis :
Quos validè numero bellantes sub duodeno
Romphea (3) vel formido Danûm non terruit unquam.

---

(1) Dubreul et Duchesne se trompent en mettant *arcam*, c'est sans doute une faute d'impression.

(2) D. Bouquet a mis *omnes*, le manuscrit porte *omnis*.

(3) La véritable orthographe de ce mot est *romphæa*; mais Abbon a mis un *e* au lieu d'un *æ* pour la mesure du vers. Voyez les remarques de Toussaints du Plessis sur ce texte.

Difficile est dictu bellum, sed nomina subsuot;
Ermenfredus, Eriveus, Erilaodus, Odaucer,
Ervic, Arnoldus, Solius, Gozbertus, Uvido,
Ardrados, pariterque Eimardus, Gozsuiousque;
Seque neci, plures sociârunt ex inimicis.
Hi quoniam nequeont animis curvarier atris,
Æstibus accingunt carpentum arentibus arcis (1)
Ante fores Gordi miserandæ gramine pleuum.
Folmineisqoe velut Phœbo sub rura procellis
Nox vacuâ cœli specie confunditur alta,
Fas nulli arridente suum contemnere doma;
Haud secùs occuluit fomus specolam, catapultis
Immersis aliquantisper fervore tooante
Quisque rogi proprios (2) flatûs ne clade perirent,
Accipitres loris permisit abire solutis;
Quem dùm jàm cupinot omnes extinguere, desunt
Vasa quibus possiot latices haurire fluentes.
Namque Daoûm formidabant ansum fore nullum
Æquora jàm coofessoris contingere gresso,
Pansa priùs propter meritis miracula saocti;

(1) Ce vers est obscur, et vraisemblablement altéré par l'ignorance du copiste, car l'auteur veut dire que les Normands incendièrent la tour à l'aide d'on chariot rempli de matières ioflammables, et le texte o'exprime point nettemeot la pensée.

(2) *Proprios* se rapporte à *accipitres*; il est ici pour *suos*. Ce trait est naïf et touchant; il montre à la fois le sang-froid des assiégés et l'attachement qu'ils ont pour des oiseaux qui sont les appaoages de leur noblesse.

Haud modicam retinent solùm nisi quippè lagenam,
Quæ claram jaciendo focos Sequanam soper altos
Servantûm fugit digitis dilapsa sub illos.
Vulcano periit clando Neptunus inermis;
Larque super turrim saliit, contrivit et omnem:
Robora congeminant gemitus oppressa sub igni,
Plus bello dominante rogo. Dimittitur illa
Militibus; pontis subeunt extrema relicta:
Prælia constituunt illic nova, sævaque sævis (1)
Donec ad alta caput flexit Phœbus vada Ponti.
Pila dabat, rupesque simul, celeresque cateias
Plebs inimica Deo, pransura Plutonis in urnâ.
Sed quià conflictus talis superare nequibat,
Militibus clamare fidem cœpit, sed inanem,
Ad nostram properate viri, nolite timere.
Proh dolor (2)! alloquiis sese credunt malè finctis,
Sperantes pretio re'imi potuisse sub amplo;
Non aliàs verò caperentur luce sub illâ.
Heu! nudi, gladium subeunt gentis truculentæ,
Et cœlo mittunt animas livore fluente;

---

(1) *Sævaque sævis*, c'est-à-dire, *imò sæva adversùs sævos homines.*

(2) Les historiens se sont un peu écartés de ce texte, et racontent autrement la mort héroïque du brave Ervé; leur version m'a plu davantage, et je l'ai adoptée. *Voyez* pour mes autorités D. Félibien, Hist. de Paris, t. 1, p. 105. — Le P. Daniel, Hist. de France, in-f°, t. 1, p. 850. — Mézeray, Hist. de France, in-f°, t. 1, p. 299. — Germain Brice, Description de Paris, édition de Paris, 1752. — Cordemoy, Hist. de France, t. 2, p. 373.

Martyrii palmam sumunt, caramque coronam.
Mox reliquis ut visus adest gentilibus Erveus;
Rex, quoniam facie splendens formâque venustus,
Creditur, atque sui donis grassante tuetur:
Protenùs intuitu fuso cernendo sodales
Dilectos plecti, tanquam leo sanguine visso
Ipse furit, couansque manus vitare tenentûm,
Undique vi volvit (1) semet, ceu nexus, ut arma
Sumeret ulcisci proprios, socialeque vulnus;
Obtentuque carens ipso, sic insuperatâ (2)
Lymphantes potuit quâ voce tonavit in aures:
Cædite me tensâ cervice, pecunia prorsùs
Nulla meam tractet vitam. Morientibus istis
Vivere quid sinitis? Frustratur (3) *vestra cupido :*
Quæ lux haud ejus micuit, sed crastina flatu.

VINGTIÈME RÉCIT.

NOTE 1re, PAGE 301.

On trouve plusieurs passages curieux sur la bizarrerie des coutumes féodales ; nous en rapporterons quelques-uns. En Écosse, les gentilshommes avaient

(1) Toutes les éditions, à l'exception de celle de Toussaints du Plessis portent *voluit* au lieu de *volvit*; mais il est clair que l'ancienne orthographe qui admettait les *u* pour les *v* a produit cette erreur.

(2) *Insuperatâ..... voce*, c'est-à-dire, *insuperabili, altissimâ.*

(3) Ce verbe est pris passivement pour *frustra est.*

le droit du seigneur sur toutes les filles le jour de leur mariage, et Malcolin ne put abolir ce droit honteux, qu'en ordonnant qu'il pourrait être racheté par une rente.

Dalrymple, par un patriotisme excusable, a cherché à jeter de l'incertitude sur la vérité de cette circonstance; mais on ne saurait douter qu'un pareil usage n'ait existé, puisqu'il s'est répandu dans l'Allemagne et dans différentes parties de l'Europe. Les barons français exigeaient même trois nuits, et Montesquieu a eu la faiblesse de faire une plaisanterie sur cette coutume honteuse. « C'était bien, dit-il, ces trois nuits-là qu'il fallait choisir; car on n'aurait pas donné beaucoup d'argent pour les autres. » Ainsi l'esprit fit taire pour un instant la sensibilité de ce grand homme.

D'autres, pour conserver ce privilége, quoiqu'ils ne pussent pas en jouir dans toute sa plénitude, introduisaient leur jambe toute bottée dans le lit du nouveau marié : cette formalité se nommait le droit *du cuissage*. En d'autres lieux, le seigneur, pendant que l'épouse était couchée, mettait une cuisse dans son lit, se tenait sur l'autre jambe, en s'appuyant sur une lance, et restait dans cette attitude jusqu'à ce qu'il fût fatigué. Le mari n'avait le droit d'entrer dans l'appartement de l'épouse que lorsque son sei-

gneur s'etait retiré. Ces indécents priviléges ont nécessairement dû leur origine à la plus coupable des intentions. Lorsque, par la suite, les mœurs prirent un caractère plus civilisé, l'usage le conserva seulement pour des motifs d'intérêt.

D'autres gentilshommes forçaient leurs vassaux de passer la première nuit de leurs noces au faîte d'un arbre, et d'y consommer le mariage, de consacrer les moments dus à l'hymenée dans une rivière, ou de se laisser attacher nus à un tombereau, et d'être ainsi traînés dans la longueur de quelques sillons, ou de sauter avec leurs pieds attachés par-dessus des fers de lances. Quelquefois leur caprice obligeait l'époux de se rendre à leur château en pantalon, et de se plonger dans un fossé bourbeux. Quelquefois encore ils contraignaient le mari à battre les eaux de leurs étangs, pour empêcher les grenouilles de troubler le repos du maître.

Il fut un temps où les seigneurs allemands comptaient, parmi leurs priviléges, celui de voler sur les grands chemins, dans l'étendue de leur territoire.

La femme de Geoffrey, duc de Merise, se signala par un trait singulier. Pour délivrer les habitants de Conventry d'une amende à laquelle son époux les avait condamnés, elle voulut bien se soumettre à une condition extraordinaire, sous laquelle le duc leur

promit de leur en faire grâce : c'était qu'elle irait toute nue à cheval d'un bout de la ville à l'autre. Cette condition leur laissait peu d'espérance de se voir exempts de l'amende; mais la duchesse trouva le moyen de l'exécuter en se couvrant de ses cheveux, après avoir fait publier des défenses aux habitants de paraître dans les rues ou aux fenêtres, sous peine de la vie. Quelque rigoureux que fût le châtiment, un boulanger ne put contenir sa curiosité ou son désir, car la duchesse était parfaitement belle : cet impudent personnage fut puni de mort. A l'effet de consacrer la mémoire de cet événement, on porte, à certain jour de l'année, en procession la statue de la duchesse, ornée de fleurs et richement vêtue, au milieu d'une foule de peuple, et l'effigie du boulanger est mise sur la même fenêtre d'où il regardait. Quelques écrivains pudiques ont soupçonné la vérité de cette anecdote; mais le caractère du moyen âge admet toutes les espèces de barbarie et de stupidité.

Les anciens barons s'associaient souvent pour se partager les enfants des vilains qui leur paraissaient les plus sains et les plus robustes, ou ceux qui se faisaient remarquer par leurs talents, et il leur arrivait fréquemment de les vendre au marché comme des bêtes de somme. (Curiosités de la littérature, trad.

de l'anglais par M. T. P. Bertin, tome 1er, pag. 195 de la cinquième édition.)

Le seigneur de Montluçon avait le droit de faire payer sur le pont du château quatre deniers ou *un pet* aux filles de joie qui venaient faire leur métier dans la ville... *Item in et super filiâ communi sexûs videlicet virilis quoscumque cognoscente, quatuor denarios semel, aut unum* bombum, *sive vulgariter* un pet, *super pontem de castris Montis-lucii solvendum.* (Aveu rendu à la chambre des comptes en 1748.)

Voici ce que dit M. de Saint-Foix dans ses Essais historiques sur Paris, t. 5, p. 157. Personne n'ignore qu'autrefois les *serfs* en France ne pouvaient se marier ni sortir de la terre de leur seigneur sans sa permission, et qu'il était le maître de les vendre ou de les échanger comme ses bœufs, ses vaches et ses chevaux. Un seigneur qui possédait une terre considérable dans le Vexin normand, se plaisait à faire parler de lui par ses idées singulières et bizarres. Il assemblait au mois de juin tous ses *serfs* de l'un et de l'autre sexe en âge d'être mariés, et leur faisait donner la bénédiction nuptiale; ensuite on leur servait du vin et des viandes; il se mettait à table, buvait, mangeait et se réjouissait avec eux; mais il ne manquait jamais d'imposer aux couples qui lui parais-

saient les plus amoureux, quelques conditions qu'il trouvait plaisantes. Il prescrivait aux uns *de passer la première nuit de leurs noces au haut d'un arbre, et d'y consommer leur mariage;* à d'autres, *de le consommer dans la rivière d'Andelle, où ils se baigneraient pendant deux heures, nus en chemise;* à ceux-ci, *de s'atteler à une charrue et de tracer quelques sillons;* à ceux-là, *de sauter à pieds joints par-dessus des cornes de cerf,* etc. Il avait une nièce qui aimait un jeune homme de son voisinage, et qui en était éperdûment aimée; il déclara à ce jeune homme qu'il ne lui accorderait sa nièce qu'à condition *qu'il la porterait, sans se reposer, jusqu'au sommet d'une montagne qu'on voyait des fenêtres de son château.* L'amour et l'espérance firent croire à cet amant que le fardeau serait léger; en effet, il porta sa bien-aimée, sans se reposer, jusqu'à l'endroit indiqué; mais il expira une heure après des efforts qu'il avait faits; sa maîtresse, au bout de quelques jours, mourut de douleur et de chagrin; l'oncle, en expiation de leur malheur qu'il avait causé, fonda sur la montagne un prieuré qu'on appèle *le prieuré des deux amants.* Il est à une lieue du Pont-de-l'Arche, et à quatre lieues de Rouen.

L'autorité des seigneurs était autrefois si absolue et si dure, dit M. de Salvaing, qu'ils disposaient à

volonté de l'hérédité de leurs justiciables ; soit que ceux-ci eussent fait testament ou non ; ce qui donna sujet à Aymar Bérenger, seigneur du Pont-en-Royans et de plusieurs autres terres, de mettre cette clause dans son testament du 17 septembre 1315 : *Item disposuit, voluit et præcepit, quod bona et hæreditates hominum suorum decedentium in futurum ex testamento vel ab intestato remaneant, et liberè devolvantur ad illos quibus de jure competerent, non obstante usu vel corruptelâ quæ hùc usque duravit, quam penitùs vult extirpari, et de usurpatis hùc usque ex dictâ causâ satisfieri per suum hæredem infrà scriptum.*

Les anciens chartulaires des églises nous apprènent aussi que les seigneurs s'étaient approprié les choses saintes et sacrées, telles que les églises et les cimetières, dont ils disposaient comme de leur patrimoine. En voici quelques exemples tirés de l'histoire du Dauphiné.

Hector, seigneur indépendant de Sassenage, et Cana ou Cava, sa femme, donnèrent, par une chartre de l'an mil quatre-vingt, à Hugues, évêque de Grenoble, qui fut canonisé après son décès, les églises de la terre de Sassenage avec le tiers des dîmes, s'étant réservé les deux autres tiers, que Didier, Guigues, Guillaume, Hector et Ademar,

ses enfants, donnèrent, quelques années après, au même évêque, par un acte qui n'a point d'autre date que celle-ci : *Facta fuit hæc donatio antequàm Hierusalem capta esset à Gallis sive à Burgundionibus, tempore Urbani papæ, et Ademari, episcopi Aniciensis.*

Par une autre chartre de l'an 1108, Silvion de Sassenage, Gérande sa femme, Guillaume et Ademar leurs enfants, donnèrent au même évêque la part qu'ils avaient en la dîme de Saint-Paul de Noyeray, du consentement de Didier et de Guillaume de Sassenage, que Silvion appèle *seniores suos, de quorum senioratu habebam decimam prædictam.*

Ainsi Chabert de Morestel, l'un des seigneurs du même pays, étant tombé malade dans le château de Cornillon, donna, l'an mil cent dix, au même évêque, les églises et les cimetières de ses terres, et entr'autres le cimetière de Saint-Martin de Misère, avec les dîmes qui lui appartenaient.

Ainsi le comte Guigues, fils de Guigues-le-Gros, remit au même saint Hugues toutes les églises qu'il possédait, *jure comitali*, etc. etc. etc.

NOTE 2, PAGE 308.

Bajazet, ayant fait beaucoup de prisonniers français à la journée de Nicopolis, donna le plaisir de

la chasse à ceux qui furent épargnés. Dans une de ces fêtes, on compta sept mille fauconniers et sept mille veneurs (1).

Ce luxe n'était pas comparable à celui de Cyrus, qui, selon Hérodote, avait tant de chiens, que quatre villes étaient exemptes d'impôts, à condition qu'elles les nourriraient.

A la suite du livre de Brussel (de l'Usage des Fiefs), on trouve une longue liste d'articles concernant les dépenses pour les chasses des rois de France. Du Tillet, qui a écrit avec détail sur l'administration de nos rois, parle au chapitre du grand veneur, de *fauconniers*, de *furetiers*, de *perdriseurs*, *oiseleurs*, *louvetiers*, *archers*, *valets à chiens*, etc. Les seigneurs n'épargnaient rien pour les dépenses de la chasse; ils se privaient même des choses les plus nécessaires pour satisfaire leur goût immodéré pour ce genre d'exercice. Voilà ce qui fait dire à Bertrand de Born, dans une sirvente où ce Troubadour censure les vices des princes de son temps : *Ils ne savent pas répandre l'argent à propos pour acheter des gens de guerre ; ils le jètent avec profusion à des levriers et à des fau-*

(1) La Curne de Sainte-Palaye, Mém. sur la Chasse, 2e part., p. 248, t. 3 des Mém. sur l'ancienne chevalerie.

cons. Les seigneurs français, dit Papon dans le 4e livre du t. 2 de son Histoire de Provence, avaient jusqu'à quinze cents chiens de chasse.

Louis XI était très-avare; mais il était prodigue de ses trésors quand il s'agissait des dépenses de la chasse. *Il ne refusait rien à ses braconiers et à ses fauconniers, qui faisaient son déduit, à autres gens ne donnait que très-peu ou néant* (1). On ne pouvait lui pardonner, dit Lacurne Sainte-Palaye, qu'il prît les frais immenses de sa chasse sur les récompenses qu'il retranchait durement à ses meilleurs serviteurs. Philippe de Commines, historien de ce roi, rapporte en effet des exemples de libéralités et de profusions pour la chasse, qui contrastent avec l'avarice et la parcimonie qu'on remarque dans toutes les autres actions de ce despote (2).

François Ier avait beaucoup de luxe dans ses équipages de chasse; le seul équipage des toiles était composé d'un commandant, d'un lieutenant, de douze veneurs à cheval, de six valets de limiers, de six valets de chiens, de cent archers à pied pour dresser les toiles, de cinquante chariots pour porter les toiles et outils.

(1) Chron. de Monstrelet, vol. 3, fol. 96 v°, et 97 r°.

(2) Commines, t. 1, l. 6, édition de Bruxelles, 1714.

Le comte de Sancerre consacra sa passion pour la chasse dans l'institution de l'*Ordre du Levrier*(1). Eustache Deschamps ne voit que quatre objets dignes d'occuper la vie des nobles, jaloux d'acquérir de l'honneur : *la guerre*, *les tournois*, *la chasse* et *les voyages*. On croyait même que l'exercice de la chasse était agréable à Dieu, suivant ces vers :

Que Dieu lui pardoint ses deffaux,
Car moult ama chiens et oiseaux.

Le roi Jean, durant sa captivité en Angleterre, chassait tous les jours à Windsor; il fit composer, pour l'instruction de son fils, un traité en vers sur la fauconnerie et la vénerie (2).

Philippe II, duc de Bourgogne, fut très-honoré du surnom de *très-habile chasseur*, et François Ier fut proclamé *le père des veneurs;* le nom de *Phébus* fut donné au comte de Foix, à cause de son amour pour la chasse.

Un des grands officiers de la maison de Charles VI, messire de Gamaches, encourut une disgrâce, parce qu'il avait exposé le roi, par son peu d'habileté, à *l'affront de manquer la bête*.

(1) Godefroy, Annotat. sur l'Histoire de Charles VII.

(2) C'est l'ouvrage de *Gasse de la Bigne* qu'on trouve à la suite du livre de *Gaston Phœbus*.

Nous avons beaucoup d'anciens ouvrages sur la chasse, parmi lesquels on cite : *l'Édit de la chasse du cerf*, publié par Trepperel, sous le titre du *Livre du roi Modus et de la royne Ratio; le Trésor de la vénerie*, par Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin; *les Déduits de la chasse des bêtes sauvages et des oiseaux de proie*, par Gaston Phœbus; *la Vénerie* de Jacques de Fouilloux; *le Livre de la chasse royale*, par le roi Charles IX; *l'École de la chasse aux chiens courants*, par le Verrier de la Couterie; *le Parfait chasseur* de Selincourt, etc.

Les dames prenaient souvent le plaisir de la chasse à la suite des rois et des grands seigneurs. Rabelais en fait une peinture agréable. Guillaume Cretin fit une pièce de vers intitulée *Le débat entre deux dames sur le passe-temps des chiens et des oiseaux* (1).

L'impératrice et les princesses de la Cour, au temps de Charlemagne, suivaient cet empereur à la chasse, et souvent y signalaient leur courage. Depuis François Ier, les dames suivaient encore plus volontiers les parties de chasse, et ce fut pour leur offrir des repas agréables que ce roi galant fit bâtir les

(1) *Voy.* la Bibl. franç. de l'abbé Goujon, t. 10, p. 23, art. *de Guill. Cretin.*

beaux châteaux de Chambord, de Villers-Cotterets, de la Meutte, de Fólembray, etc. (1).

NOTE 3, PAGE 310.

Les Persans, au rapport de Chardin et de Tavernier, se servent quelquefois, au lieu de chiens, de léopards, de tigres, de lions et de panthères; souvent ils chassaient dans le désert ces terribles animaux, et les combattaient corps à corps. La plupart des peuples orientaux avaient cet usage au temps des Croisades; le récit de Joinville ne permet point d'en douter. *Tandis que le roi*, dit-il (en son Histoire de saint Louis, p. 93 et 94), *faisait fermer Césaire, il arriva ung chevalier qui se nommait messire Elenards de Seningaan, qui disait qu'il était parti du royaume de Norone, et là monta sur mer et vint passant et environnant toute Espaigne et passa par les détroits de Maroc, et que à moult grans périls et dangier, il avoit passé et souffert beaucoup de mal avant qu'il peust venir à nous. Le roi retint celui chevalier lui dixieme d'autres chevaliers et lui oui-dire que les nuyts en la terre*

(1) De Thou, t. 6, l. 47, p. 64. — Brantôme, Dames illustres de France, t. 2, art. de Catherine de Médicis.

du royaume de Norone étaient si courtes en été, qu'il n'y avoit nuyt là où l'on veist bien encore le jour au plustard de la nuyt. Quand celui chevalier fut accogneu en pays, ils se prirent à chasser aux lions lui et ses gents, et plusieurs prinrent périlleusement et en grand danger de leurs corps ; et la façon de faire qu'ils avoient en ladite chasse, estoit qu'ils couroient sus aux lions à cheval, et quand ils en avoient trouvé aucuns, ils lui tiraient du trait d'arc ou d'arbalestes, et quand ils en avoient atteint quelqu'uns, celui lion qui avoit été atteint courrait sus aux premiers qu'il véoit, et ils s'enfuyaient piquant des éperons, et laissoient cheoir à terre aucune couverte ou une piece de quelque vieil drap, et le lion la prenoit et dessiroit, cuidant tenir l'ome qui l'avoit frappé. Et ainsi que le lion se arrestoit à dessirer cette vieille piece de drap, les autres hommes lui tiroient d'autres traits, et puis le lion laissoit son drap et couroit sus à son ome, etc. etc. Beaucoup d'autres historiens font mention de ces chasses, et assurent, comme nous l'avons dit plus haut, que les Orientaux avaient des lions, des tigres, des léopards, dans leurs équipages de chasse. Les Italiens paraissent les premiers en avoir emprunté ces usages, et de l'Italie ils passèrent en France. *Voyez* Frédéric, *de Arte*

venandi. — Buffon, Hist. naturelle. — Legrand d'Aussy, Vie privée des Français.

On sait que les romanciers sont des écrivains fidèles pour tout ce qui concerne les mœurs du temps où ils écrivent. L'auteur du roman de Gérard parle de l'équipage de chasse d'un de nos rois, où il y avait des chiens, des levriers, des *ours* et des *lions*. *Galeas Visconti* (dit le moine de Saint-Denis, auteur de la Vie de Charles VI), *passionné pour la chasse, et voulant s'y divertir avec plus noble équipage qu'aucun autre prince, ne se contentait pas de belles meutes de chiens en divers bourgs et villages, où ils étaient tous nourris aux dépens des paysans; il vouloit avoir des léopards et autres bestes étrangères pour les exercer contre celles des champs et des forests.*

Mathieu de Couci parle d'une fête donnée aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, *qui*, dit-il, *allèrent à l'esbat aux champs où ils trouvèrent de petits chiens courants, chassants aux lièvres; et sitôt qu'il s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre léopards à cheval derrière les hommes, qui sailloient et prenoient les lièvres à la course.*

Charles VIII et Louis XII donnèrent les premiers de pareils spectacles à leurs cours. Louis XII avait surtout beaucoup de léopards dans ses équipages de

chasse. Parmi les lettres de Louis XII, imprimées à Bruxelles, en 1712, on trouve une lettre que Jean Caulier écrit à Marguerite d'Autriche, pour lui faire part de la réception faite à son ambassadeur par le roi de France. *Le roi l'envoyast quérir pour aller à la chace, où il fut environ une heure, et n'y eust prinse que d'ung lievre, que print un léopard, etc. etc.*, t. 2, p. 42 et 43. — L'auteur du roman de Gérard de Rossillon, en parlant de ces chasses, n'a fait que constater un fait certain. — *Voyez* aussi Papon, Hist. générale de Provence, t. 2, liv. 4, p. 36.

Voici la description d'une chasse de Gengiskan, qui peut trouver ici sa place.

« En 1221, Gengiskan était sur les bords du fleuve Oxer; dans le cœur de l'hiver, il ordonna cette chasse pour tenir ses soldats en haleine. Le terrain qu'on devait embrasser fut marqué; l'enceinte fut d'environ quatre mois de marche; le point central était une plaine où tous les animaux devaient être forcés de se réunir; les soldats, armés de leurs casques, de leurs cimeterres, de leurs boucliers, ayant leurs carquois pleins de flèches, ne pouvaient ni tuer, ni blesser aucun animal sous peine de vie; seulement ils devaient pousser des cris pour les effrayer et les empêcher de forcer l'enceinte.

Quand la chaîne fut formée, les timbales, les trompettes, les cors se firent entendre, et sonnèrent la marche de toute part; elle commença partout en même temps et de la même manière, les soldats marchant fort serrés, et toujours vers le centre, en poussant devant eux les bêtes. On marchait tous les jours, et on faisait halte toutes les nuits. Le cercle venant à se retrécir, les bêtes commencèrent à se sentir pressées, alors elles gagnaient les montagnes, se jetaient dans les vallons où elles ne tardaient pas à être forcées; les tanières se remplissaient inutilement, on les ouvrait avec toutes sortes d'instruments; enfin, le terrain manquant peu à peu, les espèces se mêlèrent. Il y eut des animaux qui devinrent furieux, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les cris des soldats et le bruit des instruments parvinrent à les éloigner. L'espace devenant toujours plus petit, les bêtes féroces se lançaient sur les plus faibles et les déchiraient. Lorsqu'on fit battre les tambours, les timbales, et jouer plusieurs instruments, tout ce bruit, joint aux cris des chasseurs et des soldats, causa une telle frayeur aux animaux, qu'ils perdirent tous leur férocité; les lions et les tigres s'adoucirent, semblables aux bêtes les plus timides, ils paraissaient abattus et consternés.

» Quand Gengiskan les vit tous assemblés dans le

petit espace qu'il avait prescrit, il y entra le premier, tenant d'une main son sabre, et de l'autre un arc, avec le carquois sur son épaule : alors il commença lui-même le carnage, en attaquant les bêtes les plus féroces. Quelques-unes se défendirent, mais en vain; Gengiskan se retira ensuite sur une éminence, où son trône avait été préparé, et de là il observa la force et l'adresse des princes ses enfants, ainsi que de ses officiers, qui attaquaient les animaux. Enfin, ses petits-fils, et les jeunes seigneurs de leur âge, se présentèrent devant le trône et le prièrent de donner la vie et la liberté aux bêtes qui restaient; en même temps celles qui avaient évité le sabre et les flèches, ne se voyant plus poursuivies, s'échappèrent et regagnèrent les forêts. Gengiskan loua le courage de ses troupes, et les renvoya dans leurs quartiers. »

NOTE 4, PAGE 415.

Il est étonnant que les Grecs et les Romains n'ayent pas connu le ministère public, dont l'institution convient si bien à des gouvernements libres. La conception de Charlemagne fut bientôt étouffée dans la barbarie des règnes qui suivirent le sien, mais on la ranima au treizième siècle. Jean le Bossu et Jean Pastoureau sont cités comme les premiers officiers qui furent appelés *avocats du roi*.

Qui pourrait douter de tout ce qu'une pareille institution a d'important et d'utile? elle est utile pour les parties, pour les juges et pour le public. Pour les parties, parce qu'elle répand, au moyen d'une discussion sage et réfléchie, des torrents de lumière sur une cause couverte des obscurités du doute et entrecoupée des fausses lumières du paradoxe; parce qu'elle évoque en faveur des objets que la religion, l'humanité, et la décence lui recommandent, les grandes considérations auxquelles le juge impassible resterait souvent étranger pour s'attacher exclusivement à la lettre de la loi qui n'a pu prévoir tous les cas et statuer sur les exceptions favorables. Le ministère public persuade, attendrit quand il le faut, le magistrat qui, prémuni contre l'éloquence mercenaire des avocats, avait fermé son cœur à leurs adresses oratoires; mais qui sans défiance pour l'organe des lois reçoit une impression dont les résultats ne peuvent avoir rien d'astucieux; car il sait que le ministère public n'est mû que par un intérêt respectable, et qu'avoue la société toute entière (1).

---

(1) *Seront communiquées au procureur du roi les causes suivantes* : 1° *celles qui concernent l'ordre public, l'État, le domaine, les communes, les établissements publics, les dons et legs au profit des pauvres*; 2° *celles qui concernent l'état*

Cette institution est utile pour les juges, parce que l'avocat du roi se livre avec un zèle désinteressé, et dans son âme et conscience, à un travail préparatoire, qui analysant les faits et les moyens des parties, qui appréciant à leur juste valeur les pièces et les documents de la cause, offre aux magistrats les éléments faciles de leur opinion.

Enfin, l'institution du ministère public est utile à l'auditoire, parce que sans ce ministère la manière dont on rend la justice et les principes sur lesquels on fonde les arrêts seraient une énigme pour tout autre que pour les initiés, les juges délibérant à l'écart et ne faisant connaître leurs décisions à l'auditoire que par des motifs et des considérations dont la brièveté rigoureuse ne permet point de développement; les juges, disons-nous, ne peuvent satis-

---

des personnes et des tutelles; 3º *les déclarations sur incompétence*; 4º *les réglements de juges, les récusations et renvois pour parenté et alliance*; 5º *les prises à partie*; 6º *les causes des femmes non autorisées par leurs maris, ou même autorisées, lorsqu'il s'agit de leur dot, et qu'elles sont mariées sous le régime dotal; les causes des mineurs, et généralement toutes celles où l'une des parties est défendue par un curateur*; 7º *les causes concernant ou intéressant les personnes présumées absentes*, etc. Art. 83 du Code de procédure civile.

faire le public qui ne trouve pas dans le peu de mots, rapidement proférés à l'audience, de quoi résoudre la solution de la question agitée; mais l'avocat du roi, dans ses discours pleins de clarté et de raison range, pour ainsi dire, l'auditoire sous la bannière sacrée des lois; il apprend à les respecter, à les aimer en démontrant leurs intentions équitables et leurs bienfaisants résultats. Il est le seul magistrat qu'on entend parler publiquement, et il doit être considéré comme l'instituteur suprême du peuple qui se presse autour de lui pour recueillir ses oracles, comme un vertueux orateur qui commande incessamment l'amour du bien public, et le mépris pour le dol et la fraude. C'est la loi vivante, c'est la morale animée des charmes d'une éloquence persuasive, et que l'on goûte d'autant plus volontiers qu'elle n'est point falsifiée par des arguments et des considérations personnelles (1).

---

(1) Il serait trop long d'énumérer toutes les parties des fonctions du ministère public, qu'on ne peut louer dignement que dans un travail *ex professo*; cependant on ne doit point passer sous silence la censure que ce ministère doit exercer sur les différents corps judiciaires et même sur les magistrats, censure qui importuna souvent ces derniers, et qui donna lieu à ces belles Mercuriales qui sont dignes des meilleurs temps de la république romaine. *Voyez* l'édit de 1629 et les Merc. de d'Aguess.

Ce ministère ne semble-t-il pas le délégué de la vengeance divine, quand sous les traits de la vindicte publique, il dénonce, il poursuit un coupable. Autrefois les tiers pouvaient indistinctement attaquer les prévenus d'un crime, et l'on sent combien la haine, les préventions, l'ignorance, devaient rendre monstrueuse et abusive une pareille procédure (1). Ah ! ce n'est point par une foule tumultueuse, par une tourbe d'individus sans caractère que l'accusé peut être poussé sous le glaive des lois ? Ce grand acte de la société alarmée dans son repos ne doit s'accomplir qu'avec des formes graves, austères et religieuses; la prudence et l'impartialité du ministère public fait discerner dans le concours des circonstances les symptômes du crime et les signes de l'innocence; il sait, conciliant à-la-fois la sûreté de la société, la réputation d'un citoyen, livrer ou arracher aux mains du juge celui que le soupçon a signalé.

---

(1) Farinacius, Tract. de accusat. — Carondas, en ses notes sur la pratique criminelle de Lizet. — Jousse, Traité de la justice criminelle. — Ordonnance criminelle de 1670. — Ordonnance de Charles V, de 1356. — Ordonnance de nov. 1554. — Répert. de jurisprud., aux mots MINISTÈRE PUBLIC, ACCUSATEUR, ACCUSATION, ACCUSÉ, PLAINTE,

Mais c'est dans l'instruction des procès criminels que le ministère public est véritablement sublime. Le regard incertain du coupable, sa pâleur et ses frissons rapides, son geste furtif et le mouvement inquiet dont son front est troublé, rien n'échappe aux regards de ce magistrat inévitable; à ce regard qui semble un rayon de la sagesse suprême, puisqu'il sait percer jusques dans les entrailles de la terre pour y découvrir les vêtements qu'avait enfouis une main criminelle (1).

A ta voix terrible, rigoureux mandataire du juge éternel, à ta voix, la victime exhumée ouvre ses flancs et montre ses entrailles corrodées par le poison, ou son cou marqué du nœud perfide. L'assassin avait jeté le poignard ou la massue dans le fleuve profond, dans le cloaque infect, et voilà qu'à ton ordre irrésistible, voilà que tout-à-coup pour laisser à découvert l'arme homicide, le fleuve détourne son cours avec horreur, et que l'abyme rejète parmi son écume et sa vase cet instrument du crime, que

(1) *Voyez* le recueil des Causes célèbres et la continuation, par M. Méjan. *Voyez* notamment l'instruction du procès de l'empoisonneur Desrues, de l'assassin Pellé-de-Longchamp, etc.

même l'enfer complice ne pourrait cacher aux recherches infatigables du vengeur des lois (1) !

Mais enfin l'instruction s'achève, le criminel est atteint, il faut maintenant le convaincre et le juger; de ses cachots obscurs il passe à l'audience, où l'on va décider de son sort. Dans l'angle de la salle imposante, il le revoit encore; il le revoit vêtu d'une pourpre étincelante et dans un repos méditatif, ce magistrat inquisiteur, son effroi et son tourment. Il le revoit...... que dis-je? il l'entend ! A ses accents tristes et sévères, à ses paroles sinistres et solennelles que lentement il prononce, le coupable croit ouïr une sentence de mort sortir du fond du cercueil où il a plongé sa victime ; *il pâlit, il tremble, il se dit :* JE SUIS PERDU. Une sueur froide l'inonde, et ses traits horriblement décomposés donnent à l'auditoire saintement effrayé le spectacle du crime déchiré par la terreur et le remords.

Mais quelquefois les preuves insuffisantes ne peuvent opérer la conviction des juges; ils rendent la liberté à l'accusé....... Cet accusé était peut-être un assassin, restera-t il donc sans punition sur la terre?... Non, il est puni, puisqu'il a entendu la voix tonnante

(1) Causes célèbres.

de l'accusateur public faire éclater sur son front livide les terribles mots *de vengeance et de mort.* Cette voix vibrera long-temps dans son âme épouvantée, elle y répétera sans cesse les mots de vengeance et de mort, et ces souvenirs le contiendront dans un salutaire effroi, loin des chemins du crime et des bords de ce goufre, dont le hasard l'a sauvé.

Si aux services dont on vient de parler, et que le ministère public sait rendre à la société, on ajoute encore la surveillance qu'il exerce sur les corporations judiciaires, la censure paternelle que la loi lui attribue sur les magistrats eux-mêmes (1), les exhortations éloquentes qu'à la rentrée des tribunaux il prononçait sous le nom de *Mercuriales*, les visites et l'inspection qu'il doit aux établissements de charité, de police, de bienfaisance; les descentes qu'il fait dans les prisons, non plus armé de la puissance législative, non plus menaçant et terrible; mais comme l'ange de l'humanité qui vient écouter les plaintes, essuyer les larmes, réprimer les abus et les actes arbitraires, adoucir les privations et calmer jusqu'au désespoir; on sera sans doute attendri et pénétré de respect devant cette auguste magistrature qu'ont si noblement

(1) L'édit de 1629, et les Mercuriales de d'Aguesseau.

professée les d'Aguesseau, les Servan, les Fleury, les Séguier.

« Quelles utiles et glorieuses fonctions, pouvons-nous dire avec un habile orateur (1) ! On regrète ces belles magistratures des anciens, qui illustraient à jamais les familles, non par la puissance qu'elles donnaient (cette puissance n'avait qu'un temps), mais parce qu'elles semblaient exclure les hommes ordinaires ; et on a bien raison de les regréter. Cependant s'il est quelque dignité parmi nous qui ne se présente pas à notre imagination sans annoncer de grands services à rendre et une grande gloire à mériter, c'est celle du ministère public ; chacun de ses devoirs lui donne un droit au respect et à l'amour des hommes : toute la société repose depuis sur la foi de sa vigilance ; il cherche par tout un abus à réformer, un bien à établir. »

« Le sanctuaire de la justice s'épure et s'annoblit sous ses regards et par ses discours, et le livre des lois peut souvent s'ouvrir pour recevoir quelque décret conçu par sa sagesse : les faibles et les opprimés le trouvent pour organe et pour protecteur, et souvent ils bénis-

---

(1) *Voyez* le Répertoire de Jurisprudence, v° *Ministère public*, p. 514, première colonne.

sent cette puissance inconnue qui leur a conservé des droits qu'ils ignoraient, et qui les relève des fautes de l'imprudence et du malheur ; l'éloquence est l'instrument de la plupart de ses travaux, et conserve encore pour lui seul son antique souveraineté ; tous les citoyens lui doivent quelque chose de leur bonheur, excepté le méchant dont la fuite et l'effroi achèvent sa gloire. »

FIN DES NOTES DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

SEIZIÈME RÉCIT.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

DIX-SEPTIÈME RÉCIT.

LES NORMANDS.

DIX-HUITIÈME RÉCIT.

SIÉGE DE PARIS PAR LES NORMANDS.

DIX-NEUVIÈME RÉCIT.

VINGTIÈME RÉCIT.

DÉTAILS HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE.

